



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**

**BIBLIOTHÈQUES  
UNIVERSITAIRES**

## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact bibliothèque : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)  
*(Cette adresse ne permet pas de contacter les auteurs)*

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



UNIVERSITÉ DE LORRAINE



Thèse présentée et soutenue publiquement  
pour l'obtention du titre de docteur en histoire de l'Université de Lorraine  
par Quentin MULLER

# **Les intendances françaises de l'espace lorrain au XVII<sup>e</sup> siècle (1619-1698)**

Le 27 octobre 2023

## **Annexes, sources et bibliographie**

### **Membres du jury**

#### **- Présidente du jury :**

Mme Marie-Laure LEGAY, professeure des universités à l'Université de Lille

#### **- Directeurs de thèse :**

M. Laurent JALABERT, maître de conférences HDR à l'Université de Lorraine

M. Olivier CHALINE, professeur des universités à Sorbonne Université

#### **- Rapporteurs :**

M. Gauthier AUBERT, professeur des universités à l'Université Rennes 2

Mme Caroline LE MAO, maître de conférences HDR à l'Université Bordeaux Montaigne

#### **- Examinatrice :**

Mme Isabelle BRIAN, professeure des universités à l'Université de Lorraine



# Table des annexes

<b>Textes.....</b>	<b>5</b>
Texte 1. Commission de Cardin Le Bret afin d'ordonner concernant les usurpations faites par les ducs de Lorraine sur les Trois-Évêchés (13 novembre 1624) .....	5
Texte 2. Commission d'intendant de justice et finances de Moricq, tant dans la province de Champagne que dans les villes et évêchés de Metz, Toul et Verdun, ainsi que sur les troupes qui y sont (27 décembre 1630).....	8
Texte 3. Commission d'intendant de justice de Du Tillet dans la ville de Bar-le-Duc et le pays Barrois (20 juin 1632) .....	11
Texte 4. Commission d'intendant de police, justice et finances de Nesmond dans la ville de Saint-Mihiel et dans le pays qui en ressort (22 juin 1632).....	12
Texte 5. Commission d'intendant de justice, police et finances de Villarceaux dans la ville de Pont-à-Mousson et dans le pays qui en ressort (22 juin 1632).....	14
Texte 6. Commission d'intendant des finances et domaine de Du Tillet dans la ville de Bar-le-Duc et le pays barrois (24 juin 1632).....	16
Texte 7. Commission d'intendant de justice, police et finances de Laffemas tant dans les armées du roi que dans les villes de la province de Champagne, Metz, Toul et Verdun et autres lieux sous obéissance ou protection royale et où les armées se déplaceront (24 janvier ou 6 février 1633).....	18
Texte 8. Commission de directeur et intendant des domaines et finances, tant ordinaires qu'extraordinaires, aides, tailles, gabelles, bois et autres impositions et levées de deniers qui en dépendent, de Chantereau-Lefebvre dans le duché de Bar et les prévôtés de Lamarche, Châtillon, Conflans et Gondrecourt mouvantes du royaume (31 août 1633).....	22
Texte 9. Commission de directeur et intendant des domaines et finances, tant ordinaires qu'extraordinaires, de Chantereau-Lefebvre dans les duchés de Lorraine et de Bar (19 avril 1634).....	25
Texte 10. Commission d'intendant de justice et police de Barillon III de Morangis à Saint-Mihiel et dans le ressort du parlement établi dans la ville (16 juillet 1634).....	28
Texte 11. Commission d'intendant de justice et police de Villarceaux dans le duché de Bar et pays Barrois, tant en ce qui ressort du parlement de Paris que de celui de Saint-Mihiel (22 juin 1635).....	30
Texte 12. Commission d'intendants de justice, police et finances de Villarceaux et d'Orgères dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, duché de Lorraine, Barrois, Haute et Basse-Alsace et comté de Montbéliard (2 avril 1637).....	32
Texte 13. Commission d'intendant de justice et Police de Rigault dans la ville de Metz et terres de l'évêché et dans l'étendue du gouvernement de La Valette (21 mai 1637) .....	36

Texte 14. Commission d'intendant de justice, police et finances de Rigault dans la ville de Metz et terres de l'évêché, dans l'étendue du gouvernement de Lambert (3 décembre 1639) .....	38
Texte 15. Commission d'intendant de justice, police et finances et vivres de Vignier dans les provinces de Lorraine et Barrois et évêchés de Metz, Toul et Verdun (4 décembre 1640) 40	
Texte 16. Commission de Saint-Pouange et Colbert de Croissy pour exécuter le traité de Vincennes (23 mars 1661).....	44
Texte 17. Commission d'intendant de justice, police et finances, vivres et fortifications de Croissy dans les trois évêchés, ville de Metz, Toul et Verdun et pays messin, places et pays qui cédés dans le Luxembourg, Lorraine et Barrois par les traités des Pyrénées et de Vincennes (10 mai 1661) .....	46
Texte 18. Commission de Croissy pour avoir la direction et le soin général des domaines et revenus des duchés de Lorraine et de Bar en exécution du traité de Montmartre (8 avril 1662) .....	49
Texte 19. Commission de Choisy et Ravaulx pour se transporter dans l'étendue des diocèses de Metz, Toul et Verdun, y faire ouvrir les chancelleries, greffes et autres lieux où les titres, papiers et enseignements sont conservés, procéder aux inventaires de ces titres ou à leurs récolements et prendre des copies authentiques de ces mêmes titres qui peuvent servir à constater les droits du roi (10 septembre 1663) .....	52
Texte 20. Mémoire de Louvois à Charuel l'instruisant de ses tâches pour le quartier d'hiver (octobre 1670) .....	54
Texte 21. Extrait de la lettre de Charuel à Colbert relatif à son utilisation des subdélégués dans son département (28 juin 1682) .....	58
Texte 22. État des terres et seigneuries qui composent la province de la Sarre, établi par La Goupillière (26 septembre 1691) .....	60
<b>Tableaux.....</b>	<b>63</b>
Tableau 1. Dates d'exercice des intendants de province dans l'espace lorrain.....	63
Tableau 2. Origine familiale des intendants français de l'espace lorrain.....	65
Tableau 3. Appartenance à la noblesse des intendants de l'espace lorrain .....	66
Tableau 4. Fonctions exercées par les grands-pères paternels des intendants de l'espace lorrain .....	68
Tableau 5. Fonctions exercées par les pères des intendants de l'espace lorrain .....	70
Tableau 6. Membres de la parentèle horizontale des intendants de l'espace lorrain ayant exercé une fonction notable.....	73
Tableau 7. Fonctions notables exercées par les intendants de l'espace lorrain.....	76
Tableau 8. Place des intendances lorraines dans le parcours des intendants .....	81

Tableau 9. Liens de clientélisme des intendants de l'espace lorrain au sein de l'État.....	84
Tableau 10. Chronologie des comparutions des officiers de finances des duchés de Lorraine et de Bar devant Chantereau-Lefebvre (1634-1635).....	85
Tableau 11. État des revenus des duchés de Lorraine et de Bar (1670).....	95
Tableau 12. Noms et territoires d'exercice des subdélégués de Choisy (novembre 1672).	96
Tableau 13 : Profil des subdélégués utilisés par les intendants de l'espace lorrain (1670-1698) .....	97
Tableau 14. État du prix des grains dans le département de Sève (avril, mai et juillet 1695) .....	99
Tableau 15. Montant des impositions pesant sur la généralité de Metz-Alsace (1662-1698) .....	100

## **Graphiques..... 105**

Graphique 1. Nombre de lettres écrites par Croissy (majoritairement à Colbert) depuis chaque lieu au cours de son intendance en Alsace et dans les Trois-Évêchés (1661-1663) .....	105
Graphique 2. Diagrammes annuels représentant le temps de présence de Croissy dans chaque lieu au cours de son intendance dans les Trois-Évêchés (1661, 1662 et 1663) .....	106
Graphique 3. Diagrammes annuels représentant le temps de présence de Choisy dans chaque lieu au cours de son intendance dans les Trois-Évêchés (1670 et 1672) .....	108

## **Cartes..... 109**

Carte 1. L'espace lorrain au début des années 1630 .....	109
Carte 2. Les ressorts des intendants et des parlements dans l'espace lorrain (septembre 1633) .....	110
Carte 3. Les ressorts des intendants, des parlements et du conseil souverain de Nancy (septembre 1634).....	111
Carte 4. Les convois et magasins de blés dans l'espace lorrain (1635-1636).....	112
Carte 5. Les difficultés de Vignier à affirmer son autorité au cours de son intendance (1640-1646).....	114
Carte 6. La délimitation des prévôtés de Thionville et de Sierck (1659 et 1661).....	115
Carte 7. Le voyage de Croissy dans le Luxembourg français et les frontières de Champagne afin d'établir les magasins de sel (octobre 1662).....	116
Carte 8. L'espace lorrain à la veille de la deuxième occupation française (1670).....	117
Carte 9. L'espace lorrain et l'intendance de la Sarre (1684-1696) .....	118
Carte 10. Le duché de Luxembourg et les frontières de Champagne (1681-1697) .....	119

Carte 11. Les territoires d'exercice des subdélégués de Choisy (novembre 1672).....	120
Carte 12. Les places fortes de l'espace lorrain à la fin du XVII <sup>e</sup> siècle (1670-1697).....	121
Carte 13. Les routes de l'espace lorrain à la fin du XVII <sup>e</sup> siècle .....	122
Carte 14. La délimitation territoriale des départements de Sève, Vaubourg, La Goupillière et Malezieu (1691) .....	124
Carte 15. La délimitation territoriale des départements de Turgot et de Vaubourg (1696) ....	125

# Annexes

## Textes

Texte 1. Commission de Cardin Le Bret afin d'ordonner concernant les usurpations faites par les ducs de Lorraine sur les Trois-Évêchés (13 novembre 1624)

Source : BnF, ms. Français 18 903, f°1v°-5r°.

« Louis par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à n[ot]re amé et féal conseiller M[onsieu]r Cardin le Bret, sieur de Flacourt, conseiller en noz conseils d'estat & privé, salut.

Ayant résolu de mettre une fin à tous les différends arrivez et qui arrivent journellement sur nos frontières du costé de la rivière de Meuze, de celle de la Mozelle et Franche Comté, entre nos subiects et ceulx du Roy catholique, de la sérénissime infante d'Espagne, des ducz de Lorraine et de Bar, de Bouillon, prince de Liège, et du prince de Sedan pour raison des prétentions des juges des uns et des au[tr]es sur les terres de surséances, neutres et communes qui sont encores en contention depuis un long temps, mesmes d'estre entièrement esclarcy des usurpations et entreprises faictes sur les terres de n[ot]re obéissance et protection, des éveschez de Metz, Thoul & Verdun et des droits qui en despendent, affin d'y donner l'ordre convenable, comme aussy de terminer toutes les difficultés survenues et qui naissent tous les jours entre nos officiers et subiects et ceulx desd[its] seigneurs mesmement des évesques de Metz, Toul et Verdun au subiect tant des mathières dont chacun d'eulx doibt congnoistre que des limites de leurs jurisdictions, auctorités et droits spirituels et temporels, et pareillement faire cesser par ung bon règlement les vexations que souffrent les habitans desd[its] comtés et éveschés de Metz, Thoul & Verdun, terres et pays qui en despendent sur l'incertitude où ils sont, des juges et lieux où ils doibvent plaider en première instance et relever leurs appellations tant en matière civile et criminelle que ecclésiastique à ce que partout n[ot]re auctorité soict maintenue et conservée, et en ou[tr]e reigler les lieux et endroits esquels nous [*sic*] droits de traictes foraines et domaniales se doibvent prendre et lever à ce qu'à l'advenir il n'y ayt plus d'occasion qu'aucune dispute ny contention pour raison des choses susdictes, et à cette fin députer quelques juges de n[ot]re conseil et au[tr]es nos officiers pour se transporter sur les lieux.

Sachant que nous ne pouvons en donner la charge à personne qui s'en acquitte mieux et qui nous y puisse servir plus utilement que vous pour la congnoissan[ce] que vous avez de nos droits, nous ayant servy et noz prédécesseurs roys par un sy long temps en la charge de n[ot]re advocat g[éné]n[ér]al tant en n[ot]re cour de parlement de Paris qu'aultres cours souveraines de n[ot]re royaume et depuis en nosd[ite] conseils, Nous, pour ces causes et au[tr]es à ce nous mouvans et po[u]r l'entière confiance que nous avons en vos loyauté, preudhommie et affection à n[ot]re service, vous avons commis et député, commettons et députons par ces présentes signées de n[ot]re main po[u]r avecq le sieur de Lorme, thrésorier de France en la généralité de Chaalons que nous avons aussy commis avecq vous et M[onsieu]r Robert Legros, prévost de Passavant que nous voullons servir en ladicte com[missi]on en la qualité et selon que vous le trouverez plus à propos pour n[ot]re service en noz officiers des lieux y appelez sy besoing est et avecq les commissaires qui seront aussy députtez par ledict Roy catholique, la sérénissime infante d'Espagne, et les ducz et princes de Lorraine, de Bar, évesque de Liège, duc de Bouillon, et prince de Sedan, et officiers desdicts évesques de Metz, Thoul et Verdun et au[tr]es qu'il appartiendra et à chacun d'eulx en son esgard, et en ce que lesd[ites] difficultéz les touchent, et regardent, décider et terminer tous les différendz qui sont et pourront estre à cause desdictes terres de surcéances, villaiges mypartis et tripartis, circonstances, appartenances et deppendances, mesmes par eschange, acommode[ment], récompense ou aultrement, ainsy que besoing sera, reigler les encoigneures et enclaves des finages, des bourgs & villaiges de ladicte frontière, planter des bornes où il sera nécessaire, informer bien et deurement des usurpations et entreprises faictes sur les terres de n[ot]re obéissance et celles des éveschez de Metz, Toul et Verdun et des droits qui en despendent qui sont en n[ot]re protection, pareillement décider et assoupir toutes les difficultez et contentions qui sont entre nosd[its] officiers et subiects et ceulx du Roy catholique, de la sérénissime infante d'Espagne, du duc de Lorraine et de Bar, des princes évesque de Liège, duc de Bouillon et prince de Sedan et de ceulx desdicts évesques de Metz, Thoul et Verdun et au[tr]es seigneurs, et aussy de reigler l'ordre que les habitans desd[its] pays lieux de Metz, Thoul et Verdun et pays en despendans ont à tenir et plaider en première instance et à relaier leurs appella[ti]ons tant en matière civile, criminelle qu'esclésiastique, et en ou[tr]e reigler et arrester les lieux et endroicts de ladicte frontière ou nosd[its] droicts de traicte foraine et domaniales se doibvent prendre et lever, évoquer et décider les procès qui en sont meuz et pendants ensemble, faire garder et observer les règlements cy devant pour nous faicts es années mil cinq cens quatre vingts dix neuf, mil six cens quatre, mil six cens neuf, mil six cens treize, et en la présente année mil six cens vingt quatre, tant sur le fait de la justice

qu'aulture y contenues, et généralement faire tout ce qui concernera n[ot]re service et la justice en qualité d'intendant d'icelle en tous les lieux cy dessus, circonstances et despendances en sorte qu'en toutes ces choses cessent à l'advenir, toutes occa[si]ons de procès et de disputes, de ce faire vous avons et ausd[its] sieurs de Lorme et Legros donné et donnons auctorité, commission et mandement spécial, mandons et ordonnons à tous noz officiers et subiects qu'il appartiendra ce faisant vous assister et obéyr et fournir de tiltres nécessaires pour la difficulté justifica[ti]on de noz droits sans difficulté, promettons en bonne foy et parole de roy d'avoir pour agréable et tenir ferme et stable ce qui aura esté par vous fait pour les choses susd[ites] et en l'exécution de la présente commission.

Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le treiziesme jour de novembre, l'an de grace mil six cens vingt quatre et de n[ot]re règne le quinziesme. Signé Louis, et au bas par le Roy, Potier. Et scellé sur simple queue du grand sceau de cire jaulne. »

Texte 2. Commission d'intendant de justice et finances de Moricq, tant dans la province de Champagne que dans les villes et évêchés de Metz, Toul et Verdun, ainsi que sur les troupes qui y sont (27 décembre 1630)

Source : AmM, FF 186, f°103v°-105.

« Louys, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à n[ot]re amé et féal con[s]eill[er] en n[ot]re con[s]e[i]l d'estat et m[ai]tre des requestes ord[inai]re de n[ot]re hostel, le s[ieu]r de Moricq, salut.

Nous vous aurions cy devant envoyé en n[ot]re province de Champagne et dans les villes et éveschez de Metz, Toul et Verdun co[mm]e personne en qui nous avons une entière confiance pour travailler à plusieurs affaires importantes, toutes à N[ot]re service ezdicts lieux, à l'exécution desquelles vous vous estes desia employé à n[ot]re contentem[en]t. Et d'autant que pour l'accomplissem[en]t de ce que vous avez commencé et pour diverses, bonnes et grandes considéra[tions], nous avons jugé à propos de vous commettre l'intendance de la justice et finances ezd[its] lieux et sur les gens de guerre qui y sont.

À ces causes, et pour la cognoissance part[iculi]ère que nous avons de vostre intégrité, suffisance, fidélité et affection au bien de n[ot]re service, nous vous avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces p[ré]sentes signées de n[ot]re main po[u]r avoir la charge d'intendant de la justice et des finances tant en n[ot]red[ite] province de Champagne que dans lesd[ites] villes et éveschez de Metz, Toul et Verdun, ensemble sur lesd[ites] troupes qui y sont et jouyr par vous de lad[ite] charge aux honeurs, auth[orit]éz, prérogatives, rang, séances, et app[ointe]ments qui y appartiennent, vous donnant pouvoir d'entrer, seoir et présider ez sièges, présidiaux, sén[échauss]ées et autres jurisd[icti]ons de lad[ite] province comme aussy aux sièges de Nos justices royales desd[ites] villes, toutesfois & quantes que bon vous semblera & que vous le jugerez nécessaire, procéder au reiglement de lad[ite] justice selon les formes portées par Nos ord[onnan]ces et comme vous verrez estre le mieux pour la dignité d'icelle, repos et soulagem[en]t de nos subiects, recognoistre si les officiers feront leur debvoir en l'exercice et fonctions de leurs charges, ouyr les plainctes et doléances que nos subiects pourront avoir à faire contre nos officiers, pourvoir sur icelles et leur faire bonne et briefve justice, enjoindre et ordonner aux prévosts des mar[éch]aulx, prévosts de nos bandes, les lieutenans, greffiers & archers et autres nos juges et off[ici]ers ce que vous verrez estre requis pour le faict de l'administra[tion] de la justice, mandant et enjoignant très

expressém[en]t à chacun d'eux obéyr, faire, et entendre à tout ce qui leur sera par vous ord[on]né de n[ot]re part en sorte que la justice soit observée & rendue à nos subiects avec l'équité, diligence, intégrité et égalité requise, cognoistre des différends d'entre nos officiers de judicature et les reigler par provision jusques à ce que par nous en soit ord[on]né, comme aussy nous vos mandons et ordonnons de vous enquérir de l'administra[ti]on des officiers des villes & co[m]mun[a]u]ltéz de lad[ite] province et desd[its] éveschez, ouyr et entendre leurs plainctes, g[én]é[ra]les & par[ticuli]ères et y pourvoir sommairem[en]t si faire le pouvez sinon y faire pourveoir par les juges des lieux ou tels autres que vous adviserez, vous informer de l'estat de nos affaires ezd[it]es villes et spécialem[en]t de ce qui concerne nos édicts, ord[onnan]ces et règlem[en]ts, l'observation d'iceux, repos et soulagem[en]t de nos subiects, voulant aussy que vous ayez à procéder contre tous ceux qui feront ou auront faict aucunes levées de gens de guerre à pied ou à cheval sans nos lettres expresses signés de nous, contresignées de l'un des secrét[aire]s de nos commandem[en]t et scellées de n[ot]re grand seau, s'empareront ou se seront emparez de nos places, villes et ch[âte]aux, sans n[ot]re ~~permission~~ adveu & permission, qui se saisiront et se seront saisis de nos deniers, feront ou auront faict levée d'iceux sans nos lettres patentes, commettront ou auront commis rébellion, désobéyssance ou contraven[ti]on à nos édictz ou qui, par menées secrettes ou propos publics, tascheront à divertir nos subiects du service qu'ils nous doibvent et à troubler le repos public, faire & parfaire le procèz sommairem[en]t et en dernier ressort à ceux qui se trouveront coupables des choses cy dessus ou de l'une d'icelles, appellé avec vous le nombre de nos juges portez par nos ord[onnan]ces, entendant qu'il soit par vous procédé à l'exécu[ti]on des choses susd[i]tes et de tous ce que vous cognoistrez estre de l'observa[ti]on de nos édictz, administra[ti]on de la justice civile et criminelle, ensemble des au[tr]es affaires concernant le bien et repos de nos subiects de lad[ite] province et des habitans desd[ites] villes et éveschéz selon la confiance que nous avons en vous, vous donnons aussy plein pouvoir d'entendre, avoir l'œil au maniem[en]t et distribu[ti]on de nos deniers qui se lèvent en lad[ite] province co[m]m]e aussy de ceux destinéz pour le payement et entretenem[en]t de nosd[i]tes troupes, parties, parties, contribu[ti]ons et au[tr]es frais et despence d'icelles, voir, vérifier et arrester les cahiers, estats et ord[onnan]ces qui seront expédiées aux thrésoriers tant de l'ord[inai]re que de l'extraord[inai]re de nos guerres, ar[tille]rie, et autres.

De ce fait, vous avons donné et donnons plein pouvoir, auth[orit]é, com[miss]ion et mandem[en]t sp[éc]i[al], voulons vos jugem[en]ts et les procédures qui seront faictes en vertu d'iceux estre exécutez nonobstant oppo[siti]ons ou appella[ti]ons quelconques, accusa[ti]ons

ou prise à partie pour lesquelles et sans préjudice d'icelles, ne voulons estre par vous différé, dont nous avons interdit et deffendu, interdisons & deffendons la cognoissance à tous nos au[tr]es juges.

Si donnons en mandem[en]t à tous nos lieutenants g[éné]n[é]raulx en n[ot]red[i]te province, villes et éveschez, mar[éch]aux et m[â]tre de nos camps et armées, collonels, chefs, capitaines et conducteurs de nos gens de guerre, gouvern[eur]s de nos villes et places de vous faire jouyr de la p[ré]sente co[mm]ission et à tous au[tr]es nos off[ici]ers, justiciers et subiects qu'il appart[ien]dra vous recognoistre et obéyr, prester et donner main forte et prisons si besoin est po[u]r l'exécu[ti]on d'icelle.

Car tel est n[ot]re plaisir. Donné à Paris, le vingtsept[ième] jour de décembre l'an de grâce mil six centz trente, et de n[ot]re règne le vingt uniesme. Ainsy signé Louys, et plus bas par le Roy, Bouthillier, et scellées du grand seau de cire jaulne sur simple queue de parchemin. »

Texte 3. Commission d'intendant de justice de Du Tillet dans la ville de Bar-le-Duc et le pays Barrois (20 juin 1632)

Source : BnF, ms. 432, f°11r°.

« Louis, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à N[ot]re amé & féal Con[seill]er en noz Con[s]e[i]ls, M[âtr]e des Req[ue]tes ordinaire de n[otr]e hostel le sieur du Tillet, Salut.

Ayans délibéré de nous faire prester serment de fidélité par les hab[it]ans de n[ot]re Ville de Bar, et faire exercer la Justice soubz n[ot]re autorité en icelle et en tous lieux qui y resortissent, et ne pouvans faire choix de personne qui exécute plus dignement n[ot]re intention, et avecq plus de soing et de fidélité que vous ferez.

À ces causes, nous vous avons par ces p[rése]ntes signées de n[ot]re main, commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons Intendant de la Justice en N[ot]re Ville de Bar et pays Barrois, pour y rendre et faire administrer la Justice en n[ot]re nom à nos subiectz, par les formes de nos ordonnances et selon la Coustume des Lieux, et à ces fins destituer les officiers qui y sont établis et au lieu d'iceux en instituer d'autres en tel nombre que vous adviserez, et y établir tous les Ministres de Justice que besoing sera. Ensemble pour recepvoir le serment de fidélité des habitans de n[ot]red[icte] Ville de Bar, et générallem[ent] faire ce que vous jugerez nécessaire pour le bien de n[ot]re service et seureté dud[it] pays.

Vous donnant de ce faire plein pouvoir, Comm[issi]on, autorité et mandement spécial, Enjoignant à tous les habitans de lad[ite] ville et du pays de vous recongnoistre et obéir en tout ce qui sera par vous ordonné po[ur] l'exécu[ti]on de v[ot]re charge et des p[rése]ntes, sur peine d'encourir n[ot]re Indignation.

Car tel est n[ot]re plaisir. Donné à Courolle le vingt[iè]me jour de Juin, l'an de grace mil six cens trente deux, et de n[ot]re Règne le vingt trois[iè]me. Ainsy signé. Louis, et plus bas, Par le Roy, Bouthillier, et scellé du grand seau de Cire Jaune. »

Texte 4. Commission d'intendant de police, justice et finances de Nesmond dans la ville de Saint-Mihiel et dans le pays qui en ressort (22 juin 1632)

Source : BnF, ms. 432, f°13-14r°.

« Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à Nostre amé et féal con[seill]er en noz con[s]e[i]ls, M[âîtr]e des requestes ordinaire de nostre hostel, le S[ieu]r de Nesmond, salut.

Nostre intention estant de traicter bénignement et en toute seureté les habitans des villes & pais qui receurent n[ot]re domination, et leur tesmoigner pareillem[en]t le soing que nous prenons de leur repos et soulagem[en]t, ensemble de l'administration de la Justice avec diligence et intégrité, en nous conservant ce que la force & grandeur de noz armes nous avoit acquis, No[us] ne pouvons faire élection de personne qui s'acquitte plus dignement et avec plus d'affe[ctio]n et de fidélité que vous ferez de nostre volonté en ce dessein, ayant toutes les qualitéz convenables à un emploi de telle importance, selon les preuves que vous nous en avez données en semblables occasions, dont il nous reste toute satisfaction.

Pour ces causes, nous vous avons par ces présentes, signées de nostre main, commis, ordonné & estably, commettons, ordonnons & établissons Intendant de la Police, Justice et finances en cette ville de S[ain]t Mihel & au pais y ressortissant, qui s'est volontairement soumis en nostre obéissance, Pour nous faire prester serment de fidélité par les habitans d'icelle ville, Présider aux parlem[en]t et aux Juges qui y sont établis, Affin d'y rendre et administrer la Justice en nostre nom & à noz subget aud[it] pais, les formes de noz ordonnances, et selon la coustume des lieux, faire garder et observer la police qui y est maintenant établie, ou la changer ainsi que vous adviserez pour le mieux, destituer à cet effet les officiers et ministres de la Justice, police et finances que besoin sera, & en instituer d'autres en leur lieu en tel nombre que vous résoudrez, juger souverainem[en]t et en dernier ressort, ou faire juger comme il apartiendra, tous procez et différentz tant civils que criminelz sans exception, faire vivre les gens de Guerre que nous laissons en ordre et selon la discipline militaire, au soulagem[en]t et seureté de lad[ite] Ville et pais, et générallem[en]t pourveoir à tout ce que vous iugerez utile et avantageux au bien & advancement de noz affaires et service, le tout par provision et jusques à ce qu'il en ayt esté par nous autrement ordonné, Vo[us] donnant de ce faire plain pouvoir, commission et mandem[en]t spécial, enioignant aux habitants de lad[ite] Ville de St Mihel, pais y ressortissant, Cappitaines et autres officiers commandans ausd[its]

Gens de guerre de vo[us] reconnoistre et obéir en tout ce qui sera par vo[us] ordonné pour l'exécu[ti]on de vostre charge et des présentes, sur peyne d'encourir n[ot]re indignation.

Car tel est n[ot]re plaisir. Donné à St Mihel le 22<sup>e</sup> jour de Juin, l'an de grace mil six cens trente deux, et de nostre règne le 23<sup>e</sup>. Signé, Louis, et plus bas, Par le Roy, Bouthillier, et scellé. »

Texte 5. Commission d'intendant de justice, police et finances de Villarceaux dans la ville de Pont-à-Mousson et dans le pays qui en ressort (22 juin 1632)

Source : BnF, ms. 432, f°16-17r°.

« Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, À N[ot]re amé et féal con[seill]er en noz conseils et maistre des requestes ordinaire de nostre hostel, le sieur Mangot, Salut.

Estant nécessaire de nous faire prester serment de fidélité par les habitans du Pont à Mousson et y establir personne de qualité et d'auctorité pour l'exercice de la iustice, police, et administration des finances en ladicte Ville et commettre des officiers à cet effet, ensemble pour y faire vivre les troupes que nous y avons mises en garnison selon la discipline requise, et pour veoir aux autres Affaires concernantz le bien & advancement de nostre service, Nous sommes bien assurez que vous exécuterez dignement nostre intention et pourvoirez avec soin & fidélité à tout ce que dessus.

À ces causes, Nous vous avons par ces présentes, signées de nostre main, commis, ordonné & estably, commettons, ordonnons et établissons, Intendant de la iustice, police et finances en nostre ville du Pont à Mousson et pais y ressortissant, pour nous faire prester Serment de fidélité par les habitans de ladicte Ville, et en nostre nom y rendre et faire administrer la iustice à noz subjets dudict pais, y establir la Police que besoing sera, Et à ces fins destituer les officiers et ministres de iustice, police & finances qui y sont establiz, et en leur lieu en instituer d'autres, en tel nombre que vous adviserez, pour le iugement de tous Procèz et différentz par les formes de noz ordonnances et selon la coustume des lieux, en dernier ressort ou autrement, comme vous iugerez pour le mieux, faire vivre les gens de guerre selon leur debvoir, en bon ordre au soulagement de noz suiets dudict pais, Et généralement pourveoir à tout ce qui concernera le bien et advancement de nostre service et seureté dudict pais, le tout par provision & iusques à ce qu'il en ait esté par nous autrement ordonné.

Vous donnant de ce faire plain pouvoir, auctorité, commission et mandement spécial, enioignans aux habitans dudict Pont à Mousson & pais y ressortissant, cappitaines & autres officiers commandant ausdicts gens de guerre, de vous reconnoistre et obéir en tout ce qui sera par vous ordonné pour l'exécution de vostre charge et des présentes, sur peine d'encourir nostre indignation.

Car tel est nostre plaisir. Donn     S[ain]t Mihel, le XXII<sup>e</sup> jour de Juin, l'an de grace mil six cens trente deux, et de nostre r  gne le XXIII<sup>e</sup>. Sign   Louis, Et plus bas, Par le Roy, Bouthillier, et scell  . »

Texte 6. Commission d'intendant des finances et domaine de Du Tillet dans la ville de Bar-le-Duc et le pays barrois (24 juin 1632)

Source : BnF, ms. 432, f°18.

« Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, À N[ot]re amé et féal con[s]eill[er] en noZ Con[s]e[i]ls et M[â]tr[e] des Requestes ord[inai]re de n[ot]re hostel, Intendant de la Justice en n[ot]re ville de Bar et pays Barrois, le S[ieu]r du Tillet, Salut.

Estant besoing de pourveoir à la conserva[ti]on de n[ot]re domaine et finances en N[ot]re Ville de Bar et pays Barrois, et nous faire recong[naît]re et rendre les droits et debvoirs par les Vassaux y estans et à nous deubs comme souverain seigneur desd[ites] villes et pays, faire observer nos ordonnances et establir des officiers pour la seuret[é] et maniem[en]t du tout ce qui avoict esté obmis d'employer au pouvoir qui vous a esté donné.

À ces causes, et ayant entière congnoissance de l'expérience que vous avez aux affaires, et nous assurons que vous apporterez l'ordre requis au bien de n[ot]re service en ce que dessus, Nous vous avons par ces p[ré]sentes, signé[es] de n[ot]re main, Commis, ordonné et estably, Commettons, ordonnons et établissons Intendant de nos finances et domaine en nosd[ites] villes de Bar et pays barrois, à l'effect de destituer tous les officiers desd[its] domaines, finances et des comptes qui y sont establis, et en leur lieu en instituer d'au[tr]es pour l'administra[ti]on, maniem[en]t et recepte de noz deniers, audition et closture des comptes des comptables, réception des officiers et Ministres des finances, Sur quoy vous donnerez l'ordre et les Règlements que vous jugerez nécessaires, faisant f[air]e serment de fidélité à tous ceux que vous instituerez et d'exercer leurs charges en n[ot]re nom et soubz n[ot]re auctorité, et en qualité de noz officiers et subiects, et comme tels nous recongnoistre leur souverain seigneur, et à mesme fin citer et faire appeller pardevant vous tous les gentilshommes, vassaux et hommes relevantz de n[ot]re souveraineté dud[it] pays, pour nous porter et faire les foy et hommage et serment de fidélité à nous deubz, et nous payer les droictz et debvoirs ausquelz ilz sont tenuz dans le temps que vous leur désignerez pour les fiefz, terres et seigneuries qu'ilz possèdent, ainsy qu'il est accoustumé en tel cas, Et à faulte d'y satisfaire, faire les fruitz nostres et mettre le tout en n[ot]re main pour estre réuni à n[ot]re domaine ou aultrement ordonner sur le tout selon que vous jugerez estre fait, comme pareillement faire les baux à ferme de noz droitz domaniaux, vente et coupe de boys, pesche d'estangs, droitz de lotz et ventes, quintz et requintz, cens, ventes et au[tr]es droitz générallem[en]t quelconques sans exception.

Vous donnans de ce faire plain pouvoir, authorité, Comm[issi]on et mandement spécial, et enjoignons à tous nos officiers et subiectz dud[it] pays de vous obéyr en ce faisant et en tout ce qui deppendra de v[ot]re charge, vous prester main forte et adsistance sur peine de désobéissance.

Car tel est n[ot]re plaisir. Donné à Novéant, le vingt quatr[i]è[m]e jour de juin, l'an de Grace mil six cens trente deux, et de n[ot]re Règne le vingt trois[iè]me. Ainsy signé, Louis, et plus bas, Par le Roy, Bouthillier, et scellé du grand seau de Cire jaulne. »

Texte 7. Commission d'intendant de justice, police et finances de Laffemas tant dans les armées du roi que dans les villes de la province de Champagne, Metz, Toul et Verdun et autres lieux sous obéissance ou protection royale et où les armées se déplaceront (24 janvier ou 6 février 1633<sup>1</sup>)

Source : SHAT, A<sup>1</sup> 14, pièce 44.

« Louis, par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à n[ot]re amé et féal con[s]eill[er] en nos conseils d'estat et privé et m[ai]tr[e] des requestes ordinaire de n[ot]re hostel, le s[ieu]r de Laffemas, salut.

Après avoir heureusement pacifié les troubles et mouvemens qui s'estoyent eslevez dans n[ot]re estat par la prise et chastiment des principaux autheurs de la rébellion, nous avons grand subiet d'espérer que noz bons & fidelles sujets qui avoyent pris part à noz travaux, jouyroient d'une paix de durée et que ceux qui nous avoyent l'obligation de la vie, de l'honneur et des biens, qu'ilz estoyent en estat de perdre si n[ot]re bonté n'eust prévalu sur n[ot]re justice, reconnoistroyent enfin la faulte q[u'i]lz avoyent faicte et se remettroyent d'eux mesme en leur d[e]bvoir, mais comme ilz sont mal affectionnez à n[ot]re p[er]sonne & à n[ot]re Estat, au lieu de renoncer à leurs caballes, ilz en forment tous les jours de nouvelles, et font des pratiques et menées secrettes, dedans et dehors nostre royaume, qui tendent à s'emparer de noz places frontières et à desbaucher et soustraire noz plus affectionnez serviteurs et subiects de l'obéissance qu'ils nous doibvent, pour les porter s'ilz pouvoient, à la désobéissance et à la révolte et troubles, comme ils ont desia faict [contre] le repos & tranquillité de n[ot]re estat.

C'est pourquoy voulans estouffer ce mal à sa naissance et nous opposer par armes à ces meschans et pernicieux desseings, nous avons résolu de mettre une ou plusieurs armées sur pied en n[ot]re province de Champagne, et d'envoyer, avec les chefs de lad[ite] armée, un personnage par nous choisy, en n[ot]re conseil, qui non seulement fasse le procès aux rebelles auparavant qu'ils puissent estre assemblez en corps, mais qui veille de telle sorte sur les actions des gens de guerre que no[us] entendons y envoyer, qu'aucun ne se licencie de foules ny opprime noz subiets, afin que ce que nous faisons pour les maintenir et défendre ne leur tourne

---

<sup>1</sup> Hélène Fernandez-Lacôte, *op. cit.*, p. 197-198, analyse la copie de la commission conservée à la Bibliothèque manuscrite de l'Arsenal, ms. 4111, p. 561-567, où figure la date du 24 janvier 1633. L'exemplaire conservé au Service Historique de l'Armée de Terre que nous transcrivons ici indique celle du 6 février 1633. Une autre copie est conservée à la BnF, ms. Cinq Cents de Colbert 4, f°170v°-171 mais aucune date n'est mentionnée.

poinct à préjudice et que le remède que nous y voulons apporter ne soit pas aussy violent que le mal.

Et ne pouvant en cette occa[si]on faire un meilleur et plus digne choix que de v[ot]re personne, dont nous connoissons la suffisance et l'intégrité par les preuves que vous nous en avez rendues en divers emplois que nous vous avons donnez qui n'estoyent pas moins importants à n[ot]re service, nous vous avons commis, ordonné et estably, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes pour faire & exercer la charge d'intendant de la justice, police & finances, tant en nosd[ites] armées qu'es villes d[e] lad[ite] province de Champagne, Metz, Toul, Verdun & au[tr]es lieux de n[ot]re obéissance ou protection et partout ailleurs ou noz armées se pourront estendre, informer des menées et pratiques secrettes qui ont été faittes en lad[ite] province contre n[ot]re service, soit pour entreprises d[e] places, levées de gens de guerre sans permission d[e] nous, amas et transport d'armes, assemblées illicites & au[tr]es choses semblables, d[é]cetter contre les coupables, leur faire & parfaire le procès souverainement et en dernier ressort jusques à jugement deffinitif et exécu[ti]on d'icelluy inclusivement, appelé avec vous le nombre d[e] juges porté par noz ordonnances, procéder au règlement et réformation de la justice, retrancher les procédures superflues, régler les contentions de nos officiers, les obliger à faire leurs charges suivant l'ordre qui leur est prescript par nosd[ites] ordonnances sans y rien obmettre, ouyr les plaintes & dolléances de noz subiets contre lesd[its] officiers, nobles & au[tr]es et y pourvoir sans distinction de personnes, visiter à cette fin tous les sièges présidiaux et royaux, bureaux d[e]s finances, eslections et au[tr]es lieux où on administre la justice, présider, sans distinction de jurisdiction aux affaires civiles ou criminelles qui s'y traicteront soit en l'audiance ou en la chambre du conseil, faire observer les règlements de la police par les maire & eschevins des villes, conférer avec eux dans leurs as[se]mblées où vous présiderez, pareillement [connaître] des moyens qu'il faudra tenir pour empescher la d[i]sette des vivres et en procurer l'abondance ez lieux où noz armées passeront, vous trouver avec noz généraux d'armées, assister aux conseilz qu'ils tiendront, faire vivre les gens de guerre avec discipline & pollice, administrer la justice sincèrement entre eux & noz autres subiets, punir et chastier ceux qui contreviendront à noz ordonnances exemplairement afin de maintenir les au[tr]es de tomber en mesme faute, soit gens de guerre, officiers d[e] la justice, police, finances, vivres ou au[tr]es de quelque qualité & condi[ti]on q[u']ils soient, veiller et p[re]ndre garde que les d[e]n[iers] p[ar] nous ordonnez pour la solde et entretenement des gens de guerre tant des armées que des garnisons soyent distribués selon n[ot]re intention et ordre porté par nos estats sans aucun divertissement et assister, quand vous le pourrez aux

monstres & reveues des gens de guerre pour voir si les compagnies seront remplies du nombre d'hommes porté par leurs tiltres & faire en sorte que les trésoriers et au[tr]es qui seront ordonnez pour faire les payements fassent faire les monstres et distributions des deniers aussytost qu'ilz les auront recuz & que le mesme ordre soit observé pour l'artillerie, muni[ti]ons, répara[ti]ons, fortifications, vivres et au[tr]es dépenses qui seront nécessaires esd[ites] armées, places & garnisons de lad[ite] province, vérifier & arrester les estatz & cahiers de lad[ite] despence, parafer les ordonnances qui en seront expédiées & mesmes celles qui concerneront les parties inopinées & au[tr]es despences qui seront jugées nécessaires par lesd[its] g[énéral]s d'armées, ausquels vous donnerez v[ot]re avis & conseil sur tout ce qui s'offrira pour n[ot]re service, comme aussy avoir l'œil en passant ou vous arrestant dans les villes de lad[ite] province, à ce que les deniers d'octroys et au[tr]es destinez aux répara[ti]ons des ponts, pavez, chaussées, passages, portes et murailles desd[ites] villes, soyent utilem[ent] employez, contraignant ceux qui auroyent retenu ou diverty lesd[its] deniers de les appliquer selon leur destination par les voies & rigueurs accoustumées, comme pour noz propres d[e]niers & aff[aires], et g[énéral]lement faire en exécu[ti]on des présentes tout ce que vous jugerez néc[essai]re pour le bien de n[ot]re service, soit au fait de la justice ou en la police de l'armée et administration des vivres et finances, validant & autorisant dès à présent les ordonnances et jugements qui seront p[ar] vous rendus en la forme cy dessus prescrite, tout ainsy que s'ils estoient esmanez de nos cours souveraines, nonobstant oppo[siti]ons, appella[ti]ons, récusati[ons], prise à partie & au[tr]es empeschemens pour lesquelz ne voulons estre par vous différé.

De ce faire vous avons donné & donnons plain pouvoir, auctorité et mandem[ent] spécial, et mesmes de subdéléguer tels de noz juges & off[icie]rs que vous adviserez pour continuer les informa[ti]ons que vous aurez commancées ou les faire ez lieux où vous ne pourrez vacquer, et de choisir pour n[ot]re procureur en v[ot]re commi[ssi]on tel de noz procu[reu]rs aux justices ord[inai]res gradué ou au[tr]e que vo[us] adviserez nonobstant aussy tous esdicts et ordonnance à ce contraires, ausquelles pour ce regard no[us] avons desrogé & desrogeons.

Mandons aux chefs et généraux desd[ites] armées, gouverne[urs] d[es] villes, places & chasteaux d[e] lad[ite] province & leurs lieutenans, maistres de camp, capp[ita]ines & au[tr]es chefs de nosd[its] gens de guerre, tant de cheval q[ue] de pied, baillits, sénéchaux, prévosts de nos cousins les mareschaux d[e] France et tous au[tr]es de noz justiciers, off[icie]rs & subiets qu'il appartiendra de vous obéir, recognoistre et prester main forte et assistance sy besoin est en tout ce qui leur sera par vous ordonné.

Car tel est n[ot]re plaisir. Donné à S[ain]t Germain en Laye le 6<sup>e</sup> jo[ur] de febvrier, l'an de grace mil six cens trente trois et de n[ot]re règne le vingt deux[ièm]e. Signé Louis, et plus bas Par le Roy, Bouthillier & scellé en cire jaulne. »

Texte 8. Commission de directeur et intendant des domaines et finances, tant ordinaires qu'extraordinaires, aides, tailles, gabelles, bois et autres impositions et levées de deniers qui en dépendent, de Chantereau-Lefebvre dans le duché de Bar et les prévôtés de Lamarche, Châtillon, Conflans et Gondrecourt mouvantes du royaume (31 août 1633)

Source : AD55, B 271, f°6v°-8r°.

« Louis, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nostre amé et féal conseiller, président et thrésorier général de France au bureau de noz finances en la généralité de Soissons, M[onsieur]r Louys Le Febvre, salut.

Nostre cour de parlement de Paris ayant, par son arrest du trentiesme juillet dernier, ordonné qu'il seroit délibvré commission à nostre procureur général pour faire saisir & mettre en noz mains le duché de Bar, circonstances & deppendances à faulte de foy & hommage, droictz & debvoirs non faictz & non payez par le duc de Lorraine auquel il appartenoit à cause de la duchesse de Lorraine son espouse, en suite duquel arrest et pour l'exécution d'iceluy, Nous aurions par noz lettres patentes données à Monceaux le XIII<sup>e</sup> du présent mois d'aoust commis & député le sieur de La Nauve, con[seill]er en nostred[it]e cour de parlement pour saisir & mettre en noz mains ledit duché, faire exercer la justice en nostre nom et à ceste fin prester nouveau serment à tous les officiers ou y commettre en leurs places, ordonner que tous actes tant de justice qu'aultres seroient scellez de noz armes, que les habitans du Barrois seroient tenus d'avoir recours à nous pour obtenir lettres de justice et de grace, pardon, rémission ou abolition des crimes qu'ils pourront commettre sy le fait exposé le mérite, que les officiers des monnoyes qui sont au Barrois ne pourront à l'advenir battre monnoyes qu'à noz armes & qu'en toutes au[tr]es choses le mesme ordre seroit gardé que dedans nostre royaume, à laquelle saisye auroit esté procédé les XXII<sup>e</sup> et XXIII<sup>e</sup> dudit mois d'aoust et icelle publiée et signiffiée ou besoing a esté.

Et d'aultant qu'au moyen de lad[it]e saisye, tous les fruitz, revenus & au[tr]es droicts dudit duché de Bar nous appartiennent, tant des domaines ordinaires, extraordinaires que des aydes, tailles et gabelles ou au[tr]es imposi[ti]ons de quelque nature que ce soit, au régime & administra[ti]on desquelles estant besoing de pourvoir et d'y commettre une personne de laquelle la preudhommie, fidélité et expérience au fait de noz domaines et finances soit cogneue.

À ces causes, bien informez que toutes ces qualités sont en vous, nous vous avons commis et député, commettons et dépputons par ces présentes pour avoir, en l'estendue dudit duché de Bar et des prévostez de Lamarche, Chastillon, Conflans et Gondrecourt qui sont mouvantes de nous, la direction et intendance de tous les domaines & finances, tant ordinaires qu'extraordinaires, aydes, tailles, gabelles, bois et au[tr]es imposi[ti]ons & levées de deniers qui en deppendent, et que les habitans dudit duché et desdittes prévostés ont accoustumé de payer, et pour cet effect faire faire inventaire de tous les tiltres dudit duché qui se trouveront dans la chambre des comptes, vous faire représenter tous les contracts, baux à ferme, comptes et au[tr]es papiers & enseignementz concernents les choses susdictes, circonstances & deppendances d'icelles, faire compter pardevant vous tous les receveurs tant généraux que par[ticuli]ers des manimentz par eux faicts, leur faire payer le relicqua & aux fermiers & soubz fermiers le prix de leurs fermes dans le temps portez par leurs baux, iceux casser & annuler sy [vous] le jugez à propos et procedder à nouveaux baux, comme pareillement des choses qui se trouveront estre affermées, commettre sy besoing est à l'exercice des charges desd[its] receveurs tant généraux que par[ticuli]ers telles personnes solvables que vous adviserez ensemble au controolle d'icelles, faire contraindre par saisyes et au[tr]es voyes dheues & raisonnables tous ceulx qui, dans l'extendue desdicts duches & prévostez sont en demeure de faire les foy & hommages & bailler leurs advoeus & dénombrementz à y satisfaire pardevant vous.

Et pour en avoir une plus ample cognoissance, tous greffiers, nottaires & tabellions seront tenus de vous delibvrer des extraicts des contracts de ventes, eschanges, adjudica[ti]ons et tous au[tr]es actes par lesquels il apparaisse y avoir en mutation en aucunes terres & seigneuries mouvantes dudit duché et prévostez, faire recevoir les droictz qui sont pour ce deubz par les recepveurs qu'il appartiendra, iceux liquider, accorder les remises ordinaires & accoustumées telles que de raison, et généralement faire & ordonner au faict de la présente commission tout ce que vo[us] jugerez nécessaire au bien de nostre service et au mesnagement de tous lesd[its] domaines et finances tant ordinaires qu'extraord[inai]res, aydes, tailles, gabelles & au[tr]es levées & impositions dudit duché de Bar & prévostez dont vous dressez ung estat de la valleur & des charges ordinaires estans sur iceux que vous envoyerez en nostre conseil.

Mandons aux officiers de la chambre des comptes dudit duché de Bar, aux baillys, prévostz, leurs lieutenantz et tous au[tr]es juges & officiers deppendantz dudit duché et desdittes prévostez de vous rendre toutes sortes d'assistance et debvoirs, obéyr à vos commandem[en]ts et iceux faire exécuter, donner confort, ayde et prisons sy mestier est sur peyne d'estre tenus

comme refractaires et désobéyssants à nos commandementz et de respondre en leurs noms des pertes qui pourroient arriver.

Et pour servir près de vous en l'exécu[ti]on de lad[it]e p[résen]te commission, Nous vous avons donné et donnons pouvoir de prendre ung greffier et deux huissiers pour expédier et exécuter vos mandementz et ordonnances, ausquelz vous ferez telles taxes que de raison pour leurs salaires & vacca[ti]ons, à prendre sur les deniers provenantz desdictz domaines et finances tant ordinaires qu'extraordinaires, lesquelles nous voulons estre passées & allouées en la despence des estatz et comptes de ceulx qui en feront le payement sans aucune difficulté.

Car tel est nostre plaisir. Donné au camp devant Nancy le dernier jour d'aoust l'an de grace mil six centz trente trois et de nostre reigne le vingt quatriesme. Signées Louys, plus bas par le Roy, Bouthillier, et scellées du grand seau de cire jaulne. »

Texte 9. Commission de directeur et intendant des domaines et finances, tant ordinaires qu'extraordinaires, de Chantereau-Lefebvre dans les duchés de Lorraine et de Bar (19 avril 1634)

Source : AD55, B 271, f°9-11r°.

« Louis par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à nostre amé et féal conseiller, président & thrésorier général de finance au bureau de noz finances en la généralité de Soissons, M[onsieur]r Louis Le Febvre, salut.

Le duché de Bar ayant esté saisy & mis en noz mains au mois d'aoust de l'année dernière en vertu de l'arrest de nostre cour de parlement de Paris du 30<sup>e</sup> juillet sur les duc & duchesse de Lorraine, faute de foy & hommage non faicts et aultres droictz & debvoirs non payez. Nous vous aurions fait expédier au camp devant Nancy le dernier jour dud[it] mois d'aoust, noz le[ttr]es patantes en forme de commission, pour avoir l'intendance et direction du domaine & finances dudit duché de Bar, circonstances & dépendances, & des prévostez de La Marche, Chastillon, Conflans & Gondrecourt. À quoy vous auriez vacqué jusque à présent, et d'autant que ledit duc de Lorraine a persisté en sa félonnie et désobéissance, et de nouveau joint ses armes avec ceux qui sont ennemis ou envieus de la prospérité de nostre Couronne, après avoir fait une démission simulée au profict de son frère des duches de Lorraine et de Bar, les pensant par ce moyen tenir en repos, pendant qu'il en tirera secours d'hommes & d'argent pour nous faire la guerre. Nous avons résolu en nostre conseil, de saisir & mettre en nostre main tout le revenu tant ordinaires qu'extraordinaires desdits duchéz de Lorraine & de Bar, soit de ce qui est soubz nostre mouvance, que de ce qui est prétendu en souveraineté par les ducz de Lorraine esdictz duches et en terres qu'ils ont tirées des éveschez de Metz, Thou[il] et Verdun : pourquoy faire et régir tout ledit revenu, estant besoing que facions choix d'une personne dont la preudhommie, fidélité et expérience soit recogneue.

À ces causes, bien informéz que toutes ces qualitez sont en vous, que vous avez tesmoignéés en plusieurs commissions importantes que nous vous avons donnéés, et nommément en la susdicte du dernier aoust, que nous voulons demeurer en la forme et vertu, Nous vous avons commis, et députté, commettons et députtons par ces présentes signées de nostre main, pour avoir en l'estendue des duches de Lorraine et de Bar, terres & seigneuries en deppendance, la direction et intendance de tous les domaines & finances tant ordinaires qu'extraordinaires, et faire procéder par voye de saisye et établissement de commissaires en

toutes les villes, terres & seigneuries desdits duchez de Lorraine et de Bar, tant de celles de l'ancien domaine que des terres acquises ou usurpées sur ledit duché de Bar, éveschez de Metz, Thou[il] & Verdun & au[tr]es endroitz de nostre mouvance, souveraineté & obéissance sur tout ce qui se trouvera appartenir audit duc de Lorraine tant à cause du revenu desdictz duchez & tous qu'autrement depuis le passé jusqu'à luy, que de ce qui escherra cy après, sans vous arrester à lad[it]e prétendue démission, ou à aultre tiltre ou prétention quelconque, et bailler à ferme tant en général que particulier tout le revenu desdictz duchez & terres pour tel temps que vous adviserez, dont vous ferez faire la recepte par ceux qui seront par nous commis à lad[it]e recepte, de tous lesdicts revenus & domaine desdictz duchez de Lorraine & de Bar, leur délivrant estat par estima[ti]on de la recepte et despence qu'ilz auront à faire, les faire compter en fin de chacune année, faire acquicter toutes les charges nécessaires, locales et générales dont vous dresserez ung estat général que vous envoyerez en nostre conseil.

Et pour en estre mieux instruit, vous vous transporteréz en toutes les villes & lieux que besoing sera, ferez visita[ti]ons et informa[ti]ons de tout ce que requerra nostre service, dont vous ferez bons procès verbaux que vous nous envoyerez, pouvoyrez à ce qui sera nécessaire, dont nous chargerons vos loyauté et conscience, visiteréz les bois de haulte fustaye et taillis, estangs et rivières ; ferez les ventes et taillis, paissions, glandées, pesches, & au[tr]es droicts deppendans des eaux & forestz, ou les baillerez à ferme selon que [vous] le jugerez plus expédient pour nostre service, réglerez le fait de la gabelle et les droicts d'aydes, tailles & imposi[ti]ons que vous donnerez à ferme ou ferez recevoir selon nostre plus grand profict ; et généralement ferez tout ce qui appartiendra à nostre bien & service, et à la conservation & avantage de nos droicts & deniers.

En quoy faisant, voulons et entendons, que tous devoir et obéissance vous soient rendus par tous officiers sans nul exceptes, en ce qui regardera le fait de finance, tant par les maire, eschevins, gouverneurs des villes & lieux d'iceux duchez que par les habitants desdicts pays, de quelque condition & qualité qu'ilz soient, à peine d'estre tenus et réputés pour désobéissans et rebelles, et comme tels chastiez suivant les rigueurs de nos ordonnances, et d'autant que pour l'exécution des choses cy dessus vous aurez besoing de plusieurs personnes près de vous pour exécuter vos iugemens, ordonnances & mandemens, Nous vous avons permis & permettons de prendre tel nombre de commis, greffiers, sergens & aultres officiers que vous aurez besoing, ausquelz vous ferez taxes raisonnables pour leurs salaires & vacations, ensemble de tous au[tr]es fraix nécessaires, qui seront payéz en vertu de vos ordonnances, par les receveurs qu'il appartiendra, qui seront allouéz en la despence de leurs estats & comptes sans difficulté.

Mandons à nos lieutenans généraux de nos armées, gouverneurs des pays, villes, chasteaux & forteresses de nostre obéissance, cappitaines & gens de guerre, de vous donner ayde, confort, conseil et prisons si vous les en requérez, et à tous nos justiciez, officiers & subiectz qu'à vous ce faisant ils obéissent, prestent main forte & assistance si besoing est ; et à tous huyssiers et sergens de faire pour l'entière exécution des p[rése]ntes et de vos ordonnances toutes signiffica[ti]ons, assigna[ti]ons, commandementz, contrainctes, deffences & au[tr]es actes de justice nécessaires, sans qu'ilz soient tenus [de] demander au[tr]e permission de ce faire, vous donnons pouvoir, auctorité, commission et mandement spécial par ces p[rése]ntes nonobstant opposi[ti]ons ou appella[ti]ons quelconques ; pour lesquelles & sans préjudice d'icelles ne sera différé, et dont si aucunes interviennent, nous nous sommes réservés la cognoissance, icelle interdite et deffendue à tous au[tr]es juges ; et d'autant que de cesdites p[rése]ntes on pourra avoir affaire en plusieurs & divers lieux, nous voulons qu'aux coppies dheuement colla[ti]onnées par l'un de nos amez & féaux con[seill]ers et secrétaires, ou soubz scel royal, foy soit adioustée comme à l'original.

Car tel est n[ot]re plaisir. Donné à S[ain]t Germain en Laye le 19<sup>e</sup> jour d'avril, l'an de grace mil six centz trente quatre et de n[ot]re règne le vingt quatriè[me]. Signé Louis, et par le Roy, Bouthilier, et scellé du grand sceau de cire jaulne. »

Texte 10. Commission d'intendant de justice et police de Barillon III de Morangis à Saint-Mihiel et dans le ressort du parlement établi dans la ville (16 juillet 1634)

Source : BnF, ms. Français 4889, f°29.

« Louis, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à nostre amé et féal con[seill]er en nostre conseil d'estat et maistre des requestes ordinaires de nostre hostel, le sieur Barillon de Morangis, salut.

Un chacun scait les iustes suiets que nous avons eu de nous saisir des pays et terres que le duc de Lorraine possédoit cy devant, dans lesquels nostre intention est de traiter tous ceux qui voudront vivre en repos et tranquillité sous nostre obéissance avec toute douceur et dignité, et comme notre principal soin a tousjours esté de faire administrer soigneusement et religieusement la iustice dans nos estats, nous le voulons estendre dans ledit pays, la faisant rendre en nostre nom et sous nostre autorité, et doner à cet effect l'intendance de ladite iustice à persone de capacité, probité et intégrité telle qu'il est requis, comme aussy y maintenir la mesme police qui a esté gardée par le passé, si pour le bien de nostre service il ne se trouve nécessaire d'y changer quelque chose.

À ces causes, considérants que les bones qualités susdites qui se rencontrent en vostre persone avec une entière fidélité et affection au bien de nostredit service ainsy que vous avés fait paroistre en diverses occasions où vous avés esté par nous employé, nous avons commis ordonné et député, commettons, ordonons et députons par ces présentes signées de nostre main, intendant de la iustice et police en la ville de S[ain]t Mihel et en tout le ressort du parlement estably en ladite ville où vous vous transporterés au plustost pour y prendre et recevoir en nostre nom tant des officiers dudit parlement qu'autres généralement quelconques cy devant suiets dudit duc de Lorraine de quelque qualité et condition qu'ilz soient, habitants dans l'estendue dudit ressort, le serment de fidélité, et iceluy fait par lesdits officiers, présider par vous audit parlement et aux iuges establis en iceluy afin d'y administrer la iustice selon nos ordonances et la coutume des lieux, et en cas que lesdits officiers ou aucuns d'eux fussent refusants ou dilayants de faire ou prester ledit serment de fidélité, les interdire des fonctions de leurs charges, mettants et substituants en leurs places personnes capables et gradués, au cas qu'il ne restait nombre suffisant de juges, iuger souverainement et en dernier ressort tous procès civils et criminels assisté des con[seill]ers dud[it] parlement ou autres gradués ainsy que dessus. Pour faire aussy observer la police qui y est maintenant gardée ou la changer en tout ou en partie

selon que vous inquerés estre plus expédient pour maintenir les peuples en repos et tranquillité sous nostre obéissance, ordonnant à cet effect les officiers et ministres de police que besoin sera et instituant d'autres en leur lieu, présider en toutes assemblées publiques et particulières, et ordoner sur le fait de ladite police tout ce que vous adviserés estre pour le mieux, et généralement en tout ce qui est desdites iustice et police faire et ordoner tout ce que vous iugerés util et nécessaire pour le bien public et la conservation du droict des parties comme aussy pour nostre service, de faire tout ce que dessus, nous vous avons doné et donons pouvoir, autorité, commission et mandement spécial et ce par provision iusques à ce qu'il en ait esté par nous autrement ordonné.

Car tel est nostre plaisir. Doné à Chantilly le 16 iour de juillet l'an de grace 1634, et de nostre règne le 25, signé Louys, et plus bas par le Roy. Bouthillier. »

Texte 11. Commission d'intendant de justice et police de Villarseaux dans le duché de Bar et pays Barrois, tant en ce qui ressort du parlement de Paris que de celui de Saint-Mihiel (22 juin 1635)

Source : AD55, B 271, f°22v°-23.

« Louis, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à nostre amé et féal con[seill]er d'estat et m[âit]re des requestes ord[inai]re de nostre hostel le s[ieu]r Mangot de Vilarseaux, salut.

L'intendance de la justice & police dans noz duché de Bar & paÿs barrois, laquelle le s[ieu]r Barillon de Morangis a exercé jusques icy sy dignement que nous en avons entière satisfaction, estant présentement à remplir, d'autant que nous le rappellons près de nous pour nous servir en [un] autre employ ainsy que nous sommes convié par les preuves qu'il a donné tant en ladicte intendance qu'en autres précédentes commissions importantes de sa suffisante probité, adresse et bonne conduite, comme aussy de sa fidélité & affection à n[ot]re service au bien duquel il n'a pas peu contribué dans lesd[its] duché et pays, Nous avons fait choix de vostre personne pour nous servir doresnavant en lad[ite] intendance, nous assurant que vous le feréz avec probité et intégrité.

À ces causes, et à plain confians en vos sens, capacité, expérience en l'administration de la justice que vous avéz acquis dans les offices et commissions dans lesquelles nous vous avons continuellement employé, et nous promettans que vous vous acquitteréz de celle cy avec pareille affection & fidélité que ledit Barillon, nous vous commis, député et ordonné, commençons, députons & ordonnons intendant de la justice & police en nosd[its] duché de Bar et paÿs barrois tant en ce qui ressortist en nostre cour de parlement de Paris que dans l'estendüe du ressort du parlement de S[ain]t Miel pour faire vostre résidence ez villes dud[it] S[ain]t Miel et de Bar, & y administrer la justice à noz subietz desd[its] duché et paÿs, ensemble la police selon nos ordonnances, les usages et coutumes des lieux autant que faire ce pourra, présider audit parlem[en]t de S[ain]t Miel et juger souverainement dans l'estendue du ressort d'iceluy toutes causes civiles & criminelles en première instance ou par appel assisté des con[seill]ers dudit parlement, ou à leur défaut et en affaires qui ne seront point de la cognoissance ordinaire dudit parlement, de nombre suffisant d'autres juges, personnes capables et graduéz selon nosdites ordonnances, sans que de vos jugementz il puisse estre interjetté aucun appel ; et pour le regard de nostred[ite] ville de Bar, appartenances et deppendances estant du ressort de

nostred[ite] cour de parlement de Paris, y administrer aussy la justice à nosditz subiectz et y juger toutes causes civiles et criminelles sauf les appellations en nostredicte cour, présider pareillement en tous les sièges de justice, chambre des comptes dudit Bar, et autres compagnies ou assemblées pour le faict de la justice & police ainsy qu'il convient faire à vostre charge de m[âitr]e des requestes ord[inai]re de nostre hostel qu'à la présente commission d'intendant de la justice et police esd[its] duché et pays, juger et ordonner souverainement de lad[it]e police esd[its] duché et paÿs, la faisant observer par tous les lieux de l'estendue de vostre intendance, telle qu'elle a esté cy devant praticquée, si pour le bien de nostre service, il n'est à propos d'y apporter quelque changement, et généralement de faire et ordonner pour le regard desd[ites] justice et police ce que vous jugerez utile et nécessaire pour le bien public, la conservation du droict des partyes, et nostred[it] service, de faire tout ce que dessus, nous vous ~~mandons~~ avons donné et donnons pouvoir, auctorité et mandement spécial.

Mandons & ordonnons tant aux gens tenantz ledit parlement de S[ain]t Miel, la chambre des comptes dud[it] Bar que tous autres juges et officiers de justice et de police qu'ilz ayent à vous recognoistre, obéyr et entendre en choses touchant et concernans la présente commission.

Car tel est nostre plaisir. Donné à Fontainebleau, le XXII<sup>e</sup> jour de juin l'an de grace mil six centz trente cinq, et de n[ot]re règne le vingt six[ièm]e. Signé Louis, et plus bas par le Roy, Phélycaux [*sic*] avec paraffe, et scellée du grand scel. »

Texte 12. Commission d'intendants de justice, police et finances de Villarceaux et d'Orgères dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, duché de Lorraine, Barrois, Haute et Basse-Alsace et comté de Montbéliard (2 avril 1637)

Source : SHAT, A<sup>1</sup> 35, pièce 216<sup>2</sup>.

« Louis etc... à nos amés et feaux conseillers de nos conseils d'estat et privé, mestres des requestes ordinaires de nostre hostel, les sieurs de Villarceaux et Dorgères, Salut.

Ayant jugé nécessaire d'envoyer en nos provinces des Trois Eveschés de Metz, Toul et Verdun, Duché de Lorraine et Barrois, le Comté de Montbéliard et dans l'Alsace des personnes capables et fidèles avec l'autorité requise pour prendre soin du payement, entretènement et subsistance de nos garnisons et de toutes les autres choses qui dépendent de la justice, police et finances desdits pays ;

Nous avons estimé ne pouvoir faire pour cet effect un meilleur choix que de vous, tant parce que nous sommes assurés qu'estants frères, vous entretendrez ensemble une parfaite intelligence et vous assisterez mutuellement en cet employ, que pour la congnoissance que nous avons de vostre probité, capacité, expérience au faict de la justice, bonne conduite et diligence, et pour la confiance que nous prenons en vostre fidélité, l'affection à nostre service et l'entendement que vous avez montré dans les charges et occasions où vous avez esté employés ;

À ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, nous vous avons commis, ordonnés et établis, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes, signées de nostre main, Intendants de la justice, police et finances ausdits pays des Eveschés de Metz, Toul et Verdun, Duché de Lorraine, Barrois, Haulte et Basse Alsace, et Comté de Montbéliard, pour en cette qualité vous employer, conjointement ou séparément, ainsy que vous croirez ensemble estre plus à propos en la fonction et les charges d'intendant ;

Vous transporter pour cet effet ès villes et places et en tous les lieux desdits pays que besoin sera pour nostre service ; vous trouver aux conseils qui seront tenus tant par les généraux de nos armées et mareschaux de camp qui y commanderont nos troupes, que par les gouverneurs et (leurs) lieutenants généraux desd. Pays et duché de Lorraine et Barrois ; leur donner vos advis en toutes occasions ;

---

<sup>2</sup> Nous reprenons ici la transcription effectuée par Georges Livet, *Du Saint-Empire romain germanique au Royaume de France, op. cit.*, p. 915-920.

Pourvoir à ce que la justice soit bien et sincèrement administrée esdits pays et que les crimes et delicts soyent chastiés selon la rigueur de nos ordonnances ; ouïr les plaintes et doléances de nos gens de guerre et des habitans desdits pays et provinces et tous autres qui y passeront ou fréquenteront ; leur rendre bonne et briève justice ; faire observer nos réglemens et ordonnances ausd. gens de guerre et conformément à icelles, les tenir en bonne discipline et police ; procéder contre les coupables de tous crimes ; leur en faire le procès jusques à jugement deffinitif et exécution d'iceluy inclusivement, appelé avec vous le nombre de juges requis par nos ordonnances, vallidans dès à présent comme pour lors les jugemens qui seront ainsy par vous rendus comme s'ils estoient émanéz de nos cours souveraines, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, prise à partie et autres choses à ce contraires ;

Entendre et avoir l'œil à la direction, maniemment et distribution des deniers qui ont esté ou seront cy-après destinés pour la solde et entretènement des gensdarmes, chevaux légers et gens de pied que nous entretiendrons ausdit pays, soit en corps d'armée ou autrement, tant à la campagne que dans les garnisons ; comme aussy aux despenses de l'artillerie, vivres, munitions, réparations, fortifications, parties inopinées, empruntz, contributions qui, pour toutes lesdites despenses, pourroyent avoir esté ou estre faictes ; en voir, veriffier et arrester les ordinaires, estats et cahiers qui en seront expédiés par nos lieutenans généraux en nos armées ou autres qui en auront pouvoir aux trésoriers généraux de l'ordinaire et extraordinaire de nos guerres, cavallerie légèrè, artillerie et commis à l'exercice de leurs charges ou autres ainsi qu'il appartiendra ; vous faire représenter par eux les estats, ordonnances et ordres particuliers que nous leur aurons fait expédier, comme aussy par les commissaires et controlleurs de nos guerres les extraicts des monstres et reveues qui seront par eux faictes, les contrôles et [registres] qu'ils seront obligés de tenir ;

Faire faire les monstres et reveues de nosd. troupes estans à la campagne ou aux garnisons, et en vostre présence toutes les fois que vous estimerez à propos ; les faire payer de leur nombre effectif des prests ou monstres qui leur seront par nous ordonnés ; et empescher par toutes voyes qu'il ne se commette aucun abus au sujet desd. monstres et reveues, tant par les commissaires et contrôleurs que par lesdits gens de guerre ;

Establir aux lieux où nous ne pourvoyrons de nos deniers à la subsistance de nos troupes les contributions que besoin sera, icelles régler et ordonnancer, en sorte que les gens de guerre ayans leur nourriture et entretènement, les habitans du pays se puissent nourrir commodément ; imposer et faire lever pour ladite subsistance des gens de guerre et pour les autres despenses qui se pourront présenter pour nostre service, telles sommes et vivres que vous verrez estre à

propos, défendant très expressément par ces présentes aux gouverneurs des places et tous autres lieux de lever aucunes contributions que celles qui seront par vous ordonnées et de faire aucune levée de deniers si ce n'est par vos ordres, faire payer par préférence les garnisons de nos places fortes estans ausdit pays et ceux que verrez estre nécessaires dans le dit pays. Vous faire rendre compte par les officiers pourvus des charges de judicature et de finances ou par ceux qui sont commis à l'exercice d'icelles esdits pays de Lorraine et Barrois, de leur administration, gestion et maniemens et, en cas de malversations, ordonner telle punition ou amende contre eux que vous verrez estre juste et raisonnable ; commettre par provision ausdits offices, tant de judicature que de finances, vacans par destitution ou autrement, des personnes que vous congnoistrez capables et en tirer finance à nostre proffit pour icelle employer aux despenses qui seront à faire pour nostre service esdit pays, donner avis desdites destitutions et provisions que vous pourrez faire, comme aussy des officiers que vous estimerez devoir estre révoqués pour estre inutiles et surcharger nos finances ;

Vous faire représenter les baux de nos fermes, casser et annuler ceux que vous trouverez estre faicts à moindre prix que leur présente valeur ;

Prendre congnoissance des coupes et ventes de bois faictes ou à faire dans les forests des duchés de Lorraine et Barrois et en ordonner ainsy que vous verrez estre à propos, soit pour le chauffage de nos garnisons ou coupes de bois en nos forests affermées et autres choses que verrez à faire pour nostre service ;

Congnoistre aussy de l'administration de nos salines, et pour vente des sels, employ des deniers en provenans et pour apporter tel ordre et règlement que vous verrez estre nécessaire, mesme en augmenter le prix du sel si vous croyez que faire se doibve, ayant esgard que les ventes n'en soyent diminuées ; commettre tels officiers ausd. salines, tant par le gouvernement d'icelles que pour la recette, et les personnes qui y seront nécessaires ; destituer ceux qui n'y font pas leur debvoir, empescher le dépôt et débit du sel des pays estrangers esdites villes et places ;

Et généralement faire en toutes les choses susd. ce que vous verrez estre nécessaire et à propos et qui dépend de la charge d'intendant de la justice, police et finances, voulant que vous en jouissiez aux honneurs, auctorités, prérogatives et prééminences qui y appartiennent et aux appointemens qui vous seront par nous ordonnés ;

Pour ce faire, vous avons donné et donnons plein pouvoir, commission, auctorité et mandement spécial par les présentes. Mandons à nos lieutenans généraux en nos armées, au gouverneur et nostre lieutenant général en nostre pays et duché de Lorraine, mareschaux de nos

camps, gouverneurs particuliers de nos villes, places et chasteaux et aux commandans de nos troupes estans ès places desd. pays et provinces, officiers de judicature et finances, magistrats, maires, eschevins et tous autres habitans desdits pays et provinces, de vous faire congnoistre et recongnoistre et obéir ainsy qu'il appartiendra, en toutes les choses concernant les présentes, mesme de vous donner ou faire donner les escortes nécessaires pour vostre sécurité faire mettre en bataille toutes les fois qu'ils en seront par vous requis, à peine d'interdiction de leurs charges, et ordonnons à tous de vous prester main forte et assistance pour l'entière exécution de la présente charge<sup>3</sup>. »

---

<sup>3</sup> Comme l'indiquer *ibid.*, p. 919, la minute conservée au SHAT ne comporte pas de formules conclusives mais seulement une indication « deux[ième] avril de l'an 1637 ».

Texte 13. Commission d'intendant de justice et Police de Rigault dans la ville de Metz et terres de l'évêché et dans l'étendue du gouvernement de La Valette (21 mai 1637)

Source : BnF, ms. Dupuy 775, f°286v°-289.

« Louis, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre : à notre amé & féal Conseiller en notre Conseil d'Estat, le Sieur Rigault, Salut.

Ayant par nos lettres patentes en forme de déclaration du dixiesme May 1636, pour causes importantes au bien de nos affaires, transféré le Siège de nostre Cour de Parlement de Metz en nostre ville de Toul, & ayant esté advertis que pour la commodité & soulageme[n]t de nos sujets de laditte ville de Metz & terres de l'Evesché, il est nécessaire d'y tenir une personne de suffisance & capacité requise à l'administration de la justice en qualité d'Intendant : Nous avons estimé ne pouvoir faire un meilleur choix que de vous, pour les bons tesmoignages qui nous ont esté rendus de vostre vertu, capacité & prudence, ensemble de votre fidélité & affection à nostre service en la charge de nostre Conseiller en nostre Parlement de Metz, & en la charge de notre Procureur général en nostre Co[n]seil souverain de Nancy.

Pour ces causes, & autres considérations à ce nous mouvans, Nous vous avons commis, ordonné & député, commettons, ordonnons & députons par ces présentes signées de nostre main : pour avoir & exercer la charge d'Intendant de la Iustice & Police en laditte ville de Metz & terres de l'Evesché en l'estenduë du gouvernement auprès de nostre tres-cher Cousin le Cardinal de la Vallette, Gouverneur & notre Lieutenant général audit Evesché, Ville, & Citadelle de Metz & pays Metsin. Pourveoir avec luy aux plaintes qui luy seront faites, & assister aux Conseils qu'il tiendra pour nostre service : informer de tous ports d'Armes, Monopoles, Assemblées illicites, ou factions contre le bien de nos affaires & tranquillité de nos sujets, procéder contre les coupables, leur faire & parfaire leur procès iusque à sentences diffinitives & exécutions d'icelles inclusivement par jugement souverain, & en dernier ressort, appelé avec vous audit jugement le nombre de six Graduez, nonobstant toutes récusations, & prises à partie contre vous, dont, si aucunes interviennent, nous en avons réservé la cognoissance à nous & à nostre Conseil, & icelle interdite à nos Cours de Parlements & autres Iuges. Prendre cognoissance de tous procès & différens d'entre les Bourgeois de nostredite ville de Metz, & les Soldats qui y sont en garnison, & les iuger souverainement avec nombre de Graduez, comme dit est.

De ce faire vous avons donné & donnons plein pouvoir, autorité, commission & mandement spécial, desrogeant à toutes commissions qui pourroient avoir esté cy-devant adressées à autres personnes, à l'esgard de ce qui est compris en ces présentes.

Mandons à nostredit Cousin le Cardinal de la Vallette vous faire jouyr de nostre présente commission, & à tous autres nos Iusticiers, Officiers & Sujets qu'il appartiendra vous obeyr, donner assistance & main forte pour l'exécution des présentes.

Car tel est nostre plaisir. Donné à Versailles, le vingt-unième May l'an de grâce 1637, & de nostre règne le 28. Signé Louys, & plus bas, par le Roy, Bouthillier, & seellé [*sic*] du grand sceau de cire jaune sur simple queue. »

Texte 14. Commission d'intendant de justice, police et finances de Rigault dans la ville de Metz et terres de l'évêché, dans l'étendue du gouvernement de Lambert (3 décembre 1639)

Source : BnF, ms. Dupuy 775, f°290-291r°.

« Louis, par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, à n[ot]re armé & féal Conseiller en n[ot]re conseil d'estat, le sieur Rigault, Salut.

Vous ayant par nos l[ett]res patentes en forme de commission du XXI<sup>e</sup> may 1637 commis & député pour avoir & exercer la charge d'Intendant de la Justice & police en n[ot]re ville de Metz et terres de l'Evesché en l'estendue du gouvernem[en]t de deffunct n[ot]re très cher cousin le Cardinal de la Vallette, & par son décedz ayant donné le gouvernem[en]t de lad[it]e ville & citadelle au s[ieu]r de Lambert, mareschal de camp en nos armées, Nous, pour les bons tesmoignages qui nous ont esté rendus de l'administra[ti]on par vous faicte de lad[it]e charge d'Intendant au bien de n[ot]re service & au contentement de nos subiectz depuis lad[it]e année 1637 jusques à présent, avons estimé vous devoir confirmer & continuer en la mesme charge, & en tant que besoing seroit augmentée le pouvoir que nous vous avons donné par nosd[it]es lettres de commission.

Pour ces causes & au[tr]es considéra[ti]ons à ce nous mouvans, Nous vous avons commis, ordonné & député, commettons, ordonnons & députons par ces présentes signées de n[ot]re main pour avoir & exercer la charge d'Intendant de la Justice, police & finances en lad[it]e ville de Metz & terres de l'Evesché en l'estendue dud[i]t gouvernement, pourveoir avec led[i]t s[ieu]r de Lambert aux plaintes qui luy seront faictes, & assister aux conseils qu'il tiendra pour n[ot]re service & aux assemblées de l'estat du pais, prendre cognoissance de toutes levées de deniers en l'estendue dud[i]t gouvernem[en]t & de l'employ d'iceux, informer de tous ports d'armes, monopoles, assemblées illicites, ou factions contre le bien de nos affaires & tranquillité de nos subiects, procéder contre les coupables, leur faire & parfaire leur procès, jusques à sentences diffinitives & exécutions d'icelles, inclusivem[en]t par jugemen souverain & en dernier ressort, appelé avec vous audict jugement le nombre de six graduez, nonobstant toutes récusations & prises à partie contre vous, dont sy aucuns interviennent, nous en avons réservé la cognoissance à nous & à n[ot]re con[s]e[i]l & icelle interdite à nos cours de parlement & aultres juges, prendre cognoissance de tous procès & différentz d'entre les bourgeois de

nostredicte ville de Metz ou es au[tr]es lieux dudict governem[en]t & les soldats qui y sont en garnison, & les juger souverainem[en]t avec nombre de graduez comme dict est.

De ce faire vous donnons plain pouvoir, autorité, commission & mandem[en]t spécial, desrogeant à toutes commissions qui pourroient avoir esté cy devant adressées à au[tr]es personnes, à l'esgard de ce qui est compris en ces présentes.

Mandons aud[i]t s[ieu]r de Lambert de vous faire jouir de nostre présente commission & à tous au[tr]es nos officiers, justiciers & subiectz qu'il appartiendra, & particulièrement au prévost des mareschaux, ses lieutenantz, greffier & archers vous obéir, donner assistance & main forte, pour l'exécution des présentes.

Car tel est n[ot]re plaisir. Donné à S[ain]t Germain en Laye le trois[iè]me jour de décembre l'an de grâce mil six cens trente neuf & de nostre règne le trentiesme. Signé Louis & plus bas par le Roy, Bouthillier & scellé du grand sceau de cire jaulne. »

Texte 15. Commission d'intendant de justice, police et finances et vivres de Vignier dans les provinces de Lorraine et Barrois et évêchés de Metz, Toul et Verdun (4 décembre 1640)

Source : SHAT, A<sup>1</sup> 62, pièce 258<sup>4</sup>.

« Louis &c, à n[ot]re amé et féal con[seill]er en n[ot]re conseil d'estat et m[âitr]e des req[ui]êtes ord[inai]re de n[ot]re hostel, le s[ieu]r Vignier, salut.

Ayant permis au s[ieu]r de Villarceaux [en marge : aussy m[âitr]e des req[ui]êtes de n[ot]re hostel] de

[2 lignes manquantes]

Lorraine & Barrois et

[1 ligne manquante]

no[us] avons estimé ne pouvoir faire po[ur] cet effet un meilleur choix que de vo[us] \_ des règles et dans \_<sup>5</sup> de v[ot]re capacité, probité, expérience au faict \_ ~~de la justice et bonne conduite~~ et po[ur] la confiance par[ticulièr]e que no[us] prenons en v[ot]re fidélité & aff[ecti]on à n[ot]re service.

À ces causes et autres à ce no[us] mouvans, no[us] vo[us] avons co[m]mis, ord[onnés] et établis, commettons, ord[o]nnons et établissons par ces p[résen]tes sig[nées] de n[ot]re main intendant de justice, police et finances et vivres en nos ~~provinces~~ armées<sup>6</sup> de Lorraine & Barrois & évêchés de Metz, Thoul & Verdun, po[ur] en cette qualité vous transporter es villes et places et en tous les lieux de ces pays q[ue] besoin sera pour n[ot]re service, vous trouver aux conseils qui seront tenus tant par les généraux de nos armées & mar[éch]aux de camp qui y commanderont nos troupes ~~q[ue] par les gouverneurs & leurs lieutenans g[éné]r[aux] desd[its] pays & duché de Lorraine & Barrois,~~ leur donner vos avis en toutes occasions, pourvoir à ce q[ue] la justice soit bien et sincère[men]t administrée [entre les lignes : administrée comme en tous temps] et les crimes et délits chastiés & punis selon la rigueur de nos ordon[nances], ouïr les plaintes et doléances de nos gens de guerre ~~et les habitans desdits pays et provinces et tous autres qui y passeront ou fréquenteront,~~ leur rendre bonne et briesve justice, f[air]e observer

<sup>4</sup> Le document est une minute de la main de Pierre Cherré, secrétaire de Richelieu. Il est de lecture très difficile et je remercie Marie-Catherine Vignal Souleyreau de m'avoir assisté dans sa transcription, qui demeure incomplète.

<sup>5</sup> « \_ » indique la présence d'un mot ou d'un groupe de mots que nous ne sommes pas parvenus à transcrire.

<sup>6</sup> Malgré le fait que cette minute laisse penser que Vignier est nommé intendant d'armée, nous avons pu montrer qu'il agit bien en tant qu'intendant de province dans l'espace lorrain.

nos règle[mens] & ordonnances ausd[its] gens de guerre et conform[ément] à icelles, les tenir en bo[nn]e discipline et police, procedder contre les coupables de tous crimes, leur f[ai]re & parf[ai]re le procès jusques à jugem[ent] définitif & exé[cution] d'icelle inclusive[ment], apellé avec vous le nombre de juges requis par nosd[ites] ordonnances, validans dès à p[ré]sent comme pour lors tous les jugemens qui seront ainsy par vous rendus comme s'ils estoient esmanés de nos cours souveraines, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, prise à partie & au[tr]es choses à ce contraires ; entendre et avoir l'œil à la direction, manie[ment] & distribu[ti]on des deniers qui ont esté ou seront cy après destinés po[ur] la solde & entretene[ment] des gens d'armes, chevaux légers & gens de pied q[ue] nous entretiendrons ausdits pays, soit en corps d'armée ou au[tr]em[ent], tant à la campagne q[ue] dans les garnisons, com[m]e aussy aux despenses de l'artillerie, vivres, munitions, répara[ti]ons, fortifica[ti]ons, parties inopinées, emprunts, contribu[ti]ons qui, pour toutes lesd[ite]s despenses, pourroyent avoir esté ou estre faictes, en voir, vériffier & arrester les ord[inaires], estats & cahiers qui en seront expédiés par nos lieuten[ants] g[éné]r[aux] en nos armées ou au[tr]es qui en auront pouvoir, aux trésoriers g[éné]r[aux] de l'ord[inai]re & de l'ex[traordinai]re de nos guerres, cavallerie légère, artillerie et commis à l'exercice de leurs charges ou au[tr]es \_ q[u'i]l app[artiend]ra, vous f[ai]re représenter par eux lesd[its] estats, ordonnances & ordres particuliers q[ue] nous leur aurons fait expédier, comme aussy par les com[missai]res et controolleurs de nos guerre les extraits des monstres et reveues qui seront par eux faites, les controolles & règle[mens] qu'ils seront obligés de tenir, f[ai]re f[ai]re les monstres & reveues de nosd[ites] troupes estant à la campagne ou aux garnisons, \_ toutes les fois q[ue] vous en trouverez à propos, les f[ai]re payer de leur nombre effectif des prests ou monstres qui le sera par nous ordonné, et empescher par toutes voyes q[u'i]l ne se commette au[c]un abus au fait desd[ite]s monstres & reveues tant par les co[missai]res, controle[urs] que par lesd[its] gens de guerre ; establir aux lieux de la Lorraine et Barrois où nous ne pourvions de nos deniers à la subsistance de nos troupes les contribu[ti]ons q[ue] besoin sera, icelles régler & ordonnancer, en sorte q[ue] les gens de guerre ayans leur nourriture & entretenem[ent], les habitans du pays se puissent fournir avec commodité ; imposer et f[ai]re lever po[ur] lad[ite] subsist[an]ce des gens de guerre & po[ur] les au[tr]es despenses qui se pourront présenter po[ur] n[ot]re service, telles sommes de deniers q[ue] vous verrez estre nécess[ai]res, deffendant très express[émen]t par ces p[ré]sentes aux ~~gouverneurs des places & tous au[tr]es~~ \_ de lever aucunes contribu[ti]ons que celles qui seront par vous réglées et ordonnées & de f[ai]re \_ levée de deniers si ce n'est par un ordre exprès \_, f[ai]re payer par préférence les \_ garnisons des

places fortes estant ausdits pays de Lorraine & Barrois ; ~~vous faire rendre compte par les officiers pourvus~~ des charges de judicature & des finances ou par ceux qui sont commis à l'exercice d'icelles esd[its] pays de Lorraine & Barrois, de leur administra[ti]on, gestion & manie[ments] et, en cas de malversations, ordonner telle punition ou amende & répétition contre ceux q[ue] vous verrez estre juste & raisonnable ; vous f[ai]re représenter les baux de nos fermes ausd[its] pays de Lorraine & Barrois, casser & annuler ceux q[ue] vous trouverez avoir esté faicts à moindre prix q[ue] le[ur] juste valleur ; prendre cognoissance des coupes et ventes des bois faictes ou à f[ai]re dans les forests desd[its] pays de Lorraine et Barrois & en ordonner ainsy q[ue] vous verrez estre à propos, soit po[ur] le chauffage de nos garnisons, ouvrages de bois en nos fortiffica[ti]ons & au[tr]es choses qui sont à f[ai]re po[ur] n[ot]re service ; avoir direction de nos salines, \_ & vente de sel, employ des deniers en provenants et y aporter tel ordre & règlem[ent] q[ue] vous verrez estre nécess[air]e, mesme en augmenter le prix du sel si vous croyez q[ue] f[ai]re se doibve, ayant esgard q[ue] les ventes ne soyent diminuées, commettre tels officiers que besoin sera esd[ites] salines tant po[ur] le gouvernem[ent] d'icelles q[ue] po[ur] la recepte & despense qui y sera nécess[ai]re, destituer ceux qui y seront présentem[en]t s'yls n'y font leur debvoir, empescher le transport & débit du scel des pays estrangers esd[ites] villes & places ; voulans aussy q[ue] vous entendiez & ayez l'œil à l'administration des fruicts & revenus temporels de l'évesché de Verdun, ensemble & de l'abbaye de Gorze, commettre telles personnes q[ue] vous jugerez capables & fidèles po[ur] en f[ai]re la recepte & \_ quand et aussy \_ par nous ordonnées et g[éné]n[ér]alle[ment] f[ai]re en toutes les choses susdites ce q[ue] vous verrez estre nécess[ai]re & à propos et qui dépend de lad[ite] charge d'intend[ant] de la justice, police & fin[ances] ~~du dit pays de~~ en nozd[ites] armées de \_ Lorraine, Barrois & éveschez de Metz, Thoul & Verdun, \_ et \_ aux honne[urs], auctorités, prérogatives & préém[inences] qui y appartienn[ent] & aux app[ointemen]ts qui vous seront par nous ordonnés, de ce f[ai]t vous avons donné & donnons plain pouvoir, auctorité, comm[ission] & mand[ement] spécial par ces p[ré]sentes.

Mandons à nos lieuten[ants] g[éné]n[ér]aux en nos armées qui y seront cy après, \_ mar[éch]aux de nos camps, \_ de nos troupes, ~~gouverneurs particuliers de nos villes, places et chasteaux & aux comm[andan]ts de nos troupes \_ estants es places desd[its] pays, officiers de judicature et finances, magistrats, maires, eschevins et tous au[tr]es habitants desd[its] pays de~~ vous recongnoistre & f[ai]re recongnoistre & obéir en toutes les choses concernant l'exécution des pré[se]ntes, \_ mesme de vous donner ou f[ai]re donner les escortes nécess[ai]res \_ de vous prester main forte & assist[an]ce po[ur] l'entière exécu[ti]on de vostre p[ré]sente.

Car tel est n[ot]re plaisir. Donné à<sup>7</sup>. »

---

<sup>7</sup> La minute ne comporte pas de fin. La date du 4 X[embre] 1640 est ajoutée en tête de document.

Texte 16. Commission de Saint-Pouange et Colbert de Croissy pour exécuter le traité de Vincennes (23 mars 1661)

Source : BnF, ms. Français 4240, f°387v°-390r°.

« Louis, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à n[ot]re amé et féal con[seill]er ord[inai]re en n[ot]re con[s]e[i]ll d'Etat, intend[an]t de la Justice, police et finances en Lorraine et Barrois, et dans les Eveschez de Metz, Thoul et Verdun, le s[ieu]r de S[ain]t Pouenges, et à n[ot]re amé et féal con[seill]er en nostred[it] con[s]e[i]ll d'Etat, président en n[ot]re con[s]e[i]ll souverain d'Alsace et Intendant de la Justice, police et finances aud[it] pays le s[ieu]r Colbert, salut.

Sur les difficultées que n[ot]re très cher et très amé frère le duc de Lorraine a cy devant faictes de consentir à ce qui avoit esté conclu et arresté par le traité de paix entre cette couronne, et celle d'Espagne du VII<sup>e</sup> novembre de l'année 1659 au sujet de la Lorraine et de ses intérests, ayans trouvé bon de faire traicter de nouveau avec nostred[it] frère, nous aurions donné à feu n[ot]re très cher et très amé cousin le Cardinal de Mazarini le pouvoir nécess[ai]re pour cet effect, en vertu duquel il auroit en n[ot]re nom conclu et signé avec nostred[it] frère un traicté le dernier jour du mois de febvrier dernier dont copie est cy attachéé sous le contre scel de n[ot]re chancellerie, et désirants non seulement qu'il soit satisfait de n[ot]re part aud[it] traicté, mais aussy pourveoir à ce que tout ce qui est porté par iceluy s'exécute de point en point, nous avons estimé nécessaire de choisir des comm[issai]res pour s'employer en n[ot]re nom à tout ce qui sera à faire en cette occasion, et ayants considéré que pour cette fin, nous ne sçaurions faire un meilleur, ny plus digne choix que de vous, tant pour la confiance entière que nous prenons en v[ot]re fidélité et affection singulière à n[ot]re service, que pour la cognoissance que nous avons de v[ot]re capacité, expérience prudente, et sage conduite.

À ces causes et autres à ce nous mouvans, nous vous avons commis, ordonnez, et deputtez, commettons, ordonnons, et députtons par ces présentes signées de n[ot]re main, pour, conjointement ou séparément, et l'un de vous seul en l'absence, maladie ou légitime empeschem[en]t de l'autre, vous employer avec les comm[issai]res qui seront députez de la part de nostredict frère à l'exécution des choses stipulées, promises et accordées par led[it] traicté du dernier jour de febvrier dernier, vous transporter pour cet effect en tous les lieux et endroits de la Lorraine, et du Barrois que besoin sera, prendre possession, et vous saisir en n[ot]re nom des villes, places, lieux, et terres qui nous doibvent appartenir dans lesd[its] pays

en conséquence dud[it] traicté, faire prêter aux officiers, vassaux, et subiets habituez esd[its] villes, places, et pays à nous cédez le serment de fidélité qu'ils nous doibvent, et dont ils sont absous envers nostred[it] frère, prendre soing que les villes, places, et ch[âte]aux qui doibvent estre restituez à nostred[it] frère luy soient remis, et que la démolition des fortiffica[ti]ons de la place de Nancy soit f[ai]te soigneusem[en]t et exactement, choisir et faire le dénombrement des trente villages qui debvront estre désormais de la dépendance de la place de Cirk, vous employer à régler et convenir avec les commissaires de n[ot]red[it] frère, des limites et des bornes qui doivent diviser désormais les lieux qui nous sont cédez, d'avec ceux qui doibvent demeurer à n[ot]red[it] frère et qui doibvent marquer le chemin qui nous doibt app[arten]ir en toute propriété et souveraineté pour le passage de nos subiets et de nos troupes, allant de n[ot]re ville de Metz en Alsace, lequel suivant led[it] traicté doibt commencer depuis le d[erni]er village du pays Messin, entre Metz, et Vicq, jusques à Phalsebourg inclusivement, et doibt avoir demie lieue de Lorraine de largeur en tous endroits, signaler lesd[ite]s limites, en dresser des procès verbaux avec lesd[its] comm[issai]res, et de concert avec eux les arrester et signer, en sorte qu'il n'y puisse avoir à l'advenir aucun subiet de contestation, et généralement faire pour l'entière exécution dud[it] traicté, tout ce que vous verrez estre nécessaire et à propos pour le bien et avantage de n[ot]re service.

De ce faire vous donnons pouvoir, commission, auctorité et mandement spécial par cesd[ites] p[rése]ntes. Mandons et ordonnons à n[ot]re très cher et bien aimé cousin, le marquis de la Ferté Sénéterre, marreschal de France que nous avons cy devant estably gouverneur et n[ot]re lieutenant g[éné]ral en Lorraine, et Barrois, au s[ieu]r de Brinon, n[ot]re lieutenant g[éné]ral sous luy aud[it] pays, gouverneurs et commandants pour nous ez villes et places, et tous autres nos off[ici]ers et subjets estans esd[its] pays, de vous donner toute l'assistance dont vous aurez besoin et les pourrez requérir pour l'effet de ces présentes. Car tel est n[ot]re plaisir.

Donné à Paris le<sup>8</sup>. »

---

<sup>8</sup> La minute ne comporte pas de fin. Le copiste a toutefois indiqué la date dans le titre en tête du document.

Texte 17. Commission d'intendant de justice, police et finances, vivres et fortifications de Croissy dans les trois évêchés, ville de Metz, Toul et Verdun et pays messin, places et pays qui cédés dans le Luxembourg, Lorraine et Barrois par les traités des Pyrénées et de Vincennes (10 mai 1661)

Source : MAE, CP Lorraine 38, f°182-185<sup>9</sup>.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre à notre amé et feal conseiller en nos conseils d'estat et privé, président de notre conseil souverain et intendant de la justice, police et finances en la province de la haute et basse Alsace, villes, places et pays en deppendant, Salut ;

Entre les peuples de nos frontières qui ont souffert des dommages et des incommodités de la guerre, nous avons considéré ceux de nos villes, pays, eveschez de Metz, Toul et Verdun et pays metzin et de nos places de Luxembourg et de Lorraine, comme les plus exposés aux passages de nos armées et aux courses des ennemys. Et pour cette raison, nous avons tousjours observé de n'y mettre pour intendant de la justice, police et finances que des personnes recommandables par leur propre mérite et par leur capacité et intégrité et qui, par leur autorité et leurs soins, sceussent y maintenir l'ordre au plus grand soulagement des peuples aynsi que le S[ieu]r Colbert de S[ain]t Pouange vient de faire dans ce mesme employ, duquel nous ayant supplié de le décharger à l'occasion du traité de la paix de Lorraine dont nous luy avons conjointement avec vous commis l'exécution, nous avons estimé ne pouvoir faire un meilleur ny plus digne choix que de votre personne pour le remplir, tant pour la satisfaction que nous avons de la manière dont vous vous acquitez d'une pareille commission en Alsace, que de la bonne justice que vous y rendez en l'office de président du conseil souverain de la chambre d'Ensisheim, que pour la capacité, adresse, suffisance, destérité et affection que vous avez fait paroistre à l'avantage de nos affaires dans les importantes negociations que nous vous avons confiées à l'assemblée de Francfort tenue pour l'élection d'un Empereur, à la Cour de Vienne, et en celle de Pologne pour la pacification du Nort dont la paix des couronnes de Pologne et de Suède s'est ensuivie, et en dernier lieu à Rome vers notre S[ain]t Père le Pape, d'où vous avez remporté la réputation d'un prudent et habille negociateur et d'où nous nous promettons que par le bon ordre et par les soins que vous apporterez à ce nouvel employ, vous donnerez lieu

---

<sup>9</sup> Nous reprenons ici la transcription effectuée par Georges Livet, *Du Saint-Empire romain germanique au Royaume de France*, op. cit., p. 935-937.

à nos sujets de se remettre des pertes passées et aux autres de se louer de la douceur de notre domination, en faisant également jouir les uns et les autres en repos des fruits de la Paix qu'il a pleu à la bonté divine de nous donner ;

A ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, nous vous avons commis, ordonné, et députté, comettons, ordonnons et deputtons par ces présentes signées de notre main, intendant de la justice, police et finances, vivres et fortifications esdits trois eveschez, ville de Metz, Thoul et Verdun et pays metzin, places et pays qui nous ont esté cedez et délaissés dans le Luxembourg, Lorraine et Barois par les traittés des Pyrénées et de Lorraine, pour en cette qualité avoir entrée et seance, mesme presider ez bailliages et autres jurisdictions desdits trois eveschez, places et pays de Lorraine et de Luxembourg et comté de Chiny, toutesfois et quantes que bon vous semblera et que vous le jugerez necessaire ; procéder aux reglemens de ladite justice selon les formes portées par nos ordonnances et comme vous verrez estre le mieux pour la dignité d'icelle, repos et soulagement de nos sujets ; reconnoistre si nos officiers font leur devoir en l'exercice et fonction de leurs charges, ouir les plaintes de nosdits sujets, pourvoir sur icelles et leur faire bonne et briève justice, connoistre des differens d'entre nos officiers de judicature et les regler par provision jusqu'a ce que par nous en soit ordonné ;

Voulons que vous ayez à vous enquérir de l'ordre et estat de la Police et de la deüe administration des affaires desdites villes, pays et communautez d'icelles, ouir et entendre leurs plaintes en général et en particulier et y pourveoir sommairement si faire le pouvez, si non y faire pourveoir par les juges des lieux ou tels autres que vous adviserez, comme aussy de subdeleguer telles personnes capables que vous jugerez en l'une ou plusieurs desdites villes à l'effet des présentes, vous informer de l'estat de nos affaires esdites villes et spécialement de ce qui concerne nos édicts et ordonnances, le règlement et l'observation d'iceux pour le repos et soulagement de nosdits sujets ;

Voulons aussy que vous ayez à informer et procéder extraordinairement contre tous ceux qui feront aucunes levées de gens de guerre à pied et à cheval, s'empareront de nos places, villes et chasteaux sans notre aveu et commission, qui se saisiront de nos deniers et feront levée d'iceux sans nos Lettres patentes, commettront rebellion, desobeissance ou contravention à nos édicts ou qui, par menées ou pratiques secrettes, voudroient divertir nos sujets du service qu'ils nous doivent et troubler le repos public ;

Faire et parfaire le procez souverainement et en dernier ressort à ceux qui s'en trouveront coupables, appeller avec vous le nombre de nos juges porté par nos ordonnances, entendant qu'il soit par vous procédé à l'exécution des choses susdites, et généralement de ce que vous

connoistrez estre de l'observation de nos édicts, et de l'administration de la justice civile et criminelle et de la police, mesme des differends qui pourroient survenir à l'occasion des élections des maires et échevins dans lesdites villes, enjoindre et ordonner aux prevostz des mareschaux, vice baillis, leurs lieutenans, greffiers et archers et autres nos juges et officiers ce que vous jugerez estre à faire pour le fait et administration de la justice ;

Mandons et enjoignons très expressément à chacun d'eux de vous obéir et faire entendre en tout ce qui leur sera ordonné par vous de notre part, en sorte que le justice soit observée et rendue à nosdits sujets avec l'équité, diligence, intégrité et égalité requises comme aussy de connoistre, décider et juger en dernier ressort de toute matière concernant nos domaines esdits pays, tailles, aydes, impositions et contributions, ordonner les corvées que vous jugerez devoir estre faites pour le bien de notre service, vous faire rendre compte de l'employ des deniers en provenans, et pour cet effect vous en faire apporter les estats, les examiner et arrester ensemble des deniers qui seront ordonnés pour les fortifications, réparations et envictuaillement de nos places, en faire faire les marchés au rabais, connoistre de la despense et revoir exactement et arrester les comptes, faire les achapts des munitions de guerre, ordonner de la subsistance et estapes de nos troupes, et generalement, connoistre et ordonner des autres affaires concernant le bien et le repos de nos sujets esdites villes et pays suivant la confiance que nous avons en vous ;

De ce faire, vous avons donné et donnons pouvoir, autorité, commission et mandement spécial ; voullons que vos jugemens et les procédures qui seront faictes en vertu d'iceux soient exécutés nonobstant oppositions ou appellations quelconques, récusations ou prises à partie pour lesquelles et sans préjudice d'icelles, ne voullons estre différé, dont nous avons interdit la connoissance à tous nos autres juges. Sy donnons en mandement à nos gouverneurs et lieutenans généraux esdits éveschez de Metz, Toul et Verdun, villes et pays en deppendant et à tous capitaines et gouverneurs de nosdites villes et places dudit pays de Lorraine et Luxembourg, qu'en tout ce qui appartiendra au fait et execution de cette présente commission, ils vous assistent et donnent main forte et vous fassent obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra, et aux gens tenant les bailliages desdits Trois Eveschez, leurs lieutenans et tous autres nos justiciers et officiers, maires et echevins et autres nos sujets, de vous obéir, prester et donner pour l'exécution de ladite presente commission tout confort, ayde et assistance dont ils seront requis ;

Car tel est notre plaisir. Donné à Fontainebleau, le X<sup>e</sup> de jour de may, l'an de grâce 1661 et de notre règne le dix-huitième. »

Texte 18. Commission de Croissy pour avoir la direction et le soin général des domaines et revenus des duchés de Lorraine et de Bar en exécution du traité de Montmartre (8 avril 1662)

Source : AD54, 4 F 13, pièce 56.

« Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à nostre amé et féal conseiller en nostre Conseil d'Etat, Président en nostre Cour de Parlement de Metz et intendant de la justice, police et finances en la haute et basse Alsace, pays des Eveschés de Metz, Toul et Verdun et de Luxembourg, salut.

Par le traicté que nous avons faict et signé avec nostre trescher et trèsamé frère le duc de Lorraine le sixième du mois de febvrier dernier, pour la cession, transport et union de ses duchés de Lorraine et de Bar, leurs appartenances & annexes à cette Couronne, il a esté convenu entre au[tr]es choses que sur les fruicts et revenus ordinaires desd[i]ts duchez de Lorraine & de Bar, il seroit payé à nostredict frère sa vie durant la somme de sept cent mil livres par chacun an à commencer dudit mois de febvrier, franchises et quictes de toutes charges et debtes, et que si lesdicts fruicts et revenus ne montoient à lad[i]te somme de sept cent mil livres, nous fournirions à nostredict frère ce qui s'en défaudroit, ensemble les deniers nécessaires pour le payement desdictes charges & debtes, en sorte qu'il jouisse paisiblement et sans retardement de ladicte somme de sept cent mil livres, et que pour cette fin à commencer du jour dud[i]t traicté, nous disposerions des fermes et revenus ordinaires dud[i]t duché. Qu'en outre nous donnerions à nostredict frère, soit dans l'estendüe de nostre royaume, soit en Lorraine ou Barrois en fonds de terres et seigneuries jusques à la concurrence de deux cent mil livres de rentes et la somme de cent mil livres aussi de rente assignée sur telz fonds ou fermes que nostredict frère pourra souhaiter à son choix pour jouir par luy, ses successeurs & ayans causes desdits trois cent mil livres en terres, seigneuries & rentes à perpétuité, et en disposer comme bon luy semblera.

En exécution duquel traicté nous avons nommé des commissaires pour avec ceux que nostred[it] frère choisira adviser à ce qui sera à faire pour luy asseurer les deux cent mil livres de rente en forme de terre & seigneurie et luy assigner les autres cent mil livres de rente sur des fonds qui luy soient agréables. Et comme nous voulons, en conséquence de l'enregistrement que nous avons faict faire dudict traité en nostre cour de Parlement de Paris, accomplir de tous point en ce qui nous concerne le contenu aud[i]t traicté, et satisfaire au payement des sept cent mil livres que nous devons fournir tous les ans à nostred[i]t frère et que pour ceste fin il est

nécessaire que nous ayons l'entière dispo[siti]on des fermes et revenus ordinaires desd[i]ts duchez de Lorraine et de Bar, nous avons résolu d'en remettre le soing principal à une personne en qui nous puissions prendre toute confiance, et scachant que nous ne scaurions mieux faire que de nous en reposer sur vous pour la cognoissance que nous avons de vostre capacité, expérience aux affaires et particulièrement de celles dud[i]t pays, de vostre diligence, prudence, et sage conduite ainsi que de vostre fidélité et affection à nostre service dont vous avés rendus preuve en plusieurs occasions et dans les diverses charges et employs que nous vous avons confié dont il nous demeure une entière satisfaction.

À ces causes, Nous vous avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons & députons par ces p[rése]ntes signées de nostre main pour avoir l'entière direction et le soing général des domaines & revenus desdicts duchez de Lorraine & de Bar, la levée des deniers extraordinaires devant cesser pour ne point blesser les privilèges du pays, prendre une cognoissance entière de tous lesdicts domaines et revenus ordinaires, vous faire représenter par les fermiers et receveurs d'iceux les baux affermés qui en ont esté passez avec eux et les estats de recepte & despendances pour scavoir au vray le prix des fermes & à quoy montent les receptes, les charges estantes sur icelles et ce qui en peut revenir de net comme aussi ce qui en est deub depuis led[i]t jour sixième febvrier dernier, et les deniers qui en restent es mains desdits fermiers & receveurs, renouveler les baux desdictes fermes lors qu'ils seront escheus, en passer de nouveaux le plus à nostre avantage qu'il se pourra en adiugeant lesdictes fermes aux plus offrans et derniers enchérisseurs, les formes en tel cas requises et observées. Et ayant esgard que ce soit à gens solvables et dont la probité soit connue commettre une personne capable & expérimentée pour faire la recepte générale des deniers provenans desdicts domaines & revenus, obliger lesd[i]ts fermiers et lesd[its] receveurs particuliers à remettre le prix de leurs fermes & les deniers de leurs receptes es mains dud[i]t receveur général, enjoindre aud[i]t receveur général de ne se désaisir des deniers de son manient ny d'en faire aucun employ que par nos ordres ou par ceux que vous luy pourrés donner, en conséquence validant & aucthorisant dès à présent co[mm]e pour lors tout ce qui sera par vous fait, ordonné et arresté en exécution de ces p[rése]ntes.

De ce faire vous avons donné et donnons pouvoir, commission, aucthorité & mandement spécial par cesdites présentes.

Mandons et ordonnons à tous nos officiers et subjects qu'il appartiendra de vous donner toute l'ayde et assistance dont vous le[s] pourrés requérir et mainforte si besoing est pour lad[i]te exécution sans difficulté.

Car tel est nostre plaisir. Donn     Paris le huicti  me jour d'apvril l'an de grace mil six cent soixante deux, et de nostre reigne le dix neufvi  me. Sign   Louis & plus bas Par le Roy, Le Teillier. Scell  es du grand seau de cire jaulne. »

Texte 19. Commission de Choisy et Ravaulx pour se transporter dans l'étendue des diocèses de Metz, Toul et Verdun, y faire ouvrir les chancelleries, greffes et autres lieux où les titres, papiers et enseignements sont conservés, procéder aux inventaires de ces titres ou à leurs récolements et prendre des copies authentiques de ces mêmes titres qui peuvent servir à constater les droits du roi (10 septembre 1663)

Source : Jean-Louis-Claude Emmery, *Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, et arrêts du conseil enregistrés au Parlement de Metz*, Metz, chez la Veuve Antoine, 1787, tome 4, p. 137-138.

« Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre : À nos amés & féaux les S[ieu]rs de Choisy, Conseiller en nos Conseils, Indendant [*sic*] de Justice, Police & Finances dans l'étendue des Diocèses de Metz, Toul et Verdun, & Roland Ravaux, Conseiller en notre Cour de Parlement de Metz, Salut.

Ayant résolu de faire faire recherches de tous les titres, papiers & enseignemens concernant les droits que nous avons dans l'étendue des Diocèses de Metz, Toul & Verdun, & qui nous sont acquis par le Traité de Munster, & à cette fin, étant nécessaire de commettre & députer quelqu'un de nos Officiers, pour se transporter sur les lieux, & faire lesdites recherches, nous avons estimé que nous ne pourrions faire un meilleur & plus digne choix que de vos personnes, par la connoissance que vous avez de nosdits droits, & celle que nous avons de votre capacité, fidélité & affection à notre service, dont vous nous avez donné des preuves dans les différens emplois qui vous ont été commis.

À ces causes, nous vous avons commis & députés, commettons & députons par ces présentes, signées de notre main, pour, l'un en l'absence de l'autre, & avec M[âitr]e Jean Colsonnet, que nous avons aussi commis & commettons en la charge & fonction de Greffier en la présente commission, vous transporter dans toutes les justices royales & subalternes étant dans l'étendue desdits Diocèses, même dans toutes les Églises cathédrales, Abbayes, Communautés, Villes & Terres des Gentilshommes particuliers, auxquels lieux vous ferez faire ouverture des Chancelleries, Greffes & autres lieux, où les titres, papiers & enseignemens desdites Justices & Communautés sont conservés, desquels vous vous ferez représenter les inventaires, pour, en présence des députés desdites Communautés, les recoller, en cas qu'il en ait été fait, sinon en faire des nouveaux à leurs frais ; & en cas de divertissement des titres, enjoindre à ceux qui les ont en leur possession, de les remettre entre vos mains, & en cas de

refus de ce faire, contraindre les refusans ou délayans par saisie & vente de leurs biens, meubles & immeubles, & par emprisonnement de leurs personnes, même par infusion, monition & autres procédures extraordinaires contre ceux qui auront latité, pris & détourné lesdits titres, leurs veuves ou héritiers, soit de nos Greffes ou Chancelleries, cartulaires, trésors, archives & autres lieux, ou de ceux desdits Évêchés, Chapitre, Chancelleries, Abbayes, Prieurés & Communautés, situés dans l'étendue desdits Diocèses ; lesquels titres, papiers & enseignemens, après en avoir fait & dressé de bons & fidèles inventaires, contenant l'extrait abrégé des principales clauses d'iceux, vous remettrez dans les lieux destinés à leur conservation, après, toutefois, que lesdites Communautés ou ceux à qui appartiennent lesdits titres, s'en seront chargés envers vous au pied desdits inventaires, & qu'ils se seront obligés de les représenter toutes fois & quantes qu'ils en seront requis de notre part, à peine de saisie de leur temporel ; comme aussi dresserez procès-verbal des droits à nous appartenans dans lesdits Diocèses, & des devoirs qui nous sont dus par nos vassaux & propriétaires des Terres & Seigneuries situées dans l'étendue desdits Diocèses, ensemble des usurpations, entreprises, aliénations, engagements & mouvances des biens temporels, dépendans desdits Évêchés, Chapitres, Abbayes, Prieurés & Communautés, situés dans l'étendue desdits Diocèses de Metz, Toul & Verdun ; & en cas que, pour le recouvrement, ou conservation de nosdits droits, vous estimiez nécessaire d'avoir aucun desdits principaux, nous voulons que vous en tiriez des copies en bonne forme, & duement authentiquées, pour être remises, avec lesdits inventaires, dans le lieu que nous destinerons à cet effet ; de ce faire vous donnons pouvoir, commission & mandement spécial.

Mandons à tous nos Justiciers, Officiers & Sujets que vous, en ce faisant, ils obéissent & reconnoissent ès choses touchant la présente commission.

Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelle, tous exploits requis & nécessaires, sans demander permission, visa, placet, ni paréatis :

Car tel est notre plaisir. Donné à Vincennes, le dixième jour de Septembre, l'an de grace mil six cent soixante-trois, & de notre règne le vingt-unième. Signé Louis : Et plus bas : Par le Roi, De Guénégauld. Et scellé. »

Texte 20. Mémoire de Louvois à Charuel l'instruisant de ses tâches pour le quartier d'hiver (octobre 1670)

Source : SHAT, A<sup>1</sup> 252, f<sup>o</sup>93v<sup>o</sup>-99.

« Ledit s[ieu]r Charuel sera informé par l'estat et les ordonnances cy jointes des lieux où Sa Ma[jes]té fait loger en Lorraine des troupes tant de cavallerie que d'infanterie qu'elle a résolu d'y faire logement et de la manière dont son intention est qu'elles y soient traitées.

Sa Ma[jes]té a fait adresser tous ses ordres au s[ieu]r Mar[éch]al de Créquy et luy mande que son intention est que son infanterie soit logée dans les lieux fermés sans estre estendue dans aucun lieu des dépendances de ceux où l'on les logera. Qu'à l'esgard de la cavallerie, Sa Ma[jes]té désire que tout ce qui est logé en deçà [de] la Mozelle soit séparé dans les lieux dépendants des prévostés où leurs ordres portent qu'ils soient envoyés, et que de tout ce qui doit estre logé delà ladite rivière de Mosele, il en demeure du moins la moitié ensemble dans le chef lieu pour estre en estat de contenir les peuples dans leur debvoir et que l'autre moitié soit respëndüe dans les villages dépendants desdits chef lieux.

L'intention de Sa Ma[jes]té est que ledit s[ieu]r Charuel fasse une répartition sur tous les lieux dépendans de ladite Lorraine des blés et viandes nécessaires pour la subsistance de ses troupes sur le pied des ordonnances et estats qui luy sont remis entre les mains et qu'outre cela, à commencer du premier [novem]bre prochain, il impose sur ledit pays vingt cinq mil escus en argent par chacun mois, observant de faire lesdites impositions et régalléments tant en argent qu'en denrées le plus esgallement qu'il luy sera possible, observant aussy de soulager les lieux qui seront chargez de logem[ent] actuel et d'imposer davantage sur ceux qui n'en auront point. Que si, par la connoiss[an]ce qu'il prendra de la force et portée de chacun lieu, il s'aperçoit qu'il y en ait quelque un trop chargé de logement et d'autres qui ne le soient pas assés à proportion, il en donnera advis à Sa Ma[jes]té afin qu'elle y pourvoye.

Il fera l'imposition en pain et en viande sur le pied complet, ne fera payer les troupes que des présents et effectifs, et fera remettre entre les mains du trésorier de l'extraordinaire de la guerre qui sera près de luy trois sols pour chacune ration de fantassin qui reviendra de bon à Sa Ma[jes]té, et onze sols pour chacun cavalier.

Et comme l'intention de Sa Ma[jes]té n'est pas que ses troupes mangent de la viande le vendredy, il fera donner au fantassin deux sols au lieu de viande, et au cavalier à proportion et

obtiendra des Evesques dans le diocèse desquels seront les troupes de Sa Ma[jes]té des permissions pour elles de manger de la viande le samedy.

L'intention de Sa Ma[jes]té est qu'au moyen de la solde qu'elle fait payer aux officiers et de l'argent et denrées et fourages qu'elle a réglé pour les cavaliers et soldats, ils ne soient en nulle manière à charge aux peuples que pour le simple logement, à quoy il tiendra la main avec la dernière sévérité, faisant punir ceux des cavalliers et soldats qui y manqueront, et retenir sur la solde des officiers deux ou trois fois autant qu'il vériffiera que les cavalliers ou soldats de leurs compagnies auront exigé de leurs hostes.

Comme il seroit difficile qu'il peust estre aussy souvent qu'il seroit à désirer dans chacun des lieux de la Lorraine ou les troupes seront logées pour y establir le bon ordre et régler les différends qui pourront survenir à l'esgard des impositions, l'intention de Sa Ma[jes]té est qu'il donne une instruction à chacun des commissaires \_, Guenin et Héraut, pour prendre soin dans chacun des trois bailliages qui composent la Lorraine de l'exécution des intentions de Sa Ma[jes]té, aller perpétuellement de quartier en quar[ti]er, voir ce qui s'y passe, s'informer des différends qui pourront survenir entre les troupes et les habitans des lieux et luy rendre compte des moindres choses qui y arriveront.

Sa Ma[jes]té ordonne encores au Commissaire Gaigne de demeurer près dudit s[ieu]r Charuel afin qu'en cas que quelqu'un de ceux là vinst à tomber malade, il pust prendre sa place. Il fera sçavoir aux Commissaires d'Hervilliers, Le Vacher, Malgoire & Bonnefonds que l'intention de Sa Ma[jes]té est qu'ils partent de la Lorraine pour s'en revenir par deçà où Sa Ma[jes]té leur fera sçavoir ce qu'ils auront à faire.

L'intention de Sa Ma[jes]té est de faire razer toutes les places de la Lorraine sans qu'il reste aucun vestige de fortification et comme rien ne les sçauroit tant mettre hors d'estat d'estre rebasties que de les destruire avec des fourneaux, Sa Ma[jes]té a ordonné au s[ieu]r de Castelan de rester audit pays pour travailler à faire faire avec oeconomie les fourneaux nécessaires pour faire sauter tous les bastions, ledit s[ieu]r Charuel commettra des gens pour payer les officiers qu'employera ledit s[ieu]r de Castelan avec tout le plus d'oeconomie que faire se pourra, et lors que les fourneaux auront renversé toutes les chemises des bastions, il travaillera avec les troupes qui seront en garnison dans lesdites places pour en renverser les terres dans les fossez et ce sur le pied que les soldats travaillant bien gagnent cinq ou six sols au plus par jour.

Il fera payer des deniers de l'extraord[inai]re de la guerre les sommes nécessaires pour cette dépense et fera une imposi[ti]on à part tous les mois de ce à quoy elle aura monté sur tous les lieux de la Lorraine, l'intention de Sa Ma[jes]té estant que la dép[en]ce de cette démolition

soit prise sur tout le pays, mesme le payement des officiers qui travailleront sous le s[ieu]r Castelan et de la poudre qui y sera employée par son ordre.

Les places aux démolitions desquelles il faut le plus s'appliquer sont Espinal et Chasté, Longwy et Mussy et le chasteau de Bar, Dieuze, Chasteau Salins, La Tour de Lirk [Sierck], et Lixin. Comme cette dernière place est fort sur la frontière, il faudra faire faire des fourneaux tous prests à charger, lesquels on fera sauter vers le 20<sup>e</sup> du mois de décembre que Sa Ma[jes]té enverra ses ordres aux comp[agn]ies du régiment de Champagne qui y sont en garnison pour marcher ailleurs, et il faudra faire faire un si grand nombre de fourneaux autour de cette petite place qu'il ne reste aucun morceau de son revestement sur pied.

Sa Ma[jes]té a acordé à la ville de Bar que l'on ne raserait point ses murailles à condition qu'elle en démoliroit à ses frais les tours à la place desquelles la ville feroit construire des murailles droites.

Ledit s[ieu]r Charuel tiendra la main à ce que cela s'exécute incessamment, et fera entendre aux habitans de Bar que si cela n'est pas achevé dans la fin du mois prochain, ils seront descheus de la grace que Sa Ma[jes]té leur a faite.

Ledit s[ieu]r Charuel prendra le mesme soin de faire razer tous les autres lieux que ledit s[ieu]r Mar[éch]al de Créquy jugera estre du service de Sa Ma[jes]té estre démolis, et cependant enverra incessamment à Sa Ma[jes]té un mémoire de tous les chasteaux et villes autres que ceux nommés cy dessus où il pourroit y avoir quelque fortification ou closture de muraille, afin que Sa Ma[jes]té puisse envoyer ses ordres sur leur démoli[ti]on ou conservation.

Sa Ma[jes]té ayant chargé le s[ieu]r Colbert de pourveoir à l'administration de toutes les fermes, salines et domaines qui estoient comprises dans le bail qu'en avoit fait il y a 5 ou 6 ans, le s[ieu]r Morel avec M[onsieur] le Duc de Lorraine, ledit s[ieu]r Charuel se fera représenter led[it] bail et apuyera en tout ce qui pourra dépendre de luy ceux qui auront esté préposez par Sa Ma[jes]té pour la perception des droits contenus dans ledit bail, il fera une exacte perquisition des domaines et droits que ledit s[ieu]r de Lorraine avoit coutume de lever et en enverra incessamment à Sa Ma[jes]té un estat afin de recevoir des ordres et affermera au plustost le surplus desd[its] domaines non contenus dans le bail fait audit Morel.

Sa Ma[jes]té a fait imposer sur toutes les prévostés de Lorraine une somme de quatre vingts tant de mil livres pour le rachapt des esleus et nobles pris dans Espinal et une somme de trente mil francs barrois sur la ville d'Espinal, laquelle a esté prise à discrétion, ledit s[ieu]r Charuel fera les diligences nécess[ai]res pour le recouvrement de ces sommes dont le s[ieu]r de S[aint] Pouenges luy remettra l'estat et même qu'il y ait quelque modération à faire

ou quelque temps à donner pour le payement, il en envoyera advis à Sa Ma[jes]té qui luy fera savoir sa volonté.

Il informera Sa Ma[jes]té tous les ordinaires de ce qui se passera dans l'estendüe de son employ, et s'il y a quelque chose qui mérite d'entretenir en chiffre, il se servira de celui qui a esté donné au s[ieur] de S[aint] Pouenges, lequel a ordre de le luy remettre. »

Texte 21. Extrait de la lettre de Charuel à Colbert relatif à son utilisation des subdélégués dans son département (28 juin 1682)

Source : AN, G<sup>7</sup> 374, pièce 216.

« Monseigneur,

J'ay receu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escire le 16 de ce mois. Depuis que je fais les fonctions d'intendant, je me suis toujours esloigné de ne point connoistre des affaires qui ne sont pas de l'estendue de ma commission, et particulièrement à l'esgard des justices ordinaires, ausquelles j'ay toujours renvoyé les affaires qui les regardoient.

Pour ce qui concerne la conduite qu'ont tenue par le passé les subdélégués établis dans l'estendue de mon département, je n'ay encore receu de vous monseigneur aucune lettre sur ce sujet, je me suis conformé à cet esgard à la conduite que M[onsieur] Bazin tenoit avec eux, je n'en ay changé aucuns, je me sers des mesmes personnes qu'il avoit établis, qui m'ont parû avoir du mérite et de l'intelligence ; ils connoissent des petites affaires qui doivent estre vidées promptement et qui consommeroient en frais les parties, si pour diligenter leurs affaires, elles estoient nécessitées de venir à Metz et à Nancy, et quand ils les jugent, et que les parties n'en sont pas satisfaites elles ont la voye d'appel pardevant moy.

À l'esgard de celles qui sont de plus grande conséquence, ils les instruisent, et m'en donnent avis, afin de les pouvoir juger ; je n'ay point encores remarqué que lesd[its] subdélégués ayent agy autrement, que dans l'ordre, mais suivant qu'il vous plaist de me le prescrire j'observeray leur conduite sur toutes choses, et prendray sur moy toutes les affaires autant qu'il se pourra, et les examineray avec tout le soin, et l'application possibles, et observeray de ne prendre connoissance et de ne juger que de celles dont Sa Majesté m'a donné le pouvoir, ce qui ne me donnera aucune peine, parce qu'en cela mon obéissance suivra mon inclination, je feray scavoir ausdits subdélégués que l'intention de Sa Majesté et la vostre est que leur subdélégation ne soit pas générale, et pour toute sorte d'affaires, mais qu'elle finisse avec celles que je leur auray commises, voilà pour ce qui concerne la généralité de Metz.

Pour ce qui est de la Lorraine, je n'y ay qu'un subdélégué qui agit à Nancy lorsque j'en suis absent, n'en ayant pas de besoin à l'esgard des fermes et droits du Roy, parce que ce sont les receveurs et controlleurs des domaines qui en connoissent en première instance, et par appel pardevant moy ; soyés s'il vous plaist persuadé monseigneur qu'il ne tiendra point à moy, ny à mes soins que chacun ne fasse son devoir, et qu'on ne se conduise dans les affaires du Roy avec

la justice et la fidélité requises, et que suivant vos ordres je ne connoisse autant que je le pourray de toutes les affaires. »

Texte 22. État des terres et seigneuries qui composent la province de la Sarre,  
établi par La Goupillière (26 septembre 1691)

Source : AN, G<sup>7</sup> 293, f°82-84r°.

« Premièrement[en]t

Ceux sur lesquels feu M[onsieur] de Charuel a fait des jets

L'office de Vaudrevange

L'office de Siersberg [Siersburg]

L'office de Schambourg [Schaumbourg]

Mersig en Sargau [Mertzig-en-Sargau]

Frauloutern [Fraulautern]

Puttelange [Puttelange-aux-Lacs ou Püttlingen]

Dépendance de Sarguemines [Sarreguemines]

La ville de Sarreguemines

Veldenès [Veldentz]

Lautreck [Lauterecken]

Ottweiler [Ottweiler]

Duché de Deux-Ponts

Sarbruck [Sarrebruck]

Oberstein

Bliscastel [Blieskastel]

Reipolscrick [Reipoltskirchen]

Falkenstein

La ville de Bocquenom [Bouquenom] et le comté de Sarverden [Sarrewerden]

La ville et seigneurie de Fénétrange

La ville et comté de Bithe [Bitche]

La ville et seigneurie de Lixem [Lixheim]

La seigneurie de Sarick [Sarreck]

La ville et seig[neu]r[i]e de Dimering [Diemeringen]

La ville et office de Saralbe [Sarralbe]

La ville et prévosté de Phaltzbourg [Phalsbourg]

La ville et prévostté de Sarbourg [Sarrebou]rg

Autres qui n'ont point esté imposés par M[onsieu]r de Charuel

Bas comté de Sponheim

L'office de Grenerick [Grenderich]

La seigneurie de Kirn

La seigneurie de Vildembourg

La seig[neu]r[i]e de Droneck [Dhronecken]

La seig[neu]r[i]e de Danne [Dhaun]

La seig[neu]r[i]e de Crombach [Grumbach]

La seigneurie de Merxheim

La seig[neu]r[i]e de Schmitbourg [Schmidtburg]

La seig[neu]r[i]e de Gueminden [Sarreguemines]

La seig[neu]r[i]e de Munieweiller [Münchweiler]

La seig[neu]r[i]e de S[ain]t Wendel

La seigneurie de Dagstoul [Dagstuhl]

La seig[neu]r[i]e de Diling [Dilingen]

La seig[neu]r[i]e de Pelborn [Eppelborn]

L'office de Leback [Lebach] et La Motte

La commanderie de S[ain]t Jean Sarbrick [Sarrebruck]

La commanderie de Becking [Beckingen]

L'abbaye de Vadgasse [Wadgassen]

La seig[neu]r[i]e de Iderstorff [Ittersdorf]

La seig[neu]r[i]e de Soctern [Sötern]

La seigneurie de Landstoul [Landstuhl]

La seigneurie de Vartenstein et Varberg [Wartenstein et Varsbourg]

La seig[neu]r[i]e de Steinkalfeld [Steinkallenfels]

La seig[neu]r[i]e de Vilstein et Jougeneim [Wöllstein et Jugenheim]

La seig[neu]r[i]e de Planick [Planig]

La seig[neu]r[i]e de Mandel

La seig[neu]r[i]e de Hüffelsheim

La seig[neu]r[i]e de Badenheim

La seig[neu]r[i]e d'Arienschouang [Argenschwang]

La seig[neu]r[i]e d'Ebernbourg [Ebernburg]

La seig[neu]r[i]e de Schalodenback [Schallodenbach]  
La seig[neu]r[i]e de Bretzenheim  
La seig[neu]r[i]e de Sarverling [Saarwellingen]  
La seig[neu]r[i]e de Hambourg [Hombourg]  
La seig[neu]r[i]e de Courcerode [Kourtzerode]  
L'office de Valnolback [Nalbach]  
La seig[neu]r[i]e d'Oterback [Otterbach]  
La seig[neu]r[i]e de Verstat et Flaunheim [Wörrstadt et Flonheim]  
[dans la marge] Linange  
- Vesterbourg [Westerburg]  
- Hartembourg [Hardenburg]  
- Heidesheim  
Seig[neu]r[i]e de Rheingrastein [Rheingrafenstein] et Grevieller [Grewailer]  
La seig[neu]r[i]e de Grasheim [Gauersheim]  
La seig[neu]r[i]e de Kirkem Stauff [Kirchheim et Stauff]  
Seig[neu]r[i]e d'Erbisbidesheim [Erbes Büdesheim]  
Seig[neu]r[i]e de Lorsveiller [Lörzweiler]  
Seig[neu]r[i]e de Heuehlem [Heuchelheim bei Frankenthal]  
Seig[neu]r[i]e de Vartenstein sur Lanau [?]

Fait à Hombourg le 26<sup>e</sup> septembre 1691.

La Goupillière »

## Tableaux

Tableau 1. Dates d'exercice des intendants de province dans l'espace lorrain

<b>Intendant</b>	<b>Dates d'intendance dans l'espace lorrain</b>	<b>Chronologie générale de l'espace lorrain</b>
Guillaume Marescot	Septembre 1619 – 20 avril 1620	<p>6 janvier 1632 : traité de Vic            26 juin 1632 : traité de Liverdun            15 janvier 1633 : création du parlement de Metz            30 juillet 1633 : saisie du Barrois mouvant            Août-septembre 1633 : siège de Nancy            6 et 20 septembre 1633 : traités de Charmes et de Laneuveville            16 septembre 1634 : création du conseil souverain de Nancy            10 mai 1636 : exil du parlement de Metz à Toul            13 juillet 1637 : suppression du conseil souverain de Nancy            2 avril 1641 : traité de Saint-Germain            Août 1641 : réoccupation des duchés de Lorraine et de Bar par la France</p>
Cardin Le Bret	13 novembre 1624 – 31 juillet 1625	
Isaac de Juyé	27 décembre 1630 – juillet 1631 (?)	
Jean du Tillet	20 juin 1632 – 26 juin 1632	
François-Théodore de Nesmond	22 juin 1632 – 26 juin 1632	
Isaac de Laffemas	24 janvier ou 6 février 1633 – 22 juillet 1634	
Antoine Barillon III de Morangis	Septembre 1633 – Juin 1635 (commission supplémentaire le 16 juillet 1634)	
Louis Chantereau-Lefebvre	31 août 1633 – Mars/avril 1637 (commission supplémentaire le 19 avril 1634)	
Claude Gobelin	1634 – 1635	
Anne Mangot de Villarceaux	22 juin 1632 – 26 juin 1632	
	22 juin 1635 – Novembre 1640 (commissions supplémentaires à l'automne 1635 et le 2 avril 1637)	
Nicolas Rigault	21 mai 1637 – automne 1641 (renouvellement de la commission le 3 décembre 1639)	
Nicolas Vignier	4 décembre 1640 – 25 février 1646	
	(renouvellement de la commission le 7 août 1643)	
Nicolas Le Sueur de Dosny	1643 – 1647 (plusieurs commissions)	

Jean Mérault	Juillet 1642 – automne 1643	
Jacques-Hector de Marle de Beaubourg	Printemps 1646 – 7 septembre 1651	
Thomas de Grouchy de Robertot	1653 – avril 1657	
Charles Le Jay de Tilly	Septembre 1651 – Juin 1657	
Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange	Mi-1657 – décembre 1661	7 novembre 1659 : traité des Pyrénées
Charles Colbert de Croissy	10 mai 1661 – Mai 1663	28 février 1661 : traité de Vincennes
Jean-Paul de Choisy	Mai 1663 – 6 juillet 1673	6 février 1662 : traité de Montmartre
Jacques Charuel	Hiver 1670 – Avril 1672 6 juillet / début août 1673 – 18 septembre 1691	2 mai 1668 : traité d'Aix-la-Chapelle 26 août 1670 : réoccupation des duchés de Lorraine et de Bar par la France
Mathias Poncet de La Rivière	31 juillet / 14 septembre 1673 – Juillet/août 1674	
Antoine Barillon IV de Morangis	Juillet/août 1674 – 1677	1678-1679 : traités de Nimègue
François Bazin de Bandeville	1677 – novembre 1681	1679-1684 : politique des Réunions
Guillaume de Sève	Début octobre 1691 – 13 avril 1696	
Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg	Début octobre 1691 – 19 février 1698	20-21 septembre 1697 : traités de Ryswick
Jacques-Étienne Turgot	Mai 1696 – 1700	1698 : fin de l'occupation des duchés de Lorraine et de Bar par la France

Tableau 2. Origine familiale des intendants français de l'espace lorrain

<b>Intendant</b>	<b>Origine familiale ou personnelle</b>
Guillaume Marescot	Italie / Normandie
Cardin Le Bret	Vexin normand
Isaac de Juyé	Tulle
Jean du Tillet	Angoumois / Paris
François-Théodore de Nesmond	Angoulême
Isaac de Laffemas	Beausemblant
Antoine Barillon III de Morangis	Issoire / Paris
Louis Chantereau-Lefebvre	
Claude Gobelin	Paris
Anne Mangot de Villarceaux	Loudun / Paris
Nicolas Le Sueur de Dosny	
Jean Mérault	Paris
Nicolas Rigault	
Nicolas Vignier	Bourgogne
Jacques-Hector de Marle de Beaubourg	Aisne / Paris
Thomas de Grouchy de Robertot	Pays de Caux
Charles Le Jay de Tilly	Paris
Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange	Reims
Charles Colbert de Croissy	Reims
Jean-Paul de Choisy	Beaumont
Jacques Charuel	Épernay
Mathias Poncet de La Rivière	Normandie / Paris
Antoine Barillon IV de Morangis	Issoire / Paris
François Bazin de Bandeville	Troyes / Paris
Guillaume de Sève	Condrieu / Paris
Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg	Picardie
Jacques-Étienne Turgot	Normandie

Tableau 3. Appartenance à la noblesse des intendants de l'espace lorrain

<b>Intendant</b>	<b>Noblesse datant d'avant 1560</b>	<b>Anoblissement</b>
Guillaume Marescot	Oui (fin XVI <sup>e</sup> – début XVII <sup>e</sup> siècle)	Oui (par lettres)
Cardin Le Bret	Oui (1578)	Oui (pour services rendus)
Isaac de Juyé	Oui	
Jean du Tillet	Oui	
François-Théodore de Nesmond	Oui (fin du XVI <sup>e</sup> siècle ?)	Oui
Isaac de Laffemas	Oui (fin XVI <sup>e</sup> – début XVII <sup>e</sup> siècle)	Oui (par charge)
Antoine Barillon III de Morangis	Oui (1534)	Oui (par charge)
Louis Chantereau-Lefebvre	Non ?	
Claude Gobelin	Oui	Oui (par charge)
Anne Mangot de Villarceaux	Oui (1555)	Oui (par lettres)
Nicolas Le Sueur de Dosny	Oui (1360)	Oui (par lettres)
Jean Mérault	Oui	
Nicolas Rigault	Non ?	
Nicolas Vignier	Oui (XV <sup>e</sup> siècle ?)	Oui
Jacques-Hector de Marle de Beaubourg	Oui (XIV <sup>e</sup> ou XV <sup>e</sup> siècle ?)	
Thomas de Grouchy de Robertot	Oui (au moins depuis les années 1480)	Non ?
Charles Le Jay de Tilly	Oui (fin du XV <sup>e</sup> siècle)	Oui (par charge)
Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange	Oui (7 août 1603)	Oui (par lettres pour son père)
Charles Colbert de Croissy		
Jean-Paul de Choisy	Oui (ancienne extraction du côté maternel, 1594 du côté paternel)	Oui (par charge, du côté paternel)
Jacques Charuel	Non ?	

Mathias Poncet de La Rivière	Oui	
Antoine Barillon IV de Morangis	Oui (1534)	Oui (par charges)
François Bazin de Bandeville	Non ?	Non ?
Guillaume de Sève	Oui (1510 ?)	Oui (par charge)
Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg	Oui (décennie 1630)	Oui (par lettres ou par charge pour son père)
Jacques-Étienne Turgot	Oui (depuis au moins 1445)	Non ?

Tableau 4. Fonctions exercées par les grands-pères paternels des intendants de l'espace lorrain

<b>Intendant</b>	<b>Fonction exercée par le grand-père</b>
Guillaume Marescot	
Cardin Le Bret	Enseigne (1557), gouverneur de Gisors (1560), commandant de compagnies d'arquebusiers (1567), de gens de cheval, d'hommes de pied, des « enfants perdus » (1569), député aux États de Normandie (1583 et 1587)
Isaac de Juyé	
Jean du Tillet	Protonotaire et secrétaire du roi, greffier civil du parlement de Paris
François-Théodore de Nesmond	Second président au parlement de Bordeaux
Isaac de Laffemas	
Antoine Barillon III de Morangis	Maître des comptes
Louis Chantereau-Lefebvre	
Claude Gobelin	
Anne Mangot de Villarceaux	Conseiller au parlement de Paris
Nicolas Le Sueur de Dosny	Auditeur des comptes
Jean Mérault	Marchand bourgeois puis échevin de Paris (1565)
Nicolas Rigault	
Nicolas Vignier	Conseiller du roi, prévôt de Bar-sur-Seine
Jacques-Hector de Marle de Beaubourg	Avocat au parlement de Paris (1520)
Thomas de Grouchy de Robertot	
Charles Le Jay de Tilly	Secrétaire du roi (1552), correcteur des comptes (1571)
Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange	Marchand de soie à Reims
Charles Colbert de Croissy	
Jean-Paul de Choisy	Secrétaire du Roi (1592), receveur des finances (1600), receveur général des finances à Caen (1603)
Jacques Charuel	Apothicaire

Mathias Poncet de La Rivière	Auditeur des comptes (1596)
Antoine Barillon IV de Morangis	Conseiller au parlement de Paris (1582), conseiller d'État
François Bazin de Bandeville	Conseiller de l'hôtel de ville de Paris et échevin (1632)
Guillaume de Sève	Trésorier de l'épargne, conseiller d'État (1622)
Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg	Procureur-général de Laon
Jacques-Étienne Turgot	Conseiller au parlement de Rouen (1616), maître des requêtes (1630), intendant dans les provinces et armées de Picardie, du Blésois, Berry et la Marche, maître des requêtes honoraire (1644), conseiller d'État ordinaire et direction des finances (1643), premier président au parlement de Rouen, président à mortier au parlement de Paris (1657)

Tableau 5. Fonctions exercées par les pères des intendants de l'espace lorrain

<b>Intendant</b>	<b>Père maître des requêtes</b>	<b>Père conseiller d'État</b>	<b>Autres fonctions exercées par le père</b>
Guillaume Marescot			Médecin
Cardin Le Bret			Avocat à Gisors
Isaac de Juyé			Président à La Rochelle
Jean du Tillet			Conseiller du roi, maître ordinaire de la chambre des comptes (1569), grand maître des eaux et forêts de France (1575), maître d'hôtel ordinaire du roi (1597)
François-Théodore de Nesmond			Premier président au parlement de Bordeaux (1610)
Isaac de Laffemas			Tailleur, marchand de l'argenterie et valet de chambre d'Henri de Navarre, contrôleur général du commerce sous Henri IV
Antoine Barillon III de Morangis		Oui (1623)	Conseiller au parlement de Paris (1582)
Louis Chantereau-Lefebvre			Secrétaire du roi
Claude Gobelin	Oui (1603)	Oui (1612)	Conseiller au parlement de Dijon, intendant en Guyenne (1608), greffier en chef puis maître ordinaire à la chambre des comptes de Rouen
Anne Mangot de Villarceaux	Oui (1600)	Oui	Conseiller au parlement (1592), premier président au parlement de Bordeaux, secrétaire d'État (1616), garde des sceaux de France (1616)
Nicolas Le Sueur de Dosny			Maître des comptes
Jean Mérault	Oui (1602)		Conseiller au Grand conseil (1592)
Nicolas Rigault			Médecin
Nicolas Vignier	Oui (160.)	Oui (1612)	Conseiller au parlement de Bourgogne (1596), conseiller au Grand conseil (1597), intendant des finances (1616), surintendant de la maison d'Henri de Bourbon-Condé, conseiller ordinaire du roi en ses conseils d'État et de la direction des finances (1626)

Jacques-Hector de Marle de Beaubourg	Oui (1585)		Conseiller au Parlement de Paris (1570)
Thomas de Grouchy de Robertot			Soldat de l'armée royale pendant les guerres de religion
Charles Le Jay de Tilly		Oui	Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi
Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange			Marchand drapier
Charles Colbert de Croissy		Oui (1652)	Receveur des aides, payeur des rentes de l'hôtel de ville (1632), maître d'hôtel ordinaire du roi
Jean-Paul de Choisy	Oui (1633)	Oui (1622)	Greffier du conseil, conseiller au parlement (1627), intendant de Champagne (1629), intendant aux armées d'Allemagne puis en Roussillon, Languedoc (1640), chancelier de Gaston d'Orléans puis du prince de Conti, un des quatorze conseillers d'État réservés semestres à la réforme du Conseil (1657)
Jacques Charuel			Receveur de la seigneurie de Louvois (1628), greffier de la maréchaussée puis des bailliage et prévôté d'Épernay (1639)
Mathias Poncet de La Rivière	Oui (1642)	Oui	Secrétaire du roi (1611), avocat au parlement (1619), auditeur à la chambre des comptes (1629), commissaire de la chambre de justice (1661), conseiller d'État ordinaire et au conseil royal des finances, commissaire nommé pour juger souverainement la conspiration de Rohan (1674)
Antoine Barillon IV de Morangis			Conseiller au parlement de Bretagne (1620) puis à celui de Paris (1623), président en la première chambre des enquêtes (1628 ou 1629)
François Bazin de Bandeville			Marchand drapier
Guillaume de Sève	Oui (1633)	Oui (1653)	Secrétaire du cabinet de Louis XIII, conseiller au Grand Conseil, « intendant en Dauphiné & autres provinces », conseiller d'État et conseiller d'honneur au parlement (1653), prévôt des marchands de Paris (1654), l'un des 14 conseillers semestre réservés à la réforme du conseil (1657), conseiller au conseil royal des finances (1661), conseiller d'État ordinaire (1666)

Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg		Oui (1652)	Trésorier de France (1634), receveur général des finances à Soissons (1634), maître d'hôtel ordinaire du roi, intendant à Soissons (1662 ou 1665),
Jacques-Étienne Turgot	Oui (1667)		Conseiller au grand Conseil (1660), intendant en Touraine (1667)

Tableau 6. Membres de la parentèle horizontale des intendants de l'espace lorrain ayant exercé une fonction notable

<b>Intendant</b>	<b>Cousin ou frère notable</b>	<b>Fonction exercée</b>
Guillaume Marescot		
Cardin Le Bret	Jacques Le Bret (frère)	Trésorier des menus plaisirs du roi
	Julien II Le Bret (frère)	Grand voyer, intendant de la maison de Longueville
Isaac de Juyé		
Jean du Tillet	Jacques du Tillet (frère)	Gentilhomme servant de la bouche du roi
François-Théodore de Nesmond	Henry de Nesmond (frère)	Président à mortier au parlement de Bordeaux
Isaac de Laffemas	Antoine de Laffemas (frère)	Valet de chambre ordinaire du roi
Antoine Barillon III de Morangis	Jean-Jacques Barillon (frère)	Conseiller au parlement de Bretagne, président aux enquêtes
Louis Chantereau-Lefebvre		
Claude Gobelin	Jacques Gobelin (frère)	Greffier en chef puis maître ordinaire de la chambre des comptes
Anne Mangot de Villarceaux	Jacques Mangot (frère)	Maîtres des requêtes, intendant
	Mathurin Mangot (frère)	Maître des requêtes, abbé de Sainte-Colombe
Nicolas Le Sueur de Dosny	Isabelle ou Élisabeth Le Sueur (sœur)	Femme de François Sublet de Noyers
Jean Mérault		
Nicolas Rigault		
Nicolas Vignier	Claude Vignier (frère)	Président à mortier au parlement de Metz, intendant
Jacques-Hector de Marle de Beaubourg	Théodore Hector de Marle (frère)	Conseiller à la cour des aides
	Louis Hector de Marle (frère)	Abbé
Thomas de Grouchy de Robertot	Mathieu de Grouchy (frère)	Cornette dans un des régiments de cavalerie de Mazarin
Charles Le Jay de Tilly	Henri Le Jay (frère)	Abbé de Cherbourg

Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange	Jean-Baptiste Colbert (cousin)	Intendant de Mazarin, intendant des finances, contrôleur général des finances
	Charles Colbert de Croissy (cousin)	Intendant
	Oudard Colbert	Conseiller au parlement de Paris
	Simon Colbert (frère)	Conseiller au parlement de Metz, conseiller clerc au parlement de Paris, aumônier du roi
	Nicolas Colbert (frère)	Maître en la chambre des comptes
Charles Colbert de Croissy	Jean-Baptiste Colbert (frère)	Intendant de Mazarin, intendant des finances, contrôleur général des finances
	Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange (cousin)	Intendant
Jean-Paul de Choisy	Pierre de Choisy (frère)	Propriétaire d'une compagnie
	François-Timoléon de Choisy (frère)	Abbé de Saint-Seine-l'Abbaye
	Thomas de Choisy (petit-cousin)	Ingénieur, maréchal de camp
Jacques Charuel		
Mathias Poncet de La Rivière	Michel Poncet (frère)	Évêque d'Uzès
	Pierre-Michel Poncet (frère)	Capitaine au régiment de Champagne
	Geneviève Poncet (sœur)	Femme d'un conseiller au Grand Conseil
Antoine Barillon IV de Morangis	Paul Barillon d'Amoncourt (frère)	Maître des requêtes, intendant
François Bazin de Bandeville	Louis Bazin de Bezons (petit-cousin)	Intendant
Guillaume de Sève	Guy de Sève (frère)	Évêque d'Arras, abbé de Saint-Michel
	Jean de Sève (frère)	Capitaine du régiment des gardes françaises
Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg	Nicolas Desmarets (frère)	Contrôleur général des finances

Jacques-Étienne Turgot		
------------------------	--	--

Tableau 7. Fonctions notables exercées par les intendants de l'espace lorrain

<b>Intendant</b>	<b>Maître des requêtes</b>	<b>Conseiller d'État</b>	<b>Autres fonctions exercées (hors intendances)</b>
Guillaume Marescot	Oui (reçu le 28 avril 1611)	Oui	Avocat au parlement de Paris (novembre 1586 puis 1593) Avocat général de Marie de Médicis (1604) Conseiller du roi (1611) Commis en Perche, Picardie et Normandie pour l'exécution de l'édit de Nantes (1617) Envoyé auprès des princes protestants du Saint-Empire (1624) Commis à la démolition des places fortes protestantes des Cévennes (1629) Commis pour prendre possession de Stenay, Clermont et Jametz (1632)  Maître des requêtes honoraire (5 août 1635)
Cardin Le Bret		Oui	Avocat général à la cour des aides de Paris (1590-1604) Avocat général au parlement (1604-1624) Premier président du parlement de Metz (1633)
Isaac de Juyé	Oui (reçu le 12 juillet 1616, résigne en 1632)	Oui	Conseiller au Grand Conseil Commis pour juger l'affaire du maréchal de Marillac (1631)  Maître des requêtes honoraire (20 décembre 1632)
Jean du Tillet	Oui (reçu le 21 janvier 1612)	Oui	Conseiller au Grand Conseil Conseiller au parlement (26 mars 1632) Président de la chambre des requêtes du palais Conseiller honoraire de la Grand'chambre  Maître des requêtes honoraire

François-Théodore de Nesmond	Oui (lettres du 15 novembre 1624, reçu le 10 décembre)		Conseiller au parlement de Bordeaux Commis pour juger l'affaire du maréchal de Marillac (1632) Second président à mortier au parlement de Paris (20 décembre 1636)
Isaac de Laffemas	Oui (lettres du 17 octobre 1625), reçu le 6 juillet 1627		Avocat au parlement de Paris (1604) Avocat au conseil privé (1606) Greffier dans une commission servant à créer de nouveaux offices au sein des élections (1623) Secrétaire du roi (21 juin 1613, résigne le 13 novembre 1626) Élu de l'élection de Château-Thierry (1616) Lieutenant de Sully (1619) Avocat général et premier substitut dans la chambre de justice poursuivant les cas de fraudes des financiers (31 janvier 1620 / (11 novembre 1624) Commis pour juger l'affaire du maréchal de Marillac (1631) Lieutenant civil à Paris (10 novembre 1637 – 1643, renouvelé le 17 novembre 1640)
Antoine Barillon III de Morangis	Oui (reçu le 1 <sup>er</sup> février 1625, résigne en 1643)	Oui (conservé à la réforme de 1657)	Conseiller au parlement de Bretagne (15 mars 1619) Conseiller au parlement de Paris (24 juillet 1620) Président à mortier au parlement de Metz (1633) Un des directeurs des finances (1648)  Maître des requêtes honoraire (18 septembre 1643)
Louis Chantereau-Lefebvre	Oui	Oui	Trésorier général de France Conseiller au conseil souverain de Nancy (1634-1637)
Claude Gobelin	Oui (lettres du 9 mars 1632, reçu	Oui (1662)	Conseiller au Châtelet Conseiller au parlement (10 mars 1622)

	le 26 mars, résigne en 1640)		
Anne Mangot de Villarceaux	Oui (18 mars 1627)	Oui	Conseiller au parlement de Rennes (27 septembre 1619) Conseiller au parlement de Paris (2/22/23 février 1623)
Nicolas Le Sueur de Dosny		Oui	
Jean Mérault			Avocat au parlement de Paris Conseiller au parlement de Metz (26 septembre 1633, résigne en 1646) Membre du conseil souverain (1634) Conseiller au parlement de Rouen (1646)
Nicolas Rigault			Précepteur des fils de Jacques-Auguste de Thou Avocat au parlement de Paris Conseiller au parlement de Metz (1633) Commis pour identifier les usurpations territoriales de Charles IV (2 mai 1634) Procureur-général au conseil souverain de Nancy (1634-1637)
Nicolas Vignier	Oui (lettres du 15 mai 1635, reçu le 18 mai, résigne en 1642)	Oui (24 juillet 1627 et 1 <sup>er</sup> janvier 1636)	Conseiller au Grand Conseil (21 février 1623) Membres des conseillers d'État remplaçant le parlement de Normandie après la révolte des Nu-Pieds (19 février 1640)  Maître des requêtes d'honneur (26 septembre 1643)
Jacques-Hector de Marle de Beaubourg	Oui (lettres du 25 septembre 1631, reçu le 4 octobre)	Oui	Conseiller au Grand Conseil Président au Grand Conseil  Maître des requêtes honoraire (30 juin 1635)
Thomas de Grouchy de Robertot			Lieutenant d'une compagnie dans l'armée royale (1639) Conseiller au parlement de Metz (2 juillet 1641)

			Secrétaire interprète de la reine Anne d'Autriche Lieutenant général au bailliage et présidial de Dieppe (1642)
Charles Le Jay de Tilly	Oui (reçu le 28 février 1642 ou 1647)	Oui	Conseiller au Grand Conseil (20 août 1638)
Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange	Oui (1631)	Oui (1645 ou 1662)	Correcteur de la chambre des comptes Commis de Sublet de Noyers (1636) puis de Michel Le Tellier (1643)
Charles Colbert de Croissy	Oui (reçu le 25 mai 1663)	Oui (1668/1669)	Conseiller au parlement de Metz (20 mai 1656, vend sa charge en avril 1662) Président au conseil souverain d'Alsace Président à mortier du parlement de Metz (1662) Ambassadeur en Angleterre (1668-1674) Ambassadeur et plénipotentiaire pour la paix de Nimègue (1675) Président à mortier au parlement de Paris (26 août 1679) Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères en (20 novembre 1679 – 28 juillet 1696) Grand trésorier des ordres du roi (26 novembre 1690)
Jean-Paul de Choisy		Oui (1657)	Conseiller au parlement de Toulouse (1654) Conseiller en la chambre de l'édit de Castres (1654) Chancelier du duc d'Orléans (1656) Conseiller d'honneur au parlement de Metz (27 septembre 1667)
Jacques Charuel			Commis de Colbert de Saint-Pouange Contrôleur de l'ordinaire des guerres (1645) Commissaire des contributions sur la frontière du Nord (1650) Commissaire des guerres (1651)
Mathias Poncet de La Rivière	Oui (lettres du 31 décembre)	Oui	Conseiller en la deuxième chambre des enquêtes du parlement de Paris (30 août 1658) Président du Grand Conseil (11 septembre 1676 et 7 avril 1690)

	1664, reçu en mai 1665)		
Antoine Barillon IV de Morangis	Oui (lettres du 12 mai 1672)	Oui	Conseiller en la quatrième chambre des enquêtes du parlement de Paris (26 janvier 1652/1662)
François Bazin de Bandeville	Oui (1673)	Oui	Conseiller au Châtelet Conseiller au Grand Conseil Ambassadeur en Suède (avril-septembre 1682)
Guillaume de Sève	Oui (lettres du 11 mai 1664/1665, reçu le 28 mai, résigne en 1681)	Oui	Conseiller au Châtelet Conseiller au Grand Conseil (10 décembre 1660) Premier président au parlement de Metz (lettres du 1 <sup>er</sup> mai 1681, reçu le 7 juillet) Président de la chambre des Réunions de Metz (mars 1681)
Jean-Baptiste Desmarest de Vaubourg	Oui (1681)	Oui (1709 puis 1719)	Commis de la marine à Dunkerque (1666) Conseiller au Parlement de Paris (1678) Conseiller des finances en 1715
Jacques-Étienne Turgot	Oui (1690)		Avocat général des requêtes de l'hôtel (1688) Commissaire pour le règlement des limites de Lorraine (1700)

Tableau 8. Place des intendances lorraines dans le parcours des intendants

<b>Intendant</b>	<b>Âge d'entrée dans l'intendance lorraine</b>	<b>Durée dans l'intendance lorraine</b>	<b>Service comme intendant d'armée</b>	<b>Intendances de province précédentes et suivantes</b>
Guillaume Marescot	51 ans	7 mois	Champagne (1615, 1622)	
Cardin Le Bret	66 ans	8 mois	Lorraine (1628)	
Isaac de Juyé	42 ans	Quelques mois		Touraine, Maine, Anjou, Poitou, Berry, Angoumois, Aunis, Limousin, Guyenne
Jean du Tillet		6 jours		
François-Théodore de Nesmond	34 ans	4 jours	Guyenne, Languedoc, Dauphiné et Lyonnais (1628) Franche-Comté (1636)	
Isaac de Laffemas	49 ans	1 an		Limousin et Marche (1634) Picardie (1635)
Antoine Barillon III de Morangis	33-35 ans	2 ans		
Louis Chantereau-Lefebvre	45 ans	3 ans	Fortifications de Picardie	
Claude Gobelin		1 an	La Meilleraye (1640) Picardie (1641) La Meilleraye Roussillon (1642)	
Anne Mangot de Villarceaux	37 ans	4 jours 5 ans		
Nicolas Le Sueur de Dosny		Plusieurs missions		
Jean Mérault		1 an		

Nicolas Rigault	60 ans	4 ans		
Nicolas Vignier		6 ans		
Jacques-Hector de Marle de Beaubourg		5 ans		Mort en fonction
Thomas de Grouchy de Robertot	42 ans	4 ans		
Charles Le Jay de Tilly		6 ans		Tours (1661) Bordeaux (1662) Limoges (1664)
Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange	55 ans	4 ans		Picardie (1661)
Charles Colbert de Croissy	32 ans	2 ans	Guise Naples (1654) Marine (1655) Catalogne (1655) Turenne (1667)	Alsace (1656) Tours (1663) Anjou, Maine et Poitou (1665) Bretagne (1663 et 1665) Amiens et Soissons (1666) Paris (1668)
Jean-Paul de Choisy	33 ans	10 ans	Roi Marsal (1663) Condé (1672)	Auvergne (1662)
Jacques Charuel	55 ans	18 ans	Afrique (1664) Lorraine (1670) Créquy Lorraine (1672) Turenne (1673)	Franche-Comté (1668) Ath et Courtrai (1669) Mort en fonction
Mathias Poncet de La Rivière	37 ans	1 an		Alsace (1671) Berry (1674) Bourges (1676)

				Limoges (1682)
Antoine Barillon IV de Morangis	44 ans	3 ans	Turenne (1673)	Alençon (1677/1680) Caen (1682) Orléans (1686)
François Bazin de Bandeville		4 ans	Turenne (1675) Duc de Luxembourg Allemagne (1676) Créquy puis Schomberg (1677) Créquy Allemagne (1678)	Caen (1676)
Guillaume de Sève	53 ans	4 ans		Montauban (1669) Bordeaux et Béarn (1672)  Mort en fonction
Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg	45 ans	6 ans		Béarn (1685) Auvergne (1687)  Franche-Comté (1698) Rouen (1700)
Jacques-Étienne Turgot	26 ans	4 ans		Tours (1701) Moulins (1709)

Tableau 9. Liens de clientélisme des intendants de l'espace lorrain au sein de l'État

<b>Intendant</b>	<b>Patron auquel l'intendant est attaché</b>
Guillaume Marescot	Marie de Médicis ?
Cardin Le Bret	Richelieu (à nuancer)
Isaac de Juyé	Richelieu
Jean du Tillet	Richelieu ?
François-Théodore de Nesmond	Richelieu ?
Isaac de Laffemas	Richelieu
Antoine Barillon III de Morangis	Séguier → Richelieu
Louis Chantereau-Lefebvre	Bouthillier, Bullion, Séguier, Richelieu
Claude Gobelin	Bouthillier → Richelieu
Anne Mangot de Villarceaux	Chavigny, Richelieu
Nicolas Le Sueur de Dosny	
Jean Mérault	
Nicolas Rigault	Séguier, Richelieu
Nicolas Vignier	Loménie de Brienne, Séguier → Richelieu
Jacques-Hector de Marle de Beaubourg	
Thomas de Grouchy de Robertot	Mazarin
Charles Le Jay de Tilly	Mazarin ?
Jean-Baptiste Colbert de Saint-Pouange	Le Tellier, Mazarin ?
Charles Colbert de Croissy	Colbert
Jean-Paul de Choisy	Colbert, Lionne
Jacques Charuel	Louvois
Mathias Poncet de La Rivière	
Antoine Barillon IV de Morangis	Colbert
François Bazin de Bandeville	Colbert
Guillaume de Sève	Pontchartrain → Le Tellier
Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg	Colbert, Pontchartrain
Jacques-Étienne Turgot	Le Peletier → Le Tellier

Tableau 10. Chronologie des comparutions des officiers de finances des duchés de Lorraine et de Bar devant Chantereau-Lefebvre (1634-1635)

Sources : BnF, ms. Français 4865 et 4866.

Prénom et nom	Fonction	Lieu d'exercice	Date(s) de comparution	Issue de la comparution <sup>10</sup>
Jean Gérard	Receveur général des salines	Duché de Lorraine	17 mai 1634	Obtient un délai de deux semaines pour présenter le compte de l'année 1634 (effectué le 31 mai)
Nicolas Genetaire	Trésorier général des finances			Obtient un délai d'un jour pour présenter le compte de l'année 1634 (effectué le lendemain)
Jean Berman	Receveur général des aides	Duchés de Lorraine et de Bar		Obtient un délai de trois jours pour présenter le compte de l'année 1634 (effectué le 23 mai)
Dominique Boquel	Receveur de la saline	Rosières-aux-Salines	20 mai 1634	
François Maire, Jean Voignier, Paul Mongenot, Jean Mongenot	Fermiers du vin en gros	Nancy		
Gilbert Clause, Sébastien [ou Bastien] _, Georges _	Fermiers du bichet pour fanc			Ne possèdent pas de bail car prétextent que leur pouvoir vient des receveur et contrôleur du domaine (se représentent le 24 mai pour régulariser leur situation)
Jacob Ferry, Claude Voynier	Fermier des boulangers et des bois			

<sup>10</sup> L'absence de remarque dans cette colonne suppose que le comparant a présenté les documents nécessaires et prêté serment.

Nicolas Badoureau	Fermier des sceaux du tabellionage			Obtient un délai pour présenter ses comptes (effectué le 24 mai)
Claude Cavillet	Gruyer			
Nicolas Henry	Receveur et contrôleur du domaine			Obtient un délai pour présenter le compte de l'année en cours (effectué le 7 juillet)
Pierre Maclot	Amodiateur des salines	Duché de Lorraine	22 mai 1634	Obtient un délai d'un mois pour présenter son bail (effectué le 26 mai)
Charles Jean	Cellérier	Nancy	23 mai 1634	
Nicolas Willermi	Capitaine, prévôt, gruyer, receveur	Foug	26 mai 1634	
Claude Cueullet, Claude Durant	Gruyer et contrôleur	Nancy		
Nicolas Henry, Pierre Martin	Receveur et contrôleur du domaine			
René Pillard	Receveur du domaine	Gondreville	27 mai 1634	
Charles Corbon	Receveur de la saline	Salonnes	30 mai 1634	
Jean Bermand	Gruyer	Comté de Vaudémont	1 <sup>er</sup> juin 1634	
Antoine de Bassy	Receveur	Sierck		
René Altrusse	Contrôleur			
Hubert Henry	Receveur du domaine et cellérier			Comté de Vaudémont
Claude Gardel	Receveur du domaine	Châtel-sur-Moselle	6 juin 1634	
Jean d'Aubertin	Prévôt, gruyer et receveur	Baronnie de Viviers	7 juin 1634	
Dominique Perrin	Receveur du domaine	Rosières	9 juin 1634	

Jacques de Gondrecourt	Receveur du domaine et gruyer	Marquisat de Hattonchâtel		
Valentin Granisset, Georgien Lhuillier, Didier Voirin, Matiste Veaucourt	Gouverneurs	Saint-Nicolas-de-Port	12 juin 1634	
Jean Rognon	Receveur du domaine	Deneuvre		
Jacques Vallerof	Gruyer			
Dieudonné Badorot	Secrétaire du duc de Lorraine, ayant charge du sieur Dolmer, gruyer	Saint-Dié	13 juin 1634	
George Bertrand	Receveur du domaine	La-Croix-aux-Mines		
Paul Ferry	Gruyer			
Daniel Dumont	Prévôt, gruyer et receveur	Étain	14 juin 1634	
Georges Macaut	Fermier du bichet pour franc	Nancy	16 juin 1634	
Baltazard Bresson	Fermier de l'impôt du poisson			
Nicolas Estunier	Fermoer des cordonniers			
Jean Martin, Claude Didelot	Fermier des bouchers			
Pierre Le Comte	Maître échevin			Faux et Malleloy
Jean Choisy	Capitaine, prévôt, gruyer et receveur	Terre et seigneurie de L'Avant-Garde		
Claude Richard	Receveur et gruyer	Jametz		

Nicolas Bouffé et Jacob Ferriet	Fermiers de l'imposition du bichet pour franc de l'impôt des grains	Nancy		
Nicolas Aubry	Fermier de l'impôt de la serrurerie			
François Brullée	Écuyer et gruyer	Einville	17 juin 1634	
Jean Boucquenomme	Châtelain et receveur du domaine	Lunéville	19 juin 1634	
Jean de Villaucourt	Gruyer			
Jean Le Comte	Receveur			
Pierre d'Itheau	Capitaine, gruyer et receveur	Boulay	22 juin 1634	
Jean Croonders (en son nom et en celui de Pierre Croonders)	Receveur (gruyer)	Hombourg et Saint-Avold		
Étienne Ammelon, Claude Glasner	Amodiateurs	Seigneurie de Hombourg et Saint-Avold		
Joseph Rattel	Capitaine et receveur	Einville	23 juin 1634	
Abraham Des Troubles (procurateur de Jean-René Sesterne, surintendant des finances de Charles IV)	Gouverneur et seigneur par engagement	Châteaux de Schambourg et Siersburg		
Paul de Sarbourel	Capitaine et châtelain	Dieuze	26 juin 1634	

Demenge Bailly (ayant charge de Charles Guénault, gruyer)	Contrôleur de la gruerie et du domaine	Val de Lièvre		
René Cabrat	Capitaine et gouverneur	Salines de Dieuze		
René Cabrat	Amodiateur des étangs	Châtellenie de Dieuze		
François Bertrand	Gruyer	Dieuze		
Pierre Thidemar	Receveur et gruyer	Comté de Bitche		Obtient un délai de six semaines
Nicolas de Sérainchamps	Capitaine, receveur et amodiateur	Sarreguemines		
Philipert de Baschy	Capitaine, officier, receveur et gruyer	Albe		
Gaspard Gascon	Lieutenant	Bailliage d'Épinal		
Gaspard Gascon	Receveur du domaine	Épinal		
Samuel Peschart	Receveur	Charmes		
Dominique Simon (ayant charge de Jean Dolmer)	Gruyer	Saint-Dié		
Éric Cordier	Receveur et gruyer	Mirecourt	27 juin 1634	
Marc Georges	Receveur			
Dominique Barbier	Châtelain et gruyer			
Gabriel Mouron	Contrôleur du domaine et de la gruerie	Comté de Blâmont		
Martin Henry	Prévôt et receveur	Sarrebourog		
Jean-Georges Merchen	Receveur	Vaudrevange	28 juin 1634	

Nicolas Cuny	Procureur fiscal	Comté de Chaligny		Obtient un délai d'un mois pour François Fisson (procureur fiscal du comté), effectué le 30 juillet
Pierre Malhot	Greffier du conseil (receveur du domaine par procuration)	Épinal		
François Datel	Receveur et gruyer	Amance	29 juin 1634	
Pierre Fournier	Surintendant des mines et receveur	Val de Lièvre		
Jean Conot	Amodiateur	Bainville-aux-Miroirs	30 juin 1634	
Mathieu Barbier	Sergent et commissaire établi à la recette du domaine	Marsal	3 juillet 1634	
Léonard de Verrel	Adjudicataire général des salines de Lorraine		4 juillet 1634	
Mengin Pillard	Receveur du domaine	Neufchâteau et Châtenois	5 juillet 1634	
Simon Herbin	Gruyer	Neufchâteau et Châtenois		
Claude Gérard	Gruyer	Dompaire et Valferrières		
Jean Andrenach	Receveur du domaine			
Louis de Bettainvillers	Capitaine, prévôt, gruyer et receveur	Bouconville		
Claude Bosgien	Commis à la recette des deniers des conduits et impôts	Bailliage d'Apremont	20 juillet 1634	
Nicolas Vallecot	Receveur	Lixheim	26 juillet 1634	

Pierre Roland	Gruyer			
Ollery Maillette	Lieutenant au gouvernement, prévôt, gruyer et receveur général	Principauté de Phalsbourg		Obtient un délai d'un mois
Pierre Chardin (en son nom et en celui de Jean Naget, Jean Gallettier et Jean Braconnier)	Amodiateurs du domaine	Phalsbourg		
Charles Gillet de La Vallée	Capitaine, prévôt, gruyer et receveur	Terre et baronnie de Rupt	2 août 1634	
Julien Joubert	Commis général	Salines du duché de Lorraine		
Jean-Thibaut Kestler	Receveur et gruyer	Marmoutier	9 août 1634	
Claude Cropsal (ayant charge du sieur Croonders)	Receveur et gruyer	Hombourg et Saint-Avold		
Jean Bertrand	Receveur	Bruyères	18 août 1634	
Demenge Berthemin	Fermier de l'impôt « des marchandises traversant sans déballer »	Duchés de Lorraine et de Bar	19 août 1634	
Curien Moulin	Gruyer	Bruyères	9 septembre 1634	
Gilles Courcol	Receveur et gruyer	Terre et seigneurie de Prény	15 septembre 1634	
Claude Petit (pour le compte du sieur Richard)	Receveur et gruyer	Jametz	25 septembre 1634	

Claude Friant	Receveur et gruyer	Darney	6 octobre 1634	Remontre qu'il ne s'occupe que de l'aide de Saint-Rémy et de l'impôt des verreries, le reste est engagé à Jean Bresson
Charles de Vautrombois	Gruyer	Châtel-sur-Moselle	24 octobre 1634	
	Châtelain et receveur	Bainville-aux-Miroirs		
Henry Rouverois	Contrôleur de la gruerie et recette du domaine	Châtel-sur-Moselle et Bainville-aux-Miroirs		
François Vallée	Capitaine, gruyer, receveur et amodiateur du domaine	Turquestein	27 octobre 1634	
Charles de Pullenoy	Capitaine, gruyer et receveur	Condé-sur-Moselle et Val de Faux	3 novembre 1634	
Le sieur Lambert	Trésorier de la princesse de Phalsbourg		7 novembre 1634	Obtient un délai de quinze jours (nouveau délai accordé jusqu'à la fin de l'année le 20 novembre, destitution en 1635)
Pierre Roland de Pelletot	Gruyer	Lixheim	8 novembre 1634	
Isaac Vas	Receveur du domaine	Comté de Salm	16 novembre 1634	Obtient un délai de quinze jours (effectué le 27 novembre 1634)
Dominique de Raville	Gruyer			
Le sieur Henry et Jean Thieriet	Receveur et contrôleur du domaine	Comté de Vaudémont	17 novembre 1634	

Jean Herteman	Receveur et gruyer de la princesse de Phalsbourg		20 novembre 1634	
Jean de Choisy	Receveur et gruyer	L'Avant-Garde		
	Maire de la haute justice	Rosières-en-Haye		
Nicolas Vallerof (Vallecof)	Receveur du domaine	Lixheim	23 novembre 1634	
Nicolas Aubry	Contrôleur de la recette et gruerie des domaines	Prévôté de Phalsbourg		
Abraham Minille	Amodiateur des forges	Comté de Salm	7 décembre 1634	
Toussaint Mareschal	Amodiateur de la terre et du domaine	Ubéxy	12 décembre 1634	Obtient un délai jusqu'à la fin de l'année
Jean Rognon	Receveur du domaine	Deneuvre	20 décembre 1634	
Vuarin de Gondreront	Bailli, capitaine, receveur et gruyer	Baronnie de Monthureux-sur-Saône	26 janvier 1635	
Guillaume Feburel	Contrôleur	Baronnie de Monthureux-sur-Saône		
Adrian le Blanc	Receveur	Terre de Lalœuf	13 février 1635	Obtient un délai de deux semaines pour le compte de année 1634
Jean Conot et André Julien	Amodiateurs du domaine	Bainville	20 mars 1635	
Girardin Collot	Amodiateur du moulin	Château-Salins		
Philippe Maillot		Terre de Buissoncourt	23 mars 1635	Il dit ne jamais avoir été receveur ni amodiateur, Chantereau-Lefebvre

				l'établit comme commissaire pour le revenu du domaine
--	--	--	--	--

Tableau 11. État des revenus des duchés de Lorraine et de Bar (1670)

Source : SHAT, A<sup>1</sup> 250, f<sup>o</sup>309v<sup>o</sup>-312r<sup>o</sup>.

Type de revenu (année)	Montant du revenu
Ferme des salines et des monnaies (1669)	956 968 francs (410 129 livres 3 sols)
Ferme des domaines de Lorraine et Barrois, traites foraines et autres droits affermés à Jean Gaurel (1669)	532 336 francs (228 144 livres)
Domaines de Nancy, Épinal, Remiremont et autres non-afferchés (1670)	54 294 francs (23 268 livres 17 sols)
Aide de Saint-Rémy de Lorraine (1669)	58 000 francs (24 000 livres)
Grueries de Lorraine (1669)	24 049 francs (10 306 livres 14 sols)
Domaines de Bar-le-Duc, Pierrefitte, Morley et Longuyon, avec les grueries et l'aide de Saint-Rémy de ces lieux (1669)	129 848 francs (55 649 livres 8 sols)
Aide de Saint-Rémy du Barrois (1669)	33 561 francs 6 gros (14383 livres 10 sols)
Grueries et domaines du Barrois non-afferchés (1669)	36 427 francs 8 gros (15 611 livres 17 sols)
<b>TOTAL</b>	<b>781 493 livres 4 sols</b>

Tableau 12. Noms et territoires d'exercice des subdélégués de Choisy  
(novembre 1672)

Source : AmN, II 2, non-folioté (ordonnance de Choisy, 13 novembre 1672).

Subdélégué (lieu de siège)	Fonction hors subdélégation	Ressort de la mission
Le sieur Marsal (Metz)	Conseiller assesseur au bailliage de Metz	Terre de Gorze, prévôtés de Thionville et Sierck
Le sieur Thyriet [Thiriet] (Vic)	Procureur général fiscal de l'évêché de Metz	Évêché de Metz, prévôtés de Sarrebourg et Phalsbourg
Le sieur Houart [Hénart] (Toul)	Procureur du roi au bailliage de Toul	Évêché, chapitre et gouvernement de Toul
Le sieur Husson (Verdun)	Conseiller au bailliage de Verdun	Évêché, chapitre et gouvernement de Verdun, et prévôtés de Damvillers, Marville et Montmédy
Le sieur Jacquesson (Sedan)	Lieutenant particulier du présidial de Sedan	Souverainetés, duché et prévôté de Sedan, Raucourt, Saint-Menges, Château-Regnault, Carignan et Mousson
Le sieur Mahuet (Nancy)	Lieutenant civil et criminel au bailliage de Nancy	Bailliages de Nancy, Allemagne et Vosges et seigneuries dépendantes et enclavées dans le duché de Lorraine
Le sieur Morel (Bar-le-Duc)	Prévôt de Bar-le-Duc	Tous les lieux dépendant du duché de Bar

Tableau 13 : Profil des subdélégués utilisés par les intendants de l'espace lorrain (1670-1698)

Nom du subdélégué	Lieu d'exercice	Fonction hors subdélégation
Jean Thiriet	Vic	Procureur général fiscal de l'évêché de Metz
André Marsal	Pays messin	Avocat au parlement de Metz Premier conseiller assesseur civil et criminel au bailliage et présidial de Metz (1641)
Henri-François Poutet de Vitrange († 1726)	Metz Pays messin Évêché de Metz	Lieutenant particulier au bailliage et présidial de Metz Maire de Metz (1683) Président à mortier au parlement de Metz
Le sieur Aubry		Procureur du roi au bailliage de Metz
Dominique Hénart	Évêché de Toul	Avocat au parlement de Metz (1655) Procureur du roi au bailliage de Toul (1656) Maire de Toul (1667)
Mathieu Husson (1599-1673)	Évêché de Verdun	Capitaine, prévôt et receveur de la prévôté de Verdun (1627) Conseiller de Verdun (1639) Garde des sceaux du bailliage de Verdun (1641) Conseiller au présidial de Verdun (1658)
François de Watronville	Verdun Évêché de Verdun	Avocat au parlement de Metz (1650) Assesseur civil et criminel et premier conseiller au bailliage de Verdun (1674) Maire de Verdun (1680)
Thomas-Adolphe Renart de Fuchsamberg (né en 1605)	Frontières de Champagne	Conseiller du roi (1634) Président de l'élection de Rethel (1634) Intendant d'armée (1644, 1654 et 1658) Réformateur général et souverain des Eaux et Forêts de France en Champagne, pays de Metz et Alsace (1663) Intendant des fortifications des domaines royaux dans les frontières de Champagne (1669)

Charles-Albert Renart de Fuchsamberg (né en 1605)	Frontières de Champagne	Réformateur général et souverain des Eaux et Forêts de France en Champagne, pays de Metz et Alsace (1669)
Le sieur Bock	Thionville	Procureur du roi de l'hôtel de ville de Thionville
		Jean-Nicolas de Bock ? Avocat au parlement de Metz (1671) Lieutenant particulier au bailliage de Thionville (1676)
		Jean-Mathias de Bock ? Avocat au parlement de Metz (1689) Procureur du roi au bailliage de Thionville (1700-1723).
Louis Richard	Thionville	Conseiller procureur du roi au bailliage de Thionville
Le sieur Charbonnier	Longwy	Prévôt de Longwy
Jean de Mahuet († 1676)	Duché de Lorraine	Maire de Nancy (1638) Lieutenant civil et criminel au bailliage de Nancy
Pascal Marcol	Duché de Lorraine ?	Prévôt de Nancy (1675-1692) Commissaire aux revenus et logements des gens de guerre (1692-1698) Prévôt de Nancy (1698)
Antoine Morel	Duché de Bar	Prévôt de Bar-le-Duc (1650-1682) Maire de Bar-le-Duc Garde du trésor de Bar-le-Duc Secrétaire et conseiller auditeur de la chambre des comptes du Barrois mouvant (1650)
Antoine-Jérôme Morel	Duché de Bar ? Barrois mouvant ?	Prévôt de Bar-le-Duc (1690)
Daniel II Colin de Marne	Duché de Bar ? Barrois mouvant ?	Assesseur au bailliage de Bar-le-Duc

Tableau 14. État du prix des grains dans le département de Sève (avril, mai et juillet 1695)

Sources : AN, G<sup>7</sup> 377, pièces 255, 260 et 283.

Ville (Mesure)	Prix du froment	Prix du seigle	Prix du méteil	Prix de l'avoine
Metz (Quarte)	9 livres 10 sols	2 livres 5 sols	2 livres 12 sols	2 livres 5 sols
	3 livres 7 sols	2 livres 4 sols	2 livres 12 sols	2 livres 2 sols
	2 livres 15 sols	1 livre 14 sols	2 livres	1 livre 17 sols
Verdun (Franchard)	38 sols	24 sols	27 sols	17 sols
	35 sols	20 sols	25 sols	15 sols
	30 sols	14 sols	19 sols	12 sols
Vic (Quarte)	3 livres 8 sols	Néant	Néant	2 livres
	3 livres 4 sols	Néant	Néant	2 livres 7 sols
	2 livres 6 sols	Néant	Néant	2 livres
Thionville (Malder)	12 livres 5 sols	8 livres 15 sols	9 livres 10 sols	6 livres
	10 livres 10 sols	6 livres 15 sols	7 livres 10 sols	6 livres
	8 livres 5 sols	6 livres	6 livres 20 sols	4 livres
Luxembourg (Malder)	13 livres 5 sols	11 livres 15 sols	12 livres 5 sols	8 livres
	13 livres	11 livres 10 sols	12 livres	7 livres 15 sols
	10 livres 5 sols	9 livres	9 livres 15 sols	6 livres 15 sols

15 derniers jours d'avril 1695

15 premiers jours de mai 1695

15 premiers jours de juillet 1695

Tableau 15. Montant des impositions pesant sur la généralité de Metz-Alsace (1662-1698)

Sources : AD57, C 580, C 581 et C 582.

Année	Impositions			Total recettes
	Subvention Trois-Évêchés, Luxembourg et Lorraine	Gabelle et domaines	Imposition communautés Haute et Basse-Alsace	
1662	126 000 l.	150 597 l. 19 s.		276 597 l. 19 s.
1663	126 000 l.	180 997 l. 19 s.	60 000 l.	366 997 l. 19 s.

Année	Impositions			Total recettes
	Subvention Trois-Évêchés, Luxembourg et Lorraine	Gabelles ressort parlement de Metz	Étapes généralité de Metz	
1676	77 000 l.	148 219 l. 11 s. 8 d.	60 000 l.	285 219 l. 11 s. 8 d.
1677	100 000 l.	154 299 l. 11 s. 7 d.	60 000 l.	314 299 l. 11 s 7 d.
1678				
1679	100 000 l.	154 077 l. 11 s. 7 d.	60 000 l.	314 077 l. 11 s. 7 d.

Année	Impositions										Total recettes	
	Imposition généralité de Metz et pays non-taillables frontière de Champagne	Gabelles ressort parlement de Metz	Étapes	Réparations chemins et ouvrages publics	Imposition Luxembourg réuni	Dédommagement habitants Arlon	Imposition duchés Lorraine et Bar pour remboursement étapes	Imposition duché de Lorraine et Trois-Évêchés pour remboursement entrepreneurs chemins		Imposition communautés Haute et Basse-Alsace		Étapes Haute et Basse-Alsace
1684	294 338 l.	150 347 l. 19 s. 6 d.	66 000 l.	33 000 l.	205 000 f. (256 250 l.)	30 000 l.	30 000 l.	Lorraine 10 117 l. 8 s.	Trois-Évêchés 53 768 l. 14 s. 9 d.	66 000 l.	33 000 l.	1 022 882 l. 2 s. 3 d.

Année	Impositions									Total recettes
	Imposition généralité de Metz et pays non-taillables frontière de Champagne	Gabelles ressort parlement de Metz	Étapes	Réparations chemins et ouvrages publics	Imposition Luxembourg réuni	Subvention Lorraine et Barrois réunis	Étapes Lorraine et Barrois réunis	Imposition communautés Haute et Basse-Alsace	Étapes Haute et Basse-Alsace	
<b>1685</b>	458 884 l.	156 471 l. 11 s. 4 d.	66 000 l.	33 000 l.	106 500 f. (133 125 l.)	126 000 l.	30 000 l.	66 000 l.	33 000 l.	1 102 480 l. 11 s. 4 d.

Année	Impositions												Total recettes	
	Département de Charuel											Département de La Grange		
	Imposition généralité de Metz et pays non-taillables frontière de Champagne	Étapes	Réparations chemins et ouvrages publics	Dédommagement propriétaires fortifications Stenay	Six deniers pour livre des quatre premières impositions	Imposition Luxembourg réuni	Subvention Lorraine et Barrois réunis	Étapes Lorraine et Barrois réunis	Compensation suppression impôts et autres droits Trois-Évêchés et lieux réunis	Appointement officiers généraux et majors Lorraine	Six deniers pour livre des deux dernières impositions	Imposition communautés Haute et Basse-Alsace	Étapes Haute et Basse-Alsace	
<b>1686</b>	458 884 l.	66 000 l.	33 000 l.	10 677 l. 14 s.	14 214 l.	213 000 f. (266 250 l.)	126 000 l.	30 000 l.	75 877 l.	112 280 l.	4 703 l. 4 s.	66 000 l.	33 000 l.	1 296 876 l. 4 s.

Année	Impositions												Total recettes
	Trois-Évêchés et Barrois					Luxembourg		Alsace					
	Subvention	Étapes	Dédommagement propriétaires fortifications Stenay	Réparations ponts et chaussées (+ augmentation)	Appointement officiers généraux et majors Lorraine	Dédommagement propriétaires fortifications Metz, Nancy, Verdun, Thionville, Longwy et Marsal	Dédommagement propriétaires fortifications Verdun	Imposition ordinaire	Réparation ponts et chaussées	Imposition ordinaire	Étapes	Imposition pour remboursement propriétaires maisons	600 000 l. sur contribuables Haute et Basse-Alsace, reste sur chapitre
1687	M : 168 900 l. 5 s. 8 d. T : 221 675 l. 16 s. 9 d. V : 127 840 l. 17 s. 7 d. B : 142 334 l. 10 s.	M : 21 461 l. 7 s. 2 d. T : 28 200 l. 7 d. V : 16 338 l. 11 s. 6 d. B : 30 000 l.	M : 3 369 l. T : 4 423 l. 3 s. V : 2 561 l. 18 s. B : aucune recette	M : 10 730 l. 17 s. 5 d. T : 14 099 l. 17 s. 8 d. V : 8 169 l. 4 s. 11 d. B : aucune recette	M : 28 635 l. 7 s. T : 37 713 l. 17 s. V : 21 756 l. 1 s. B : 24 174 l. 5 s.			213 000 f. (266 250 l.)	40 000 l.				
1688		M : 21 461 l. 7 s. 11 d. T, V et B : idem	M : 3 260 l. 13 s. T : 4 284 l. V : 2 481 l. 18 s. B : aucune recette	M : idem (+ 2 249 l. 19 s.) T : idem (+ 3 011 l.) V : idem (+ 1 739 l. 1 s.) B : aucune recette		M : 14 800 l. T : 59 467 l. 7 s. 5 d. V : 11 616 l. B : 12 920 l.							
1689			M : 2 892 l. 13 s. 8 d. T : 2 490 l. 19 s. 4 d. B : aucune recette	M : 11 923 l. 5 s. 5 d. T : 17 780 l. V : 10 295 l. 19 s. 11 d. B : aucune recette			221 000 f. (276 250 l.)			66 000 l.	33 000 l.		
1690	M : 154 271 l. 15 s. 8 d. T : 228 040 l. 6 s. 1 d. V : 130 273 l. 15 s. 3 d. B : 148 165 l. 13 s.	M : 19 718 l. 6 s. 6 d. T : 29 303 l. 14 s. V : 16 977 l. 19 s. 6 d. B : 30 000 l.	M : 2 795 l. 8 s. T : 4 177 l. 15 s. V : 2 410 l. 5 s. B : aucune recette		M : 26 071 l. 13 s. T : 38 870 l. V : 22 423 l. B : 24 915 l. 7 s.	M : 13 500 l. T : 12 080 l. B : 12 920 l.		8 000 f. (10 000 l.)				31 190 l. 5 s. 2 d. (places Alsace et Fribourg-en-Brigau) + 23 985 l. (Landau, 1689)	
1691			M : 2 689 l. 17 s. T : 4 020 l. V : 2 350 l. B : aucune recette	M : 17 884 l. 8 s. 2 d. T : 26 671 l. 2 s. 10 d. V : 15 443 l. 19 s. 10 d. B : 10 000 l.			213 000 f. (266 250 l.)					5 984 l. 6 s. 8 d. (Belfort)	
1692							M : 2 318 l. T : 3 600 l. 3 s. 6 d. V : 2 073 l. B : 2 218 l.		16 000 f. (20 000 l.)				
1693													
1694													
1695													
1696													550 000 l.

M : Évêché de Metz

T : Évêché de Toul

V : Évêché de Verdun

B : Barrois

Année	Impositions										Total recettes
	Département de Turgot					Alsace					
	Bureaux de Metz, Vic, Thionville, Sedan, Toul, Lunéville, Mirecourt, Bar-le-Duc, Saint-Mihiel et Sarrelouis				Bureaux de Luxembourg et Arlon		Bureaux de Brisach, Landau et Strasbourg				
	Subvention	Étapes	Réparations ponts et chaussées	Appointement officiers généraux et majors Lorraine	Subvention	Réparations ponts et chaussées	Imposition ordinaire	Étapes	600 000 l. sur contribuables Haute et Basse-Alsace, reste sur chapitre	40 000 l. pour épices sur le Rhin	
1697	Me : 72 257 l. 15 s. 6 d. Vi : 39 270 l. 8 s. 6 d. Th : 27 786 l. 12 s. Ve : 76 628 l. 18 s. Se : 53 446 l. 11 s. 5 d. To : 120 222 l. 18 s. 1 d. Lu : 52 740 l. 15 s. Mi : 55 076 l. 13 s. Ba : 96 132 l. 13 s. S-M : 52 033 l. Sa : 15 331 l. 3 s. 6 d.	Me : 9 176 l. 5 s. 6 d. Vi : 5 019 l. 6 s. 6 d. Th : 3 551 l. 11 s. Ve : 9 986 l. 14 s. Se : 6 649 l. 13 s. To : 15 449 l. 14 s. Lu : 6 777 l. 10 s. Mi : 7 076 l. 10 s. Ba : 19 465 l. S-M : 10 135 l. Sa : 1 959 l. 13 s.	Me : 8 370 l. 16 s. Vi : 4 552 l. 11 s. 6 d. Th : 3 221 l. 6 s. 6 d. Ve : 9 084 l. 7 s. 6 d. Se : 6 323 l. 7 s. 2 d. To : 14 064 l. 10 s. Lu : 6 170 l. 15 s. Mi : 6 434 l. 17 s. Ba : 6 488 l. S-M : 3 512 l. Sa : 1 777 l. 6 s.	Me : 12 202 l. 7 s. Vi : 6 636 l. 13 s. 4 d. Th : 4 695 l. 19 s. 6 d. Ve : 13 189 l. 10 s. 6 d. Se : 9 055 l. 13 s. To : 20 494 l. Lu : 8 990 l. Mi : 9 386 l. Ba : 16 165 l. 7 s. S-M : 8 750 l. Sa : 2 590 l.	Lux : 134 808 l. A : 131 442 l.	Lux : 10 126 l. 10 s. A : 9 873 l. 10 s.	Br : 35 398 l. 16 s. 2 d. La : 11 911 l. 12 s. 2 d. Str : 18 690 l. 3 s. 6 d.	Br : 17 699 l. 6 s. 7 d. La : 5 955 l. 12 s. 2 d. Str : 9 345 l. 1 s. 3 d.	Br : 192 039 l. La : 125 889 l. Str : 232 072 l.	Br : 21 582 l. 13 s. La : 7 106 l. 8 s. Str : 11 310 l. 19 s.	1 914 281 l. 10 s.
									Imposition extraordinaire	20 000 l. pour épices sur le Rhin	
1698	Me : 64 139 l. 3 s. 9 d. Vi : 30 682 l. 10 s. Th : 22 902 l. 3 s. Ve : 56 512 l. 15 s. Se : 46 364 l. 9 s. 2 d. To : 35 806 l. 9 s. 4 d.	Me : 8 253 l. 3 d. 6 d. Vi : 3 945 l. 7 s. 6 d. Th : 2 927 l. 4 s. 10 d. Ve : 7 271 l. 12 s. 10 d. Se : 6 028 l. 15 s. 3 d. To : 4 569 l. 1 s. 3 d.	Me : 7 508 l. 2 s. 6 d. Vi : 3 578 l. 9 s. 9 d. Th : 2 655 l. 1 s. 4 d. Ve : 6 615 l. 7 s. 6 d. Se : 5 485 l. 9 s. 2 d. To : 4 156 l. 8 s. 3 d.	Me : 10 897 l. 8 s. 6 d. Vi : 5 216 l. 13 s. 3 d. Th : 3 870 l. 9 s. 10 d. Ve : 9 601 l. 13 s. 6 d. Se : 7 855 l. 14 s. To : 6 059 l. 3 s. 3 d.			Br : 35 398 l. 15 s. 4 d. La : 11 911 l. 2 s. 4 d. Str : 18 690 l. 2 s. 4 d.	Br : 17 699 l. 7 s. 6 d. La : 5 955 l. 11 s. 2 d. Str : 9 345 l. 1 s. 4 d.	Br : 83 637 l. 19 s. La : 60 461 l. 1 s. 2 d. Str : 116 297 l. 19 s. 9 d.	Br : 10 791 l. 6 s. 6 d. La : 3 553 l. 4 s. 6 d. Str : 5 655 l. 9 s. 6 d.	813 862 l. 3 s. 11 d.
1699	Me : 64 325 l. 19 s. 2 d. Vi : 32 095 l. 14 s. Th : 21 485 l. 18 s. 6 d. Ve : 56 474 l. 18 s. 6 d. Se : 46 364 l. 9 s. 2 d. To : 35 806 l. 9 s. 4 d.	Me : 8 168 l. 19 s. 8 d. Vi : 4 127 l. 2 s. 3 d. Th : 2 745 l. 1 s. Ve : 7 360 l. 2 s. 4 d. Se : 6 028 l. 15 s. 3 d. To : 4 569 l. 1 s. 3 d.	Me : 7 451 l. 18 s. 6 d. Vi : 3 743 l. 6 s. 2 d. Th : 2 491 l. 13 s. 3 d. Ve : 6 691 l. 2 s. 3 d. Se : 5 485 l. 9 s. 2 d. To : 4 156 l. 8 s. 3 d.	Me : 10 862 l. 17 s. 8 d. Vi : 5 456 l. 10 s. Th : 3 632 l. 6 s. 3 d. Ve : 9 720 l. 11 s. 9 d. Se : 7 855 l. 14 s. To : 6 059 l. 3 s. 3 d.			Co : 22 092 l. La : 21 820 l. 13 s. 4 d. Str : 22 087 l. 6 s. 8 d.	Co : 11 046 l. La : 10 920 l. 6 s. 8 d. Str : 11 043 l. 13 s. 4 d.		Co : 6 487 l. 11 s. La : 6 709 l. Str : 6 803 l. 9 s.	483 563 l. 19 s.

Me : Metz

Lu : Lunéville

A : Arlon

Vi : Vic

Mi : Mirecourt

Br : Brisach

Th : Thionville

Ba : Bar-le-Duc

La : Landau

Ve : Verdun

S-M : Saint-Mihiel

Str : Strasbourg

Se : Sedan

Sa : Sarrelouis

Co : Colmar

To : Toul

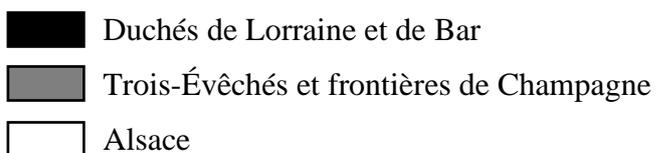
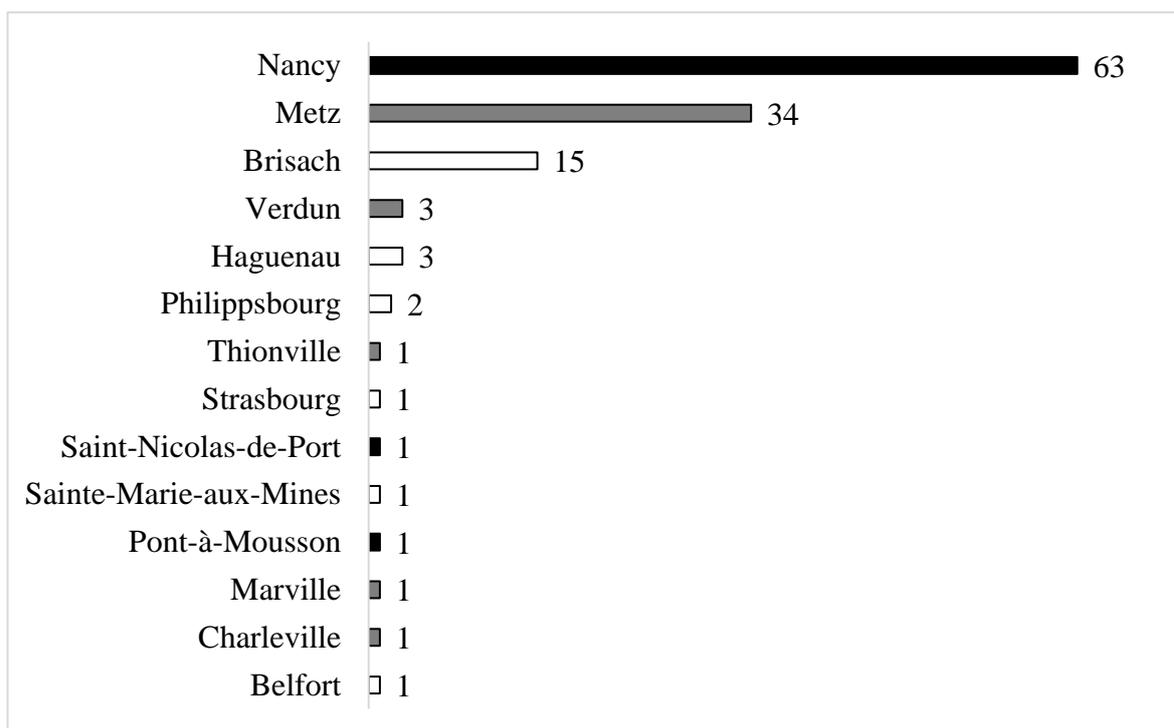
Lux : Luxembourg



## Graphiques

Graphique 1. Nombre de lettres écrites par Croissy (majoritairement à Colbert) depuis chaque lieu au cours de son intendance en Alsace et dans les Trois-Évêchés (1661-1663)

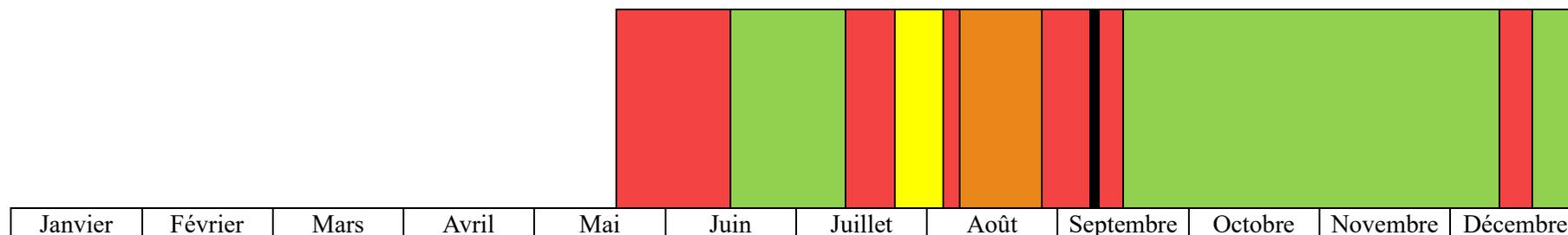
Sources : BnF, ms. Mélanges de Colbert 102 à 115 (sauf 112 bis deuxième dossier et 115 bis).



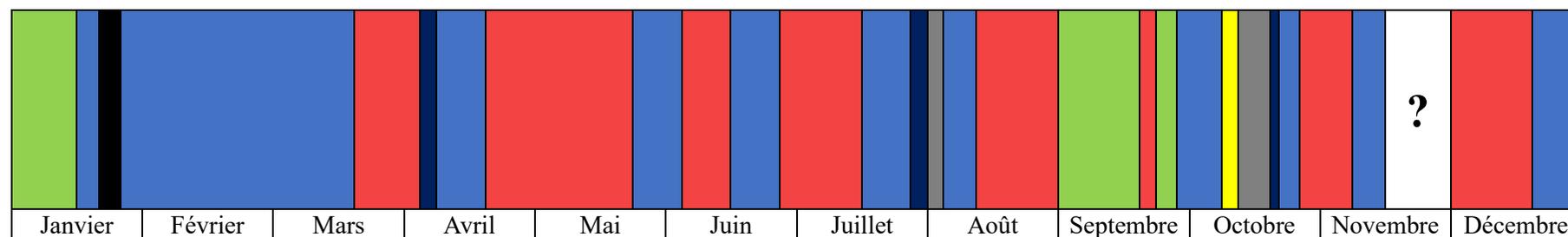
Graphique 2. Diagrammes annuels représentant le temps de présence de Croissy dans chaque lieu au cours de son intendance dans les Trois-Évêchés (1661, 1662 et 1663)

Sources : BnF, ms. Mélanges de Colbert 102 à 115 (sauf 112 bis deuxième dossier et 115 bis).

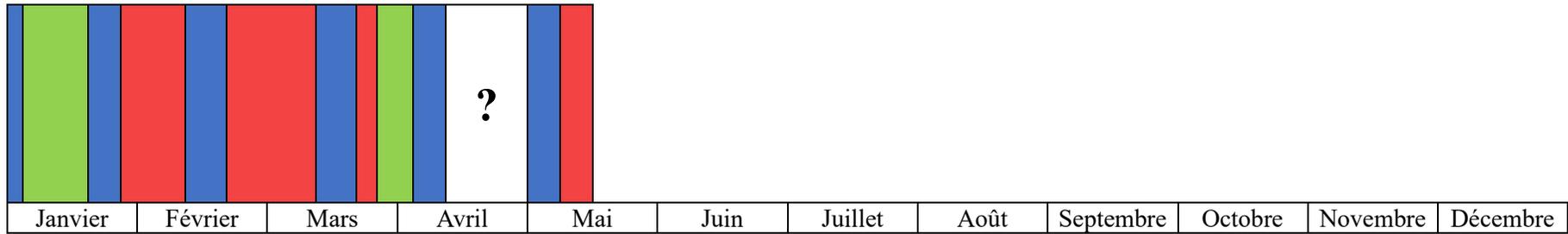
1661



1662



1663



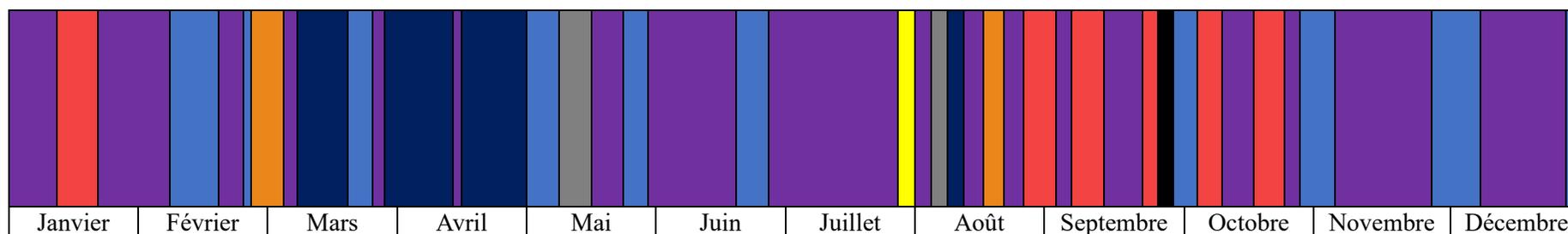
**Légende (commune aux graphiques 2 et 3)**

- |  |   |  |
|--|---|--|
|  Nancy  |  Toul          |  Nord meusien |
|  Metz   |  Lorraine      |  Est mosellan |
|  Verdun |  Nord mosellan |  |

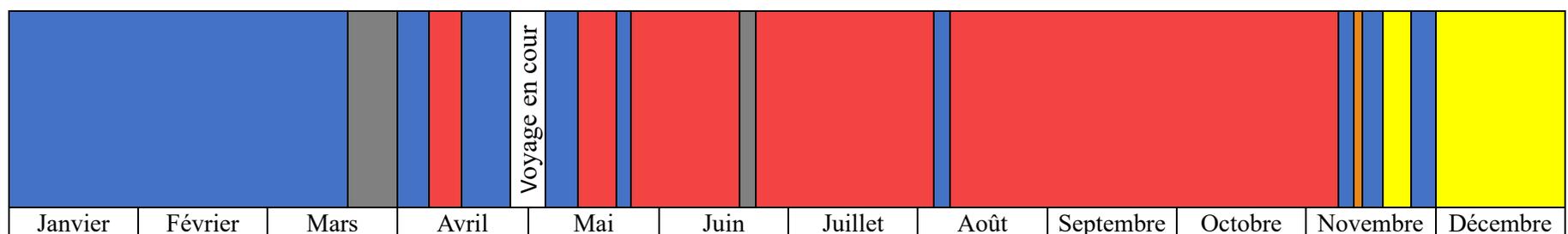
Graphique 3. Diagrammes annuels représentant le temps de présence de Choisy dans chaque lieu au cours de son intendance dans les Trois-Évêchés (1670 et 1672)

Source : Nicole Kaypaghian, *Jean-Paul de Choisy, intendant des Trois-Évêchés : 1663-1673*, mémoire de maîtrise, Yves Le Moigne (dir.), Université de Metz, 1979, p. 243.

1670

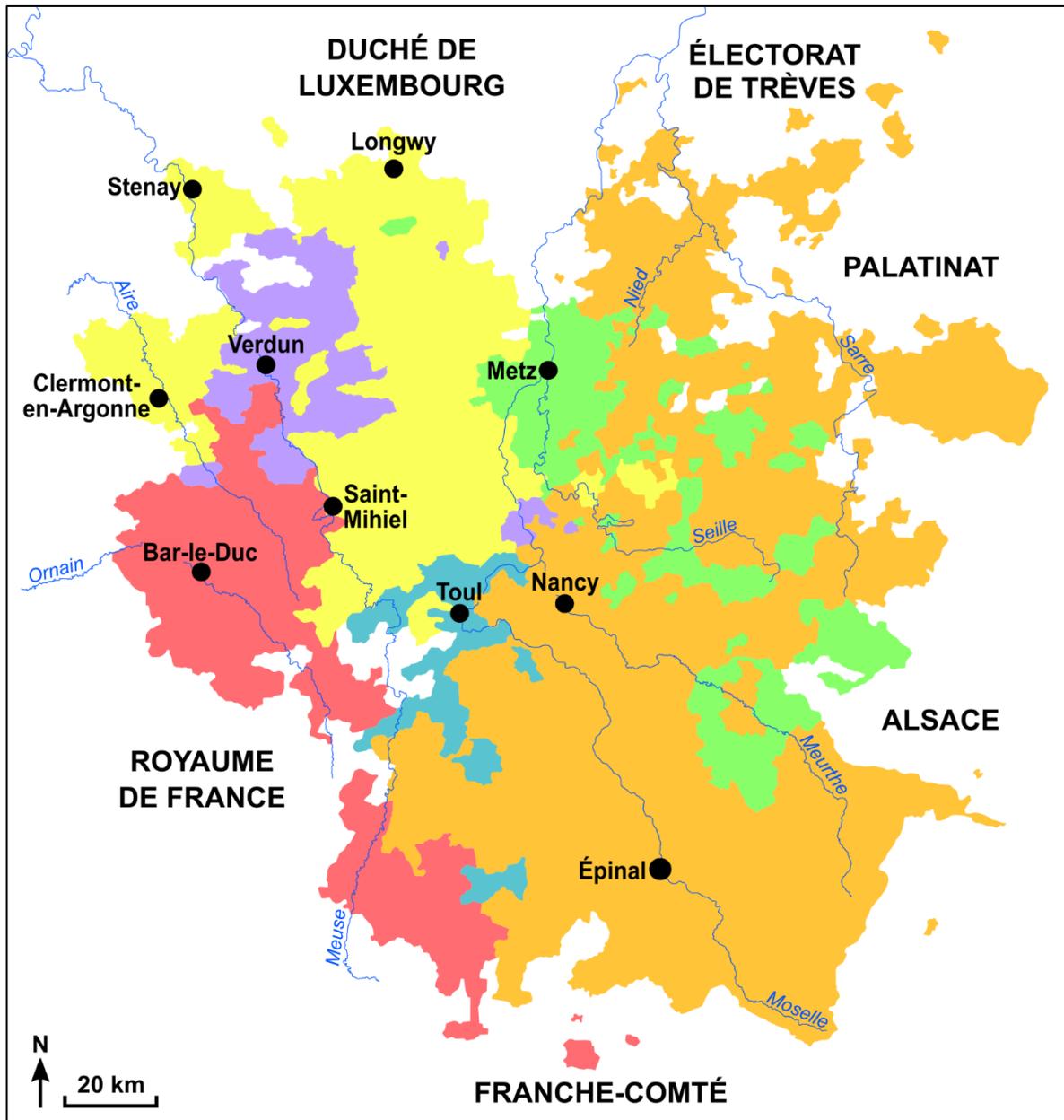


1672



## Cartes<sup>11</sup>

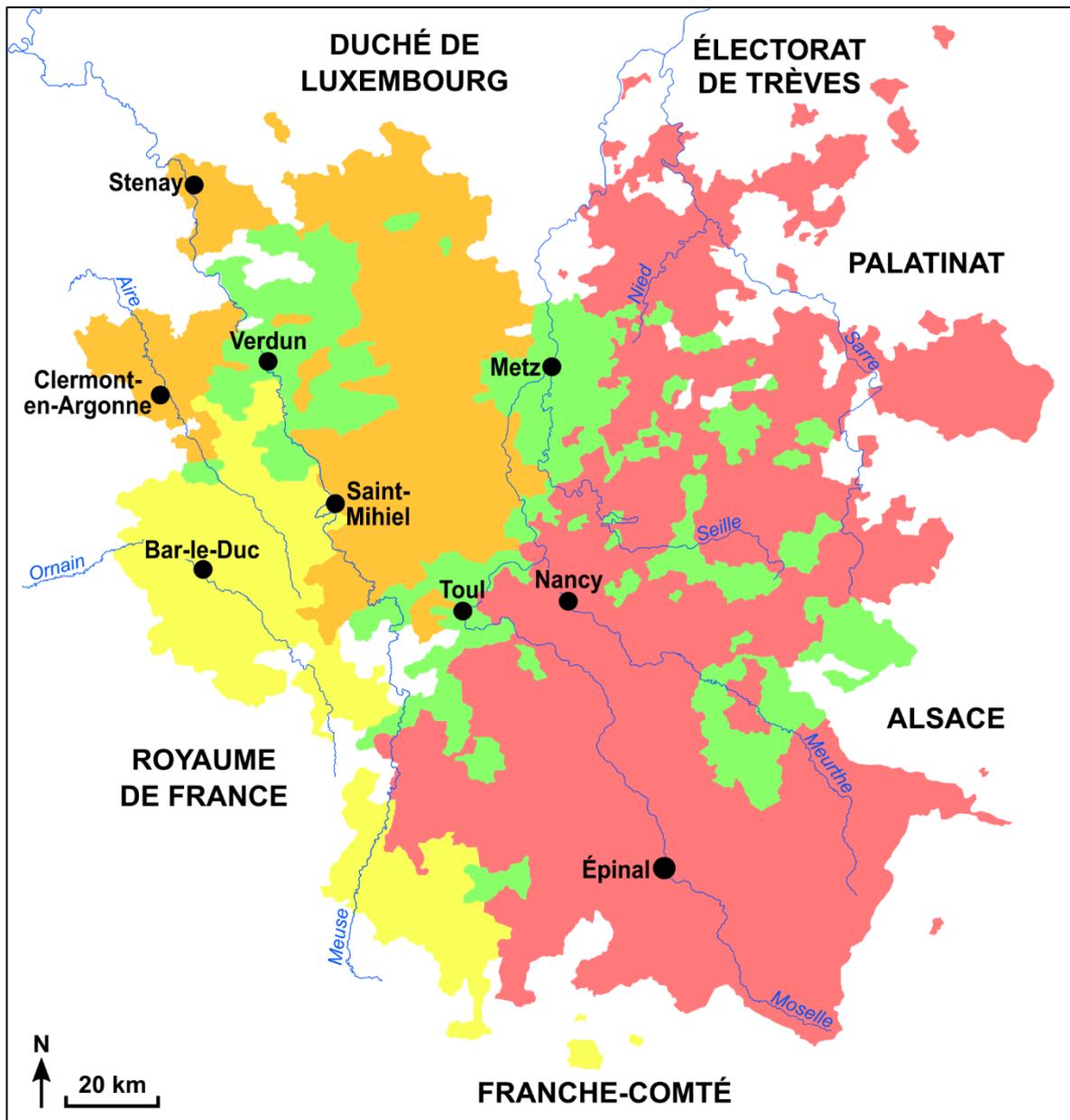
Carte 1. L'espace lorrain au début des années 1630



- |  |   |
|--|---|
|  Évêché de Metz   |  Duché de Lorraine   |
|  Évêché de Toul   |  Barrois non-mouvant |
|  Évêché de Verdun |  Barrois mouvant     |

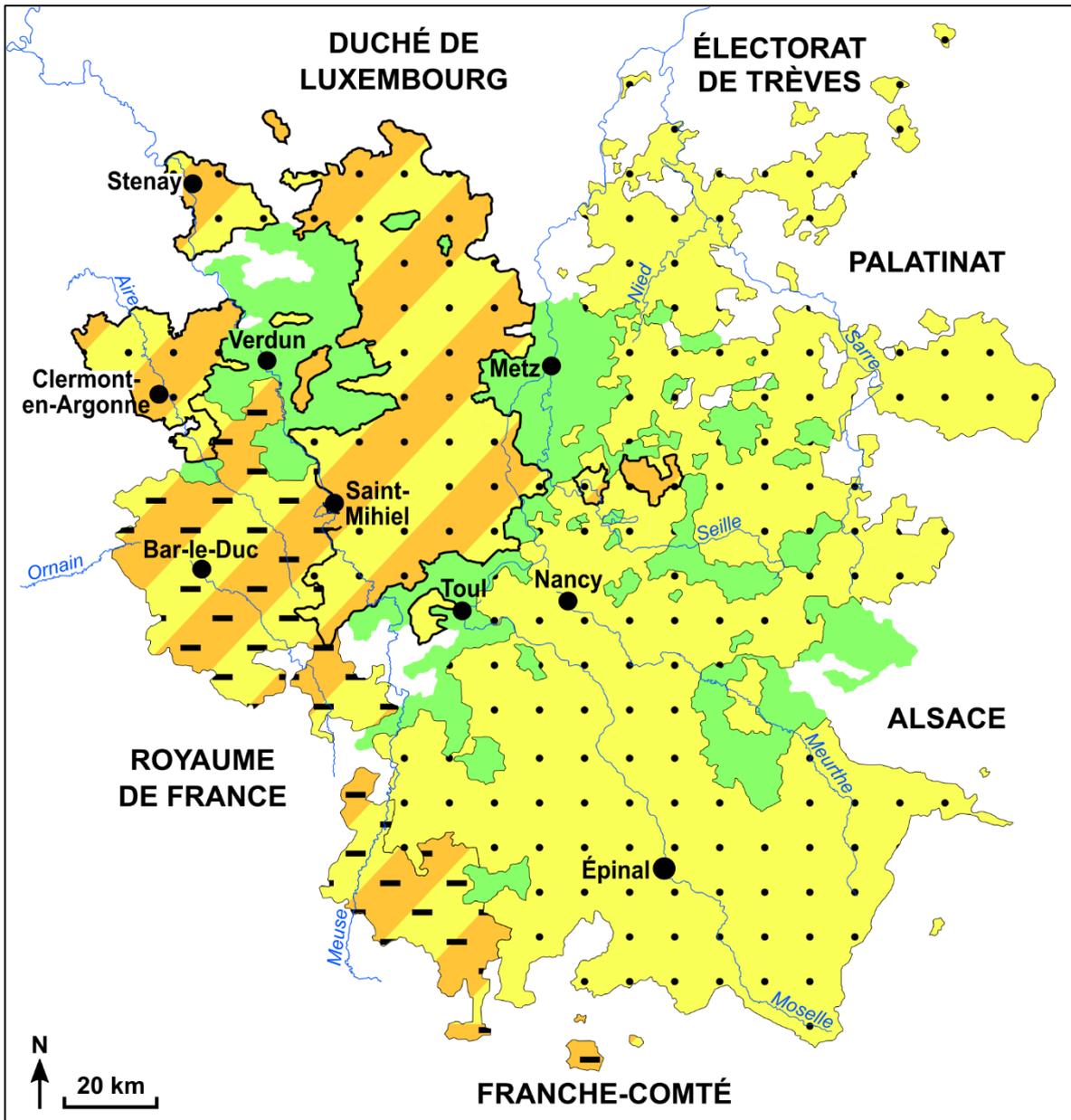
<sup>11</sup> Le fond de carte utilisé pour l'ensemble de nos réalisations est celui établi par Maurice Fallex, *L'Alsace, la Lorraine et les Trois Évêchés du début du XVII<sup>e</sup> siècle à 1789. Texte explicatif de la carte à 1:500000<sup>e</sup>*, Paris, Delagrave, 1921. Les sources complémentaires sont précisées en-dessous de la légende de chaque carte.

Carte 2. Les ressorts des intendants et des parlements dans l'espace lorrain  
(septembre 1633)



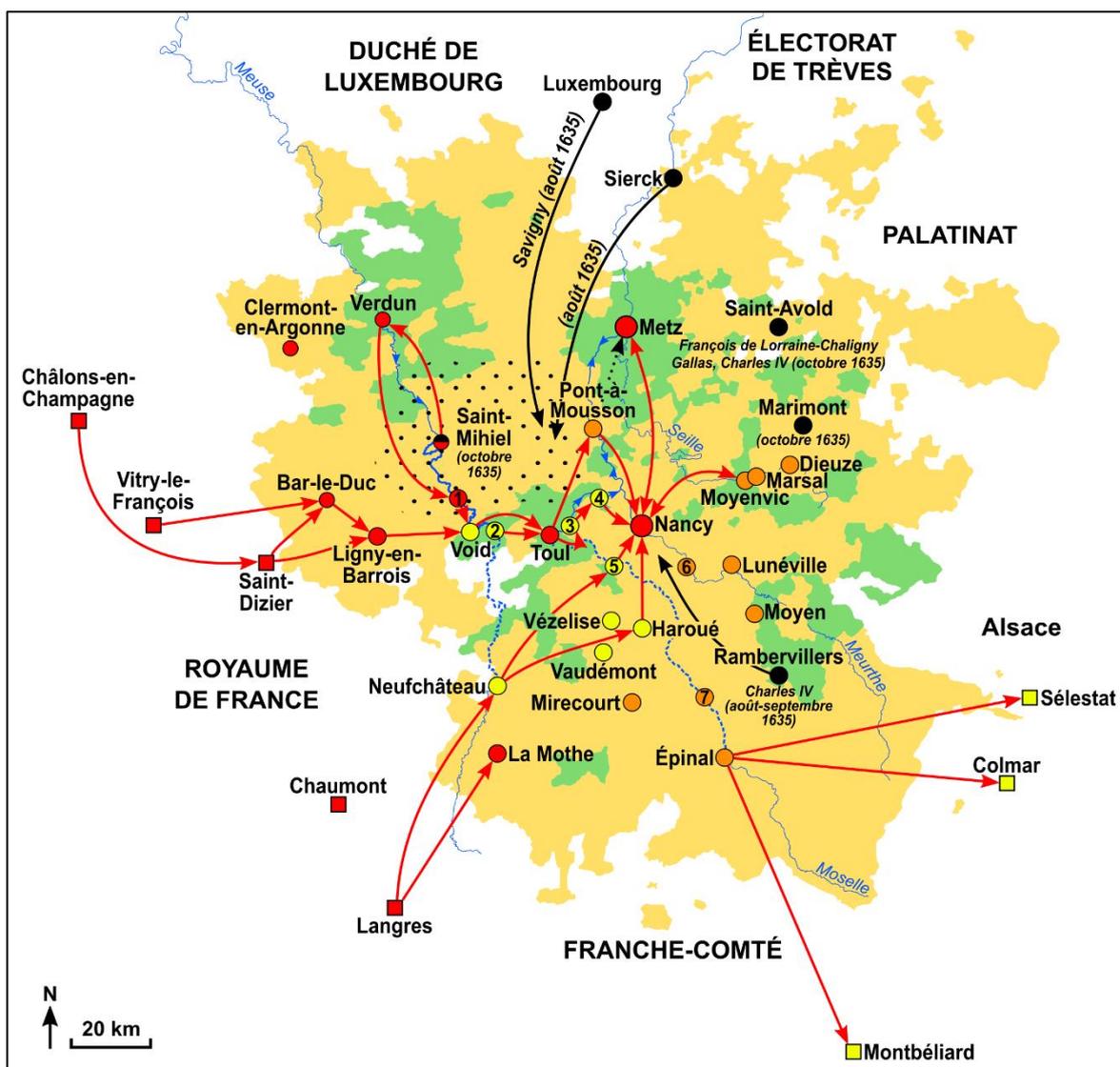
- Les Trois-Évêchés : territoire sans intendant et ressort du parlement de Metz
- Le Barrois mouvant : intendance de Barillon de Morangis (police et justice) et de Chantereau-Lefebvre (finances) et ressort du parlement de Paris
- Le Barrois non-mouvant : territoire sans intendant et ressort du parlement de Saint-Mihiel
- Le duché de Lorraine : territoire sans intendant de province

Carte 3. Les ressorts des intendants, des parlements et du conseil souverain de Nancy (septembre 1634)



- Les Trois-Évêchés : territoire sans intendant et ressort du parlement de Metz
- Le duché de Bar : intendance de Barillon de Morangis (police et justice)
- Les duchés de Lorraine et de Bar : intendance de Chantereau-Lefebvre (finances)
- Le Barrois mouvant : ressort du parlement de Paris
- Ressort du conseil souverain de Nancy : duché de Lorraine (police, justice et finances) et Barrois non-mouvant (finances)
- Le Barrois non-mouvant : ressort du parlement de Saint-Mihiel (police et justice)

Carte 4. Les convois et magasins de blés dans l'espace lorrain (1635-1636)



- 1 : Commercy
- 2 : Pagny-sur-Meuse
- 3 : Gondreville
- 4 : Liverdun
- 5 : Pont-Saint-Vincent
- 6 : Rosières-aux-Salines
- 7 : Châtel-sur-Moselle

## Les charrois de céréales dans l'espace lorrain : une problématique provinciale et transfrontalière

-  Trois-Évêchés de Metz, Toul et Verdun
-  Duchés de Lorraine et de Bar
-  Lieu de rassemblement de céréales à destination de l'espace lorrain
-  Place extérieure à l'espace lorrain dépendante des céréales de celui-ci

### Les charrois à travers l'espace lorrain

-  Charroi de céréales signalé dans la correspondance
-  Lieu de transit des convois
-  Magasin secondaire
-  Magasin principal

### Des charrois menacés par la présence ennemie

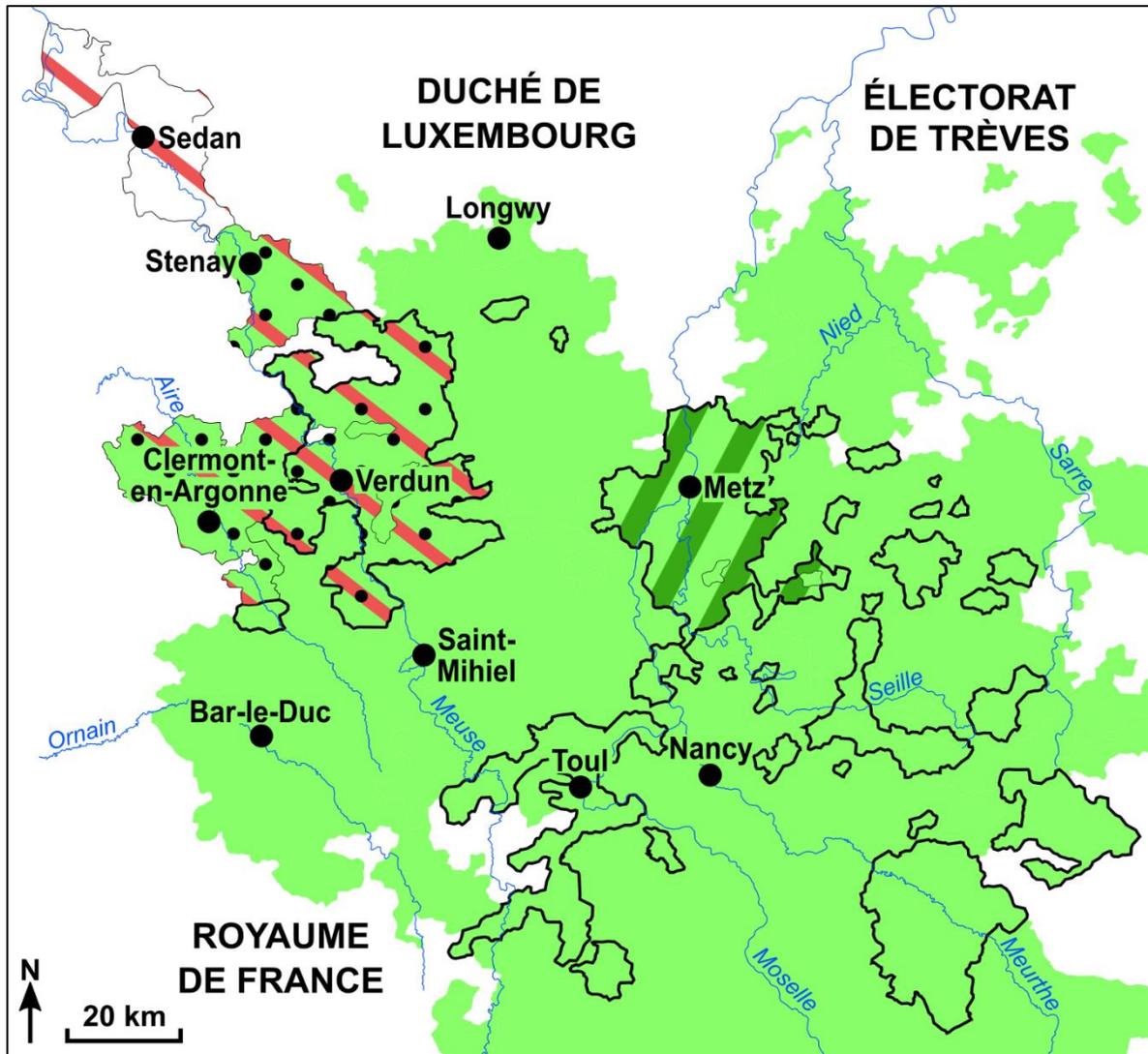
-  Lieu de rassemblement des ennemis
-  Raid ennemi dans l'espace lorrain
-  Zone de forte présence ennemie à l'automne 1635
- octobre 1635* Informations complémentaires sur les ennemis (identité et/ou période de présence)
-  La route de Metz à Pont-à-Mousson progressivement abandonnée à cause des ennemis

### Des aménagements fluviaux destinés à faciliter les charrois

-  Portion de cours d'eau utilisée pour les convois au début de l'année 1636
-  Portion de la Meuse (de Saint-Mihiel à Pagny-sur-Meuse) rendue navigable par Villarceaux
-  Portion de cours d'eau que Villarceaux souhaite rendre navigable

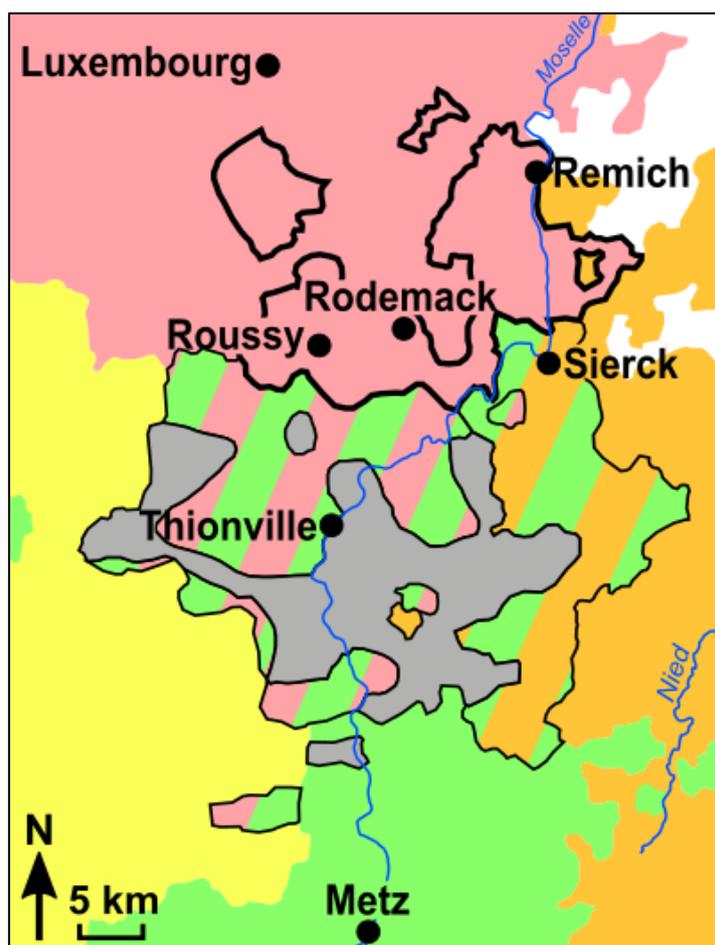
Sources : MAE, CP Lorraine 25 à 28 ; Denis Louis Martial Avenel, *op. cit.*, tome 5.

Carte 5. Les difficultés de Vignier à affirmer son autorité au cours de son intendance (1640-1646)



- Territoires compris dans la commission de Vignier
- Trois-Évêchés : Rigault a reçu une commission d'intendant (1641)
- Pays messin : la ville de Metz ne reconnaît pas l'autorité de Vignier
- Clermontois, seigneurie de Stenay et Verdunois :  
Mérault a reçu une commission d'intendant (1642-1643)
- Frontières de Champagne et Verdunois :  
Dosny exerce son intendance militaire (1645-1646)

Carte 6. La délimitation des prévôtés de Thionville et de Sierck (1659 et 1661)



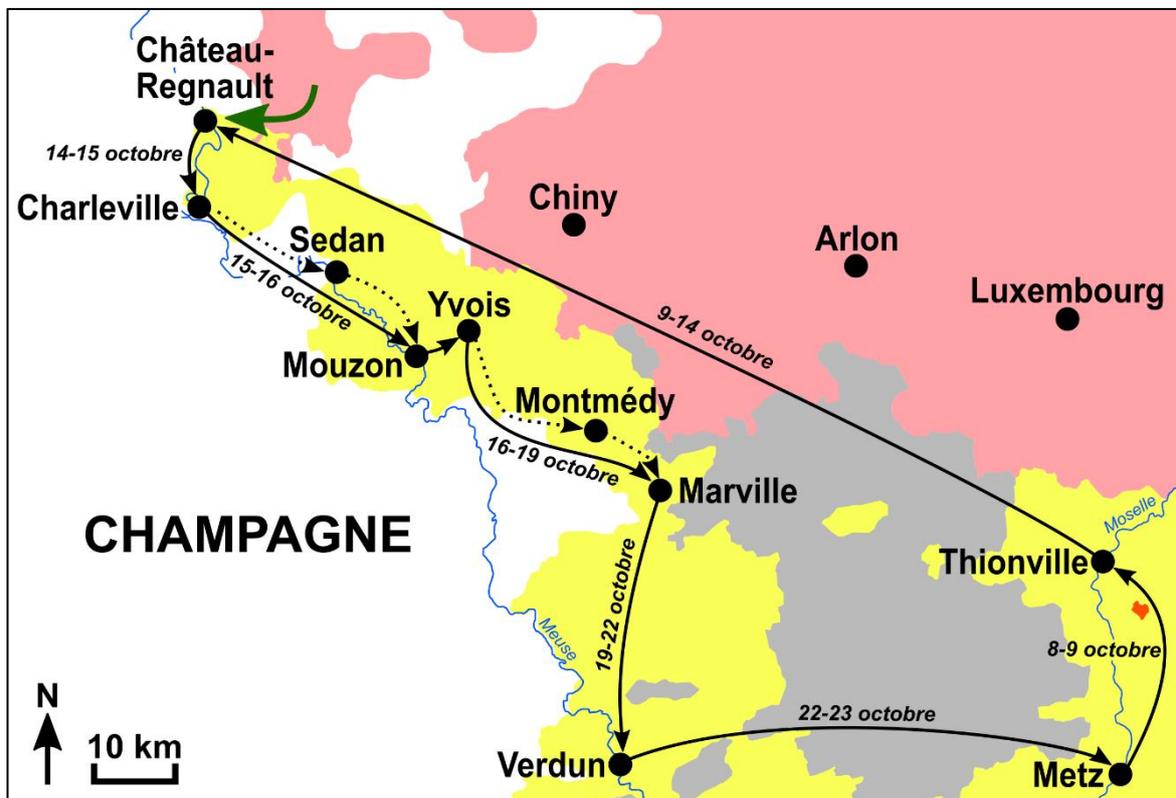
- Trois-Évêchés
- Duché de Bar
- Duché de Lorraine
- Prévôté de Sierck cédée par la Lorraine à la France (1661)
- Duché de Luxembourg
- Territoires cédés par le Luxembourg à la France (1659-1662)
- Territoires conservés par le Luxembourg mais occupés par la France après 1662
- Territoires revendiqués par la France mais conservés par le Luxembourg après 1662

Sources :

Paul Margue, « Wie unsere Südgrenze entstand », *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, 1964-3, p. 321-325.

Martin Uhrmacher, « Die Auswirkungen des Pyrenäenfriedens auf die Grenze zwischen dem Königreich Frankreich und dem Herzogtum Luxemburg im Spiegel der Kartographie », *Hémecht. Revue d'histoire luxembourgeoise*, 2010, 3-4, p. 463-492.

Carte 7. Le voyage de Croissy dans le Luxembourg français et les frontières de Champagne afin d'établir les magasins de sel (octobre 1662)

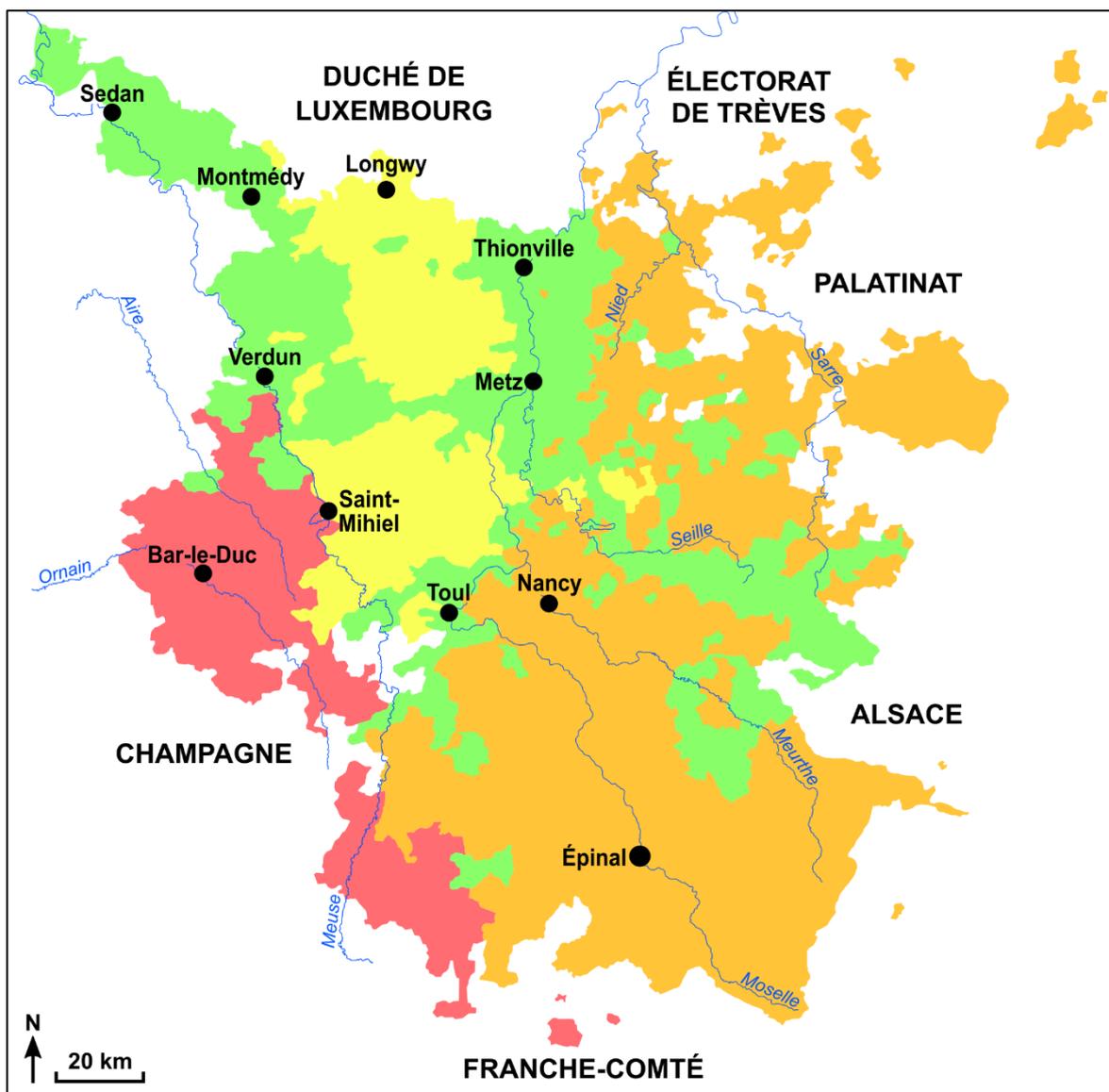


- Duché de Luxembourg
- Duché de Bar
- Trois-Évêchés et frontières de Champagne
- Duché de Lorraine
- Arrivée de sel espagnol compliquant l'installation des magasins français
- Voyage de Croissy attesté par la correspondance
- Voyage hypothétiquement réalisé par Croissy

8-9 octobre Date approximative de déplacement de Croissy

Source : BnF, ms. Mélanges de Colbert 110 et 112.

Carte 8. L'espace lorrain à la veille de la deuxième occupation française (1670)



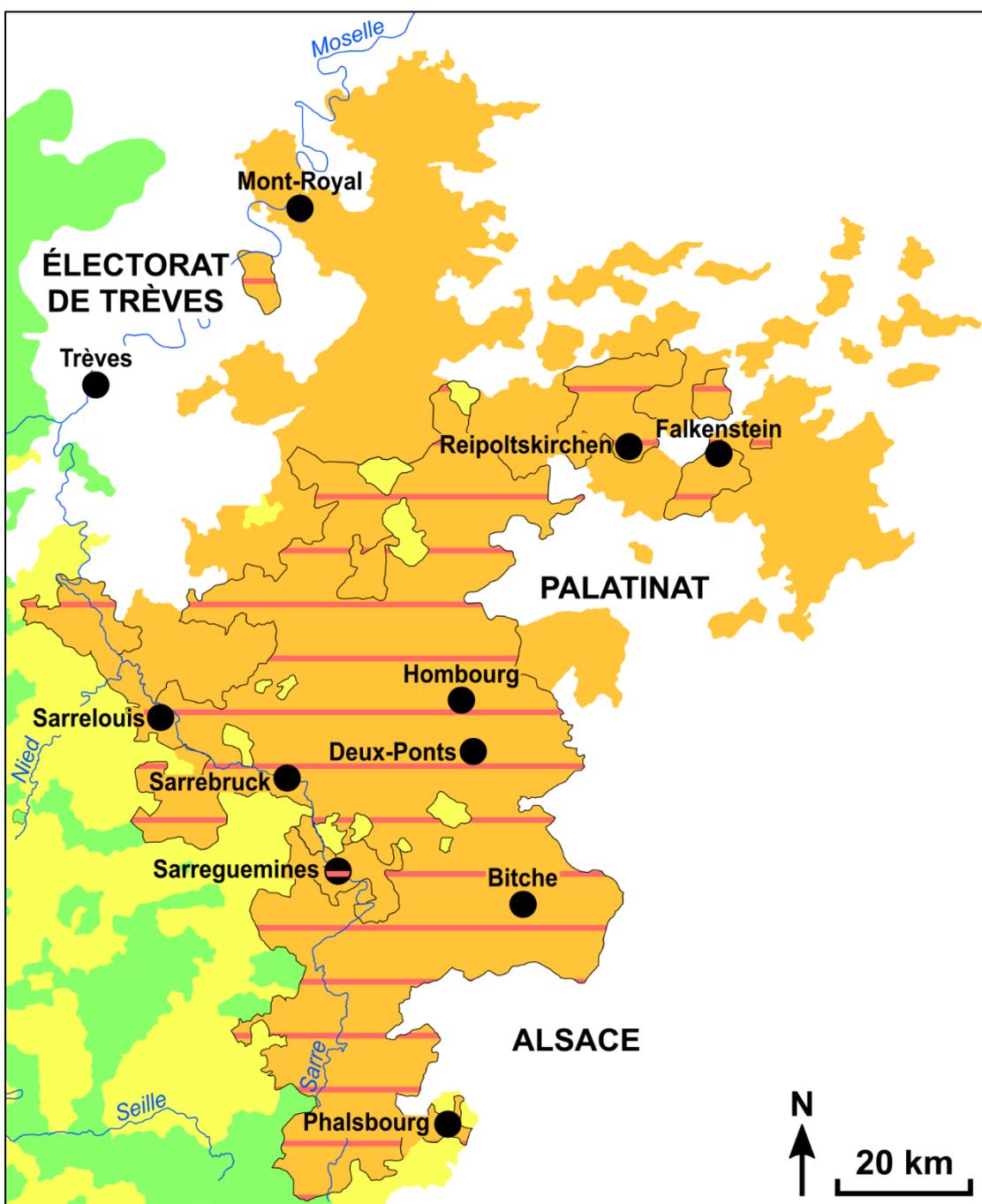
 Trois-Évêchés et frontières de Champagne

 Duché de Lorraine

 Barrois non-mouvant

 Barrois mouvant

Carte 9. L'espace lorrain et l'intendance de la Sarre (1684-1696)



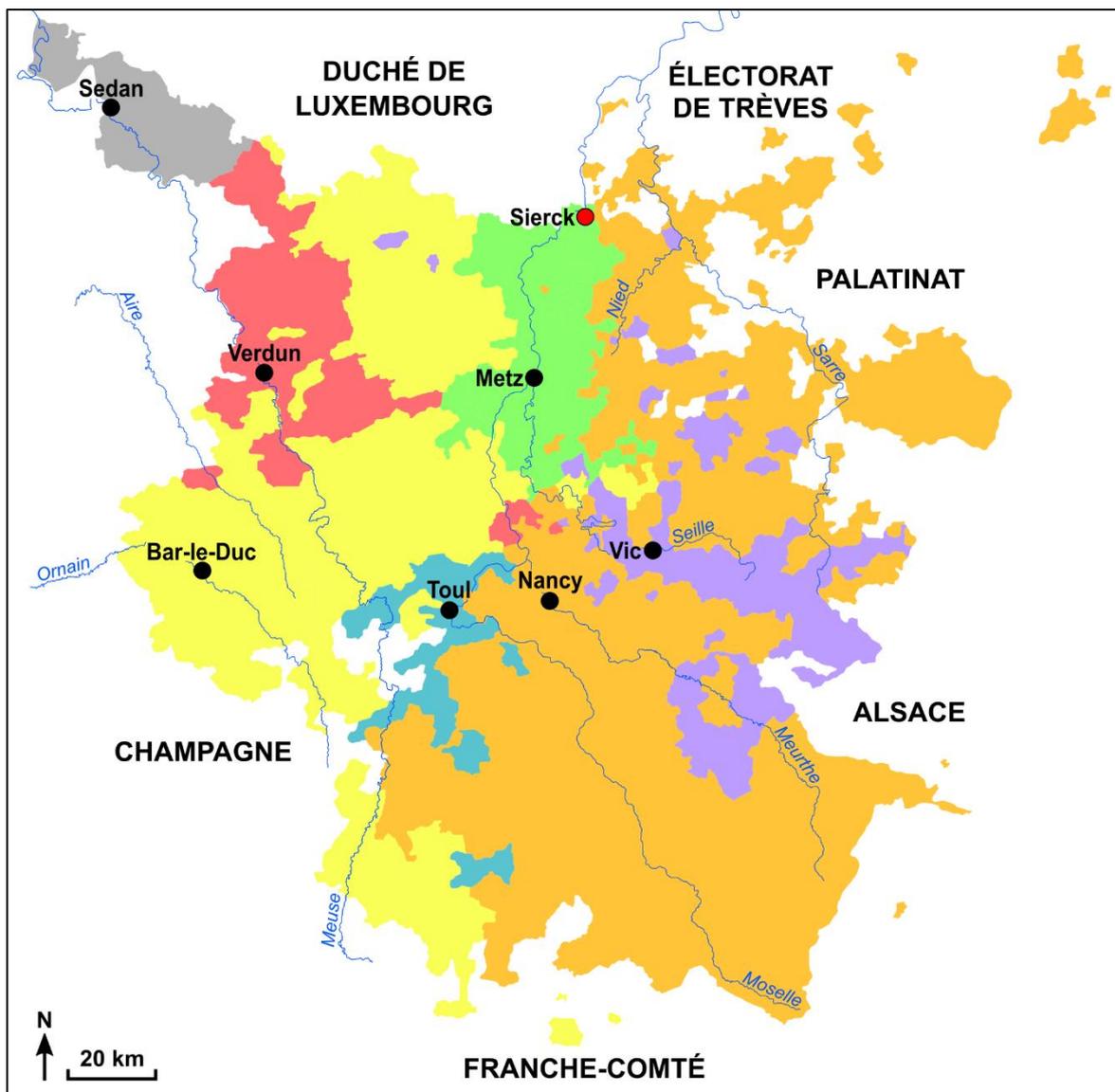
- |  |  |
|--|--|
| <p><span style="display: inline-block; width: 20px; height: 10px; background-color: #90EE90; border: 1px solid black;"></span> Intendance de Metz</p> <p>Territoires de l'intendance de la Sarre sujets à la subvention imposée par l'intendant messin (1684-1696)</p> <p><span style="display: inline-block; width: 20px; height: 10px; border: 1px solid red; border-style: dashed;"></span></p> | <p><span style="display: inline-block; width: 20px; height: 10px; background-color: #FFFF00; border: 1px solid black;"></span> Intendance de Lorraine et Barrois</p> <p><span style="display: inline-block; width: 20px; height: 10px; background-color: #FFA500; border: 1px solid black;"></span> Intendance de la Sarre (1684-1696) rattachée à l'intendance de Lorraine et Barrois en 1696</p> |
|--|--|

Source : AN, G<sup>7</sup> 293, f°82-84r°.



Carte 11. Les territoires d'exercice des subdélégués de Choisy

(novembre 1672)



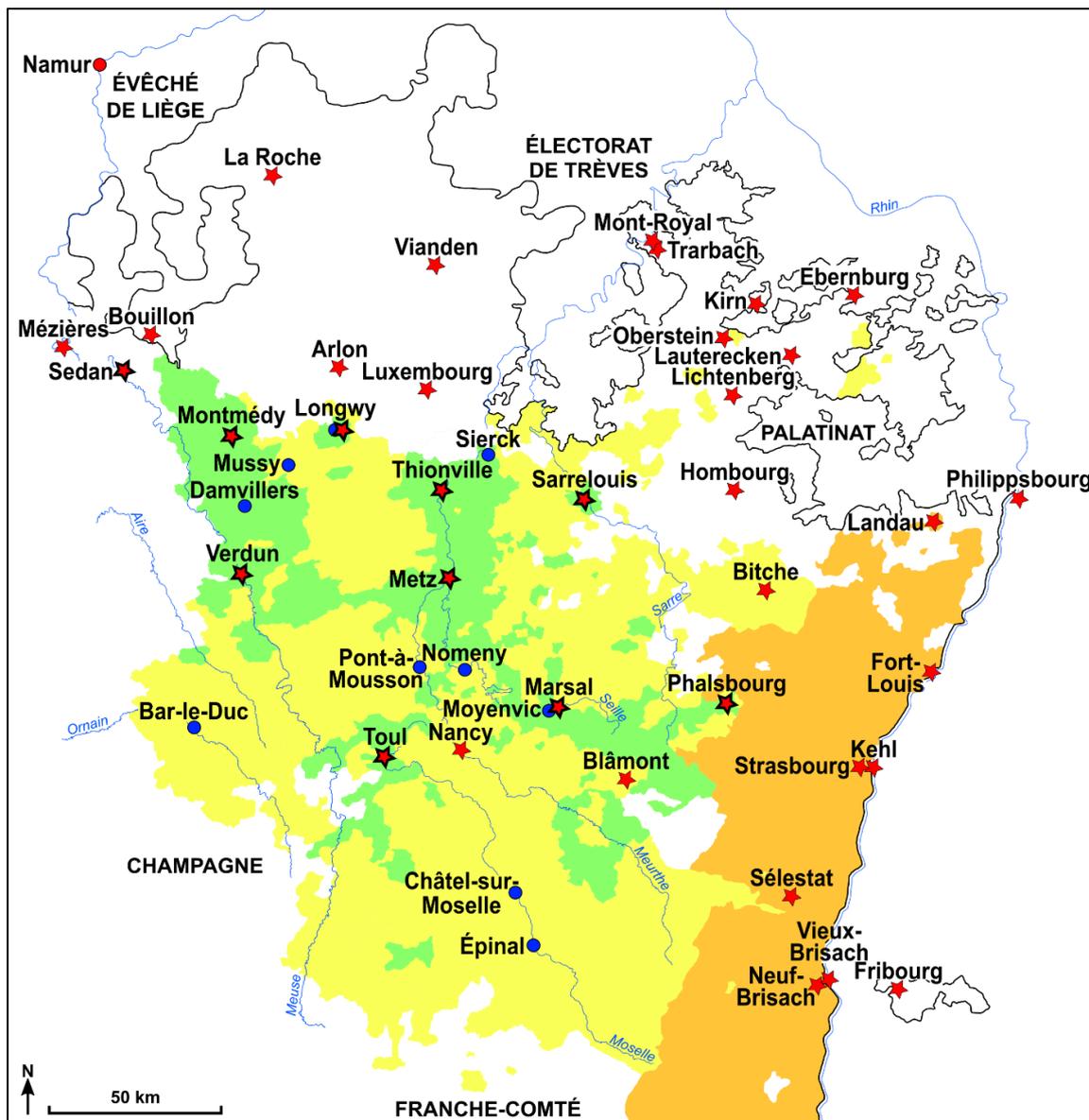
- Subdélégation du sieur Marsal
- Subdélégation du sieur Thiriet
- Subdélégation du sieur Houart
- Subdélégation du sieur Husson
- Subdélégation du sieur Jacquesson
- Subdélégation du sieur Mahuet
- Subdélégation du sieur Morel
- Ville de résidence du subdélégué

Sierck, d'où Choisy rend des ordonnances sur la province pendant son intendance d'armée

Source : AmN, II 2, non-folioté (ordonnance de Choisy, 13 novembre 1672).

Carte 12. Les places fortes de l'espace lorrain à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

(1670-1697)



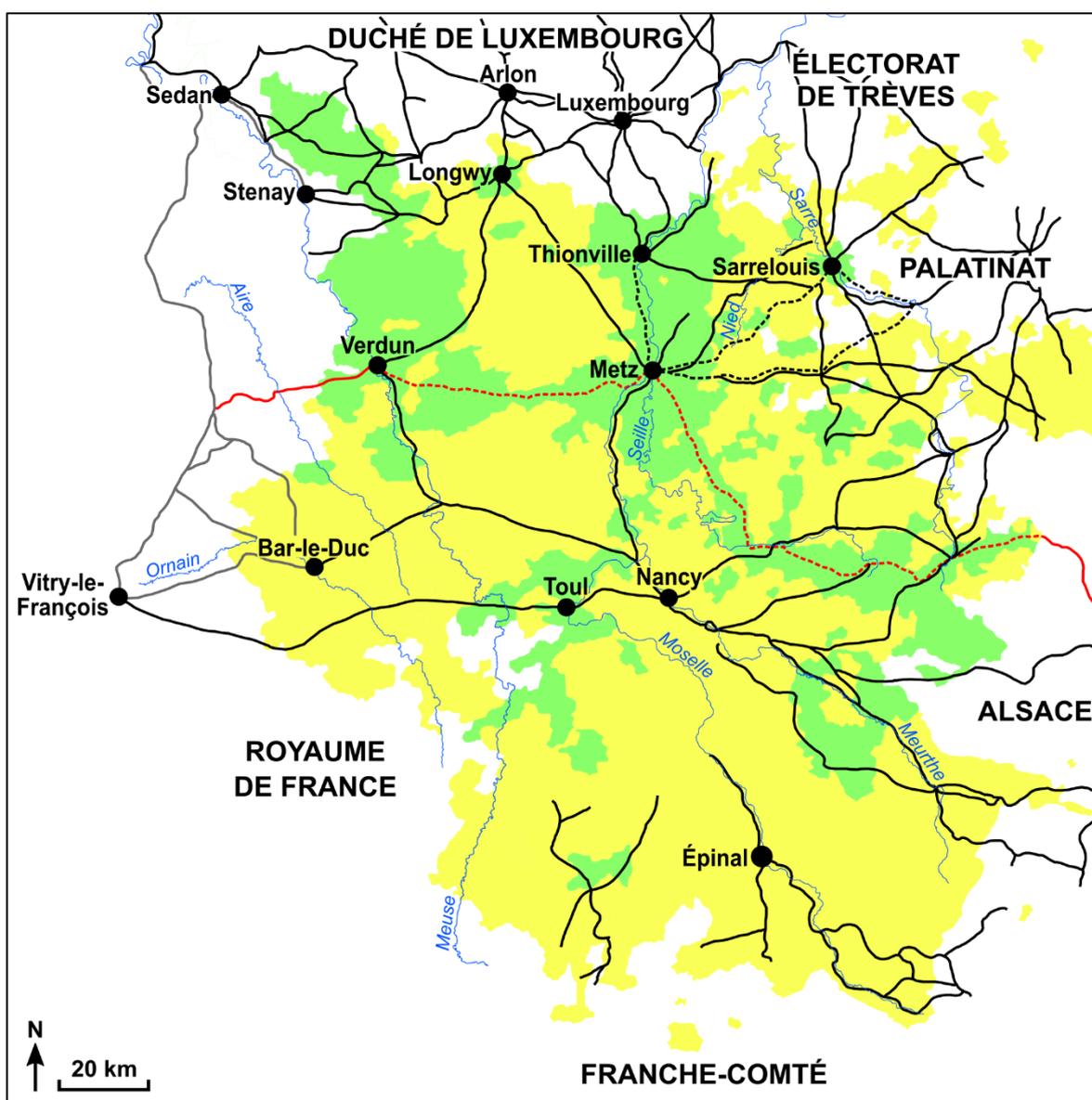
**Le Nord-Est du royaume, des Réunions au traité de Ryswick**

- Frontières françaises maximales grâce aux Réunions
- Territoires lorrains français après le traité de Ryswick
- Duchés de Lorraine et de Bar après le traité de Ryswick
- Alsace française après le traité de Ryswick

**Les places fortes de 1670 à 1697**

- Principales places fortes lorraines démolies entre 1670 et 1673
- ★ Places fortes perfectionnées sous Vauban entre 1670 et 1697
- ☆ Places constituant le circuit défensif des Trois-Évêchés en 1697 selon Turgot

Carte 13. Les routes de l'espace lorrain à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle



- Territoires lorrains français après le traité de Ryswick
- Duchés de Lorraine et de Bar après le traité de Ryswick
- « Route de France » cédée par la Lorraine à la France au traité de Vincennes (1661)
- Portions de la « route de France » dont les réparations sont attestées par la correspondance
- Route figurant sur les cartes d'Alexis-Hubert Jaillot (1695 et 1704-1705)
- Portions des routes figurant sur les cartes d'Alexis-Hubert Jaillot dont les réparations sont attestées par la correspondance
- Route figurant sur la *Carte de la province et frontière de Champagne* (1680)

Sources<sup>12</sup> :

Alexis-Hubert Jaillot, *Carte particulière des postes de France*, 1695.

Alexis-Hubert Jaillot, *Les Etats du Duc de Lorraine ou sont les Duchez de Lorraine et de Bar, le Temporel des Eveschez de Metz, Toul et Verdun*, 1704-1705.

Alexis-Hubert Jaillot, *Le duché de Luxembourg, divisé en quartier wallon et allemand dans chacun desquels sont divisés les seigneuries, prévôtés et comtés, le duché de Bouillon, le comté de Namur et le pays entre Sambre et Meuse*, 1705<sup>13</sup>.

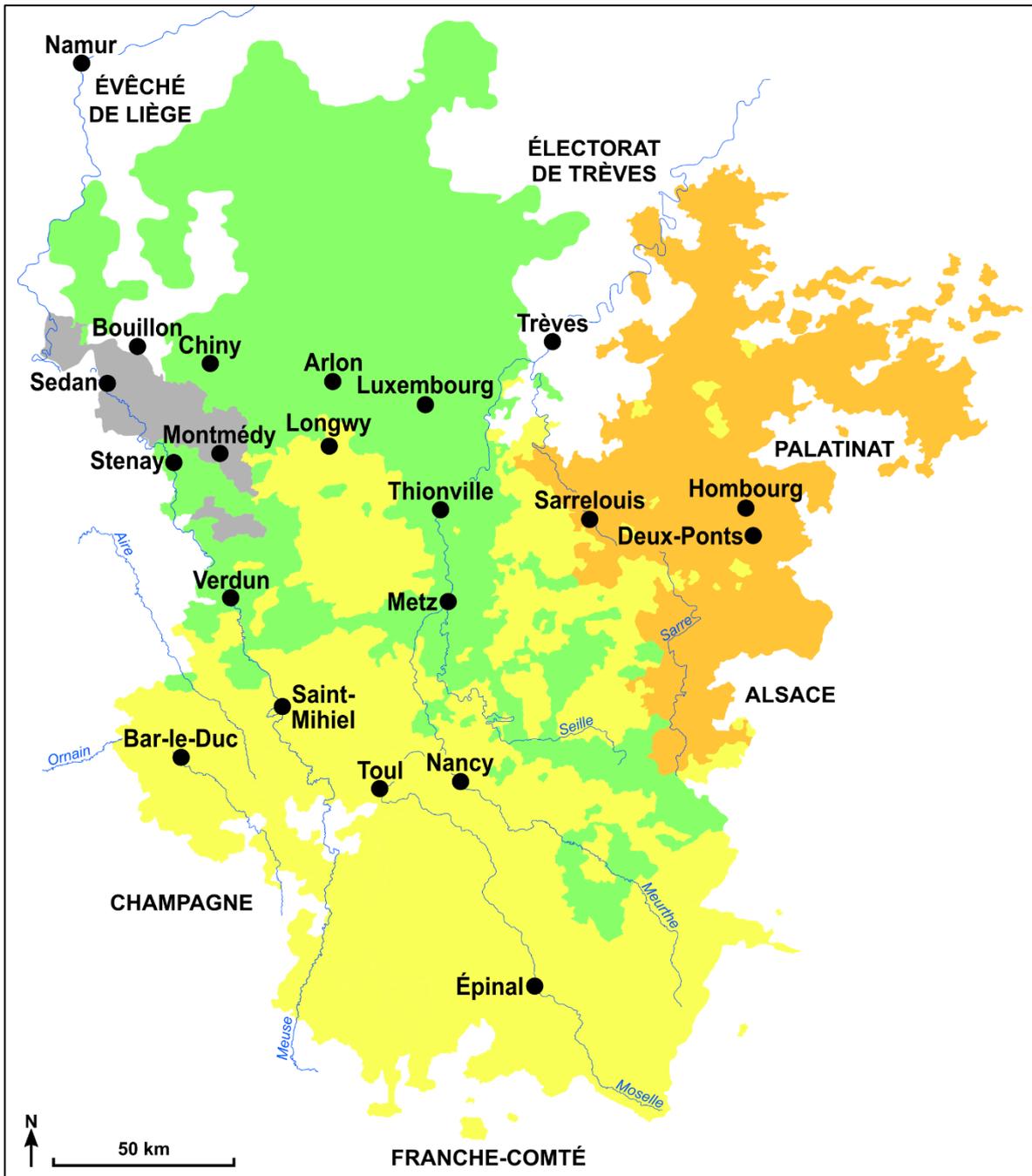
*Carte de la province et frontière de Champagne ou sont marqués en jaune toutes les grandes routes qui traversent laditte Province et sur icelle sont marqués en noir les parties de chaussées faittes et dont les entretiens ou réparations se font aux dépens du Roy*, 1680.

---

<sup>12</sup> Nous ne nous appuyons pas sur la carte de Nicolas de Fer, *Les Duchez de Lorraine et de Bar et Les Evechez de Metz, Toul et Verdun*, 1708. Les tracés de routes y sont moins précis et ne correspondent pas vraiment à ceux de Jaillot.

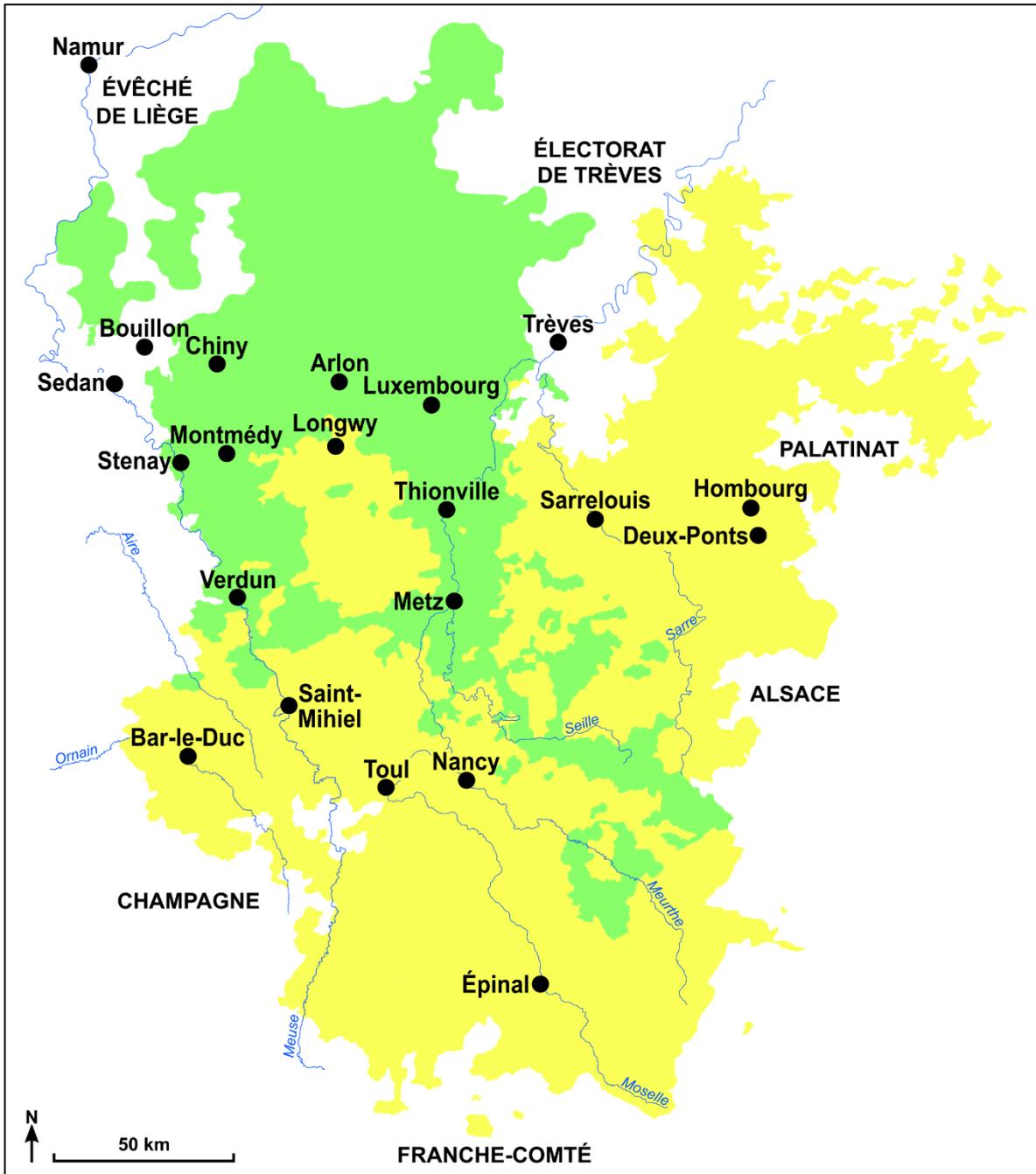
<sup>13</sup> Nous avons uniquement utilisé les exemplaires des cartes datés de 1704-1705, ce qui explique un manque d'informations dans la partie Ouest/Sud-Ouest de notre production. D'autres versions datées de 1743 présentent plus de détails mais ne permettent pas de savoir avec assurance si les tracés de cette époque étaient déjà ceux du début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Carte 14. La délimitation territoriale des départements de Sève, Vaubourg, La Goupillière et Malezieu (1691)



- Intendance de Metz (Guillaume de Sève)
- Intendance de Nancy (Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg)
- Intendance de la Sarre (Antoine Bergeron de La Goupillière)
- Intendance des frontières de Champagne (Michel de Malezieu)

Carte 15. La délimitation territoriale des départements de Turgot et de Vaubourg (1696)



- Intendance de Metz (Guillaume de Sève)
- Intendance de Nancy (Jean-Baptiste Desmarests de Vaubourg)



# Sources

## Sources manuscrites<sup>14</sup>

### Archives nationales de Paris (AN)

#### Série E : Conseil du roi

E 1-1683 : Minutes d'arrêts du conseil. Arrêts simples en finances.

- E 600 : octobre 1691.

E 1684-2661 : Séries de minutes réparties entre les divers départements des secrétaires d'État, 1<sup>er</sup> janvier 1611 à avril 1791.

- 1689 : Minutes d'arrêts se rapportant aux départements des secrétaires d'État de la Maison du Roi et des Affaires étrangères, 4 janvier – 30 décembre 1645.

- 1691 : Minutes d'arrêts se rapportant aux départements des secrétaires d'État de la Maison du Roi et des Affaires étrangères, 2 janvier – 20 décembre 1647.

- 1697 : Minutes d'arrêts se rapportant aux départements des secrétaires d'État de la Maison du Roi et des Affaires étrangères, 3 janvier – 16 décembre 1651.

- 1717 : Minutes d'arrêts se rapportant au département du secrétaire d'État des Affaires étrangères, 18 novembre 1661 – 31 décembre 1665.

#### Série G : Administrations financières et spéciales

##### *Sous-série G<sup>7</sup> : Contrôle général des finances*

G<sup>7</sup> 1-7 : Minutes ou copies de lettres du Contrôleur général, 1675-1702.

- 1 : 1675-1685.

- 2 : 1686.

- 3 : 1687.

- 4 : 1688.

- 5 : 1689.

- 6 : 1690-1694.

---

<sup>14</sup> Dans la mesure du possible, l'intitulé de chaque cote correspond à celui qui figure dans les inventaires du centre d'archives.

- 7 : 1695-1696.

*Lettres originales adressées au contrôleur général par les intendants des généralités, 1669-1747*

G<sup>7</sup> 79 : Alsace (Strasbourg), 1679-1696.

G<sup>7</sup> 223 : Champagne (Châlons-sur-Marne), 1677-1681.

G<sup>7</sup> 224 : Champagne (Châlons-sur-Marne), 1682-1684.

G<sup>7</sup> 238 : Correspondance sur les frontières de Champagne, 1683-1692.

G<sup>7</sup> 293 : Sarre (Hombourg), 1682-1696.

G<sup>7</sup> 354 : Luxembourg, Trèves, 1685-1697.

G<sup>7</sup> 374 : Metz et Nancy, 1678-1690.

G<sup>7</sup> 375 : Metz, 1691.

G<sup>7</sup> 376 : Metz, 1692-1693.

G<sup>7</sup> 377 : Metz, 1694-1696.

G<sup>7</sup> 378 : Metz, 1697-1698.

G<sup>7</sup> 415-416 : Nancy, 1691-1697.

Minutier central (MC)

*Études*

MC/ET/CVII/168-174 : Minutes et répertoires du notaire Mathieu Soudée, 19 novembre 1643 – 10 novembre 1647.

MC/ET/LXXXVII/409-444 : Minutes et répertoires du notaire Jean Lenormant, 28 juillet 1586 – 3 avril 1618.

*Répertoires d'études*

MC/RE/XXVII/1-3 : Répertoire chronologique des actes du notaire Nicolas Duport pour la période du 18 juillet 1695 au 31 décembre 1713.

MC/RE/LXXV/2-3 : Répertoire chronologique des actes du notaire Philippe Gallois pour la période du 2 janvier 1670 au 22 mars 1687.

## Bibliothèque nationale de France (BnF)

### Fonds Cinq cent de Colbert (ms. Cinq cents de Colbert)

- 4 : Recueil de lettres et mémoires, en originaux, imprimés et copies, concernant l'Histoire de France (1278-1665). Tome IV. Années 1359-1639. Lettres patentes et arrêts du Conseil d'État.
- 440-441 : Mémoires concernant les évêchés de Metz, Toul et Verdun, et les bénéfices qui en dépendent, et les affaires de Lorraine sous Louis XIII (1184-1654).
- 441 : Années 1335-1654.

### Fonds Clairambault (ms. Clairambault)

- 312-452 : Documents originaux et copies, mémoires et extraits tirés de la Bibliothèque du Roi, fonds de Béthune, Brienne, etc., pour servir aux études d'histoire du Dauphin sous la direction de Bossuet, et concernant les règnes de François I<sup>er</sup> à Henri III, avec une suite de Henri IV à Louis XIV (1610-1710).
- 389 : LXXIX Règne de Louis XIV. 1643, octobre-novembre.
- 390 : LXXX Règne de Louis XIV. 1643, décembre – 1644, janvier.
- 391 : LXXX Règne de Louis XIV. 1644, janvier-février.
- 664 : Recueil d'extraits et copies de mémoires, arrêts, règlements, listes, lettres et pièces originales concernant les secrétaires d'État (1399-1725).
- 792 : Papiers de Colbert, concernant la levée des impôts, l'administration des finances, etc. (correspondances, lettres et pièces originales, manuscrites et imprimées). II, Années 1670 (juillet) – 1671 (juin).

### Fonds Dupuy (ms. Dupuy)

- 430-432 : Recueil de documents concernant la Lorraine (1107-1635).
- 432 : III. Traités et documents divers (1632-1635).
- 498 : Recueil de pièces concernant les parlements de Paris, de Toulouse, de Dijon, de Rouen, d'Aix, de Navarre et de Metz, de 1464 à 1637 environ.
- 549 : Recueil de pièces relatives aux règnes des rois Louis XI, François I<sup>er</sup>, Charles IX, Henri III, Henri IV, et Louis XIII.
- 752 : Recueil de pièces, manuscrites et imprimées, concernant l'histoire des duchés de Lorraine et de Bar, de 999 à 1643 environ.

775 : Divers mémoires d'histoire et mélanges concernant l'histoire de France, sous les rois Louis XI, Henry II, Charles IX, Henry III, Louis XIII, jusqu'en l'an 1654.

781-784 : Recueil de lettres de Nicolas Rigault à Pierre et à Jacques Dupuy, du 10 août 1618 au 8 février 1653.

- 782 : II. 8 juillet 1637 – 25 décembre 1639.

- 783 : III. 1<sup>er</sup> janvier 1640 – 8 janvier 1648.

#### Fonds Français (ms. Français)

3167 : Recueil de lettres originales et de copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit. XVII<sup>e</sup> siècle.

4191 : Recueil de copies de pièces, formé principalement des dépêches écrites ou signées par Michel Le Tellier, secrétaire d'État, durant les dix-huit premières années du règne de Louis XIV.

4222 : Recueil de copies de pièces, renfermant, sous le titre Royaume, une série de documents émanés principalement de l'administration de Louis XIV, de 1643 à 1660.

4240 : Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Louis XIV, dans ses rapports avec l'empire, l'Espagne et la Lorraine, de 1648 à 1668.

4845-4873 : Recueil de mémoires composés et de documents rassemblés par L. Chantreau Lefebvre, intendant des finances aux duchés de Lorraine et de Bar, pour servir principalement à l'histoire desdits duchés, dans ses rapports avec l'histoire de l'empire et de la France, et à la chronologie.

- 4865 : Tome XXII. « Procès verbal de l'exécution de ma commission de l'intendance des finances du duché de Lorraine. I<sup>er</sup> volume » (15 mai 1634 – 15 mars 1635).

- 4866 : Tome XXIII. Autre procès-verbal.

4889 : Mémoires touchant les affaires de Lorraine, de 1626 à 1670.

6647 : Recueil de lettres originales de Henri IV, Marie de Médicis, Louis XIII, du maréchal de Marillac, du duc d'Épernon, du P. de Bérulle, du cardinal de Richelieu, de Servien, du comte de Chavigni, du P. Joseph, etc. IV, Année 1636 (juillet-décembre). 1601-1700.

14 530 : Chronique de Metz, en vers et en prose, jusqu'en 1497, continuée jusqu'à l'année 1609.

15 461 : « Description sommaire de l'empire d'Allemagne, des républiques de Suisse et des Provinces-Unies des Pays-Bas, des duchés de Lorraine et de Savoye, des royaumes de Danemarck, Suède et Pologne, et du grand-duché de Moscovie, avec les tables

généalogiques des maisons d'Autriche, de Bavière, Saxe, Brandebourg, Lorraine, Savoie, de Danemarck, Suède, d'Angleterre, Florence, Mantoue, Parme et autres », par Théodore Godefroy.

16 878 : Collection sur la Lorraine, comprenant un grand nombre de pièces, manuscrites et imprimées, relatives principalement aux différends entre les rois de France et les ducs de Lorraine, le Recueil généalogique de R. De Hault, et l'Histoire de l'abbaye de Remiremont de Jacques Bruyer. III « Etablissement du conseil souverain de Nancy », par Louis XIII, 1634, et recueil de pièces concernant ledit conseil, 1634-1635.

16 890 : Recueil de pièces, manuscrites et imprimées, concernant la Lorraine, principalement à l'époque de Mazarin ; actes impériaux et autres ; traités ; nombreuses remontrances, factums, etc. (1218-1654).

18 903 : « Procez-verbal de monsieur Lebret et autres commissaires du Roy (Jean De Lon, sieur De Lorme. et Pierre Dupuy), en l'an 1625, de ce qu'ils ont ordonné touchant les usurpations par les ducs de Lorraine sur les évêchez de Metz, Toul et Verdun », en vertu de lettres patentes du roi, des 13 et 16 novembre 1624 (1625, 16 avril-31 juillet).

18 914 : « Inventaire des actes, tiltres et pièces authentiques des Archives et Trésors des Chartres de l'évêché, chapitres, monastères, maison de ville et autres lieux de la cité de Verdun, servantz à l'histoire, et à monstrez qu'elle a esté assubjectie à noz roys dès l'establissement de la monarchie françoise, et heureusement conservée jusques à présent soubz leur couronne et autorité souveraine », par Matthieu Husson.

29 546 – 30 229 : Dossiers bleus ; mémoires, notes et documents généalogiques, classés par ordre alphabétique de noms de personnes, au Cabinet des titres, dans le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

- 29 606 (Dossiers bleus 61) : Barrillon.

- 29 614 (Dossiers bleus 69) : Bazin.

- 29 716 (Dossiers bleus 171) : Charuel.

- 29 732 (Dossiers bleus 187) : Choisy.

- 29 789 (Dossiers bleus 244) : Durand.

- 29 909 (Dossiers bleus 364) : Husson.

- 29 913 (Dossiers bleus 368) : Le Jay.

- 29 917 (Dossiers bleus 372) : Juyé.

- 29 920 (Dossiers bleus 375) : Laffemas.

- 29 968 (Dossiers bleus 423) : Mangot.

- 29 972 (Dossiers bleus 427) : Marescot.

- 29 974 (Dossiers bleus 429) : Marle.
- 29 988 (Dossiers bleus 443) : Mérault.
- 30 017 (Dossiers bleus 472) : Morel.
- 30 030 (Dossiers bleus 485) : Nesmond.
- 30 078 (Dossiers bleus 533) : Poncet.
- 30 106 (Dossiers bleus 561) : Renard.
- 30 158 (Dossiers bleus 613) : Sève.
- 30 179 (Dossiers bleus 634) : Du Tillet.
- 30 215 (Dossiers bleus 670) : Vignier.
- 30882-31225 : Cabinet de d'Hozier.
- 30 912 (Cabinet de d'Hozier 31) : Bazin.
- 30 975 (Cabinet de d'Hozier 94) : Choisi.
- 31 080 (Cabinet de d'Hozier 199) : Juyé.
- 31 083 (Cabinet de d'Hozier 202) : Laffemas.
- 31 101 (Cabinet de d'Hozier 220) : Mahuet.
- 31 105 (Cabinet de d'Hozier 224) : Mangot.
- 31 108 (Cabinet de d'Hozier 227) : Marescot.
- 31 168 (Cabinet de d'Hozier 287) : Renart.
- 31 192 (Cabinet de d'Hozier 311) : Sève.
- 31 196 (Cabinet de d'Hozier 315) : Le Sueur (Dosny).
- 31 215 (Cabinet de d'Hozier 334) : Vignier.
- 32 585-32 594 : Extraits, faits par Guiblet et autres généalogistes, des registres de baptêmes, mariages et enterrements de diverses paroisses de Paris (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle).
- 32 588 : Paroisse de Saint-Jean-en-Grève.
- 32 589 : Paroisse de Saint-André-des-Arcs.
- 32 593 : Paroisse de Saint-Sulpice, registres des baptêmes.
- 32 838 : Paroisse de Saint-Gervais

Fonds Nouvelles Acquisitions Françaises (ms. NAF)

3232 : Correspondance de Chantereau Le Febvre pendant ses missions en Lorraine (1633-1635).

Fonds Mélanges de Colbert (ms. Mélanges de Colbert)

- 102 : Correspondance de Colbert de janvier à juin 1661.
- 103 : Correspondance de Colbert de juillet à décembre 1661.
- 105 : Correspondance de Colbert de novembre à décembre 1661.
- 106 : Correspondance de Colbert de septembre 1661 à décembre 1666.
- 107 : Correspondance de Colbert de janvier à mars 1662.
- 107 bis : Correspondance de Colbert de janvier à mars 1662.
- 108 : Correspondance de Colbert d'avril à mai 1662.
- 109 : Correspondance de Colbert de juin 1662.
- 109 bis : Correspondance de Colbert de juillet 1662.
- 110 : Correspondance de Colbert d'août 1662.
- 111 : Correspondance de Colbert de septembre 1662.
- 112 : Correspondance de Colbert d'octobre 1662.
- 112 bis : Correspondance de Colbert de novembre 1662.
- 113 : Correspondance de Colbert de décembre 1662.
- 114 : Correspondance de Colbert de janvier à février 1663.
- 115 : Correspondance de Colbert de mars à avril 1663.
- 115 bis : Correspondance de Colbert d'avril à mai 1663.
- 116 : Correspondance de Colbert de juin à août 1663.
- 118 : Correspondance de Colbert de novembre à décembre 1663.
- 118 bis : Correspondance de Colbert de novembre à décembre 1663.
- 119 : Correspondance de Colbert de janvier à mars 1664.
- 119 bis : Correspondance de Colbert de mars 1664.
- 120 bis : Correspondance de Colbert de mai 1664.
- 121 : Correspondance de Colbert de juin 1664.
- 122 : Correspondance de Colbert de juillet 1664.
- 124 : Correspondance de Colbert d'octobre 1664.
- 125 : Correspondance de Colbert de novembre 1664.
- 126 : Correspondance de Colbert de décembre 1664.
- 127 : Correspondance de Colbert de janvier à février 1665.
- 128 : Correspondance de Colbert de mars 1665.
- 132 : Correspondance de Colbert d'octobre 1665.
- 132 bis : Correspondance de Colbert d'octobre 1665.

- 134 : Correspondance de Colbert de décembre 1665.
- 134 bis : Correspondance de Colbert de décembre 1665.
- 138 : Correspondance de Colbert de juin 1666.
- 141 : Correspondance de Colbert d'octobre 1666.
- 141 bis : Correspondance de Colbert d'octobre 1666.
- 143 : Correspondance de Colbert de janvier à avril 1667.
- 144 : Correspondance de Colbert de mai à août 1667.
- 145 : Correspondance de Colbert de septembre à octobre 1667.
- 146 : Correspondance de Colbert de novembre à décembre 1667.
- 147 : Correspondance de Colbert de janvier à mars 1668.
- 149 : Correspondance de Colbert d'octobre à décembre 1668.
- 150 : Correspondance de Colbert de janvier à février 1669.
- 150 bis : Correspondance de Colbert de février à mars 1669.
- 151 : Correspondance de Colbert d'avril 1669.
- 151 bis : Correspondance de Colbert d'avril 1669.
- 153 : Correspondance de Colbert de juin 1669.
- 153 bis : Correspondance de Colbert de juin 1669.
- 154 : Correspondance de Colbert de juillet à décembre 1669.
- 170 bis : Correspondance de Colbert de février 1675.
- 173 bis : Correspondance de Colbert de juillet à décembre 1676.

#### Fonds Provinces françaises, Lorraine (ms. Lorraine)

- 16 : Pièces diverses, pour la plupart originales : lettres d'Anne d'Autriche, de Richelieu, de Louis XIII, de Maximilien de Bavière, etc. (1630-1648).
- 18 : Pièces diverses : missives originales et copies, du duc Charles IV, de Charles-Louis, duc de Bavière, de l'empereur Ferdinand III, etc. (1654-1679).
- 402 : Documents concernant l'abbaye de Saint-Mihiel, la Cour Souveraine de Saint-Mihiel et la Chambre des Comptes de Lorraine, 1260-1740.

#### Bibliothèque du protestantisme français (BpF)

- ms. 774 : Observations séculaires et Collection des chroniques de la ville de Metz, de la main propre de M. Paul Ferry, tome IV.

ms. 775 : Livre de raison de Paul Ferry, suivi d'un « Mémoire des troubles de Metz, ès années mil six cens dix-neuf et vingt ».

## Ministère des Affaires Étrangères (MAE)

### Correspondance politique, Lorraine (CP Lorraine)

10 : 1631-1632 (supplément).

13 : 1633.

14 : 1634 (janvier-juin).

15 : 1634 (juillet-décembre).

29 : 1636.

30 : 1637-1638.

33 : 1642-1644.

34 : 1645-1646.

37 : 1655-1659.

43 : 1671-1680.

44 : 1681-1684 (supplément).

45 : 1681-1696.

46 : 1697-1698.

47 : 1697-1698 (supplément).

48 : 1697-1699.

49 : 1699.

## Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT)

### Série A : Ancien Régime

#### *Sous-série A<sup>1</sup> : Sous-série principale reliée (A<sup>1</sup> 1-3857)*

14 : Expéditions, 1631-1633.

21 : Expéditions de l'année 1634.

24 : Minutes, janvier-juin 1635.

32 : Expéditions de l'année 1636.

35 : Minutes, 1<sup>er</sup> mars – 20 avril 1637.

49 : Expéditions de l'année 1638.

- 62 : Expéditions de l'année 1640.
- 119 : Guerre de la Fronde et avec l'Espagne (1649-1650).
- 208 : « Recueil des principales lettres écrites par M. de Louvois pendant l'année 1667 ».
- 209 : « Lettres écrites à M. de Louvois à l'occasion de la guerre faite aux Espagnols en l'année 1667 ».
- 250 : « Recueil des lettres écrites à M. de Louvois à l'occasion des troupes envoyées en Lorraine pendant les quatre derniers mois de l'année 1670 ».
- 252 : « Recueil des lettres écrites par M. de Louvois à l'occasion des troupes envoyées en Lorraine pendant les quatre derniers mois de l'année 1670 et (toute l'année) 1671 ».
- 253 : « Recueil des lettres écrites à M. de Louvois à l'occasion des troupes envoyées en Lorraine pendant l'année 1671 ».
- 272 : « Recueil des lettres écrites par M. de Louvois à l'occasion de la guerre de Hollande », 1672.
- 314 : « Recueil des lettres écrites par M. de Louvois concernant la guerre d'Hollande », janvier-mars 1673.
- 316 : « Recueil des lettres écrites par M. de Louvois concernant la guerre d'Hollande » et les affaires d'Allemagne, juillet-septembre 1673.
- 350 : Allemagne, janvier-juin 1673.
- 351 : Allemagne, juillet-décembre 1673.
- 413 : Allemagne, mai-août 1674.
- 432 : « Recueil des depesches et lettres écrites par le Roy et M. de Louvois sur la guerre », 1675.
- 483 : « Recueil des depesches et lettres écrites par le Roy, M. Le Tellier et M. de Louvois concernant la guerre », 1<sup>er</sup> juillet – 15 novembre 1676.
- 609 : Allemagne, octobre-décembre 1678.
- 637 : Minutes, janvier 1680.
- 643 : Minutes, juillet-septembre 1680.
- 668 : [...] nouvelles de Lorraine [...], 1680-1681.
- 735 : Luxembourg : capitulation et occupation, pertes, notes de Vauban sur les ingénieurs qui ont pris part au siège, état de la garnison espagnole sortie de la ville, etc., juin-août 1684.
- 1071 : Correspondance entre Louvois, Barbezieux et les intendants Charuel, de Sève et de Vaubourg, plus quelques pièces jointes, 1691.
- 1365 : Allemagne, juin-juillet 1696.

1366 : Allemagne, août-décembre 1696.

1425 : Correspondance relative surtout aux négociations de la paix de Ryswick, septembre-décembre 1697.

1435 : Correspondance relative surtout à l'évacuation, la remise ou la démolition des places cédées par le traité de Ryswick ou dont la cession fut mise en question, janvier-juin 1698.

1436 : Correspondance relative surtout à l'évacuation, la remise ou la démolition des places cédées par le traité de Ryswick ou dont la cession fut mise en question, juillet-décembre 1698.

1455 : Correspondance de Lille au sujet du règlement des limites en exécution du traité de Ryswick, 1698-1699.

### Archives nationales de Luxembourg (ANL)

A-III-3 : Conseil provincial – personnel, traitements, émoluments, 1531-1795.

A-V-13 : Sièges des nobles : œuvres de lois, transports et réalisations, 1659-1697.

A-VI-3 : Prévôtés : Prévôtés de Bitburg, Diekirch, Echternach, Grevenmacher, Remich et Laroche.

A-VIII-13 : Édits, placards, ordonnances, 1654-1660.

A-VIII-14 : Édits, placards, ordonnances, 1661-1669.

A-VIII-16 : Édits, placards, ordonnances, 1674-1678.

A-VIII-17 : Édits, placards, ordonnances, 1679-1687.

A-VIII-18 : Édits, placards, ordonnances, 1688-1697.

A-XI-25-1 : Exécution du traité des Pyrénées, conférences de Metz en 1662 – mémoires et pièces y relatives, 1660-1663.

A-XI-26 : Contestations avec la France au sujet de différentes violations de traités – conférence de Ratisbonne et de Ryswick – convention de Lille, 1680-1699.

### Archives départementales des Ardennes (AD08)

#### Série EDEPOT : Archives communales déposées

EDEPOT/POURU-AUX-BOIS/EE 2 : Ordonnance de l'intendant Jean-Paul de Choisy taxant la paroisse de Pouru-aux-Bois d'une contribution de guerre de 510 livres afin de pourvoir à la subsistance des troupes en garnison dans les villes et paroisses des évêchés de Metz, Toul, et Verdun et du pays non taillable de la frontière de Champagne (15 décembre 1671) [document imprimé].

- EDEPOT/POURU-AUX-BOIS/EE 3 : Ordonnance de l'intendant Jean Paul de Choisy taxant la paroisse de Pouru-aux-Bois d'une contribution de guerre de 591 livres 16 sols 6 deniers afin de pourvoir à la subsistance des troupes en garnison dans les villes et paroisses des évêchés de Metz, Toul et Verdun et du pays non taillable de la frontière de Champagne (10 décembre 1672) [document imprimé].
- EDEPOT/POURU-AUX-BOIS/EE 6 : Ordonnance de l'intendant Guillaume de Sève adressée au maire et échevins de Pouru-aux-Bois taxant les habitants de la dite communauté d'une contribution exceptionnelle de 164 livres pour les besoins de l'armée (5 novembre 1695) [document imprimé].
- EDEPOT/POURU-AUX-BOIS/EE 7 : Ordonnance de l'intendant Guillaume de Sève taxant les habitants de la communauté de Pouru-aux-Bois d'une imposition de 26 livres 10 sols pour les frais d'édification des citadelles de Metz et de Verdun (1<sup>er</sup> janvier 1696) [document imprimé].
- EDEPOT/POURU-AUX-BOIS/EE 8 : Ordonnance de l'intendant Jacques Étienne Turgot taxant les habitants de la communauté de Pouru-aux-Bois d'une imposition de 31 livres pour la subsistance et les frais de casernement engagés pour le régiment d'Ouren des milices du pays de Luxembourg (2 juin 1696) [document imprimé].
- EDEPOT/POURU-AUX-BOIS/EE 9 : Ordonnance de l'intendant Jacques Étienne Turgot taxant la communauté de Pouru-aux-Bois d'une contribution de 12 livres 15 sols pour participation au règlement des appointements perçus par le commandant de la Tour de Chauvency (18 juillet 1696)
- EDEPOT/POURU-AUX-BOIS/EE 10 : Ordonnance de l'intendant Jacques Étienne Turgot imposant les habitants de la communauté de Pouru-aux-Bois d'une somme de 64 livres pour l'armement et l'habillement des soldats du régiment de milice d'Ouren du pays du Luxembourg (14 décembre 1696) [document imprimé].

#### Archives départementales de l'Eure-et-Loir (AD28)

Registres paroissiaux et d'état civil (pas de cote)

Orgères-en-Beauce, 1591-1670.

## Archives départementales de la Meurthe-et-Moselle (AD54)

### Série B : Cours et juridictions avant 1790

- B 1508 : Compte rendu par Jean Mouchot, commis à la recette générale des salines de Lorraine, pour le mois de décembre 1637.
- B 1510 : Baux des magasins à sel de Lorraine, de 1644 à 1647, et compte que rend noble Charles Souart, receveur général du domaine du duc Charles IV, des deniers par lui touchés, tant de 1659 que quelques choses de 1660.
- B 1513 : Compte rendu par Claude Vaultrin, marchand à Nancy, commis trésorier général des finances en l'absence de Simon Sallet, pourvu dudit office (1663).
- B 1514 : Compte que rendent Mgr de Choisy, seigneur de Beaumont, conseiller du roi (Louis XIV) en ses conseils, intendant de justice, police et finances en la généralité de Metz, et directeur général des domaines et revenus de Lorraine et de Bar ; César Grosjean, conseiller du roi, receveur général des finances de ladite généralité et commis à la recette desdits duchés de Lorraine et de Bar (1663).
- B 2224 : Acquits servant aux comptes de François et Jean Dattel (1650-1652).
- B 5010 : Acquits servant aux comptes du domaine de Condé (1640-1659).
- B 5819 : Acquits servant au compte de Nicolas Rattel (1634).
- B 5830 : Acquits servant aux comptes de Joseph Rattel (1651-1652).
- B 6956 : Compte du domaine de Marsal rendu par Étienne Desnots à Louis Lefebvre, intendant général des duchés de Lorraine et Barrois (1634).
- B 7166 : Acquits servant aux comptes des mayeurs et commis de ville de Mirecourt (1646-1647).
- B 7447 : Acquits servant au compte de Nicolas Henry (1634).
- B 7506 : Acquits servant au compte de Nicolas Henry (1659).
- B 7785 : Contrôle du compte de la cellérierie de Nancy (1634).
- B 7787 : Contrôle du compte de la cellérierie de Nancy (1635).
- B 7788 : Compte de Nicolas Henry, cellérier de Nancy (1636).
- B 7792 : Acquits servant au compte de Nicolas Henry (1640).
- B 7793 : Compte de Nicolas Henry (1641).
- B 7812 : Acquits servant au compte de Nicolas Henry (1647).
- B 7832 : Compte de Nicolas Henry (1661).

B 7834 : Compte rendu par Catherine Jean, veuve de Nicolas Henry, et François Henry, son fils (1662).

B 8180 : Compte de Jean Mouchot, commis par M. Le Febvre, intendant des duchés de Lorraine et de Bar, à la recette du domaine des marquisat, prévôté et châtellenie de Pont-à-Mousson (1634).

Série H : Clergé régulier avant 1790

H 399, 670, 685, 895, 944, 985, 999, 2415, 2753, 2920.

Sous-série 1 F : Entrées par voie extraordinaire entre 1890 et 1940

1 F 335-20.

Sous-série 3 F : Fonds dit « de Vienne »

3 F 51 : Rapports de la Lorraine avec la cour de France (1705-1716).

3 F 68 : Affaire de la prévôté de Longwy (1692-1716).

3 F 96 : Relations entre la France et les états ducaux [fin du règne de Charles III et règne de Charles IV] (1610-1670).

3 F 101 : Correspondance entre Canon et Le Bègue (1677-1678).

3 F 105 : Correspondance entre Canon, Le Bègue et le duc Charles V (2 mai – 9 juin 1679).

3 F 228 : Administration de la Lorraine (1661-1681).

3 F 229 : Prise de possession des états ducaux (1697-1698).

3 F 251 : Domaine du Barrois (1605-1731).

3 F 302 : Impôts directs et taxes seigneuriales (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles).

3 F 337 : Papiers du président de Mahuet relatifs aux affaires traitées à la suite de la conférence de Paris (1716-1721).

Sous-série 4 F : Collection Buvignier-Clouët

4 F 13.

Registres paroissiaux et actes d'état-civil

5 Mi 394/R 77 : Nancy, paroisse Saint-Sébastien, décès (1625-1739).

## Archives départementales de la Meuse (AD55)

### Série B : Cours et juridictions avant 1790

- B 271 : Entérinements et enregistrements, réceptions d'officiers, lettres de noblesse, etc. (1632-1659).
- B 428 : Impositions (1670-1671).
- B 601 : Compte d'Alexandre Maillet, écuyer, seigneur de Villotte-devant-Louppy, receveur général du duché de Bar (1645).
- B 603 : Compte d'Alexandre Maillet, écuyer, seigneur de Villotte-devant-Louppy, receveur général du duché de Bar (1647).
- B 604 : Compte d'Alexandre Maillet, écuyer, seigneur de Villotte-devant-Louppy, receveur général du duché de Bar (1648).
- B 607 : Compte d'Alexandre Maillet, écuyer, seigneur de Villotte-devant-Louppy, receveur général du duché de Bar (1651).
- B 609 : Compte d'Alexandre Maillet, écuyer, seigneur de Villotte-devant-Louppy, receveur général du duché de Bar (1654).
- B 610 : Compte d'Alexandre Maillet, écuyer, seigneur de Villotte-devant-Louppy, receveur général du duché de Bar (1655).
- B 613 : Compte d'Alexandre Maillet, écuyer, seigneur de Villotte-devant-Louppy, receveur général du duché de Bar (1660).
- B 784 : Compte de François Oryot, écuyer, conseiller auditeur des comptes, gruyer de Bar (1651).
- B 895 : Compte de Sébastien Billault, cellérier de Bar (1637).
- B 903 : Compte de Sébastien Billault, cellérier de Bar (1657).
- B 926 : Comptes de François de La Court, écuyer avocat au bailliage de Bar, gouverneur et receveur de l'hôpital de cette ville (1642-1644).
- B 930 : Comptes de Claude Jampier, veuve de Didier Marchai, et de Thiéry Dordelu, administrateurs et receveurs de l'hôpital de Bar (1652-1654).
- B 1034 : Compte du sieur Bernard, receveur du domaine de Pont-à-Mousson (1639).
- B 1116 : Compte de Jean Du Mois, receveur des domaines de Saint-Mihiel (1655-1657).
- B 1304 : Compte de Didier Pierson, capitaine, prévôt, gruyer et receveur de Souilly (1652).
- B 2023 : Compte de Didier Claus, dit Berland, prévôt, gruyer et receveur de Longuyon, dressé suivant le mandement de monseigneur de Marle, seigneur de Beaubourg et

- Clotomont, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et finances, président en son grand conseil, intendant de la justice, police et finances es duchés de Lorraine et Barrois, villes et évêchés de Metz, Toul et Verdun, camps et armées de Sa Majesté (1647).
- B 2301 : Compte de Nicolas Willermi, écuyer, capitaine, prévôt, gruyer et receveur de Foug (1634).
- B 2304 : Compte de Nicolas Willermi, écuyer, seigneur de Belrupt, etc., capitaine, prévôt, gruyer, receveur et garde du scel du tabellionage de Foug (1637).
- B 2777 : Comptes de noble homme Nicolas Laurent, gruyer et receveur de Morley (1643-1649).
- B 2881 : Comptes de noble homme Jean Heyblot, gruyer et receveur pour le roi de France en la terre et seigneurie de Pierrefitte (1645-1654).
- B 3120 : Nomination d'un notaire dans le village de Lemeuld, arrière-fief de la baronnie de Viviers (1664-1669).

Série EDEPOT : Archives communales déposées

*E dépôt 460 : Registre des délibérations de la ville de Bar-le-Duc*

- EDEPOT/460/8 : 7 janvier 1632 – 31 décembre 1635.
- EDEPOT/460/9 : 2 janvier 1636 – 19 décembre 1637.
- EDEPOT/460/10 : 2 janvier 1639 – 28 décembre 1641.
- EDEPOT/460/12 : 31 mai 1645 – 30 mars 1648.
- EDEPOT/460/13 : 1<sup>er</sup> avril 1648 – 12 juin 1650.
- EDEPOT/460/14 : 4 juillet 1650 – 31 décembre 1652.
- EDEPOT/460/18 : 30 août – 24 décembre 1657.

Archives départementales de la Moselle (AD57)

Série B : Cours et juridictions

*Conseil souverain de Nancy (B 2317-2336)*

- B 2318 : Enregistrement des commissions au conseil souverain, 17 septembre 1634 – 28 avril 1637.
- B 2319 : Délibérations secrètes du conseil, 19 octobre 1634 – 26 septembre 1635.
- B 2320 : Délibérations secrètes du conseil (suite), 26 septembre 1635 – 30 août 1637.

B 2331 : Enregistrement des arrêts sur procès par écrit (suite), 4 août 1635 – 31 décembre 1636, additions jusqu'au 19 juin 1637.

### Série C : Administrations provinciales

C 30 : Lettres patentes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV (1616-1789).

- C 30/1 : droits sur les actes.
- C 30/2 : impositions directes.
- C 30/3 : droits sur les marchandises.
- C 30/5 : clergé régulier.
- C 30/9 : bénéfices ecclésiastiques.

C 31 : Édits et déclarations des rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI (1639-1789).

- C 31/7 : offices.

C 32 : Édits et lettres patentes de Louis XIII et Louis XIV (1636-1713).

C 33 : Édits, lettres patentes, etc., de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI (1658-1788).

C 41/4 : Conventions internationales (1661-1782).

C 41/16 : Logement des troupes. Réglementation (1646-1734).

C 42/6 : Communauté d'habitants (1671-1715).

C 42/13 : Finances et fiscalité (1646-1769).

C 42/14 : Maîtrises des eaux et forêts (1679-1786).

C 43/1 : Protestants. Réglementation (1664-1686).

C 46/3 : Bailliages et présidiaux (1640-1781).

C 580 – C 670 : États des recettes et dépenses à imposer et à lever dans la généralité de Metz (1662-1784).

- C 580 : 1662-1679.
- C 581 : 1684-1693.
- C 582 : 1694-1701.

### Série 6 E : Corporations d'arts et métiers (de Metz principalement)

6 E 287 : plainte du corps des marchands contre les fermiers lorrains à cause de la levée frauduleuse de péages (1664).

6 E 294 : correspondance entre Metz et Nancy au sujet des droits d'entrée et de sortie des marchandises (05/1669 – 18/09/1672).

6 E 297 : instructions ordonnant aux receveurs des péages de Varize de ne pas lever de droits sur les marchandises provenant de la ville et du pays de Metz et entrant dans le duché de Lorraine, ou vice versa (26/06/1669).

6 E 303 : les bureaux de péage à la frontière des Trois-Évêchés sont révoqués (02/09/1670).

6 E 315 : règlement sur la levée de péages pour les villes et lieux de Lorraine et de Bar unis aux Trois-Évêchés (10/10/1684 – 11/12/1685).

6 E 393 : création de fabrique de salpêtre par l'État et levée de toutes les plaintes privées contre différentes personnes pour vente de poudre à canon (1668).

#### Série J : Archives privées

J 6350 : Recueil de lettres adressées par Louis XIV et divers ministres à M. de La Contour, lieutenant du gouvernement de Metz, et à d'autres gouverneurs de la place, 1649-1662.

*Minutes des lettres de J.-P. de Choisy de Beaumont, intendant de Lorraine, Barrois et Trois-Évêchés, à Colbert, Louvois, de Lionne, Le Tellier, etc. (J 6435-6440)*

J 6435 : 1<sup>er</sup> juin 1663 – 31 mai 1664.

J 6436 : 3 juin 1664 – 26 juin 1666.

J 6437 : 1<sup>er</sup> juillet 1666 – 31 décembre 1667.

J 6438 : 1<sup>er</sup> janvier 1668 – 30 juin 1670.

J 6439 : 3 juillet 1670 – 27 juin 1672.

J 6440 : 4 juillet 1672 – 10 juillet 1673.

#### Archives municipales de Metz (AmM)

Série AA : Actes constitutifs et politiques de la commune, correspondance générale (1238-1790)

AA 36 : Lettres missives des villes de Lorraine et d'Alsace (1509-1654).

AA 38 : Lettres diverses (1462-1652).

AA 39 : Lettres de personnalités (1589-1789).

AA 40 : Lettres missives de ducs de Lorraine, ministres, présidents, etc. (1475-1655).

AA 41 : Lettres de personnalités diverses (1592-1758).

AA 43 : Correspondance des députés de la Cité (1601-1658).

AA 44 : Correspondance des députés de la Cité (1619-1655).

AA 45 : Correspondance des députés de la Cité (1642-1647).

AA 46 : Correspondance des députés de la Cité (1646-1647).

Série BB : Administration communale (1212-1802)

BB 17 : Administration communale : Procès-verbaux (28 mai 1618 – 30 octobre 1619).

BB 18 : Administration communale : Procès-verbaux (31 octobre 1619 – 27 décembre 1621).

BB 42 : Délibérations des Trois Ordres et du Conseil de Ville : Procès-verbaux (1644).

BB 45 : Délibérations des Trois Ordres et du Conseil de Ville : Procès-verbaux (15 mai 1642 – 5 décembre 1646).

BB 53 : Délibérations des Trois Ordres et du Conseil de Ville : Procès-verbaux (7 septembre 1648 – 24 décembre 1649).

BB 54 : Délibérations des Trois Ordres et du Conseil de Ville : Procès-verbaux (17 janvier 1650 – 18 octobre 1650).

Série FF : Justice et police (1287-1799)

FF 186 : Registre de l'audience par le président de Metz et le Maître-Échevin (10 décembre 1630 – 16 décembre 1631).

Archives municipales de Nancy (AmN)

Série AA : Actes constitutifs et politiques de la commune (1497-1661)

AA 15 : Conseil de ville, fonctionnement (1597-1681) : ordonnances (1597-1663) ; requêtes (1599-1681) ; état des membres (1643) ; suspension du commis de ville (1642).  
Assemblée des notables : état, pétition (1681).

AA 16 : Misères de la ville (1645-1649) : mémoires (1645-1649). Lettres envoyées par les délégués de la ville au conseil (1646, 1649). Minutes des lettres du conseil aux délégués (1649).

AA 17 : Impositions, fournitures demandées aux habitants de la ville par les Français ([1599] 1622-1645). Exemptions : correspondance (s.d., 1642-1645).

AA 23 : Ordonnances des gouverneurs français de Lorraine (1634-1661).

Série BB : Administration communale (1591-1790)

*Registre des résolutions et délibérations du conseil de ville*

- BB 3 : 1615-1635.
- BB 5 : 1643-1652.
- BB 12 : 1669-1674.
- BB 13 : 1675-1680.
- BB 14 : 1681-1688.
- BB 15 : 1689-1692.
- BB 16 : 1690-1693.
- BB 17 : 1693-1695.
- BB 18 : 1696-1697.
- BB 19 : 1698-1702.

Série EE : Affaires militaires (1570-1790)

- EE 3 : Logement des gens de guerre (1621-1790).
- EE 5 : Remontrances et mémoires adressés aux gouverneurs et intendants français (1633-1697).
- EE 6 : Fournitures de fourrages faites à la cavalerie française cantonnée en Lorraine (1637-1650).

Série II : Documents divers (1580-1792)

- II 1 : Ordonnances de Lorraine (1582-1671).
- II 2 : Ordonnances de Lorraine (1672-1690).

Série 14 Fi : Placards (1515-1989)

- 14 Fi 1 – 14 Fi 990 : 1597-1790.
- 14 Fi 1, 2, 4, 5, 6, 26, 29, 34, 47-49, 111, 121, 130, 135, 168, 169, 170, 173-176, 183, 184, 306, 346, 353, 356, 364, 403, 583, 597, 971.

Bibliothèque municipale de Metz – Médiathèque Paul Verlaine (BmM)

- ms. 788 : Recueil de pièces sur la jurisprudence et l'histoire de Metz et de Lorraine.
- ms. 1124 : Mélanges sur la Lorraine (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle).

ms. 1515 : Mémoire du département de Metz (1700, copie).

### Bibliothèque municipale de Nancy (BmN)

ms. 6 : Mémoire des choses advenues à Metz depuis 1506 jusqu'en 1611.

ms. 345 : Ordres, placards, ordonnances publiés en Lorraine pendant l'occupation française de 1673 à 1690. Avec quelques notes manuscrites.

ms. 394 : Recueil de pièces (imprimées et manuscrites) relatives aux finances de la Lorraine. (sans côte) : Série de placards n°1 (8 octobre 1607 – 21 décembre 1678).

(sans côte) : Série de placards n°2 (4 janvier 1679 – 30 décembre 1688).

(sans côte) : Série de placards n°3 (31 janvier 1689 – 19 décembre 1700).

### Sources imprimées

ABEL Charles, BOUTEILLER Ernest (de) (éd.), *Journal de Jean Bauchez, greffier de Plappeville au XVII<sup>e</sup> siècle*, Metz, Rousseau-Pallez, 1868.

ACADÉMIE FRANÇAISE, *Le Dictionnaire de l'Académie française dédié au Roy*, Paris, chez Jean Baptiste Coignard, 1694, 2 tomes.

*Acta Pacis Westphalicae* (APW), publiés sous les auspices de la *Nordrhein-Westfälische (Rheinisch-Westfälische) Akademie der Wissenschaften* en collaboration avec la *Vereinigung zur Erforschung der Neueren Geschichte e.V.* par Max BRAUBACH, Konrad REPGEN et Maximilian LANZINNER, série I : Instructions ; série II : Correspondances ; série III : Protocoles, Verhandlungsakten, Diariens, Varia, 28 vols. en 41 tomes, Münster, 1962-2015, [en ligne], consulté le 4 mars 2021, <https://apw.digitale-sammlungen.de/>.

ANCILLON Joseph, *Recueil journalier de ce qui s'est passé de plus mémorable dans la Cité de Mets, pays Messin et aux environs, de 1656 à 1674*, François-Michel Chabert (éd.), Metz, Rousseau-Pallez, 1860.

–, *Recueil journalier de ce qui s'est passé de plus mémorable dans la Cité de Mets, pays Messin et aux environs, de 1675 à 1684*, François-Michel Chabert (éd.), Metz, Rousseau-Pallez, 1866.

ARNAULD D'ANDILLY Robert, *Mémoires de Messire Robert Arnauld d'Andilly, écrits par lui-même*, Hombourg, A. Van den Hoeck, 1734, 2 tomes.

- AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS François-Alexandre, *Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de la France, l'explication de leurs armes*, Paris, chez Schlesinger frères, 1863-1876 [1770-1778], 19 tomes.
- AUSONIUS, D. M. *Ausonii Mosella. La Moselle d'Ausone*, Henri de La Ville de Mirmont (éd.), Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1889.
- AVENEL Denis Louis Martial (éd.), *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, Paris, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 1853-1877, 8 tomes.
- BASSOMPIERRE François (de), *Journal de ma vie. Mémoires du maréchal de Bassompierre*, Paris, Librairie Renouard, 1870-1877 [1665], 4 tomes.
- BAUDOIN Claude-Joseph, « Journal d'un bourgeois de Nancy, de 1693 à 1713 ; fragments publiés par M. Dieudonné Bourgon », *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1856, p. 41-63.
- BODIN Jean, *Les Six livres de la République*, Lyon, Imprimerie Jean de Tournes, 1579 [1576].
- BOISLISLE Arthur Michel (de), *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des province. Tome premier. 1683 à 1699*, Paris, Imprimerie nationale, 1874.
- BOISLISLE Jean (de), *Mémoriaux du Conseil de 1661*, Paris, Librairie Renouard, 1905-1907, 3 tomes.
- BOULAINVILLIERS Henri (de), *État de la France, dans lequel on voit tout ce qui regarde le gouvernement ecclésiastique, le militaire, la justice, les finances, le commerce, les manufactures, le nombre des habitans, & en general tout ce qui peut faire connoître a fond cette monarchie*, Londres, T. Wood & S. Palmer, 1727, 2 tomes.
- BOUTEILLER Ernest (de), HEPP Eugène, *Correspondance politique adressée au magistrat de Strasbourg par ses agents à Metz (1594-1683)*, Paris, Berger-Levrault, 1882.
- CALMET Augustin, *Bibliothèque lorraine, ou histoire des hommes illustres, qui ont fleuri en Lorraine, dans les trois Évêchés, dans l'Archevêché de Trèves, dans le Duché de Luxembourg, &c*, Nancy, chez A. Leseure, 1751.
- , *Histoire de Lorraine*, Paris, Éditions du palais royal, 1745-1757, 7 tomes.
- CHANTEREAU-LEFEBVRE Louis, *Considérations historiques sur la généalogie de la maison de Lorraine*, Paris, N. Bessin, 1642.

- , *Question historique. Si les provinces de l'ancien royaume de Lorraine doivent être appelées terres de l'Empire*, Paris, chez Robert Bertault, 1644.
- , *Discours historique concernant le mariage d'Ansbert et de Blithilde, prétendue fille du roy Clothaire I ou II*, Paris, Antoine Vitré, 1647.
- CHASTELLUX Henri-Paul-César (comte de), *Notes prises aux archives de l'état-civil de Paris*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1875.
- CHÉRUÉL Adolphe, AVENEL Denis Louis Martial (éd.), *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, Paris, Imprimerie nationale, 1872-1906, 9 tomes.
- CLÉMENT Pierre (éd.), *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris, Imprimerie nationale, 1861-1873, 10 tomes.
- Collection des procès-verbaux des assemblées-générales du Clergé de France depuis l'année 1560 jusqu'à présent*, Paris, chez Guillaume-Nicolas Desprez, 1780, 8 tomes.
- Convention entre le Roi et l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême, concernant les limites des états respectifs aux Pays-Bas, & les contestations y relatives*, Paris, Imprimerie royale, 1769.
- Coutumes générales de la ville de Thionville et des autres villes & lieux du Luxembourg françois*, Thionville, chez François Bouchard, 1677.
- DEPPING Georges-Bernard (éd.), *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, Paris, Imprimerie nationale (puis impériale), 1850-1855, 4 tomes.
- DREYSS Charles (éd.), *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin. Première édition complète, d'après les textes originaux, avec une étude sur leur composition, des notes et des éclaircissements*, Paris, Didier, 1860, 2 tomes.
- DUMOULIN Pierre-François, *Campagne de Hollande, en MDCLXXII, sous les ordres de Mr le Duc de Luxembourg, contenant les lettres de ce grand capitaine, celle de Monsieur le duc de Duras, de messieurs de Chamilly, et autres officiers généraux des armées de France, à Monsieur le marquis de Louvois, avec les réponses de ce secrétaire d'État de la guerre, ses négociations en Allemagne, & diverses relations de sièges et d'actions*, La Haye, chez Pierre De Hondt, 1759.
- DUPUY Jacques, *Traitéz touchant les droits du Roy très-chrestien sur plusieurs Estats et seigneuries possédées par divers Princes voisins*, Paris, chez Augustin Courbe, 1655.
- FABERT Abraham, *Voyage du roy à Metz, l'occasion d'iceluy : ensemble les signes de resjouyssance faits par ses habitans pour honorer l'entrée de Sa Majesté. Par Abr. Fabert*, 1610.

- FEUQUIÈRES Antoine de Pas (marquis de), *Mémoires de M. le marquis de Feuquière, lieutenant général des armées du roi, contenant ses maximes sur la guerre et l'application des exemples aux maximes*, Londres, Pierre Dunoyer, 1736 [1730-1735], 4 tomes.
- FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français*, La Haye et Rotterdam, chez Leers, 1690, 3 tomes.
- GRIMMELSHAUSEN Hans Jakob Christoffel (von), *Les Aventures de Simplicissimus*, Jean Amsler (trad.), Paris, Fayard, 1990 [1668].
- GROTIUS Hugo, *Le droit de la guerre et de la paix*, La Haye, chez Adrian Moetjens et chez les frères Van Dole, 1703 [1625], 3 tomes.
- GUYOT Joseph-Nicolas, MERLIN Philippe-Antoine, *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés en France à chaque dignité*, Paris, chez Visse, 1786-1788, 4 tomes.
- HOBBS Thomas, *Leviathan*, Oxford, James Thornton, 1881 [1651].
- ISAMBERT François-André, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, Belin-Leprieur, 1821-1833, 29 tomes.
- JAMEREY-DUVAL Valentin, *Mémoires. Enfance et éducation d'un paysan au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Jean Goulemot (éd.), Paris, Minerve, 2011 [1733-1747, 1981].
- LA FARE Charles Auguste (de), *Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV et sur le caractère de ceux qui en ont eu la principale part*, Rotterdam, Gaspard Fritsch, 1716.
- LAFFEMAS Barthélemy (de), *Mémoires sur le commerce*, Éric de Bussac (éd.), Clermont-Ferrand, Paleo, 2003 [1606].
- LA MARE Nicolas (de), *Traité de la police*, Paris, chez Michel Brunet, 1719-1738 [1705-1710], 4 tomes.
- LE BRET Cardin, *Les œuvres de messire C. Le Bret, conseiller ordinaire du Roy, en ses conseils d'État & privé, cy-devant avocat général en la Cour des aydes, & depuis au Parlement de Paris. Contenant son traité de la souveraineté du Roy. Ses décisions sur le domaine & autres choses publiques. Sur les mariages. Les testamens. Les matières ecclésiastiques & criminelles, avec les arrêts rendus en conséquence. Ses harangues faites aux ouvertures du Parlement. Ses plaidoyers avec les arrêts de la Cour des aydes, sur la plus grande partie des droits du Roy. Et son traité intitulé Ordo perantiquus judiciorum civilium. Nouvelle édition, revûë & augmentée de plusieurs choses notables, & corrigée très-exactement*, Paris, chez Charles Osmont, 1689.

- LÉONARD Frédéric (éd.), *Recueil des traitez de paix, de trêve, de neutralité, de confédération, d'alliance, et de commerce, faits par les rois de France, avec tous les princes, et potentats de l'Europe, et autres, depuis près de trois siècles*, Paris, Frédéric Léonard, 1693, 6 tomes.
- LEPAGE Henri, *Les archives de Nancy ou documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville publiés sous le patronage de l'administration municipale*, Nancy, Lucien Wiener, 1865, 4 tomes.
- L'ISOLA François-Paul (de), *Conférence infructueuse de Windischgrätz, ou violence de la France à obtenir la Lorraine avec ce qui s'est passé là-dessus de plus remarquable*, Charleville, chez Louis François, 1671.
- LOISEL Antoine, *Divers opuscules tirez des memoires de M. Antoine Loisel advocat en parlement*, Claude Joly (éd.), Paris, Guillemot et Guignard, 1652.
- LORRAINE-GUISE Henri (de), *Suite des mémoires d'Henry de Lorraine duc de Guise*, David Crevier (éd.), Paris, chez Michel, David et Guillaume Crevier, 1687.
- LOYSEAU Charles, *Traité des seigneuries*, Paris, Abel l'Angelier, 1610 [1608].
- MAHUET Antoine (de) (éd.), « Journaliers de la famille de Marcol », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, n°59, 1909, p. 341-426.
- MOUSNIER Roland (éd.), *Lettres et mémoires adressés au chancelier Séguier : 1633-1649*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, 2 tomes.
- NEUFCHÂTEAU François (de), *Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine*, Nancy, C. S. Lamort, 1784, 2 tomes.
- OLRY Jean, *La persécution de l'Église de Metz décrite par le sieur Jean Olry. Deuxième édition accompagnée de notices et de notes par Othon Cuvier, pasteur de cette Église*, Paris, A. France, 1859 [1690].
- PELLETIER Ambroise, *Nobiliaire ou armorial général de la Lorraine et du Barrois*, Nancy, chez Thomas père & fils, 1758, 2 tomes.
- Précis historique sur l'origine et la constitution de la Cour souveraine, justifiées par les Édits & Ordonnances. Pour servir à l'éclaircissement de quelque points du Droit public des Provinces de son ressort*, 1773.
- RAVAISSON François (éd.), *Archives de la Bastille. Documents inédits*, Paris, A. Durand et Pédone-Lauriel, 1866-1904, 19 tomes.
- Recueil d'édits, ordonnances, déclarations et reglemens, concernant le duché de Luxembourg & comté de Chiny*, Luxembourg, chez André Chevalier, 1691.

- Recueil des tarifs et règlements des droits d'entrée & sortie, qui se perçoivent présentement sur toutes sortes de Marchandises & Denrées dans toutes les Doüanes & Romaines du Royaume. Augmenté en cette nouvelle Édition des Édits, Déclarations & Arrêts au sujets desdites Marchandises, rendus jusqu'à présent*, Rouen, chez Maurry, 1707.
- Recueil des Arrests de la Chambre Royale établie à Metz. Pour la réunion des dépendances des trois Eveschez de Metz, Toul & Verdun, & autres endroits, à l'Obéissance du Roy. En conséquence des Traitez, de Paix, de Munster, des Pyrénées, et de Nimègue*, Paris, Frédéric Léonard, 1681.
- RICHELET Pierre, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise, ses expressions propres, figurées et burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes*, Genève, chez Jean-Herman Widerhold, 1680.
- RICHELIEU Armand Jean du Plessis (cardinal de), *Mémoires du cardinal de Richelieu, sur le règne de Louis XIII, depuis 1610 jusqu'à 1638*, Claude-Bernard Petitot (éd.), Paris, Foucault, 1823, 10 tomes.
- , *Testament politique*, Françoise Hildesheimer (éd.), Paris, Honoré Champion, 2012 [Société de l'Histoire de France, 1995].
- , Jean Desmarets de Saint-Sorlin (attribué à), *Europe. Comédie héroïque*, Sylvie Taussig (éd.), Turnhout, Brepols, 2006.
- ROGÉVILLE Pierre-Dominique Guillaume, *Dictionnaire historique des ordonnances, et des tribunaux de la Lorraine et du Barrois*, Nancy, chez la veuve Leclerc et Nicolas Gervois, 1777, 2 tomes.
- ROUSSEL Nicolas, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun avec le Pouillé, la carte du diocèse et le plan de la ville en 1745*, Bar-le-Duc, Constant-Laguerre, 1863-1864 [1745], 2 tomes.
- SAINT-SIMON Louis de Rouvroy (duc de), *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et la Régence, collationnés sur le manuscrit original par M. Chéruel et précédés d'une notice biographique par M. Sainte-Beuve*, Paris, L. Hachette, 1856-1858, 20 tomes.
- , *Écrits inédits de Saint-Simon. Tome premier. Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, Armand-Prosper Faugère (éd.), Paris, Hachette, 1880 [1746].
- SALAT Nicole, SARMANT Thierry (éd.), *Lettres de Louvois à Louis XIV. 1679-1691. Politique, guerre & fortification au Grand Siècle*, Paris/Vincennes, Société de l'Histoire de France/Service Historique de la Défense, 2007.

- SCHMIT Joseph (éd.), « Pièces originales sur la guerre de Trente Ans », *Recueil de document sur l'histoire de la Lorraine*, Nancy, chez Lucien Wiener, 1866-1869.
- , « Sept actes inédits relatifs à la première occupation de la Lorraine, 1632-1633 », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1873, p. 240-256.
- SMEDLEY-WEILL Anette, *Correspondance des intendants avec le contrôleur général des finances : 1677-1689. Naissance d'une administration. Sous-série G<sup>7</sup> : inventaire analytique. Tome 3, Généralité de Flandre, province de Hainaut, généralité de Metz, duché de Luxembourg-comté de Chiny, gouvernement des frontières de Champagne, provinces de Champagne, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne, généralités de Soissons, Amiens, Paris, Orléans, Bourges, Moulins et Riom*, Paris, Archives nationales, 1991.
- SOREL Albert, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. Autriche*, Paris, Félix Alcan, 1884.
- SOUHESMES Raymond (de) (éd.), « Journal du président Bourcier (1649-1726) », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, n°41, 1891, p. 359-450.
- TALLEMANT DES RÉAUX Gédéon, *Les historiettes de Tallemant Des Réaux. Mémoires pour servir à l'histoire du XVII<sup>e</sup> siècle*, Louis Jean Nicolas Monmerqué, Hippolyte de Châteaugiron (éd.), Paris, A. Levavasseur, 1834-1835 [1657-1692], 6 tomes.
- TALON Omer, *Mémoires*, A. Petitot et Monmerqué (éd.), Paris, Foucault, 1827-1828, 4 tomes.
- TURQUET DE MAYENNE Louis, *La Monarchie aristo-démocratique ou le Gouvernement composé des trois formes de légitimes républiques*, 1611.
- VIGNAL SOULEYREAU Marie-Catherine (éd.), *La correspondance du cardinal de Richelieu : au faîte du pouvoir, l'année 1632*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- , *Le cardinal de Richelieu à la conquête de la Lorraine. Correspondance, 1633*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- , *Le trésor pillé du roi. Correspondance du cardinal de Richelieu. Année 1634*, Paris, L'Harmattan, 2013, 2 tomes.
- , « *La raison de guerre* ». *Correspondance du cardinal de Richelieu. Année 1635*, Paris, L'Harmattan, 2016.
- , *Correspondance et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, [en ligne], consulté le 18 juin 2023, <https://richelieuletters.hypotheses.org/>.
- VIGNIER Jérôme, *La véritable origine des très illustres maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Autriche, de Bade et de quantité d'autres*, Paris, chez Gaspar Meturas, 1649.

VUARIN Pierre, « Journal de Pierre Vuarin, garde-notes à Étain, 1587-1666 », *Recueil de document sur l'histoire de la Lorraine*, 1859 p. 1-117.

# Bibliographie

## Outils de travail et manuels

- BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012 [1999].
- BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010 [1996].
- (dir.), *Dictionnaire Louis XIV*, Paris, Robert Laffont, 2015.
- CHALINE Olivier, FIGEAC Michel (dir.), *État, pouvoirs et contestations dans les monarchies française et britannique et dans leurs colonies américaines (vers 1640-vers 1780)*, Paris, Armand Colin, 2018.
- COLLIN Hubert, *Guide des archives des Ardennes*, Charleville-Mézières, Berger-Levrault, 1974.
- FONTVIEILLE Damien, LESUEUR Boris, SÉNIÉ Jean, *La construction de l'État monarchique. France. 1380-1715*, Paris, Atlande, 2022.
- LEMERCIER Claire, ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008.
- MACON Gustave, *Chantilly. Les Archives. Le Cabinet des Titres*, Paris, Édouard Champion, 1926-1929, 4 tomes.
- MOUSNIER Roland, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue. 1589-1789*, Paris, Presses Universitaires de France, 1974-1980, 2 tomes.

## Réflexions de géohistoire, géographie politique et géopolitique

### Généralités

- BEUCHER Stéphanie, REGHEZZA-ZITT Magali, *La géographie : pourquoi ? Comment ?*, Paris, Hatier, 2017 [2005].
- COHEN Saul, *Geopolitics of the World System*, Rowman & Littlefield, Lanham, 2003.
- DOUZET Frédéric, KAPLAN David H., « *Geopolitics : la géopolitique dans le monde anglo-américain* », *Hérodote*, n°146-147, 2012, 3-4, p. 237-252.

- ROSIÈRE Stéphane, *Géographie politique et géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, Paris, Ellipses, 2021 [2003].
- , *Dictionnaire de l'espace politique. Concepts en géographie politique et géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2008.

### Espaces, territoires et échelles

- BACH Daniel, « Fédéralisme et modèle consociatif : l'expérience nigériane », in Jean-François Médard (dir.), *États d'Afrique noire*, Paris, Kerthala, 1991, p. 117-140.
- BOURON Jean-Benoît, « Westphalien (État, diplomatie, frontière...), post-westphalien », *Géoconfluences*, 2019, [en ligne], consulté le 4 août 2022, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/westphalien-westphalienne-post-westphalien>.
- BRETSCHNEIDER Falk, « Étudier la fractalité. Les espaces du Saint-Empire entre pluralité des échelles et liens transversaux », in Falk Bretschneider, Christophe Duhamelle (dir.), *Le Saint-Empire. Histoire sociale (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2018, p. 147-165.
- DELACROIX Christian, « Échelle », in Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia, Nicolas Offenstadt (dir.), *Historiographies, II. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2019 [2010], p. 725-730.
- DJAMENT-TRAN Géraldine, « La résilience, une question d'échelles », in Magali Reghezza-Zitt, Samuel Rufat (dir.), *Résilience : territoires et sociétés face aux risques, à l'incertitude et aux catastrophes*, Londres, ISTE, 2015, p. 61-80.
- DUPONT-FERRIER Gustave, « Sur l'emploi du mot "province" notamment dans le langage administratif de l'ancienne France », *Revue historique*, 1929-1, p. 241-267.
- , « De quelques synonymes du terme "province" dans le langage administratif de l'ancienne France », *Revue historique*, 1929-2, p. 278-303.
- DURAND Marie-Françoise, LÉVY Jacques, RETAILLÉ Denis, *Le monde, espace et systèmes*, Paris, Presses de la FNSP/Dalloz, 1992.
- HAGGETT Peter, CHORLEY Richard J., *Network Analysis in Geography*, Londres, Edward Arnold, 1969.
- MAUREL Marie-Claude, « Pour une géopolitique du territoire. L'étude du maillage politico-administratif », *Hérodote*, n°33-34, avril-septembre 1984, p. 131-173.
- MINASSIAN Gäïdz, *Zones grises. Quand les États perdent le contrôle*, Paris, Autrement, 2011.

REGHEZZA-ZITT Magali, « Penser la vulnérabilité dans un contexte de globalisation des risques grâce aux échelles spatiales et temporelles », *Espace populations sociétés*, 2016-3, [en ligne], consulté le 8 novembre 2021, <https://journals.openedition.org/eps/6641>.

REVEL Jacques, « L’histoire au ras du sol », préface à Giovanni Levi, *Le Pouvoir au village. Histoire d’un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, Monique Aymard (trad.), Paris, Gallimard, 1989 [1985], p. I-XXXIII.

– (dir.), *Jeux d’échelles. La micro-analyse à l’expérience*, Paris, Gallimard, 1996.

REY Violette, COUDROY DE LILLE Lydia, BOULINEAU Emmanuelle, *L’élargissement de l’Union Européenne : réformes territoriales en Europe centrale et orientale*, Paris, L’Harmattan, 2004.

SOJA Edward W., *Postmodern Geographies. The Reassertion of Space in Critical Social Theory*, Londres/New York, Verso Books, 1989.

## Frontières

ALEXANDRE-GARNER Corinne (dir.), *Frontières, marges et confins*, Nanterre, Presses Universitaires de Nanterre, 2014.

AMILHAT-SZARY, Anne-Laure, « Boundaries and borders », in John A. Agnew *et al.* (éd.), *The Wiley Blackwell Companion to Political Geography*, Chichester/Hoboken, Wiley-Blackwell, 2015, p. 13-25.

BÊCHET Christophe *et al.*, « Penser la frontière entre Meuse et Rhin. Introduction », *Revue belge de philologie et d’histoire*, n°91, 2013-4, p. 1159-1122.

BERTRAND Michel, PLANAS Natividad, « Introduction », in Michel Bertrand, Natividad Planas (dir.), *Les sociétés de frontière. De la Méditerranée à l’Atlantique (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2011, p. 1-20.

BRUNEAU Michel, « La notion de frontière et sa signification dans la Péninsule Indochinoise », *Moussons*, n°3, 2001, p. 33-55.

DAUPHANT Léonard, « L’historiographie des frontières et des espaces frontaliers en France depuis trente ans », *Francia*, n°47, 2020, p. 295-306.

FOUCHER Michel, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1991 [1988].

- NORDMAN Daniel, « Des limites d'État aux frontières nationales », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire. II. La Nation. 2. Le territoire, l'État, le patrimoine*, Paris, Gallimard, 1986, p. 35-61.
- , « Droits historiques et construction géographique de l'espace français au XVII<sup>e</sup> siècle », in Neithard Bulst, Robert Descimon, Alain Guerreau (dir.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1996, p. 103-113.
- , *Frontières de France. De l'espace au territoire, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, 1999.
- PERNOT François, « Royaume des Deux-Belgiques, "rive gauche du Rhin", État rhénan, "Wallonia", "Reichsland Rhénanie-Ruhr-Sarre" : États-frontières, États-tampons, ou glacis militaires entre France et Allemagne (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) ? », in Frédéric Dessberg, Frédéric Thiebault (dir.), *Sécurité européenne : Frontières, glacis et zones d'influence. De l'Europe des alliances à l'Europe des blocs (fin XIX<sup>e</sup> siècle-milieu XX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, p. 103-112.
- , « L'Europe "lotharingienne", une idée géopolitique IX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles », *Revue de Géographie historique*, n°4, 2014, [en ligne], consulté le 11 décembre 2021, [https://rgh.univ-lorraine.fr/articles/view/46/Editorial\\_L\\_Europe\\_lotharingienne\\_une\\_idee\\_geopolitique\\_IXe\\_XXIe\\_siecles.html](https://rgh.univ-lorraine.fr/articles/view/46/Editorial_L_Europe_lotharingienne_une_idee_geopolitique_IXe_XXIe_siecles.html).
- SCHNETTGER Matthias, « Le Saint-Empire et ses périphéries : l'exemple de l'Italie », *Histoire, économie & société*, 2004-1, p. 7-23.
- TURNER Frederick Jackson, *La frontière dans l'histoire des États-Unis*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963 [*The Frontier In American History*, 1893].

## La France et l'Europe au XVII<sup>e</sup> siècle

### Relations internationales et guerres en Europe au XVII<sup>e</sup> siècle

- AUTRAND Françoise, BÉLY Lucien, CONTAMINE Philippe, LENTZ Thierry, *Histoire de la diplomatie française. I. Du Moyen Âge à l'Empire*, Paris, Tempus, 2007.
- BACHELOT Bernard, *Louis XIV en Algérie. Gigeri 1664*, Monaco, Éditions du Rocher, 2003.
- BÉLY Lucien, *Les Relations internationales en Europe. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991.

- (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.
- , « Le triomphe de la raison politique », in Lucien Bély, Bertrand Haan, Stéphane Jettot (dir.), *La paix des Pyrénées (1659) ou le triomphe de la raison politique*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 9-30.
- BÉRENGER Jean, « La politique des Réunions et ses conséquences », in Jean Bérenger (dir.), *Les relations franco-autrichiennes sous Louis XIV. Sièges de Vienne, 1683. Colloque à propos du tricentenaire du siège de Vienne, 9-11 mars 1983*, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 1983.
- , « Louis XIV et la stratégie défensive », in Lucien Bély, Jean Bérenger, André Corvisier (dir.), *Guerre et paix dans l'Europe du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1991, p. 341-402.
- BRAUN Guido, *La connaissance du Saint-Empire en France du baroque aux Lumières. 1643-1756*, München, R. Oldenbourg, 2010.
- CHAGNIOT Jean, *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.
- DENYS Catherine, PARESYS Isabelle, *Les anciens Pays-Bas à l'époque moderne (1404-1815). Belgique, France du Nord, Pays-Bas*, Paris, Ellipses, 2016 [2007].
- DRÉVILLON Hervé, FONCK Bertrand, « Introduction. Le tournant des dernières guerres de Louis XIV : histoire et historiographie », in Hervé Drévellon, Bertrand Fonck, Jean-Philippe Cénat (dir.), *Les dernières guerres de Louis XIV*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2022, p. 7-26.
- FORTESCUE John, *A History of The British Army*, Londres, MacMillan and co., 1899-1930, 13 tomes.
- HAAN Bertrand, *Une paix pour l'éternité. La négociation du traité de Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010.
- HUGON Alain, *Naples insurgée. 1647-1648. De l'événement à la mémoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.
- JEANMOUGIN Bertrand, *Louis XIV à la conquête des Pays-Bas espagnols. La guerre oubliée. 1678-1684*, Paris, Economica, 2005.
- , « Du pré carré aux réunions : la politique territoriale de Louis XIV entre pragmatisme et expansionnisme (1678-1684) », in Jean-Pierre Salzman (dir.), *Vauban. Militaire et économiste sous Louis XIV. Tome 2. Vauban et Longwy à l'époque de Louis XIV. Les Guerres de Louis XIV. Actes du colloque organisé à Longwy les 29 & 30 septembre 2007*

- par la Commission Lorraine d'Histoire militaire , Luxembourg, Section Historique de l'Institut Grand-Ducal, 2009, p. 329-340.
- KRUMENACKER Yves, *La Guerre de Trente Ans*, Paris, Ellipses, 2008.
- LABOURDETTE Jean-François, POUSSOU Jean-Pierre, VIGNAL SOULEYREAU Marie-Catherine (dir.), *Le Traité de Vervins*, Paris, Presses de l'Université de Sorbonne, 2000.
- LEVILLAIN Charles-Édouard, *Le Procès de Louis XIV. Une guerre psychologique*, Paris, Tallandier, 2015.
- LYNN, John A., *Les guerres de Louis XIV. 1667-1714*, Paris, Perrin, 2014 [*The Wars of Louis XIV, 1667-1714*, Londres, Addison Wesley Longman, 1999].
- MALETTKE Klaus, *Les Relations entre la France et le Saint-Empire au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2001.
- MEYER Jean, « États, routes, guerre et espace », in Philippe Contamine (dir.), *Guerre et concurrence entre les États européens du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 167-198.
- NORDMAN Daniel, « Les titres et les preuves. La notion de droits historiques en France (1648-1661) », in Lucien Bély (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000, p. 245-252.
- PARKER Geoffrey, *La Guerre de Trente Ans*, Paris, Aubier (trad. française), 1987.
- PONCET Olivier, *La France et le pouvoir pontifical (1595-1661). L'esprit des institutions*, Rome, École française de Rome, 2011.

#### Histoire générale de l'État français

- ANTOINE Michel, « Edmond Esmonin, *Études sur la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964 », *Bibliothèque de l'école des chartes*, n°123, livraison 2, 1965, p. 635-637.
- AUBERT Gauthier, *Révoltes et répressions dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, 2015.
- BABEAU Albert, *La province sous l'Ancien Régime*, Paris, Firmon Didot, 1894, 2 tomes.
- BÉLY Lucien, *La France au XVII<sup>e</sup> siècle. Puissance de l'État, contrôle de la société*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

- CORNETTE Joël (dir.), *La monarchie. Entre Renaissance et Révolution. 1515-1792*, Paris, Seuil, 2006 [2000].
- ESMONIN Edmond, *Études sur la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.
- PAGÈS Georges, *La Monarchie d'Ancien Régime en France (D'Henri IV à Louis XIV)*, Paris, Armand Colin, 1928.
- RICHET Denis, *La France moderne : l'esprit des institutions*, Paris, Flammarion, 2019 [1973].

### Réflexions sur la nature de l'État et ses pratiques

- BEIK William, « The Absolutism of Louis XIV as Social Collaboration », *Past and Present*, n°188, 2005, p. 195-224.
- BOUTROS Maria, « Acculturation et droit international des droits de l'Homme. Un échange juridique harmonieux », in Xavier Perrot, Jacques Péricard (dir.) *La rencontre des droits en Méditerranée. L'acculturation en question*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2015, p. 159-174.
- BOVE Boris, « L'itinéraire de Charles VI : se déplacer pour gouverner ? », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n°37, 2023-1, p. 61-75.
- BREWER John, *The sinews of power : war, money and the English State, 1688-1783*, New York, Alfred A. Knopf, 1989.
- COSANDEY Fanny, DESCIMON Robert, *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002.
- DESCIMON Robert, « Les élites du pouvoir et le prince : l'État comme entreprise », in Wolfgang Reinhard (dir.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 133-162.
- , « La vénalité des offices et la construction de l'État dans la France moderne. Des problèmes de la représentation symbolique aux problèmes du coût social du pouvoir », in Robert Descimon, Jean-Frédéric Schaub, Bernard Vincent (dir.), *Les figures de l'administrateur. Institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal. 16<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions de l'école des hautes études en sciences sociales, 1997, p. 77-93.
- FÉDOU René, *L'État au Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1971.

- FERRER-BARTOMEU Jérémie, *L'État à la lettre. Écrit politique et société administrative en France au temps des guerres de Religion (vers 1560 – vers 1620)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2022.
- FOUCAULT Michel, « Michel Foucault à l'Université Catholique de Louvain en 1981 », entrevue à l'Université Catholique de Louvain, 1981, [en ligne] 2012, consulté le 22 novembre 2020, [https://www.youtube.com/watch?v=132QZ\\_C3ovs](https://www.youtube.com/watch?v=132QZ_C3ovs).
- , *Dits et écrits. 1954-1988*, Daniel Defert, François Ewald, Jacques Lagrange (éd.), Paris, Gallimard, 1994, 4 tomes.
- GUENÉE Bernard, *L'Occident aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Les États*, Paris, Presses Universitaires de France, 1971.
- JOUANNA Arlette, « Des réseaux d'amitié aux clientèles centralisées : les provinces et la cour (France, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », in Roger Mettam, Charles Giry-Deloison (dir.), *Patronages et clientélismes 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 1998, p. 21-38.
- KALIFA Dominique Kalifa, « Représentations et pratiques », in Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia, Nicolas Offenstadt (dir.), *Historiographies, II. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2019 [2010], p. 877-882.
- KETTERING Sharon, *Patrons, brokers, and clients in seventeenth-century France*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1986.
- LACOMBA Marta, « Hiérarchie et fiction : le conseil dans le *Cantar de mio Cid* », in Alberto Montaner Frutos (dir.), *Sonando van sus nuevas allent parte del mar, El Cantar de mio Cid y el mundo de la épica*, Toulouse, Presses Universitaires du Midi, 2013, p. 47-56.
- LASCOUMES Pierre, « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, n°13-14, 2004, [en ligne] 2007, consulté le 22 novembre 2020, <http://journals.openedition.org/leportique/625>.
- LOIRETTE Francis, *L'État et la région : l'Aquitaine au XVII<sup>e</sup> siècle. Centralisation monarchique, politique régionale et tensions sociales*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998.
- LOSSKY Andrew, « The Absolutism of Louis XIV : Reality or Myth ? », *Canadian Journal of History*, n°19, 1984-1, p. 1-16.
- MAJOR James Russell, *From Renaissance Monarchy to Absolute Monarchy. French Kings, Nobles & Estates*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1994.

- MARCUSE Herbert, *One-dimensional man. Studies in the ideology of advanced industrial society*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1964.
- MOUSNIER Roland, « Les fidélités et les clientèles en France aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Histoire sociale*, n°29, 1982, p. 35-46.
- PONCET Olivier, « La révolution silencieuse du règne de Louis XIV. L'écrit documentaire en France vers 1700 », in Arnaud Fossier, Johann Petitjean, Clémence Revest (dir.), *Écritures grises. Les instruments de travail des administrations (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, École des Chartes – École française de Rome, 2019, p. 617-630.
- RAULET Gérard, *Herbert Marcuse. Philosophie de l'émancipation*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.
- ROOT Hilton L., *Peasants and King in Burgundy. Agrarian Foundations of French Absolutism*, Berkeley, University of California Press, 1987.
- ROULAND Norbert, *L'anthropologie juridique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.
- SKINNER Quentin, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel (trad. française), 2001.
- SKORNICKI Arnault, « Le "Biopouvoir" : détournement des puissances vitales ou invention de la vie ? L'économie politique, le pain et le peuple au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Labyrinthe*, n°22, 2005-3, [en ligne] 2009, consulté le 22 novembre 2020, <http://journals.openedition.org/labyrinthe/1034>, p. 55-65.
- SOMMERVILLE Johann P., « Absolutisme et royalisme », in James H. Burns (dir.), *Histoire de la pensée politique moderne*, Paris, Presses Universitaires de France (trad. française), 1997, p. 315-339.
- VALIN Sabrina, « Les jetons royaux au XVII<sup>e</sup> siècle. Les instruments d'une propagande monarchique », in Isaure Boitel, Yann Lignereux (dir.), *Convaincre, persuader, manipuler. Rhétoriques partisans à l'épreuve de la propagande (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2022, p. 113-130.
- WEBER Max, *Économie et société*, Paris, Pocket, 1995 [*Wirtschaft und Gesellschaft*, 1922], 2 tomes.

### Biographies et études monographiques

- ANDRÉ Louis, *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique*, Genève, Slatkine, 1980 [Paris, Félix Alcan, 1906].

- , *Michel Le Tellier et Louvois*, Genève, Slatkine Megariotis reprints, 1974 [Paris, Colin, 1942].
- ARMAGNAC Léo, *Histoire de Turenne, maréchal de France*, Tours, Alfred Mame et fils, 1883 [1879].
- BÉGUIN Katia, *Les Princes de Condé. Rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2014 [1999].
- BÉRENGER Jean, *Turenne*, Paris, Fayard, 1987.
- BONNOT Isabelle, *Hérétique ou saint ? Henry Arnauld, évêque janséniste d'Angers au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1984.
- BOURELLY Jules, *Le maréchal de Fabert (1599-1662). Étude historique d'après ses lettres et des pièces inédites*, Paris, Didier et Cie, 1881 [1879-1881].
- CARDIN LE BRET Robert, *Maison Le Bret. Généalogie historique établie sur documents authentiques, avec renvois à ces documents*, Le Mans, Edmond Monnoyer, 1889.
- CÉNAT Jean-Philippe, *Louvois. Le double de Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2015.
- CHALINE Olivier, *Le règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 2009 [2005], 2 tomes.
- CHEVALLIER Pierre, *Louis XIII. Roi cornélien*, Paris, Fayard, 1979.
- COCHIN Claude, *Henry Arnauld. Évêque d'Angers (1597-1692)*, Paris, Auguste Picard, 1921.
- CORVISIER André, *Louvois*, Paris, Fayard, 1983.
- DESSERT Daniel, *Colbert ou le serpent venimeux*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2000.
- , *Les Daliès de Montauban. Une dynastie protestante de financiers sous Louis XIV*, Paris, Perrin, 2005.
- , JOURNET Jean-Louis, « Le lobby Colbert : un royaume ou une affaire de famille ? », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n°30, 1975-6, p. 1303-1336.
- FONCIN Pierre, « Remarques sur la généalogie des Turgot », *Revue historique*, n°115, 1914-1, p. 64-84.
- FONCK Bertrand, *Le maréchal de Luxembourg et le commandement des armées sous Louis XIV*, Seyssel, Champ Vallon, 2014.
- FROSTIN Charles, *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV. Alliances et réseau d'influence sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.
- GUERRE Stéphane, *Nicolas Desmaretz. Le Colbert oublié du Roi-Soleil*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2018.
- KNECHT Robert J., *Un prince de la Renaissance. François I<sup>er</sup> et son royaume*, Paris, Fayard, 1998.

- LANOUELLE Edgar (de), *Le Maréchal de Créquy, marquis de Marines*, Paris, Éditions Jules Tallandier, 1931.
- LARCARDE Véronique, *Jean-Louis Nogaret de La Valette, duc d'Épernon (1554-1642) : une vie politique*, thèse de doctorat, Yves-Marie Bercé (dir.), Université de Paris-IV Sorbonne, 1995.
- MEYER Jean, *Colbert*, Paris, Hachette, 1981.
- MONGRÉDIEN Georges, *Le bourreau du Cardinal de Richelieu. Isaac de Laffemas (documents inédits)*, Paris, Bossard, 1929.
- MONNIER François, « Cardin Le Bret (1558-1655) », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, n°47, 2018-1, p. 303-324.
- NEXON Yannick, *Le chancelier Séguier (1588-1672) : ministre, dévot et mécène au Grand Siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.
- PETITFILS Jean-Christian, *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008.
- PICOT Gilbert, *Cardin Le Bret (1558-1655) et la doctrine de la souveraineté*, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1948.
- SARMANT Thierry (dir.), *Les ministres de la Guerre. 1570-1792. Histoire et Dictionnaire biographique*, Paris, Belin, 2007.
- , *Louis XIV. Homme et roi*, Paris, Tallandier, 2014.
- SOLL Jacob, *The Information Master. Jean-Baptiste Colbert's Secret State*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2009.
- STOLL Mathieu, *Servir le Roi-Soleil. Claude Le Peletier (1631-1711), ministre de Louis XIV*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.
- VERGÉ-FRANCESCHI Michel, *Colbert. La politique du bon sens*, Paris, Payot, 2003.
- VIROL Michèle, *Vauban. De la gloire du roi au service de l'État*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

#### Institutions et acteurs de l'État français

- ANTOINE Alfred, *Aperçu sur l'Administration des finances de l'Ancien Régime, spécialement dans la généralité de Metz et Alsace*, Verdun, Marchal, 1930.
- ANTOINE Michel, « Les gouverneurs de province en France (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », in Françoise Autrand (éd.), *Prosopographie et genèse de l'État moderne. Actes de la Table ronde de Paris, 22-23 octobre 1984*, Paris, ENSJF, 1986, p. 185-194.

- , *Le cœur de l'État. Surintendance, contrôle général et intendances des finances. 1552-1791*, Paris, Fayard, 2003.
- AUBERT Gauthier, CHALINE Olivier (dir.), *Les Parlements de Louis XIV. Opposition, coopération, autonomisation ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- BERGIN Joseph, *The Making of the French Episcopate. 1589-1661*, New Haven/London, Yale University Press, 1996.
- , *Crown, Church and Episcopate under Louis XIV*, New Haven/London, Yale University Press, 2004.
- , *Church, society and religious change in France. 1580-1730*, New Haven/London, Yale University Press, 2009.
- BORDES Maurice, *L'administration provinciale et municipale en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1970.
- BRANCOURT Isabelle, « Paris, Saint-Germain et Pontoise : le Parlement et le Roi à l'époque de la Fronde », *Bulletin des Amis du vieux Saint-Germain*, 2015, p. 228-242.
- CHALINE Olivier, « La pratique des remontrances au XVIII<sup>e</sup> siècle – Paris, Rouen, Rennes », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine*, n°122-3, 2015, p. 89-105.
- , « Louis XIV et la procédure d'enregistrement. La Déclaration du 24 février 1673 », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n°37, 2023-1, p. 223-235.
- DARRICAU Raymond, « Louis XIV et le Saint-Siège. Les indults de nomination aux bénéfices consistoriaux (1643-1670) », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, n°66, 1965, p. 16-34 et p. 107-131.
- DUQUESNE Jean, *Dictionnaire des gouverneurs de province sous l'Ancien Régime (novembre 1315 – 20 février 1791)*, Paris, Éditions Christian, 2002.
- EICHENLAUB Jean-Luc (dir.), *Les Conseils souverains de la France d'Ancien régime, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Colmar, Archives départementales du Haut-Rhin, 1999.
- FERNANDEZ-LACÔTE Hélène, *Les procès du cardinal de Richelieu. Droit, grâce et politique sous Louis le Juste*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.
- FOURNIER Patrick, « Les enjeux de la "Fronde avignonnaise" au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle », in Michel Bertrand, Natividad Planas (dir.), *Les sociétés de frontière. De la Méditerranée à l'Atlantique (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2011, p. 77-90.
- KÖNIGSBERGER Helmut Georg, « Monarchies and parliaments in early modern Europe. *Dominium Regale oder Dominium Politicum et Regale* », *Theory and Society*, n°5, 1978-2, p. 191-207.

- LEGAY Marie-Laure, *Les états provinciaux dans la construction de l'État moderne, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Genève, Droz, 2001.
- LE MAO Caroline, « "Tout à présent est soumis aux ordres du roi ?" La question des remontrances au parlement de Bordeaux au temps de Louis XIV », in Gauthier Aubert, Olivier Chaline (dir.), *Les Parlements de Louis XIV : Opposition, coopération, autonomisation ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 49-65.
- LE ROUX Nicolas, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2000.
- MÉTHIVIER Hubert, *La Fronde*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.
- MOOTE Alanson Lloyd, *The Revolt of the Judges. The Parlement of Paris and the Fronde. 1643-1652*, Princeton, Princeton University Press, 2015 [1971].
- MOUSNIER Roland, *La plume, la faucille et le marteau. Institutions et Société en France du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Presses Universitaires de France, 1970.
- PERNOT Michel, *La Fronde*, Paris, Tallandier, 2019 [Éditions de Fallois, 1994].
- POPOFF Michel, *Prosopographie des gens du parlement de Paris (1266-1753) d'après les ms fr. 7553, 7554, 7555, 7555bis conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France*, Paris, Le Léopard d'or, 2003 [1996], 2 tomes.
- SARMANT Thierry, STOLL Mathieu, *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2019 [2010].
- VAISSIÈRE Pierre (de), *Un grand procès sous Richelieu. L'affaire du maréchal de Marillac (1630-1632)*, Paris, Perrin et C<sup>ie</sup>, 1924.
- WAQUET Jean-Claude, *Les grands maîtres des eaux et forêts de France. De 1689 à la Révolution. Suivi d'un dictionnaire des grands maîtres*, Genève/Paris, Droz, 1978.

#### La marine et les armées françaises et leur administration

- AVEZOU Laurent, « Richelieu destructeur des fortifications, historiographie d'un mythe national », in Gilles Blicq et al. (dir.), *La Forteresse à l'épreuve du temps*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2007, p. 143-152.
- BAXTER Douglas Clark, « The Commissaires des Guerres in the 1660s », *Proceedings of the tenth annual meeting of the Western Society for French History*, Lawrence, John F. Sweets, 1984, p. 91-99.
- BERCÉ Yves-Marie, « Les politiques de démantèlement de châteaux », *Châteaux et pouvoirs, X<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Bordeaux, Crocenc et Lhamans, 1996, p. 121-131.

- BILOGHI Dominique, *Logistique et Ancien Régime. De l'étape royale à l'étape languedocienne*, Montpellier, Université Paul-Valéry Montpellier III, 1998.
- BRUNET Serge, RUIZ IBÁÑEZ José Javier, « Introduction. Les milices durant la première modernité », in Serge Brunet, José Javier Ruiz Ibáñez (dir.), *Les milices dans la première modernité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 11-17.
- CÉNAT Jean-Philippe, *Le roi stratège. Louis XIV et la direction de la guerre. 1661-1715*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.
- CHALINE Olivier, *Les armées du Roi. Le grand chantier. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2016.
- CONTAMINE Philippe, CORVISIER André (dir.), *Histoire militaire de la France. 1. Des origines à 1715*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997 [1992].
- CORNETTE Joël, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 2010 [1993].
- CORVISIER André, *Les Français et l'armée sous Louis XIV. D'après les mémoires des intendants. 1697-1698*, Vincennes, Ministère de la Défense/État-Major de l'armée de terre/Service historique, 1975.
- DESSERT Daniel, *La Royale. Vaisseaux et marins du Roi-Soleil*, Paris, Fayard, 1996.
- DRÉVILLON, « Faire campagne pendant la guerre de Trente Ans », conférence donnée à l'École militaire, 18 décembre 2012, [en ligne] 2013, consulté le 9 février 2023, <https://www.youtube.com/watch?v=-ZvvxYv9dnE>.
- EL HAGE Fadi, « Sacrifier son rang pour faire la guerre : la figure du général volontaire dans la France moderne », *Combattre à l'époque moderne. Actes du 136<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, « Faire la guerre, faire la paix », Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2013, p. 73-78.
- FONCK Bertrand, « Le commandement des armées et ses enjeux sous Louis XIV », *Revue historique des armées*, n°263, 2011-2, p. 17-27.
- GEBELIN Jacques, *Histoire des milices provinciales (1688-1791). Le tirage au sort sous l'Ancien Régime*, Paris, Hachette et Cie, 1882.
- GIBIAT Samuel, *Hiérarchies sociales & ennoblissement. Les commissaires des guerres de la Maison du roi au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, École des Chartes, 2006.
- IUNG Jean-Éric, « L'organisation du service des vivres aux armées de 1550 à 1650 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°141, 1983-2, p. 269-306.
- JOBLIN Alain, « Les milices provinciales dans le Nord du royaume de France à l'époque moderne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Revue du Nord*, n°350, 2003-2, p. 279-296.

- LEGRAND-GIRARDE Émile, *L'arrière aux armées sous Louis XIII. Crusy de Marcillac, évêque de Mende. 1635-1638*, Paris, Berger-Levrault, 1927.
- LE MAO Caroline, « Gérer un arsenal en temps de guerre : réflexions sur le rôle des intendants de marine lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n°253, 2011-4, p. 695-708.
- , *Fournisseurs de Marine. Les fournisseurs de la Marine française au temps de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697)*, La Crèche, La Geste, 2021.
- MULLER Quentin, « Intendants d'armée et chefs militaires sous le règne de Louis XIV : étude des rapports entre Jacques Charuel et les maréchaux de Créquy et de Turenne (1670-1673) », *Revue historique des armées*, n°309, 2023, p. 21-32.
- PARROTT David, *Richelieu's Army. War, Government and Society in France, 1624-1642*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- ROLIN Jacky, *Louis XIV et son armée. Administration. 1661-1700. Gilbert Colbert de Saint-Pouange*, Paris, Éditions SPM, 2021.
- ROUMEGOUX Yves, « Le directeur général des fortifications des places de terre et de mer en 1691 », *Les places fortes des Hauts-de-France*, 5 août 2021, [en ligne], consulté le 22 octobre 2022, <https://placesfortes.hypotheses.org/1476>.
- ROUSSET Camille, *Histoire de Louvois et de son administration politique et militaire*, Paris, Didier, 1862-1863, 4 tomes.
- ROWLANDS Guy, « Louis XIV et la stratégie de cabinet, mythe et réalité », *Revue historique des Armées*, 2001-1, p. 25-34.
- , *The Dynastic State and the Army under Louis XIV. Royal Service and Private Interest, 1661-1701*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2002.
- ROYAL François, *La guerre des glaces : étude des quartiers d'hiver de l'armée de Flandre (octobre 1711-avril 1712)*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, Olivier Poncet (dir.), école nationale des Chartes, 2014.
- , « Les quartiers d'hiver des armées : pause et continuité dans la guerre. L'exemple de l'armée de Flandre entre les campagnes de 1711 et 1712 », in Bertrand Fonck, Nathalie Genêt-Rouffiac (dir.), *Combattre et gouverner. Dynamiques de l'histoire militaire de l'époque moderne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 75-89.
- SAUTAI Maurice, *Les milices provinciales sous Louvois et Barbezieux (1688-1697)*, Paris, R. Chapelot, 1909.

## État, économie et société

- AUBERT Gauthier, *Révoltes et répressions dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, 2015.
- BLUCHE François, SOLNON Jean-François, *La véritable hiérarchie sociale de l'Ancienne France. Le tarif de la première capitation (1695)*, Genève, Droz, 1983.
- CARMONA Michel, *La France de Richelieu*, Paris, Fayard, 1984.
- CONCHON Anne, *La corvée des grands chemins au XVIII<sup>e</sup> siècle. Économie d'une institution*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.
- CONSTANT Jean-Marie, « L'enquête de noblesse de 1667 et les seigneurs de Beauce », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°21, 1974-4, p. 548-556.
- DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984.
- GUÉRY Alain, « Les finances de la monarchie française sous l'Ancien Régime », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n°33, 1978-2, p. 216-239.
- , « État, classification sociale et compromis sous Louis XIV : la capitation de 1695 », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n°41, 1986-5, p. 1041-1060.
- LACHIVER Marcel, *Les années de misère. La famine au temps du Grand Roi*, Paris, Fayard, 1991.
- LEGAY Marie-Laure, *Histoire de l'argent à l'époque moderne. De la Renaissance à la Révolution*, Paris, Armand Colin, 2014.
- MINARD Philippe, *La fortune du colbertisme. État et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998.
- NICOLAS Jean, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale. (1661-1789)*, Paris, Seuil, 2002.
- PILLORGET René, *Les Mouvements insurrectionnels en Provence entre 1596 et 1715*, Paris, A. Pedone, 1975.
- SMEDLEY-WEILL Anette, « La gestion du commerce français au XVII<sup>e</sup> siècle : impulsions gouvernementales et besoins des échanges », *Histoire, économie & société*, n°12, 1993-4, p. 473-486.
- SULZMAN Éric, *La Navigation intérieure sous l'Ancien Régime. Naissance d'une politique publique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.
- TOUZERY Mireille, *L'invention de l'impôt sur le revenu. La taille tarifée. 1715-1789*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2013 [1994].

VERGÉ-FRANCESCHI Michel, *La société française au XVII<sup>e</sup> siècle. Tradition, innovation, ouverture*, Paris, Fayard, 2006.

VIGNON Eugène-Jean-Marie, *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France aux dix-septième et dix-huitième siècles*, Paris, Dunod, 1862, 2 tomes.

### Villes et municipalités

BAUMIER Béatrice *et al.* (dir.), *Les Élités urbaines sous l'Ancien Régime. L'exemple de Tours*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 2020.

BLOCKMANS Wim, « Princes conquérants et bourgeois calculateurs. Le poids des réseaux urbains dans la formation des états », in Neithard Bulst, Jean-Philippe Genêt (dir.), *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'État moderne (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions du CNRS, 1988, p. 167-181.

CORVISIER André, « Le pouvoir militaire et les villes », in Georges Livet, Bernard Vogler (dir.), *Pouvoir, ville et société en Europe. 1650 à 1750*, Paris, Ophrys, 1983, p. 11-20.

COSTE Laurent, « Les milices bourgeoises en France », in Jean-Pierre Poussou (dir.), *Les sociétés urbaines au XVII<sup>e</sup> siècle. Angleterre, France, Espagne*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, p. 175-188.

DUTOUR Thierry, *La ville médiévale*, Paris, Odile Jacob, 2003.

GUTTON Jean-Pierre, « Les députés de la ville de Lyon en cour », in Georges Livet, Bernard Vogler (dir.), *Pouvoir, ville et société en Europe. 1650 à 1750*, Paris, Ophrys, 1983, p. 183-189.

–, « La sédition de Lyon en 1632 », in Olivier Christin, Bernard Hours (dir.), *Pauvreté, cultures et ordre social. Recueil d'articles*, Lyon, LARHRA, 2006, p. 265-276.

LARGUIER Gilbert, « Salubrité publique et assainissement à Narbonne, XVI<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècles », *Siècles*, n°14, 2001, [en ligne] 2017, consulté le 29 juillet 2022, <http://journals.openedition.org/siecles/3231>.

LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi. De la « bonne ville » à l'absolutisme municipal. 1594-1654*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

MONNET Pierre, *Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2004.

SAUPIN Guy, « Le pouvoir municipal en France à l'époque moderne. Bilan historiographique des vingt dernières années », in Philippe Hamon, Catherine

- Laurent (dir.), *Le pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 15-54.
- , « Le pouvoir urbain dans le modèle monarchique : une comparaison France Espagne à l'époque moderne », *Revue du Nord*, n°400-401, 2013-2, p. 655-667.
- VAILLANCOURT Daniel, « La ville des entrées royales : entre transfiguration et défiguration », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n°212, 2001-3, p. 491-508.
- WAGNER Marie-France (éd.), *Les Entrées royales et solennelles du règne d'Henri IV dans les villes françaises. Tome II – 1598-1605*, Paris, Classiques Garnier, 2010.

## Les intendances

### Généralités sur les intendants et les intendances

- ANTOINE Michel, « Genèse de l'institution des intendants », *Journal des savants*, 1982, p. 283-317.
- , « Anette Smedley-Weill, *Les intendants de Louis XIV*. Paris, Fayard, 1995 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°154, livraison 2, 1996, p. 669-670.
- BAXTER Douglas Clark, *Servants of the Sword. French Intendants of the Army. 1630-70*, Urbana/Chicago/Londres, University of Illinois Press, 1976.
- BONNEY Richard, *Political Change in France under Richelieu and Mazarin. 1624-1661*, Oxford, Oxford University Press, 1978.
- BORDES Maurice, « Les intendants de province aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *L'information historique*, 1968, p. 107-120.
- EMMANUELLI François-Xavier, *L'intendance du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. France, Espagne, Amérique. Un mythe de l'absolutisme bourbonien*, Paris, Honoré Champion, 1981.
- ESMONIN Edmond, « L'origine des intendants jusqu'en 1665 », *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1910, p. 122-124.
- GODARD Charles, *Les pouvoirs des intendants sous Louis XIV particulièrement dans les pays d'élections de 1661 à 1715*, Paris, L. Larose, 1901.
- GREVET René, « Les intendants de la monarchie absolue face aux parlements : les enjeux d'une fragilisation politique (années 1750-1780) », in Serge Dauchy et al. (dir.), *Les parlementaires, acteurs de la vie provinciale (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 31-45.

HANOTAUX Gabriel, « Les premiers intendants de justice », *Revue historique*, n°19, 1882, p. 1-20, p. 308-330 ; n°20, 1882, p. 73-87 ; n°21, 1883, p. 59-90.

–, *Origines de l'institution des intendants des provinces*, Paris, Champion, 1884.

HILDESHEIMER Françoise, « Centralisation, pouvoir local et diplomatique, les ordonnances des intendants », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, n°136, 1978, p. 37-68.

SMEDLEY-WEILL Anette, *Les intendants de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1995.

TRENARD Louis, « Les Intendants et leurs enquêtes (d'après des travaux récents) », *L'Information Historique*, 1976-1, p. 11-23.

#### Travaux relatifs à un intendant ou une intendance

ARBOIS DE JUBAINVILLE Henri (d'), *L'administration des intendants d'après les Archives de l'Aube*, Paris, Honoré Champion, 1880 [1850].

–, « Documents inédits concernant quelques-uns des premiers intendants de Champagne », *Revue de Champagne et de Brie*, 1879, p. 161-180.

BEIK William, « Two Intendants face a Popular Revolt : Social Unrest and the Structure of Absolutism in 1645 », *Canadian Journal of History*, n°9-3, 1974, p. 243-262.

BORDES Maurice, *D'Étigny et l'administration de l'Intendance d'Auch (1751-1767)*, Auch, Cocharaux imprimeur, 1957, 2 tomes.

BRANCOURT Jean-Pierre, *L'intendance de Champagne à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Édition critique des mémoires « pour l'instruction du duc de Bourgogne »*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1983.

BROSSAULT Colette, *Les Intendants de Franche-Comté. 1674-1790*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1999.

CLÉMENT Roger, « Le Chapitre sur le Commerce dans les Mémoires historiques de l'Intendant Turgot », *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine*, 1905, première partie, p. 303-317.

DUFRESNE Abel, « De l'origine de l'Intendance dans les Trois Évêchés », *Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle*, n°1, 1858, p. 61-63.

DUVERNOY Émile, « Gouverneurs et intendants de la Lorraine au XVII<sup>e</sup> siècle », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1929, p. 1-32.

- EVEN Pascal, *L'intendance de La Rochelle à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Édition critique du mémoire de Michel Bégon « pour l'instruction du duc de Bourgogne »*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2021.
- FRÉVILLE Henri, *L'intendance de Bretagne (1689-1790). Essai sur l'histoire d'une intendance en pays d'États au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Plihon, 1953, 3 tomes.
- GLINEUR Cédric, *La transition administrative au XVII<sup>e</sup> siècle : les instructions de l'intendant Le Peletier de Souzy à son successeur en Flandre wallonne (1683)*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2013.
- GRIVEAUD Martial, « Les Mémoires adressés au Roi par les Intendants des Trois-Évêchés sur la Généralité de Metz. Essai de classification », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, 1938, p. 299-328.
- , « Les Intendants des Trois-Évêchés (et leurs résidences) », *Les Cahiers lorrains*, 1938-1, p. 72-74.
- HASQUIN Hervé, *L'Intendance du Hainaut en 1697. Édition critique du mémoire rédigé « pour l'instruction du duc de Bourgogne »*, Paris, Bibliothèque nationale, 1975.
- KAYPAGHIAN Nicole, *Jean-Paul de Choisy, intendant des Trois-Évêchés : 1663-1673*, mémoire de maîtrise, Yves Le Moigne (dir.), Université de Metz, 1979.
- LANG Jean-Bernard, « Le rôle de l'intendant Choisy dans l'affaire Raphaël Lévy », *Les Cahiers lorrains*, 2011-1, p. 62-71.
- LAPERCHE-FOURNEL Marie-José, « Être intendant en pays de frontière. L'exemple de Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg, intendant de Lorraine et Barrois (1691-1697) », *Annales de l'Est*, 2003-2, p. 323-345.
- , *L'intendance de Lorraine et Barrois à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Édition critique du mémoire « pour l'instruction du duc de Bourgogne »*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2006.
- LEBRUN François, « Les intendants de Tours et d'Orléans aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°78, 1971-2, p. 287-305.
- LEMAÎTRE Alain J., « L'intendance en Alsace, Franche-Comté et Lorraine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de l'Est*, 2000-2, p. 205-231.
- LHÉRITIER Michel, *Tourny, intendant de Bordeaux*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1920, 2 tomes.
- LIVET Georges, *Les intendants d'Alsace et leur œuvre. 1648-1789*, Paris, Le Roux, 1948.
- , *Du Saint-Empire romain germanique au Royaume de France. L'intendance d'Alsace de la guerre de Trente Ans à la mort de Louis XIV (1634-1715)*, Strasbourg, Presses

- Universitaires de Strasbourg, 1991 [*L'intendance d'Alsace sous Louis XIV (1648-1715)*, Paris, Les Belles Lettres, 1956].
- LOTTIN Alain, « La fonction d'intendant vue par Louvois d'après sa correspondance avec l'intendant de Flandre (1668-1683) », *Mélanges historiques et littéraires sur le XVII<sup>e</sup> siècle offerts à Georges Mongrédien par ses amis*, Paris, Publications de la Société d'étude du XVII<sup>e</sup> siècle, 1974, p. 63-69.
- MOSSAY Jean, *Les Intendants du Hainaut à Maubeuge. 1678-1720*, Avesnes-sur-Helpe, L'Observateur, 1971.
- MULLER Quentin, « Contrôler et soulager les vaincus. Les intendants français et l'administration fiscale des communautés lorraines et barroises sous Louis XIV (1670-1698) », *Annales de l'Est*, 2021-2022, p. 116-132.
- , « Les intendants français et le pouvoir municipal nancéien (1633-1698) », *Pays lorrain*, n°103, 2022-1, p. 55-59.
- MUSSET Jacqueline, *L'intendance de Caen : structure, fonctionnement et administration sous l'intendant Esmangart (1775-1783)*, Condé-sur-Noireau, Charles Corlet, 1985.
- OUELLET Marie-Eve, *Le métier d'intendant en France et en Nouvelle France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Québec, Septentrion, 2018.
- PFISTER Christian, « Un mémoire de l'intendant Colbert sur l'Alsace. 1663 », *Revue d'Alsace*, n°46, 1895, p. 196-212 et p. 309-331.
- , « Extraits d'un mémoire de l'intendant Charles Colbert sur les Trois Évêchés (1664) », *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1715 du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1917, p. 227-270.
- PIERSON Michel, *L'intendant de Lorraine de la mort de Stanislas à la Révolution française*, thèse de doctorat, Université de Nancy, 1956.
- SCHMIDT Charles, « Le rôle et les attributions d'un "Intendant des finances" aux armées. Sublet de Noyers de 1632 à 1636 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°2, 1900-2, p. 156-175.
- ZELLER Gaston, « Jean-Paul de Choisy, intendant d'Auvergne (1662-1663) et sa famille », *Revue d'Auvergne*, n°47, 1933, p. 89-103.

### Subdélégués et subdélégations

- ANTOINE Michel, « La notion de subdélégation dans la monarchie d'Ancien Régime », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n°132, 1974-2, p. 267-287.

- , « Les subdélégués généraux des intendances », *Revue historique du droit français et étranger*, 1975, p. 395-435 ; réimpr. dans *Le dur métier de roi*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986, p. 125-179.
- DIDIER Sébastien, « Du réseau au maillage administratif, la construction territoriale des subdélégations bretonnes de 1689 à 1789 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°121, 2014-4, p. 81-106.
- , « Représenter l'intendant et servir la population locale. Étude politique de la subdélégation canadienne (1680-1760) », *Bulletin d'histoire politique*, n°26, 2017-1, p. 119-139.
- MEYZIE Vincent, « Officiers "moyens" et monarchie absolue : un conflit à Limoges au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n°53, 2006-3, p. 29-60.
- RICOMMARD Julien, « Les subdélégués des intendants jusqu'à leur érection en titre d'office », *Revue d'histoire moderne*, 1937, p. 338-407.
- , « Les subdélégués des intendants en titre d'office et leurs greffiers dans le "département" de Metz (1704-1714) », *Revue historique de droit français et étranger*, n°30, 1953, p. 521-558.
- , « Les Subdélégués en titre d'office dans la "Province et Frontière" de Champagne (1704-1715) », *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, n°28, 1953-1954, p. 377-387.
- , « Les subdélégués des intendants aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *L'Information historique*, 1962-4, p. 139-148.

## Les frontières et les provinces frontalières du royaume de France

- BEIK William, *Absolutism and society in seventeenth-century France. State power and provincial aristocracy in Languedoc*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.
- BILOGHI Dominique, « Les États, l'armée, l'impôt aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : le ravitaillement des troupes de passage en Languedoc », in Anne Blanchard, Henri Michel, Élie Pélaquier (dir.), *Les Assemblées d'États dans la France méridionale à l'époque moderne*, Montpellier, Université Paul-Valéry Montpellier III, 1995, p. 173-191.
- DEE Darryl, *Expansion and Crisis in Louis XIV's France. Franche-Comté and Absolute Monarchy, 1674-1715*, Rochester, University of Rochester Press, 2009.
- DESNOS Fabrice, « Concilier la politique royale aux spécificités locales : l'exemple des magistrats du Conseil souverain de Roussillon (1660-1790) », in Serge Dauchy *et al.*

- (dir.), *Les parlementaires, acteurs de la vie provinciale (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 133-144.
- DESTABLE Philippe, *Les chantiers du roi. La fortification du « pré carré » sous le règne de Louis XIV*, thèse de doctorat, Gérard Gayot (dir.), Université de Lille III, 2006.
- GRESSET Maurice, « De la ville impériale à la capitale de la Franche-Comté. Besançon dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », in Georges Livet, Bernard Vogler (dir.), *Pouvoir, ville et société en Europe. 1650 à 1750*, Paris, Ophrys, 1983, p. 591-598.
- , « Un aspect de la guerre au XVII<sup>e</sup> siècle : la contribution aux frontières orientales de la France », in Bernard Barbiche, Yves-Marie Bercé (dir.), *Études sur l'ancienne France offertes en hommage à Michel Antoine. Textes réunis par Bernard Barbiche et Yves-Marie Bercé*, Paris, École des Chartes, 2003, p. 175-188.
- KINTZ Jean-Pierre, *La Conquête de l'Alsace. Le triomphe de Louis XIV, diplomate et guerrier*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2017.
- KROENER Bernhard, *Les Routes et les étapes. Die Versorgung der französischen Armeen in Nordostfrankreich (1635-1661). Ein Beitrag zur Verwaltungsgeschichte des Ancien Régime*, Münster, Aschendorff, 1980.
- LEMAÎTRE Alain J., « L'autonomie dans la dépendance : le conseil souverain d'Alsace sous Louis XIV », in Gauthier Aubert, Olivier Chaline (dir.), *Les Parlements de Louis XIV : Opposition, coopération, autonomisation ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 133-150.
- , « Le conseil souverain d'Alsace. Les limites de la souveraineté », *Revue du Nord*, n°411, 2015-3, p. 479-496.
- LE MOIGNE François-Yves, « Le commerce des provinces étrangères (Alsace – Évêchés – Lorraine) dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », in Pierre Léon (dir.), *Aires et structures du commerce français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1975, p. 173-200.
- LIVET Georges, *Le duc Mazarin, gouverneur d'Alsace, 1661-1713. Lettres et documents inédits*, Strasbourg/Paris, Le Roux, 1954.
- , « Strasbourg, Metz et Luxembourg. Contribution à l'étude de la politique extérieure de la France sous Louis XIV », in Raymond Poidevin, Gilbert Trausch (dir.), *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman. Actes du colloque de Luxembourg (17-19 novembre 1977)*, Metz, Centre de recherches Relations internationales de l'Université de Metz, 1978, p. 1-19.

- , RAPP Francis (éd.), *Histoire de Strasbourg des origines à nos jours. Tome II : Strasbourg des grandes invasions au XVI<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, Dernières Nouvelles de Strasbourg, 1981.
- LYNN, John A., *Giant of the grand siècle. The French army, 1610-1715*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- MAGDELAINE Michelle, « La coexistence confessionnelle à Sainte-Marie-aux-Mines au XVII<sup>e</sup> siècle », in Didier Boisson, Yves Krumenacker (dir.), *La coexistence confessionnelle à l'épreuve. Études sur les relations entre protestants et catholiques dans la France moderne*, Lyon, Université Jean Moulin Lyon III, 2009, p. 89-107.
- MAILLARD Georges-Frédéric, *L'intégration politique de l'Alsace de 1648 à 1870*, thèse de doctorat, Jean-Michel Poughon (dir.), Université de Strasbourg, 2016, [en ligne], consulté le 6 décembre 2021, <https://www.theses.fr/2016STRAA011>.
- ORTOLANI Marc, « Les Alpes-Maritimes entre France et Italie à travers le discours politique local (1860-1914) », *Cahiers de la Méditerranée*, n°77, 2008, p. 173-195.
- PERNOT François, *La Franche-Comté espagnole. À travers les archives de Simancas, une autre histoire des Franc-Comtois et de leurs relations avec l'Espagne de 1493 à 1678*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2003.
- PONCET Olivier, « Un aspect de la conquête française de l'Artois : les nominations aux bénéfices majeurs de 1640 à 1668 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n°209, 1996, p. 263-299.
- RISLER Daniel, *Histoire de la vallée de Ste-Marie-aux-Mines anciennement vallée de Lièpvre (Alsace)*, Sainte-Marie-aux-Mines, Ch. Mertz, 1873.
- RUELLE Alexandre, *Le Piémont-Savoie (1559-1792), comment se construit un État secondaire dans l'Europe d'entre-deux rhodano-padane ? Histoire d'une idée géopolitique*, thèse de doctorat, François Pernot (dir.), Université Paris-Seine-Cergy-Pontoise, 2018.
- SAHLINS Peter, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1996, [*Boundaries. The making of France and Spain in the Pyrenees*, Berkeley, University of California Press, 1989].
- SILVY-LELIGOIS Paul, « Les débuts difficiles de la maîtrise des eaux et forêts de Haguenau de 1694 à 1759 », *Revue forestière française*, n°29, 1977, p. 49-64.
- STEWART David, *Assimilation and acculturation in seventeenth-century Europe. Roussillon and France, 1659-1715*, London, Greenwood Press, 1997.

ZELLER Gaston, *L'Organisation défensive des frontières du Nord et de l'Est au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Berger-Levrault, 1928.

## Travaux relatifs à l'espace lorrain

### Généralités

CABOURDIN Guy, *Histoire de la Lorraine. Les Temps modernes. 1, De la Renaissance à la guerre de Trente ans*, Metz-Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1991.

–, *Histoire de la Lorraine. Les Temps modernes. 2, De la paix de Westphalie à la fin de l'Ancien Régime*, Metz-Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1991.

COLLECTIF, *Histoire de Lorraine*, Nancy, Berger-Levrault, 1939.

DIGOT Auguste, *Histoire de Lorraine*, Nancy, Vagner, 1856, 6 tomes.

FALLEX Maurice, *L'Alsace, la Lorraine et les Trois Évêchés du début du XVII<sup>e</sup> siècle à 1789. Texte explicatif de la carte à 1:500000<sup>e</sup>*, Paris, Delagrave, 1921.

GABER Stéphane, « L'évolution territoriale de l'espace lorrain (1477-1789) », *Lotharingia. Archives lorraines d'archéologie, d'art et d'histoire. Tome III*, Nancy, Société Thierry Alix, 1991, p. 251-296.

GARNIER Emmanuel, *Terre de conquêtes. La forêt vosgienne sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2004.

GIULIATO Gérard, *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, Paris, Maison des sciences de l'Homme, 1992.

GUILLAUME Pierre-Étienne, *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy, depuis l'établissement du christianisme chez les Leuci jusqu'à nos jours*, Nancy, Thomas & Pierron, 1866-1867, 5 tomes.

GUYOT Charles, *Les forêts lorraines jusqu'en 1789*, Nancy, Crépin-Leblond, 1886.

HENRYOT Fabienne, JALABERT Laurent, MARTIN Philippe (dir.), *Atlas de la vie religieuse en Lorraine à l'époque moderne*, Metz, Éditions Serpenoise, 2011.

HUSSON Jean-Pierre, « Construction et déconstruction des espaces lorrains (1552-1698) », in Florian Coppée, Alexandre Ruelle (dir.), *L'État et son territoire : construction, déconstruction et reconstruction. Cahiers d'Agora*, n°3, 2019, [en ligne] 2020, consulté le 22 novembre 2020, <https://www.u-cergy.fr/fr/laboratoires/agora/cahiers-d-agora/numero-3-l-etat-et-son-territoire/construction-et-deconstruction-des-espaces-lorrains.html>.

- KLIPPFEL Lucien, « Essai de géographie politique lorraine », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, n°73, 1935, p. 139-325.
- LORMANT François, « L'organisation juridique de l'espace forestier dans les duchés de Lorraine et de Bar aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : cadre général et particularismes locaux », *48<sup>e</sup> Congrès international de l'ASRDLF*, Schoelcher, juillet 2011, [en ligne], consulté le 18 octobre 2022, <https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02179679>.
- MASSON Jean-Louis, *Histoire administrative de la Lorraine. Des provinces aux départements et à la région*, Paris, Éditions Fernand Lanore, 1982.
- PARISOT Robert, *Histoire de Lorraine (duché de Lorraine, duché de Bar, Trois-Évêchés)*, Paris, Auguste Picard, 1919-1924, 3 tomes.
- PIANT Hervé, *Une justice ordinaire. Justice civile et criminelle dans la prévôté royale de Vaucouleurs sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.
- SCHMITT Alphonse, *Le Barrois mouvant au XVII<sup>e</sup> siècle (1624-1698)*, Bar-le-Duc, Imprimerie Constant-Laguerre, 1929.
- WIENER Lucien, « Essai de cartographie de la Lorraine », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, n°46, 1896, p. 29-76.

### L'État des ducs de Lorraine

- BABEL Rainer, *Zwischen Habsburg und Bourbon. Außenpolitik und europäische Stellung Herzog Karls IV. von Lothringen und Bar vom Regierungsantritt bis zu m Exil (1624-1634)*, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1989.
- BOGDAN Henry, *La Lorraine des ducs*, Paris, Perrin, 2013 [2005].
- BONNARD Fourier, *Les relations de la famille ducale de Lorraine et du Saint-Siège dans les trois derniers siècles de l'indépendance*, Nancy, imprimerie A. Humblot & Cie, 1934.
- BOQUILLON Françoise, « Charles III, duc de Lorraine et de Bar (1543/1559-1608) », in Laurent Jalabert, Stefano Simiz (dir.), *Charles III. 1545-1608. Prince et Souverain de la Renaissance*, *Annales de l'Est*, 2013-1, p. 15-29.
- BOUYER Mathias, « Les débuts de la Chambre des comptes barroise et le mécanisme de ses auditions (vers 1370-1420) », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités*, n°5, 2014, [en ligne], consulté le 30 mars 2022, <https://journals.openedition.org/comptabilites/1307?gathStatIcon=true&lang=en>.
- BOYÉ Pierre, *La milice en Lorraine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris/Nancy, Berger Levrault & Cie, 1904.

- COCCIO Valérie, *Le droit de Haut-Conduit en Lorraine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de DEA en science juridique européenne, Jean Coudert (dir.), Université de Nancy 2, 1995.
- COUDERT Jean, « Les justices seigneuriales en Lorraine avant 1600 », in Antoine Astaing, François Lormant (dir.), *Droit, coutumes et juristes dans la Lorraine médiévale*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2010, p. 187-222.
- FERSING Antoine, *Idoines et suffisants : les officiers d'État et l'extension des droits du Prince en Lorraine ducal (début du XVI<sup>e</sup> siècle – 1633)*, thèse de doctorat, Antoine Follain (dir.), Université de Strasbourg, 2017.
- , PEZZETTA Jonathan, « Introduction », *Annales de l'Est*, 2021, 1-2, p. 11-41.
- FULAINE Jean-Charles, *Le duc Charles IV de Lorraine et son armée. 1624-1675*, Metz, Éditions Serpenoise, 1997.
- GALLET Jean, *Hauts et puissants seigneurs sous les ducs de Lorraine et de Bar (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy – Éditions Universitaires de Lorraine, 2016.
- HIEGEL Henri, *Le bailliage d'Allemagne de 1600 à 1632*, Sarreguemines, Éditions Pierron, 1961-1968, 2 tomes.
- JALABERT Laurent, « Du territoire d'entre-deux à la limite : l'espace lorrain à l'épreuve de l'État, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue de géographie historique*, n°4, mai 2014, [en ligne], consulté le 23 novembre 2020, [http://rgh.univ-lorraine.fr/articles/view/44/Du\\_territoire\\_d\\_entre\\_deux\\_a\\_la\\_limite\\_l\\_espace\\_lorrain\\_a\\_l\\_epreuve\\_de\\_lEtat\\_XVIe\\_XVIIIe\\_siecles](http://rgh.univ-lorraine.fr/articles/view/44/Du_territoire_d_entre_deux_a_la_limite_l_espace_lorrain_a_l_epreuve_de_lEtat_XVIe_XVIIIe_siecles).
- , *Charles V de Lorraine ou la quête de l'État (1643-1690)*, Metz, Éditions des Paraiges, 2017.
- , *Charles IV de Lorraine. 1604-1675. L'esprit cavalier*, Metz, Paraiges, 2021.
- , « Justice et souveraineté politique. Les duchés lorrains entre Chambre impériale et Parlement de Paris (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », *Annales de l'Est*, 2021, 1-2, p. 65-87.
- LAPOINTE Julien, « *Sous le ciel des Estatz* ». *Les États généraux de Lorraine sous le règne personnel de Charles III (1559-1608)*, Clermont-Ferrand, Institut Universitaire Varenne, 2016.
- LEPAGE Henri, BONNEVAL Alexandre (de), *Les Offices des duchés de Lorraine et de Bar et la maison des ducs de Lorraine*, Nancy, Wiener, 1869.
- MAHUET Hubert (de), *La Cour souveraine de Lorraine et Barrois (1641-1790)*, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1959.

- MARTIN Étienne, PÉNET Pierre-Hippolyte, *L'église des cordeliers. Le sanctuaire des ducs de Lorraine à Nancy*, Nancy, Société d'Histoire de la Lorraine et du Musée Lorrain, 2022.
- MOTTA Anne, « Le tribunal des Assises dans le duché de Lorraine au XVII<sup>e</sup> siècle : une enclave féodale contrôlée par l'ancienne chevalerie », *Annales de l'Est*, 2021, 1-2, p. 139-155.
- , « Léopold I<sup>er</sup> (1679-1690/1729). La souveraineté restaurée », in Laurent Jalabert (dir.), *Ducs de Lorraine. Biographies plurielles de René II à Stanislas*, Metz, Éditions des Paraiges, 2017, p. 151-172.
- OLLAND-SCHNEIDER Hélène, « Le personnel de la Chambre des comptes de Lorraine à la fin du Moyen Âge », in Philippe Contamine, Olivier Mattéoni (dir.), *La France des principautés. Les Chambres des comptes, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Colloque tenu aux Archives départementales de l'Allier, à Moulins-Yzeure, les 6, 7 et 8 avril 1995*, Paris, CHEFF, 1996, p. 125-133.
- PEZZETTA Jonathan, *Édifier une justice souveraine au sein d'une principauté médiane : le tribunal des échevins de Nancy (XVI<sup>e</sup>-1633)*, thèse de doctorat en cours, Stefano Simiz et Julien Lapointe (dir.), Université de Lorraine.

#### Relations franco-lorraines

- BACH Joseph, « Histoire d'un interrègne à Metz. 1652-1669 », *Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1867, p. 199-209.
- BARBEDETTE L., « Fougérolles, terre de surséance », *Pays lorrain*, 1927, p. 181-182.
- BARTHÉLEMY Joseph, « La route de France d'après les procès verbaux d'abornement. 1661 », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, n°65, 1965, p. 27-47.
- BÉRENGER Jean, « Un texte inédit de Lisola concernant l'affaire de Lorraine (1670) », *Écho des études romanes*, n°9, 2009, 1-2, p. 41-75.
- BLATECKY Sophie, *Le second mariage de Gaston, duc d'Orléans, avec Marguerite de Lorraine, sœur de Charles IV de Lorraine (1629-1643)*, mémoire de master, Anne Motta (dir.), Université de Lorraine, 2017.
- COLLIN Hubert, « Le Trésor des chartes de Lorraine, ses lieux de conservation successifs et les amoindrissements qu'il a subis au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Lotharingia. Archives lorraines d'archéologie, d'art et d'histoire. Tome VII*, Nancy, Société Thierry Alix, 1997, p. 179-195.

- , « Sur les chemins de Lorraine vers l'Alsace, les villes fortes de Marsal, de Sarrelouis, de Bitche et de Phalsbourg furent-elles des villes d'étapes ou des verrous ? », *Annales de l'Est*, 2006-Spécial, p. 131-141.
- CRUNCHANT Camille, « Le siège d'Épinal (1670) : vainqueurs et vaincus, tous oubliés ! », *Annales de l'Est*, 2021-2022, p. 169-184.
- CUÉNIN Micheline, *La dernière des Amazones. Madame de Saint-Baslemont*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992.
- DES ROBERT Ferdinand, *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté, 1634-1638, d'après des documents inédits tirés des archives du Ministère des Affaires étrangères*, Paris, Honoré Champion, 1883.
- , « Correspondance inédite de Nicolas-François duc de Lorraine et de Bar. 1634-1644 », 1885, p. 81-152.
- GIRARD Joseph, « Contribution à l'histoire de la route, établie en 1661 par le Traité de Vincennes, pour permettre au Roi de France d'aller dans ses possessions d'Alsace à travers la Lorraine », *Les Cahiers lorrains*, 1956-4 [1937], p. 32-34.
- HAUSSONVILLE Jean (comte d'), *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, Paris, M. Lévy Frères, 1854-1860, 4 tomes.
- HIEGEL Charles, « Le transfert des archives des Ducs de Lorraine à Metz en 1670 », *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, n°72, 1972, p. 69-81.
- JACQUES Victor-Melchior, « Le siège d'Épinal par le maréchal de Créqui du 19 au 26 septembre 1670 », *Annales de l'Est*, 1890, p. 576-609.
- JALABERT Laurent, « Les frontières dans l'espace lorrain : de la frontière militaire à l'intégration dans le royaume de France (1633-1766) », in Jean-Pierre Salzman (dir.), *Vauban. Militaire et économiste sous Louis XIV. Tome 1. Vauban & Marsal à l'époque de Louis XIV. Le sel, la fiscalité et la guerre. Actes du colloque organisé à Marsal les 23 & 24 juin 2007 par la Commission Lorraine d'Histoire militaire*, Luxembourg, Section Historique de l'Institut Grand-Ducal, 2008, p. 129-156.
- , « Les frontières dans l'espace lorrain : de la frontière militaire à l'intégration dans le royaume de France (1633-1766) », *Projet Empreinte militaire en Lorraine*, 2008, [en ligne], consulté le 30 avril 2021, [http://ticri.univ-lorraine.fr/wicri-lor.fr/index.php?title=Empreinte\\_militaire\\_en\\_Lorraine\\_\(02-2008\)\\_Laurent\\_Jalabert](http://ticri.univ-lorraine.fr/wicri-lor.fr/index.php?title=Empreinte_militaire_en_Lorraine_(02-2008)_Laurent_Jalabert).
- , « La politique territoriale française sur la rive gauche du Rhin (1679-1697) : des "réunions" à la Province de la Sarre », *Revue historique*, 2011, p. 61-91.

- , « La campagne de 1677. Le face-à-face de Charles V de Lorraine et du maréchal de Créqui », *Les Cahiers lorrains*, 2021-2, p. 59-72.
- KAYPAGHIAN Nicole, « Le duché de Lorraine et les Trois-Évêchés entre deux occupations (1663-1670) », *Les Cahiers lorrains*, 1981-2, p. 105-121.
- LE MOIGNE Yves, « Le sel lorrain et la diplomatie lorraine et française au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Guy Cabourdin (dir.), *Le sel et son histoire. Actes du colloque de l'Association interuniversitaire de l'Est. Nancy, 1<sup>er</sup> – 3 octobre 1979*, Nancy, Publications Nancy II, 1981, p. 435-451.
- LÉONARD Julien, « La réunion de Metz à la France (1552-1648) : une histoire écrite ? », *Les Cahiers lorrains*, 2017, 3-4, p. 6-15.
- MARTIN Philippe, *Une guerre de Trente Ans en Lorraine. 1631-1661*, Metz, Éditions Serpenoise, 2002.
- , « Le Voyage d'Allemagne », *Études toulouses*, n°105, 2003, p. 45-53.
- , *La route des fortifications dans l'Est. Les étoiles de Vauban*, Paris, Les Éditions du Huitième Jour, 2007.
- McCLUSKEY Phil, « From Regime Change to Réunion : Louis XIV's Quest for Legitimacy in Lorraine, 1670-97 », *English Historical Review*, vol. CXXVI, n°523, décembre 2011, p. 1386-1407.
- , *Absolute monarchy on the frontiers. Louis XIV's military occupations of Lorraine and Savoy*, Manchester/New York, Manchester University Press, 2013.
- MULLER Quentin, *Le lys face aux armoiries. Richelieu et la noblesse lorraine*, Metz, Publications historiques de l'Est, 2021.
- PAULUS Émile, « Politique d'annexion française en Lorraine à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Rapport du Procureur général Ravault sur les moyens à employer pour faire oublier aux Lorrains leurs anciens maîtres », *Jahrbuch des Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterumskunde*, 1888/1889, p. 162-175.
- PERNOT François, « Les terres de surséance entre Franche-Comté, Lorraine et Champagne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Michel Balard, Jean-Claude Hervé, Nicole Lemaître, *Paris et ses campagnes sous l'Ancien Régime. Mélanges offerts à Jean Jacquart*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 345-355.
- PIQUET-MARCHAL Marie-Odile, *La Chambre de réunion de Metz*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969.
- ROBAUX Paul, « La "Route de France" », in Jean-Pierre Salzmann (dir.), *Vauban. Militaire et économiste sous Louis XIV. Tome 1. Vauban & Marsal à l'époque de Louis XIV. Le*

*sel, la fiscalité et la guerre. Actes du colloque organisé à Marsal les 23 & 24 juin 2007 par la Commission Lorraine d'Histoire militaire*, Luxembourg, Section Historique de l'Institut Grand-Ducal, 2008, p. 157-175.

ROBINET DE CLÉRY Adrien, *Première occupation de la Lorraine par les Français. 1632-1641*, Nancy, Berger-Levrault, 1900.

TAVENEAU René, « Heurs et malheurs d'un pays d'entre-deux », in Paulette Choné (dir), *Jacques Callot, 1592-1635*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1992, p. 21-32.

THEWES Guy, « La reddition de Marsal à Louis XIV en 1663 ou comment l'image crée l'événement », in Jean-Pierre Salzmann (dir.), *Vauban. Militaire et économiste sous Louis XIV. Tome 1. Vauban & Marsal à l'époque de Louis XIV. Le sel, la fiscalité et la guerre. Actes du colloque organisé à Marsal les 23 & 24 juin 2007 par la Commission Lorraine d'Histoire militaire*, Luxembourg, Section Historique de l'Institut Grand-Ducal, 2008, p. 91-111.

VIGNAL SOULEYREAU Marie-Catherine, *Richelieu et la Lorraine*, Paris, L'Harmattan, 2004.

–, « La famille ducale de Lorraine et la justice française en 1634 », *Annales de l'Est*, 2018-2, p. 233-249.

ZELLER Gaston, « Louvois, Colbert de Croissy et les réunions de Metz », *Revue historique*, n°131, 1919-2, p. 267-275.

–, *La réunion de Metz à la France (1552-1648)*, Paris, Les Belles Lettres, 1926, 2 tomes.

–, « Louis XIII en Lorraine et à Metz (décembre 1631 – février 1632) », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n°31, 1956, p. 382-390.

### L'administration française de l'espace lorrain

BRASME Pierre, « L'impôt dans la généralité de Metz-Alsace (1664-1698) : de l'assimilation politique à l'assimilation fiscale », *Les Cahiers lorrains*, 1992, 3-4 p. 265-274.

BRAUN Pierre, « La Lorraine pendant le gouvernement de la Ferté-Sénéctère (1643-1661) », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1906, p. 109-266.

CASSOU Léonard, *La provision des bénéfices ecclésiastiques dans les duchés de Lorraine et de Bar pendant les occupations françaises (1633-1697)*, thèse de doctorat, Nancy, 1952.

- CHÂTELLIER Louis, « Le recrutement des vicaires généraux dans les diocèses de la France de l'Est et des pays rhénans aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in Roger Mettam et Charles Giry-Deloison (dir.), *Patronages et clientélismes. 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 1995, p. 179-189.
- DES ROBERT Ferdinand, « La Ferté-Sénéctère à Metz (1664) », *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 1907, p. 108-114.
- DUVERNOY Émile, « Une ordonnance de Louis XIV sur la Lorraine et les Trois-Évêchés (7 juillet 1643) », *Bulletin historique et philologique*, 1907, p. 307-312.
- GAIN André, *Le Conseil souverain de Nancy (1634-1637). Contribution à l'histoire de l'occupation de la Lorraine par la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Metz, Philippe Even, 1937.
- GANTELET Martial, « De l'intérêt du "pré carré". Le difficile financement des garnisons françaises en Lorraine (1631-1661) », in Jean-Pierre Salzmann (dir.), *Vauban. Militaire et économiste sous Louis XIV. Tome 1. Vauban & Marsal à l'époque de Louis XIV. Le sel, la fiscalité et la guerre. Actes du colloque organisé à Marsal les 23 & 24 juin 2007 par la Commission Lorraine d'Histoire militaire*, Luxembourg, Section Historique de l'Institut Grand-Ducal, 2008, p. 177-199.
- , « Financer la guerre sur l'ennemi. La garnison française de Thionville à la mort du gouverneur De Marolles (août 1655) », *Les Cahiers lorrains*, 2008-1, p. 34-41.
- GONÉ Hélène, *Charges, revenus et privilèges des officiers du parlement de Metz (fin XVII<sup>e</sup> siècle-1771)*, mémoire de maîtrise, Université de Metz, 1971.
- GROUCHY Emmanuel-Henri (de), MARSY Arthur (de), *Un administrateur au temps de Louis XIV. Thomas de Grouchy, sieur de Robertot, conseiller au Parlement de Metz (1610-1675)*, Gand, imprimerie Eugène Vanderhaeghen, 1886.
- IMBERT Jean, « L. Cassou. — *La provision des bénéfices ecclésiastiques dans les duchés de Lorraine et de Bar pendant les occupations françaises (1633-1697)*. (Thèse pour le doctorat en droit, soutenue devant la Faculté de Droit de Nancy, le 27 mars 1952, 294 pages dactylographiées) », *Annales de l'Est*, 1952-1, p. 97-100.
- LAPERCHE-FOURNEL Marie-José, « Les Chevalier, receveurs généraux dans la généralité de Metz-Alsace (1661-1723). Trajectoires sociales, stratégies et réseaux », *Les Cahiers lorrains*, 2003-2, p. 37-51.
- LASCONJARIAS Guillaume, *Un air de majesté. Gouverneurs et commandants dans l'Est de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2010.

- , « "Ma lettre suffira pour ramener ce Parlement à la règle dont il s'est écarté". Gouverneurs et commandants face aux parlements dans l'Est de la France dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », in Serge Dauchy, Véronique Demars-Sion, Hervé Leuwers et Sabrina Michel (dir.), *Les parlementaires, acteurs de la vie provinciale (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 47-54.
- , « "Partout et nulle part". Un nouveau regard sur les gouverneurs à partir de l'étude croisée d'archives : l'exemple des gouverneurs de l'Est de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Bertrand Fonck, Nathalie Genêt-Rouffiac (dir.), *Combattre et gouverner. Dynamiques de l'histoire militaire de l'époque moderne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 311-317.
- MAVOUNGOU Aloïse Christian, *Le bureau des finances de la généralité de Metz et Alsace 1701-1790 : aspects institutionnels*, thèse de doctorat, Sébastien Évrard (dir.), Université de Lorraine, 2015, [en ligne], consulté le 9 avril 2021, <https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01754536/document>.
- MENDEL Pierre, « Le Parlement de Metz », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, n°15, 1971-1972, p. 4-18.
- MICHEL Emmanuel, *Histoire du Parlement de Metz*, Paris, J. Techener, 1845.
- , *Biographie du parlement de Metz*, Metz, Nouvian, 1853.
- MULLER Quentin, « La première occupation des duchés de Lorraine et de Bar et la difficile construction d'un système judiciaire français (1632-1661) », *Annales de l'Est*, 2021, 1-2, p. 99-119.
- PETRY Christine, « *Faire des sujets du roi* ». *Rechtspolitik in Metz, Toul und Verdun unter französischer Herrschaft (1552-1648)*, Munich, R. Oldenbourg, 2006.
- PFISTER Christian, « Les mémoires du comte de Brassac, gouverneur de Nancy (1633-1635) », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, n°48, 1898, p. 303-424.
- SARMANT Thierry, « Diriger les fortifications : ministres, administrateurs et ingénieurs à Longwy, 1678-1698 », in Jean-Pierre Salzmänn (dir.), *Vauban. Militaire et économiste sous Louis XIV. Tome 2. Vauban et Longwy à l'époque de Louis XIV. Les Guerres de Louis XIV. Actes du colloque organisé à Longwy les 29 & 30 septembre 2007 par la Commission Lorraine d'Histoire militaire*, Luxembourg, Section Historique de l'Institut Grand-Ducal, 2009, p. 123-138.
- TRIBOUT DE MOREMBERT Henri, « Lettre de Colbert à J. Briois, au sujet de la carte des Trois-Évêchés », *Les Cahiers lorrains*, 1933-3, p. 41.

- VIGNAL SOULEYREAU Marie-Catherine, « La création du parlement de Metz et l'exercice de la souveraineté française en Lorraine au début du XVII<sup>e</sup> siècle », in Catherine Bourdieu (dir.), *Metz, Toul et Verdun : trois évêchés et la fortune de France (1552-1648)*, Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire de Metz, 2012, p. 37-60.
- , « Bourbon contre Bourbon : le parlement de Metz face à la justice de l'évêque en 1633-1634 », in Béatrice Fourniel (dir.), *La justice dans les cités épiscopales. Du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*, Toulouse, Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, 2014, p. 503-512.
- , « Nicolas Rigault, figure du pouvoir royal à Metz et dans les Trois-Évêchés au début du XVII<sup>e</sup> siècle », in Catherine Bourdieu (dir.), *Les pouvoirs et leurs représentations dans les Trois-Évêchés*, Metz, Publications Historiques de l'Est, 2021, p. 37-58.
- ZELLER Gaston, « Les charges de la Lorraine pendant la guerre de Hollande », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, n°61, 1911, p. 13-68.

#### La vie économique lorraine

- CABOURDIN Guy, « Routes et grand commerce en Lorraine du milieu XVI<sup>ème</sup> siècle à la guerre de Trente Ans », in Association interuniversitaire de l'Est, *Transports et voies de communication*, Dijon, Publications de l'Université de Dijon, 1977, p. 81-96.
- LEPAGE Henri, « Recherches sur l'industrie en Lorraine et principalement dans le département de la Meurthe. Chapitre I. Des verreries », *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy*, 1849, p. 22-78.
- , « Recherches sur l'industrie en Lorraine. Chapitre IV. De l'exploitation des mines », *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy*, 1851, p. 228-449.
- PIERRE Francis, WÉBER Alain, « L'innovation dans les mines du Thillot avant la guerre de Trente Ans », in Laurent Jalabert, Stefano Simiz (dir.), *Charles III. 1545-1608. Prince et Souverain de la Renaissance*, *Annales de l'Est*, 2013-1, p. 135-168.
- ROY Hippolyte, « Les toiles lorraines au XVII<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, CLXIX<sup>e</sup> année, 6<sup>e</sup> série, n°16, 1918-1919, p. 145-157.
- TAVENEAUX René, « Les travaux et les jours dans un pays d'entre-deux », in Jean Lanher, René Taveneaux (dir.), *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. Tome IV. La vie traditionnelle*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989, p. 1-16.

## Catholicisme et protestantisme

- DECHOUX Gaëtan, « Georges d'Aubusson de La Feuillade, un évêque de Metz en visite pastorale dans le duché de Deux-Ponts en 1680 », *Les Cahiers lorrains*, 2014, 1-2, p. 16-23.
- GAUTHIER-CAZIN Noëlle, *Les bénédictins de Saint-Michel de Saint-Mihiel*, thèse de doctorat, Philippe Martin (dir.), Université Lumière Lyon 2, 2018.
- HENNEQUIN Jacques, « "La persécution de l'Église de Metz" de Jean Olry », in François-Yves Lemoigne, Gérard Michaux (dir.), *Protestants messins et mosellans XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque organisé à l'occasion du tricentenaire de la révocation de l'Édit de Nantes*, Metz, Éditions Serpenoise, 1988, p. 147-158.
- JALABERT Laurent, *Catholiques et protestants sur la rive gauche du Rhin. Droits, confessions et coexistence religieuse de 1648 à 1789*, Bruxelles/Bern/Berlin, Peter Lang, 2009.
- , « Le protestantisme des duchés lorrains (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », in Laurent Jalabert, Julien Léonard (dir.), *Les protestantismes en Lorraine. XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2019, p. 261-287.
- LÉONARD Julien, « Un protestantisme français ? Metz et le Pays messin sous protection royale (1552-1685) », in Laurent Jalabert, Julien Léonard (dir.), *Les protestantismes en Lorraine. XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2019, p. 207-260.
- MICHAUX Gérard, « Le catholicisme dans les Trois-Évêchés en 1648 », *Les Cahiers lorrains*, 1999-3, p. 41-60.
- PERNOT Michel, « La révocation de l'Édit de Nantes à Metz et dans le pays messin d'après la correspondance du comte de Bissy conservée aux archives de Saône-et-Loire », *Annales de l'Est*, 1967-4, p. 355-386.
- , « La Révocation de l'édit de Nantes à Metz et dans le Pays messin », in François-Yves Lemoigne, Gérard Michaux (dir.), *Protestants messins et mosellans XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque organisé à l'occasion du tricentenaire de la révocation de l'Édit de Nantes*, Metz, Éditions Serpenoise, 1988, p. 123-145.
- TAVENEAUX René, *Le jansénisme en Lorraine. 1640-1789*, Paris, Vrin, 1960.
- , « Réforme catholique et Contre-réforme en Lorraine », in René Taveneaux, *Jansénisme et Réforme catholique*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992, p. 5-15.

- THIRION Maurice, *Étude sur l'histoire du protestantisme à Metz dans le pays Messin*, Nancy, F. Collin, 1884.
- TRIBOUT DE MOREMBERT Henri (dir.), *Le diocèse de Metz*, Paris, Letouzey & Ané, 1970.
- , *La Réforme à Metz. II. Le calvinisme. 1553-1685*, Nancy, Université de Nancy II, 1971.
- VIGNAL SOULEYREAU Marie-Catherine, « Religion et politique en Lorraine au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Europa Moderna*, 2010-1, p. 60-107.
- VILLEMEN Martial, *Le Parlement de Metz et les protestants de 1633 à 1735*, thèse de doctorat, Alfred Wahl (dir.), Université de Metz, 1997.

### Les populations de l'espace lorrain

- BLUM Xavier, « La population de la seigneurie de Hombourg-Saint-Avold de 1628 à 1662. Étude sur les pertes démographiques de la région durant la guerre de "Trente Ans" », *Les Cahiers lorrains*, 1988-3, p. 237-260.
- CABOURDIN Guy, *La Vie quotidienne en Lorraine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1984.
- CLÉMENT Arnaud, *Les recherches de noblesse dans les Trois-Évêchés. 1674-1705*, Paris, Patrice Du Puy, 2016.
- COLLIN Hubert, « Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, souverain de Commercy, homme de guerre, diplomate et homme de cour (1649-1723) : portrait d'un "citoyen de l'univers" ami des arts », in Jean Duron, Yves Ferraton (dir.), *Henry Desmarest, 1661-1741. Exils d'un musicien dans l'Europe du Grand siècle*, Sprimont, P. Mardaga, 2005, p. 137-148.
- GUYOT Charles, « Essai sur l'aisance relative du paysan lorrain à partir du XV<sup>e</sup> siècle », *Mémoire de l'Académie de Stanislas*, 139<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> série, n°6, 1888, p. 1-130.
- HOUPERT Jean, *La prévôté d'Insming. Repeuplement et restauration d'un canton lorrain après la guerre de Trente Ans*, Sherbrooke, Naaman, 1975.
- LAPERCHE-FOURNEL Marie-José, *La population du duché de Lorraine de 1580 à 1720*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1985.
- , *Histoire de vie, récit de vie. Une famille de robe nancéienne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les Marcol*, Milhaud, Éditions Beaurepaire, 2019.
- LIPP Charles T., *Noble Strategies in an Early Modern Small State. The Mahuet of Lorraine*, Rochester, University of Rochester Press, 2011.

- MOTTA Anne, « Un hôte à la cour de Louis XIV : Charles-Henri de Vaudémont (1649-1723), prince "en dehors-en dedans" », in Caroline zum Kolk, *et al.* (dir.), *Voyageurs étrangers à la cour de France. 1589-1789. Regards croisés*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 63-74.
- , *Noblesse et pouvoir princier dans la Lorraine ducale, 1624-1737*, Paris, Classiques Garnier, 2015.
- RIGAULT Jean, « La population de Metz au XVII<sup>e</sup> siècle. Quelques problèmes de démographie », *Annales de l'Est*, 1951-1, p. 307-315.
- RIVIÈRE Christophe « La noblesse pilier de l'État princier. L'exemple du duché de Lorraine, entre Royaume et Empire », in Marco Gentile, Pierre Savy (dir.), *Noblesse et États princiers en Italie et en France au XV<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2009, p. 157-172.
- ROOS Gilbert, *Relations entre le gouvernement royal et les juifs du nord-est de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2000.

#### Villes et municipalités de l'espace lorrain

- BELLOT-HERMENT François-Alexis-Théodore, *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, Bar-le-Duc, chez tous les libraires, 1863.
- BENAD Aurore, « Pour le salut des âmes du peuple de ladite ville ». *Municipalité et vie religieuse à Nancy, fin XVI<sup>e</sup> siècle-fin XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, Stefano Simiz (dir.), Université de Lorraine, 2019.
- BOUR René, *Histoire de Metz*, Metz, Éditions Serpenoise, 1978.
- BRONDER Philippe, *Histoire de Saint-Avold et de ses environs depuis la fondation de la ville jusqu'à nos jours*, Metz, Nouvian, 1868.
- CHIMELLO Sylvain, « De l'échevinage à la vénalité des offices municipaux à Thionville sous Louis XIV », *Les Cahiers lorrains*, 1983-1, p. 37-48.
- , « Les conséquences du changement de souveraineté à Thionville », *Hémecht. Revue d'histoire luxembourgeoise*, 2010, 3-4, p. 515-525.
- CLAIRAND Arnaud, WACK René, « L'atelier monétaire municipal de Metz de 1638 à 1661 », in Dominique Hollard, Karim Meziane (dir.), *Le monnayage à Metz et en pays lorrain de l'Antiquité à nos jours. Actes du colloque des 27-30 septembre 2018 au Musée de la Cour d'or-Metz métropole*, Paris, Société d'études numismatiques et archéologiques, 2019, p. 243-264.

- , « L'atelier monétaire royal de Metz (1661-1754), in Dominique Hollard, Karim Meziane (dir.), *Le monnayage à Metz et en pays lorrain de l'Antiquité à nos jours. Actes du colloque des 27-30 septembre 2018 au Musée de la Cour d'or-Metz métropole*, Paris, Société d'études numismatiques et archéologiques, 2019, p. 265-312.
- CLOUET Louis, *Histoire de Verdun et du pays Verdunois*, Verdun, Ch. Laurent, 1867-1870, 3 tomes.
- DAUPHANT Léonard, « Le prince gardien des villes. La sauvegarde des cités de Toul et de Verdun à la fin du Moyen Âge », *Villes et constructions étatiques en Lorraine (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). Journée d'études organisée par Dominique Adrian et Léonard Dauphant dans le cadre du séminaire des Mercredis du CRULH*, 2022, [en ligne], consulté le 9 août 2022, [https://ultv.univ-lorraine.fr/video/11262-communication-de-leonard-dauphant/f988b9cdcac5688dab580e66f9b4916247b3a88b7bbb73a3ba24615c2beeeae0/?old\\_url=true](https://ultv.univ-lorraine.fr/video/11262-communication-de-leonard-dauphant/f988b9cdcac5688dab580e66f9b4916247b3a88b7bbb73a3ba24615c2beeeae0/?old_url=true).
- DENIS Pierre, *La garnison de Metz. I, 1552-1789*, Metz, Éditions Serpenoise, 2004.
- FLEUR Élie, « Autour d'un livre célèbre : "Le voyage du Roy à Metz" », *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 111<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> série, n°11, 1930, p. 347-403.
- GANTELET Martial, « Par delà la guerre et la paix, les contributions militaires entre Metz et Luxembourg au XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales de l'Est*, 2008-Spécial, p. 113-127.
- , *L'absolutisme au miroir de la guerre. Le roi et Metz (1552-1661)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- GIRARDOT Alain (dir.), *Histoire de Verdun*, Toulouse, Privat, 1982.
- HOWALD Gérard, « Histoire des maires de Toul », *Études toulouses*, n°125, 2008, p. 3-12.
- HUBER Émile, *Sarreguemines au XVII<sup>e</sup> siècle. Documents*, Metz, Paul Even, 1906.
- IMHOF Maurice, CHARLET Christian, « Metz 1638, l'année des trois thalers. Quand les aigles s'envolent... », in Dominique Hollard, Karim Meziane (dir.), *Le monnayage à Metz et en pays lorrain de l'Antiquité à nos jours. Actes du colloque des 27-30 septembre 2018 au Musée de la Cour d'or-Metz métropole*, Paris, Société d'études numismatiques et archéologiques, 2019, p. 237-242.
- IUNG Jean-Éric, « Ascension et intégration sociales à Nancy au XVII<sup>e</sup> siècle : Charles Margueron, boulanger, financier et notable bourgeois (1645-1713) », *Lotharingia. Archives lorraines d'archéologie, d'art et d'histoire. Tome II*, Nancy, Société Thierry Alix, 1990, p. 57-101.

- JACQUES Victor-Melchior, « Lettres inédites de Vauban et de Louvois », *Annales de l'Est*, 1892, p. 293-300.
- JALABERT Laurent, « Verdun au temps de Belle-Isle, ville de garnison et place forte », *Projet Empreinte militaire en Lorraine*, 2013, [en ligne], consulté le 9 novembre 2022, [http://ticri.inpl-nancy.fr/wicri-lor.fr/index.php?title=Empreinte\\_militaire\\_en\\_Lorraine\\_\(12-2013\)\\_Laurent\\_Jalabert](http://ticri.inpl-nancy.fr/wicri-lor.fr/index.php?title=Empreinte_militaire_en_Lorraine_(12-2013)_Laurent_Jalabert).
- LAPREVOTE Charles, « Notice historique sur la ville de Mirecourt », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain*, 3<sup>e</sup> série, 5<sup>e</sup> volume, 1877, p. 30-198.
- LE MOIGNE Yves, « Verdun dans la monarchie française (1552-1789) », in Alain Girardot (dir.), *Histoire de Verdun*, Toulouse, Privat, 1982, p. 131-167.
- , « "Hommes du roi" et pouvoir municipal à Metz (1641-1789) », in Georges Livet, Bernard Vogler (dir.), *Pouvoir, ville et société en Europe. 1650 à 1750*, Paris, Ophrys, 1983, p. 571-589.
- LÉONARD Julien, *Être pasteur au XVII<sup>e</sup> siècle. Le ministère de Paul Ferry à Metz (1612-1669)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.
- LEPAGE Henri, *Les communes de la Meurthe. Journal historique des villes, bourgs, villages, hameaux et censes de ce département*, Nancy, A. Lepage, 1853, 2 tomes.
- LIONNOIS Jean-Joseph, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy, depuis leur fondation, jusqu'en 1788, 200 ans après la fondation de la Ville-Neuve*, Nancy, Haener & Delahaye, 1805-1811, 3 tomes.
- MAUCOLOTT Nicole, « La situation économique et sociale à Bar (1680-1710) », *Bulletin des sociétés d'histoire et d'archéologie de la Meuse*, n°14, 1977, p. 189-203.
- PETITOT-BELLAVÈNE M., « Verdun aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Affaires militaires », *Mémoires de la Société philomatique de Verdun*, n°10, 1889, p. 29-103.
- , « Verdun aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Finances », *Mémoires de la Société philomatique de Verdun*, n°12, 1891, p. 3-102.
- , « Deux siècles de l'histoire municipale de Verdun. 1573-1789 », *Mémoires de la Société philomatique de Verdun*, n°12, 1891, p. 139-626.
- PFISTER Christian, *Histoire de Nancy*, Nancy, Berger-Levrault, 1902-1909, 3 tomes.
- SAULCY Félicien (de), *Recherches sur les monnaies de la cité de Metz*, Metz, Lamort, 1836, p. 70-71.
- TAVENEAUX René, « Religion, art et culture (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », in Alain Girardot (dir.), *Histoire de Verdun*, Toulouse, Privat, 1982, p. 169-203.

## Les périphéries de l'espace lorrain

### Champagne et frontières de Champagne

- BOURQUIN Laurent, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1994.
- CONGAR Pierre, LECAILLON Jean, ROUSSEAU Jacques, *Sedan et le pays sedanais. Vingt siècles d'histoire*, Paris, Éditions FERN, 1969.
- HENRY Nicolas, « La principauté de Château-Regnault », *Revue de Champagne et de Brie*, n°13, 1882-2, p. 22-27.
- LABARRE DE RAILLICOURT Dominique, « Charles-Albert Renart de Fuchsamberg, grand maître des eaux et forêts de Champagne », *Bulletin archéologique historique et folklorique du Rethélois et du Porcien*, n°15, 1957, p. 3-7.
- , « Colbert et l'intendant des fortifications des frontières de Champagne », *Annales de l'Est*, 1958-4, p. 331-340.
- LEROY Stéphen, « Le loyalisme des Sedanais et leur hospitalité de 1638 à 1680 », *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 1899-1900, p. 169-176 ; 1900-1901, p. 10-13, 22-30, 49-57, 94-104, 133-136, 153-157, 176-181.

### Duché de Luxembourg et comté de Chiny

- BOUCON Jean, « Du traité des Pyrénées à la prise de Luxembourg : la création d'une nouvelle frontière de la France. 1659-1684 », *Hémecht. Revue d'histoire luxembourgeoise*, 2010, 3-4, p. 451-461.
- GABER Stéphane, « La mainmise française sur les places fortes du Sud-Luxembourg : Yvois, Montmédy, Damvillers et Thionville (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Annales de l'Est*, 2008-Spécial, p. 97-112.
- , « Le Luxembourg français, 1659-1790 », *Lotharingia. Archives lorraines d'archéologie, d'art et d'histoire. Tome XIII*, Nancy, Société Thierry Alix, p. 79-89.
- LARET-KAYSER Arlette, *Entre Bar et Luxembourg : le comté de Chiny des origines à 1300*, Bruxelles, Crédit Communal, 1986.
- MARGUE Paul, « Wie unsere Südgrenze entstand », *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, 1964-3, p. 321-325.
- , « Assujettis ou sujets ? Les Luxembourgeois sous Louis XIV », in Raymond Poidevin, Gilbert Trausch (dir.), *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert*

- Schuman. Actes du colloque de Luxembourg (17-19 novembre 1977)*, Metz, Centre de recherches Relations internationales de l'Université de Metz, 1978, p. 21-38.
- MARTIN Philippe, « 1639-1656 : un Luxembourg lorrain ? », *Annales de l'Est*, 2008-Spécial, p. 129-143.
- PETIT Roger, « Les archives administratives de Luxembourg sous le règne de Louis XIV (1681-1697) », in *Mélanges offerts par ses confrères étrangers à Charles Braibant, Directeur général des Archives de France, Président d'honneur du Conseil International des Archives*, Bruxelles, Comité des mélanges Braibant, 1959, p. 359-375.
- , « La politique française dans le Luxembourg de 1681 à 1697 », in Raymond Poidevin, Gilbert Trausch (dir.), *Les relations franco-luxembourgeoises de Louis XIV à Robert Schuman. Actes du colloque de Luxembourg (17-19 novembre 1977)*, Metz, Centre de recherches Relations internationales de l'Université de Metz, 1978, p. 39-60.
- RUPPERT Pierre, *La Registrature du Conseil provincial pour les patentes, commissions et serments. 1544-1791*, Luxembourg, Buck, 1875.
- SCHOETTER Jean, « État du duché de Luxembourg et du comté de Chiny depuis le traité des Pyrénées jusqu'au traité d'Aix la Chapelle (7 novembre 1659 – 2 mai 1668) », *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, n°31, 1877, p. 323-386.
- , « Le Luxembourg et le comté de Chiny depuis le traité de paix de Nimègue jusqu'à la prise de la ville de Luxembourg par Louis XIV », *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, n°34, 1880, p. 258-301.
- UHRMACHER Martin, « Die Auswirkungen des Pyrenäenfriedens auf die Grenze zwischen dem Königreich Frankreich und dem Herzogtum Luxemburg im Spiegel der Kartographie », *Hémecht. Revue d'histoire luxembourgeoise*, 2010, 3-4, p. 463-492.

### Province de la Sarre

- FOISSIER Bernard, *Un commissaire des guerres de Louis XIV. Jean Christophe de Grésillemont*, mémoire de maîtrise, Université de Paris I Sorbonne, 1984.
- HEMMERT Didier, « La province de la Sarre...une province en suspens », *Zeitschrift für die Geschichte des Saargebets*, n°48, 2000, p. 95-133.
- en collaboration avec GROUSELLE Alain, « L'immigration picarde dans la province de la Sarre », *Les Cahiers lorrains*, 2007, 1-2, p. 40-49.

NIESSEN Josef, *Geschichtlicher Handatlas der deutscher Länder am Rhein*, Köln, J. P. Bachem, 1950.

TEXTOR Fritz, « Die französische "Saarprovinz" 1680-1697. Ein Beitrag zur Geschichte der Reunionen », *Rheinische Vierteljahresblätter*, n°10, 1940, p. 1-76.

ZELLER Gaston, « L'origine de Sarrelouis. Lettres inédites de Louvois, Vauban, Thomas de Choisy », *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, n°18, 1923, p. 8-21 et 38-47.